



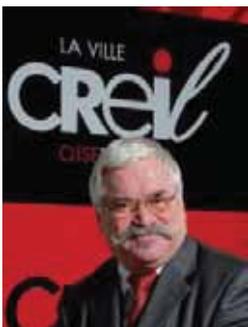
## 6 enjeux pour Creil et le développement durable

**S'épanouir** dans notre **vie personnelle** | **Prendre soin** de **notre environnement**

Bien **se loger**, **mieux travailler** | **Être heureux** de vivre à **Creil**

**Être citoyen** et **solidaire** | **S'ouvrir** au monde





## Ce qui doit être fait...pour Creil

### Creil dans un monde solidaire pour un développement durable

Comme tous les habitants de notre planète les creilloises et les creillois doivent et veulent prendre toute leur part dans la construction du monde de demain.

Creil, la ville aux 70 nationalités dont 1/3 des habitants a moins de 40 ans, sait plus que tout autre, s'impliquer afin que notre ville et notre monde soient dignes de nos enfants.

Nous avons, à ce titre, un « devoir d'héritage ».

Mais cet agenda 21 pour le présent et pour l'avenir, nous l'avons voulu conforme à notre histoire et à nos valeurs : solidaire, d'intérêt général mais respectueux de chacun au sein de notre collectivité.

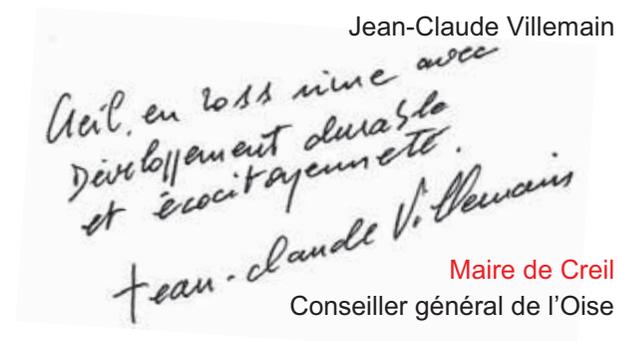
Les femmes et les hommes qui habitent ici sont donc le premier des 6 enjeux essentiels pour construire ce qui sera le guide, au moins pour la décennie à venir, du développement humain, social et économique d'une ville partagée, dans le respect de notre histoire.

Toutefois, si l'homme est au cœur de ce projet, celui-ci a la responsabilité et le devoir de respecter ses partenaires dans leur propre échelle de temps ; je veux dire l'environnement, l'air, l'eau, la terre et tous les êtres vivants qui sont comme lui les témoins d'un monde qui change mais qu'il faut aussi préserver pour les générations futures et la culture du monde.

Ce travail, c'est maintenant que nous l'engageons, sans angélisme mais avec détermination, avec la conviction que pour réussir il doit se réaliser avec chacune et chacun des creillois.

Ce sont là les enjeux de cet agenda 21 creillois qui est l'outil de ce que l'on peut considérer au plan local comme le « Creil de l'environnement ».

Jean-Claude Villemain



Creil, en 2011 nous avons  
développement durable  
et écocitoyenneté.  
Jean-Claude Villemain

Maire de Creil

Conseiller général de l'Oise



## L'Agenda 21 grand public et le document de référence

L'Agenda 21 grand public est disponible en version interactive et téléchargeable en version PDF sur le site de la ville de Creil : [www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)  
Ci-dessous le visuel de l'Agenda 21 de la ville de Creil, sorti le 6 janvier 2011.



Le document technique est une déclinaison de l'Agenda 21 de Creil.

Il peut être présenté à la fois comme :

-un **document ressource** sur le développement durable. Il donne des clés de compréhension pour initier les différents acteurs au développement durable (dates importantes du développement durable, philosophie retenue à Creil, grands principes du développement durable, la présence d'un éco-glossaire, d'une bibliographie thématique enrichie...). Il répond donc à cette question :

Qu'est-ce que l'éco-citoyenneté ?

-un **support technique** à l'Agenda 21 local pour découvrir la méthodologie et la dynamique humaine et citoyenne de l'Agenda 21 creillois afin d'appliquer les principes du développement durable et mettre en œuvre ce projet de société pour un Creil durable et citoyen.

## **Développement durable et citoyenneté :**

### **Une mission commune pour l'avenir de Creil**

L'environnement doit être protégé au même titre que la citoyenneté doit être préservée. Pour relever ces deux défis majeurs avec l'équipe municipale pour la ville de Creil du 21<sup>e</sup> siècle, les missions développement durable et citoyenneté ont fusionné en 2009 en un seul service « éco-citoyen », composé d'agents aux compétences complémentaires. En encourageant les comportements éco-citoyens responsables et en travaillant sur le fond des projets de la ville, nous faisons le choix d'un « mieux vivre ensemble ». Cette démarche nouvelle, pragmatique, transversale, au plus proche des citoyens nous invite à partager ensemble des valeurs humaines et durables.

### **Contact**

Mission éco-citoyenneté

Mathilde Boukhelif Yahia - Éluée référente au développement durable

Développement durable

[developpement.durable@mairie-creil.fr](mailto:developpement.durable@mairie-creil.fr)

03-44-29-52-38

Danièle Carlier - Éluée référente à la citoyenneté

Citoyenneté

[citoyennete@mairie-creil.fr](mailto:citoyennete@mairie-creil.fr)

03-44-29-52-38

#### Document de référence | Agenda 21 de Creil

**Ville de Creil**  
**Hôtel de ville**  
**Place François Mitterrand, BP 76,**  
**60109 Creil Cedex**  
**Tél. : 03 44 29 50 00**  
**[www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)**

**Directeur de la publication :** Jean-Claude Villemain  
**Rédaction :** Claude Thieffine, Thomas Coindeau  
**Conception :** Service communication  
Thomas Coindeau

## L'éco-citoyenneté



### **Des instances éco-citoyennes :**

Les Conseils Citoyens de Quartier (CCQ)  
Le Conseil de Ville et le Conseil des Creillois Étrangers (CCE)  
Le futur Conseil des Sages  
Le Copil Agenda 21 (*comité de pilotage A21*)  
Les ateliers éco-ambassadeurs  
La commission développement durable et citoyenneté

### **Des outils :**

L'Agenda 21 (*un programme*)  
L'Université Permanente (*formation et accompagnement*)  
La cellule de veille  
Le budget participatif  
Le Fonds de Participation aux Habitants (FPH)  
Les micro-projets

### **Des événements fédérateurs :**

La Fête des voisins  
Creil Respire !  
La semaine du développement durable et du commerce équitable  
Des expositions et des animations (*Maison de la ville*)

### **La mission citoyenneté :**

Favorise la participation citoyenne,  
Forme et sensibilise les publics les plus éloignés de l'offre citoyenne,  
Favorise la participation de tous les habitants, notamment ceux d'origine étrangère,  
Répond aux demandes des citoyens et assure le suivi des demandes,  
Assure la tenue, le suivi et l'accompagnement des Conseils Citoyens de Quartier,  
Favorise le dialogue avec les citoyens.

### **La mission développement durable :**

Impulse le développement durable de manière transversale,  
Accompagne les services et les élus dans leurs actions,  
Exerce un suivi de manière évaluative et analytique,  
Est force de propositions sur les projets de la ville,  
A une démarche d'information et de sensibilisation sur les pratiques éco-responsables,  
Met en place le processus de l'Agenda 21 creillois et l'anime.

## Être éco-citoyen c'est :

- Prendre en compte dans ses actions de tous les jours l'impact et les conséquences sur notre mode de vie et notre environnement ;
- Être actif dans sa ville et réaliser des actions pour les générations actuelles et futures ;
- Connaître et appliquer des gestes simples, quotidiens, respectueux de notre environnement ;
- Connaître ses droits et devoirs citoyens ;
- Adopter une démarche de vie altruiste, solidaire nécessitant une prise des responsabilités collectives et individuelles.

## Remerciements

L'Agenda 21 creillois a pris tout son sens grâce aux Creillois et aux agents municipaux de la ville, impliqués dans les manifestations du développement durable et de la citoyenneté, mais aussi grâce à la contribution de ceux présents aux Conseils de Quartiers (CCQ), au Conseil de Ville, au Conseil de la Jeunesse Creilloise (CJC), aux réunions publiques, aux réunions de travail, aux ateliers Agenda 21...

Nos remerciements s'adressent également à nos partenaires tels que le Conseil Général de l'Oise, le Conseil de Développement Durable de l'Oise (CDDO), le Conseil Régional de Picardie, l'ADEME, le Parc Naturel Régional, le cabinet Inddigo et le Comité 21, qui nous ont accompagné tout au long du processus Agenda 21 creillois.

## PARTIE préambule

Édito.....	03
L'Agenda 21 grand public et le document de référence.....	04
L'éco-citoyenneté.....	05 et 06
Remerciements.....	06



## PARTIE 1 | Le développement durable : pourquoi ?

La prise de conscience de la condition humaine.....	12
Les ressources planétaires en danger.....	12
Du développement durable à l'Agenda 21.....	13 à 15
La politique de développement durable : pourquoi ?.....	16
La société humaine en crise.....	16
Pendant des siècles, l'homme a oublié l'humain.....	16
Faisons en sorte que le 21 <sup>e</sup> siècle reste indemne.....	17
Le développement durable ne se limite pas à l'environnement.....	17
Positionnée sur 4 piliers, la réussite de Creil passe par l'équilibre.....	18
Les 4 piliers du développement durable.....	18
Multi-dimensionnalité et transversalité.....	19
Philosophie du développement durable.....	20
Ces principes qui nous guident.....	20
Construire une ville durable.....	21 à 23
Développement durable, développement, écologie et économie.....	24 et 25
Une politique pour Creil et ses habitants.....	25
Comprendre les 3 grands paradigmes.....	26 et 27



## **PARTIE 2 | L'Agenda 21 Creillois**

L'Agenda 21 planétaire.....	30
Ce qui doit être fait pour les Creilloises et Creillois au 21 <sup>e</sup> siècle.....	31
A quoi ça sert ?.....	31
5 finalités incontournables.....	32
Objectif Creil : une ville durable, une ville jardin, une ville paysage.....	32
Agenda 21 de Creil : la synthèse de 3 profils utilisés en Europe.....	33
Pour un progrès humain cohérent, Creil mise sur la conscience collective.....	34
Le mode participatif.....	34
Améliorer la vie quotidienne de tous les creillois.....	35
L'humain est au cœur de l'Agenda 21 de Creil.....	35



## **PARTIE 3 | Méthodologie**

Donner un futur est un choix politique. Pas un effet de mode.....	38
Un outil concret pour une gestion et des prises de décisions cohérentes.....	38
Anticiper sur le long terme mais gérer l'urgence.....	38
Une démarche continue de progrès social.....	39
L'Agenda 21 de Creil parti-pris et pragmatisme.....	40
Une démarche proprement creilloise.....	40
Une démarche collective, participative, pragmatique et constructive.....	41
Un pilotage ensemble.....	41
Entretien d'un membre du comité de pilotage.....	42
16 thèmes transversaux abordés lors des ateliers.....	42
Le phasage.....	43
6 enjeux pour Creil, 18 orientations et 60 actions.....	44
Les chiffres clés du processus Agenda 21.....	45



## **PARTIE 4 | La ville de Creil**

La carte de l'identité Creilloise.....	48
Plan de la ville de Creil.....	49
Découpage des 9 Conseils Citoyens de Quartier (CCQ).....	50
La ville en quelques lignes.....	51
Creil à travers les âges.....	52 à 54
Bien nous connaître pour mieux agir.....	55 et 56
Point par point (diagnostic local).....	57 à 62
POPULATION.....	57
FAMILLE.....	58
EMPLOI.....	59 et 60
LOGEMENT.....	61
TRANSPORT.....	62
ÉQUIPEMENTS.....	62
ENVIRONNEMENT.....	62



## **PARTIE 5 | Actualités creilloises**

Potentialité : Creil, ville paysage.....	64
CREIL, NATURELLEMENT - TERRITOIRE RÉPERTORIÉ NATURA 2000.....	64
VILLE PORTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR).....	65
Unité paysagère creilloise.....	66
FAIRE ENTRER LA NATURE EN VILLE.....	67
CREIL, SIGNATAIRE D'UNE CONVENTION AVEC LE CSNP.....	68 à 70
Le Centre hospitalier Laënnec.....	71
LGV CREIL-ROISSY : développement durable et modernisation.....	72
Creil et le comité 21 : réseaux et moteurs.....	73 et 74
Les lois du Grenelle 1 et 2 (synthèse).....	75 à 78
L'Union européenne et le développement durable.....	79
L'ONU.....	80
L'Agenda 22.....	81



## **PARTIE 6 | L'Agenda 21 en action**

Méthodologie et lecture des fiches actions-projets.....	84
Les 6 enjeux .....	85 à 86
Les axes de développement.....	87 à 92
Tableaux par enjeux et numéro d'action.....	93 à 103
Tableaux par délai et par ordre des actions.....	104 à 110
Tableaux par direction ou service porteur.....	111 à 117
Description des 60 actions de l'Agenda 21.....	118 à 189
Les microprojets de l'Agenda 21.....	190 à 194
S'inspirer de la grille RST02 - Prendre en compte le développement durable dans un projet.....	195 et 196



## **PARTIE 7 | Annexes**

Les textes fondamentaux.....	198
La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1789 (extrait).....	198
La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1948 (extrait).....	199
La Charte de l'environnement, 2005.....	200
La Déclaration de Rio, 1992, environnement et développement.....	201 à 205
Les engagements d'Aalborg, 1994 (1 <sup>ère</sup> conférence) - 2004 (2 <sup>e</sup> conférence).....	206 et 207
La Charte de Leipzig, 2007(Extrait).....	208
Les lois Grenelle environnement 1 et 2.....	209
La Convention des maires - Pour une énergie locale durable.....	210 à 211
L'éco-glossaire.....	213 à 225
Bibliographie.....	226 à 236



## **PARTIE 1 | Le développement durable : pourquoi ?**

La prise de conscience de la condition humaine.....	12
Les ressources planétaires en danger.....	12
Du développement durable à l'Agenda 21.....	13 à 15
La politique de développement durable : pourquoi ?.....	16
La société humaine en crise.....	16
Pendant des siècles, l'homme a oublié l'humain.....	16
Faisons en sorte que le 21 <sup>e</sup> siècle reste indemne.....	17
Le développement durable ne se limite pas à l'environnement.....	17
Positionnée sur 4 piliers, la réussite de Creil passe par l'équilibre.....	18
Les 4 piliers du développement durable.....	18
Multi-dimensionnalité et transversalité.....	19
Philosophie du développement durable.....	20
Ces principes qui nous guident.....	20
Construire une ville durable.....	21 à 23
Développement durable, développement, écologie et économie.....	24 et 25
Une politique pour Creil et ses habitants.....	25
Comprendre les 3 grands paradigmes.....	26 et 27



### **La prise de conscience de la condition humaine**

L'Homme se donnait encore l'illusion, il y a quelques décennies, qu'il pouvait totalement maîtriser la nature. Mais il a pris tardivement conscience à la fin des années 1960 (suite à l'accumulation de catastrophes telles que le naufrage du Torrey Canyon ou encore de l'Amoco Cadiz, le nuage radioactif de Tchernobyl, la fuite chimique de Bhopal...) des problèmes écologiques mondiaux causés par des activités humaines irresponsables, négligentes, à la recherche de toujours plus de profits.

La mondialisation accélérée, fragmentée et inégale, dont la poursuite est inévitable, a favorisé l'ouverture des économies, de l'information, des sociétés, mais aussi le développement d'une concurrence exacerbée entre les groupes industriels, ou encore la course à la compétitivité, la réduction et l'aliénation du temps et de l'espace. Pendant ce temps, on en a oublié de prendre du temps pour penser et agir concrètement au quotidien afin d'assurer à nos générations actuelles et futures un avenir prospère, durable et serein... Il est temps de réévaluer fondamentalement la condition humaine, son rôle et sa place. L'agenda 21 creillois apporte les premières réponses et donne un sens à la vie collective en mettant notre énergie dans une politique qui anticipe les enjeux des décennies à venir tout en assurant les priorités actuelles.

### **Les ressources planétaires en danger**

20 % de la population de la Terre consomment 86 % des ressources de la planète. L'influence que l'homme exerce sur la nature est de plus en plus forte pour répondre à sa soif de consommation superflue. Même si nous avons le droit d'utiliser les ressources que la Terre nous offre, nous avons le devoir en contrepartie d'en assurer la pérennité pour les générations futures car la planète bleue voit ses couleurs se ternir. En effet, nous commençons à interpréter certains signaux : dérèglements climatiques, diminution de la calotte glaciaire, accélération du nombre de catastrophes naturelles, pollution de l'air, augmentation du niveau des mers, gaspillage des énergies, exploitation inconsidérée des ressources naturelles (conduisant par exemple à la fuite pétrolière dans le golfe du Mexique en 2010), menace de disparition de plusieurs espèces animales et végétales.

C'est pourquoi nous encourageons au quotidien la réalisation de gestes écologiques simples, qui, si réalisés par tous, prendra une ampleur importante et permettra d'inverser la tendance.

#### Pour aller plus loin

Le système que nous avons connu jusque maintenant était linéaire :

Extraction → Production → Distribution → Consommation → Elimination.

Or, à toutes ces étapes il manque l'humain (qui vit et travaille dans ce système) et la prise de conscience que notre planète a des ressources limitées.

Un système Linéaire n'est pas tenable sur une planète limitée.



### Du développement durable à l'Agenda 21

Le développement durable n'est pas un thème aussi récent qu'il y paraît. Le concept du développement durable a évolué et a mûri au fil des années.

#### **1968 - La réflexion est déjà en marche**

Le Club de Rome, créé en tant qu'association internationale se propose d'élaborer et suggérer des politiques basées sur un modèle plus attentif aux dimensions sociales et environnementales.

#### **1972 - La confirmation**

A Stockholm (*conférence des Nations Unies*) apparaît le concept d'éco-développement. Ce dernier insiste sur la nécessité d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud.

#### **1976 - La promotion de la durabilité écologique**

Conférence de Vancouver. Création de l'Organisation des Nations Unies pour l'habitat.

#### **1987 - La naissance d'un concept**

« *Notre avenir à tous* » est un rapport qui a marqué les esprits. Le rapport Brundtland a été présenté à New York. Il préconise une stratégie pour conjuguer développement et préservation de l'environnement. C'est aussi la naissance du concept de développement durable : « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

**1990** - Création du Conseil International pour les Initiatives Locales qui participa à la rédaction du chapitre 28 de l'Agenda 21.

#### **1992 - Une date clé -**

Le « Sommet de la terre » est une date clé. 173 pays se sont réunis à Rio de Janeiro. Un plan d'action nommé « Action 21 » a été proposé pour guider les décisions à tous les niveaux et faire du développement durable une réalité. Ces plans sont aussi appelés « Agenda 21 ».

**1993** - Conférence sur l'Environnement des Régions de l'Union Européenne à Bruxelles, adoption de la « Résolution de Bruxelles ».





### 1994 - L'engagement des villes européennes

*Aalborg* : la charte des villes européennes pour la durabilité est signée... Les villes européennes s'engagent à s'organiser pour faciliter la mise en œuvre des Agendas 21 locaux par l'amélioration des capacités d'organisation, des procédures administratives, des méthodes de travail, des ressources humaines disponibles et de la coopération entre les différentes autorités, y compris les associations et les réseaux.

1996 - 2<sup>e</sup> conférence européenne des Villes Durables à Lisbonne, rédaction du Plan d'Action de Lisbonne.

1997 - Une entente presque internationale lors du « Sommet de la Terre +5 » à New York, point d'étape sur l'état d'avancement d'Agenda 21 au niveau planétaire.

### 1997/1998 - L'ouverture des négociations

Kyoto : les États signent le « *protocole de Kyoto* » pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre, afin de lutter contre le réchauffement climatique.

2000 - La Commission européenne présente le « Livre blanc sur la responsabilité environnementale ». La même année le Sommet du millénaire des Nations Unies à New York réaffirme les priorités à atteindre au niveau global : élimination de la pauvreté et développement durable.

2001 - Publication par l'Union Européenne du « Livret vert » pour promouvoir la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises.

### 2002 - Réduire la pauvreté et protéger l'environnement

Le Sommet Mondial pour le Développement Durable à Johannesburg, définit des lignes futures de développement et des axes d'actions.

2003 - Congrès Mondial sur l'Action 21 Locale à Athènes, approbation du « Plan Stratégique » pour la période 2004-2009.

2004 - Conférence mondiale sur les énergies renouvelables à Bonn, 154 pays représentés pour définir des lignes d'actions.





## **PARTIE 1 | Le développement durable : pourquoi ?**



**2004** - 4<sup>e</sup> Conférence européenne des Villes durables, Aalborg +10, au Danemark : 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte d'Aalborg durant lequel 1000 représentants de toute l'Europe ont travaillé à la définition de futures lignes d'actions. 110 Autorités locales ont signé ces « Aalborg Commitments » en s'engageant activement à les réaliser d'ici les dix années à venir.

### **2005 - Une consécration constitutionnelle**

La Charte de l'environnement a valeur constitutionnelle après réunion du Parlement en congrès et promulgation par le président de la République. La charte reprend un certain nombre de droits ou de principes dits de "3<sup>e</sup> génération" déjà consacrés dans des textes à valeur législative ou le plus souvent dans des textes internationaux.

### **2008 - Les lois du Grenelle environnement**

Le Grenelle Environnement étudie 13 domaines d'actions pour un projet de loi de programme adopté par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

### **2009 - La reconnaissance**

« COP 15 » / Le Sommet des Nations Unies sur le changement climatique à Copenhague (Danemark) fixe l'objectif de trouver un accord sur une réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'administration américaine reconnaît enfin les gaz à effet de serre comme nocifs.

### **2010 - Février 2010 – ratification de l'Agenda 22 par la France**

22 principes définis par l'Assemblée Générale des Nations Unies, sur la base de travaux suédois visant à assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.

### **Janvier 2011 - C'est maintenant !**

L'Agenda 21 creillois est diffusé auprès des habitants. Une étape à la fois symbolique et pragmatique du développement durable a été franchie.





### **La politique de développement durable : pourquoi ?**

Pour répondre notamment aux incertitudes économiques, aux inégalités sociales et aux dégâts écologiques...

### **La société humaine en crise**

*Crise : -non commun. féminin- situation insolite caractérisée par son instabilité, qui oblige à adopter une gouvernance spécifique. Le concept renvoie également à la notion de trouble, de déséquilibre et de désordre.*

L'état de notre planète est inquiétant face à l'individualisme grandissant et la perte de valeurs citoyennes. Cette « transformation silencieuse » de la société s'accompagne de diverses *crises* économiques, financières, sociétales, ou encore environnementales, alimentaires, énergétiques... Pendant ce temps, nous oublions de penser « développement durable » et de remettre de l'humain dans notre société. Cette **culture du « bonheur »**, bien souvent réfugiée derrière la technologie et le monde virtuel, a pour effet pervers d'oublier des aspects fondamentaux comme le facteur social-environnemental ou d'occulter les effets discriminatoires (écarts grandissants de la répartition des richesses, baisse des avantages sociaux...) qui nous entraînent inexorablement vers la « disparition » de notre civilisation.

### **Pendant des siècles, l'homme a oublié l'humain**

La notion de développement durable marque une rupture conceptuelle et sociale. Il s'agit, au travers du développement durable, de répondre concrètement aux **considérations environnementales** (respect de la nature, utilisation de matériaux non-polluants et non-énergivores...), à une **équité sociale** (équipements d'épanouissement et de santé à proximité, transports en commun...) avec une **préoccupation d'efficacité** économique comme les réductions importantes de consommation d'énergie (éclairage, chauffage, constructions dites « passives »...). L'équilibre de ces équations structure le projet pour Creil et cultive le **« mieux vivre ensemble »**, vecteur indispensable d'une paix sociale, de confort hygiéniste et d'un épanouissement citoyen.



### **Faisons en sorte que le 21<sup>e</sup> siècle reste indemne**

Le concept de développement durable, évolue au fil du temps. Il est fonction de l'actualité ainsi que de la capitalisation de connaissances scientifiques : nous en savons chaque jour de plus en plus sur les effets et les dangers de l'utilisation de produits phytosanitaires, l'intérêt de protéger la faune et la flore sur le territoire, leur apport et bienfaits sur la vie sociale, les solutions technologiques ou mécaniques pour faire face aux enjeux énergétiques.

Ce nouveau type de développement doit donc s'inscrire dans les années à venir à tous les niveaux (international, européen, national et local). L'Agenda 21 creillois en est une illustration. Il propose une autre façon de concevoir un développement intelligent, harmonisé, coordonné, fiable et durable. Il donne autant d'importance à l'efficacité économique, à l'équité sociale, à la préservation de l'environnement et à la participation des acteurs sur le territoire (agents municipaux, habitants, associations, élus, acteurs économiques, organismes sociaux).

### **Le développement durable ne se limite pas à l'environnement**

*Principe 4 de la Déclaration de Rio (1992) : « Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément. »*

L'axe principal d'action privilégié au cours des dix dernières années a été celui de la protection de l'environnement. Les collectivités, qui, par le passé ont trop rapidement traduit « **développement durable** » par « **environnement** », mesurent aujourd'hui que **ce raccourci était un mauvais choix**. C'est pourquoi, l'Agenda 21 creillois n'est pas sectoriel mais transversal. Cette articulation autour de 6 enjeux humains, d'objectifs, de 18 axes d'orientations et de 60 actions pour assurer le développement de la ville est un véritable guide pour les 10 années à venir.



### **Positionnée sur 4 piliers la réussite de Creil passe par l'équilibre**

Atteindre un niveau acceptable de développement durable, c'est rechercher conjointement la satisfaction des piliers (économique, social, environnemental, gouvernance). En revanche, se concentrer aveuglément sur certains piliers en négligeant les autres, déséquilibrerait complètement la structure et vouerait à l'échec la politique publique menée, tant le développement durable est global et multi causal, intersectoriel... À Creil, ces piliers tournent autour de deux axes : préserver la planète ou le territoire pour les générations futures (axe temporel) et aider les plus pauvres ou dans le besoin selon le principe de solidarité (axe spatial). Les 4 piliers retenus à Creil se soucient ainsi du développement de tous les êtres humains et vivants.

### **Les 4 piliers du développement durable**

#### **Social - Cohésion - Participation**

C'est garantir l'accès aux services essentiels aux citoyens, garantir l'accès à la santé, l'éducation, la culture, lutter contre les discriminations, la précarité, l'exclusion, améliorer les conditions de vie,...

#### **Économie - Développement - Attractivité**

C'est mettre en place une coopération internationale ou entre les territoires, lutter contre la pauvreté, modifier les modes de production, de rémunération et de consommation, favoriser le commerce équitable.

#### **Environnement - Valorisation - Préservation**

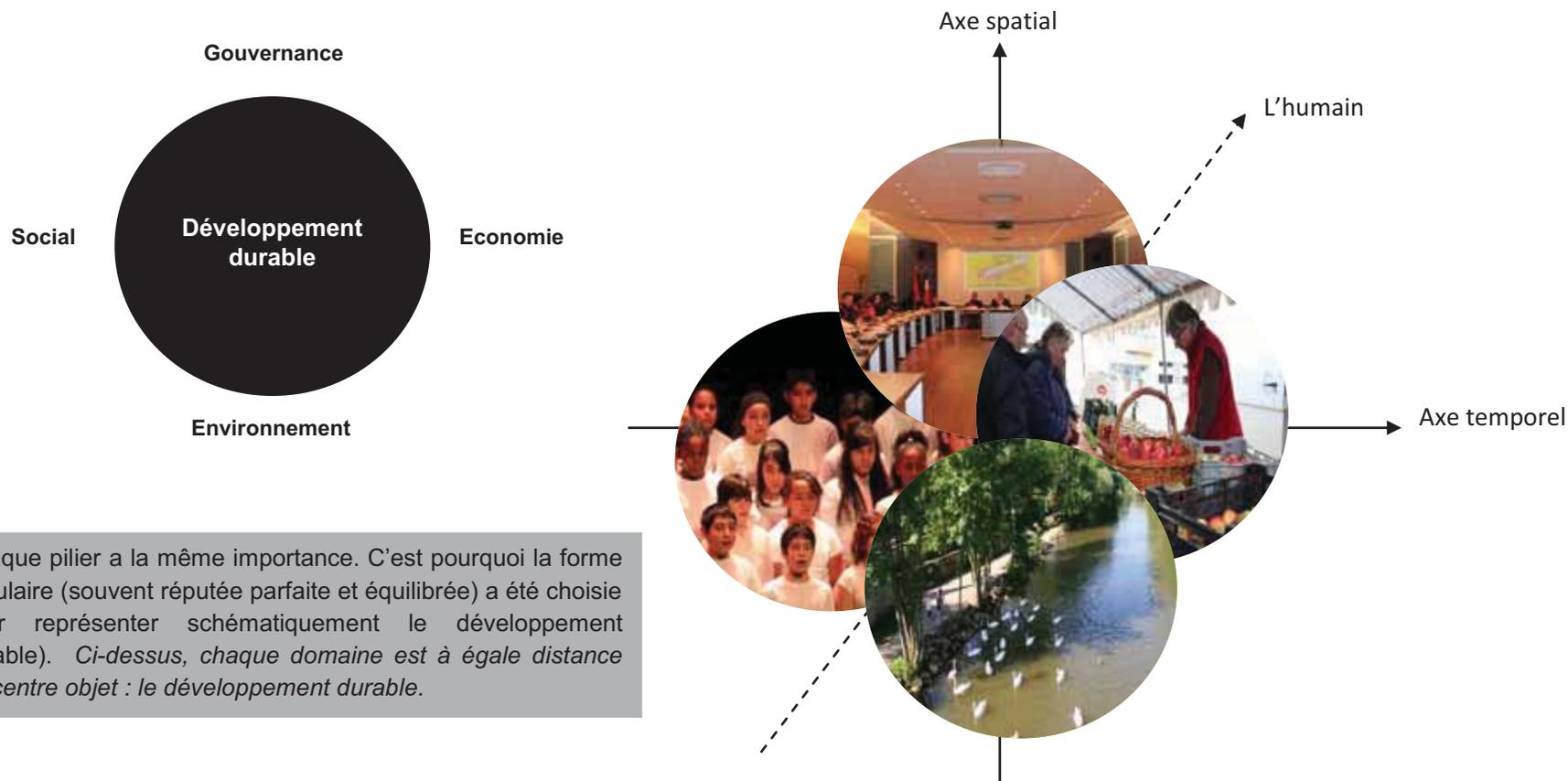
C'est diminuer les rejets de polluants dans l'atmosphère, protéger la biodiversité, les forêts, la faune, la flore, promouvoir des énergies renouvelables, développer une agriculture plus respectueuse de l'environnement, de la santé.

#### **Gouvernance - Participation - Concertation**

C'est une démarche de concertation, une nouvelle forme de démocratie participative et de prise de décisions, qui implique de façon responsable les acteurs, les élus et les populations concernées par les politiques de développement et leurs plans d'actions.



## Multi-dimensionnalité et transversalité



Chaque pilier a la même importance. C'est pourquoi la forme circulaire (souvent réputée parfaite et équilibrée) a été choisie pour représenter schématiquement le développement durable). *Ci-dessus, chaque domaine est à égale distance du centre objet : le développement durable.*

**Pour aller plus loin**

La multi-dimensionnalité permet de prendre en compte chaque dimension du concept de développement durable, de comprendre les connexions du système (souvent complexe) alimenté par l'homme, la nature, les espèces, l'activité économique. Cette approche permet de d'expliquer un système plus simplement.



## Philosophie du développement durable

Le développement durable implique un « remords anticipateur » de la collectivité pour concevoir des modes de production et de consommation qui soient compatibles avec une vie authentiquement humaine sur Terre et dont les effets ne soient pas destructeurs.

Les menaces qui pèsent sur la planète sont réelles.

### Définition méthodologique

*« Le développement durable est une conception de l'intérêt visant à concilier le développement des sociétés de façon équitable, la protection et la préservation de l'environnement et les besoins des populations. Il s'appuie entre autre sur les grands principes repris du développement durable. »*

**(Extrait du rapport Brundtland – 1987)**

## Ces principes qui nous guident

Pour appliquer et adapter cette définition du développement durable au contexte creillois, il faut au préalable poser les enjeux, exprimer nos orientations avant de se fixer des objectifs, ne pas faire de concessions, refuser de « tricher » face à cette difficulté et se donner les moyens de faire ce que l'on a décidé. C'est avant tout la méthode du « bon sens » qui prévaut. Adopter ces principes et ces réflexes demandent un apprentissage.

### **Humanité, solidarité, responsabilité, participation**

-L'homme et les êtres vivants doivent être au cœur du dispositif. Abandonnons la conception de l'homme au centre du monde et comme finalité. Faisons une place à la flore et à la faune qui nous environnent.

-La solidarité doit s'inscrire dans le temps et l'espace. Selon le principe de solidarité, « *légions à nos enfants un monde viable, réduisons les fossés de notre monde et de nos sociétés à deux vitesses* ».

-La responsabilité, la précaution, la prévention doivent guider l'action. En effet, « *n'attendons pas l'irréparable pour agir* ».

-Le gouvernement des hommes doit se bâtir sur l'adhésion et la participation des citoyens. Chacun doit veiller à la sauvegarde de l'environnement. Les citoyens doivent être informés de l'état de l'environnement et des projets en cours.



### Construire une ville durable

La réalisation d'une « **cit  id ale** » est un des grands r ves des soci t s urbaines ou en voie d'urbanisation. Le terme pourrait sembler synonyme d'utopie si certaines de ces cit s n'avaient  t  construites dans les faits. Il s'agit plus le plus souvent de quartiers **exemplaires** en milieu urbain r pondants aux **consid rations environnementales** (respect de la nature pr sente, utilisation de mat riaux non-polluants et non- nergivores...),   une ** quit  sociale** ( quipements d' panouissement et de sant    proximit , transports en commun...) et   une **pr occupation d'efficacit **  conomique comme les r ductions importantes de consommation d' nergie ( clairage, chauffage, constructions dites « passives »).



#### Focus sur le futur  co-quartier Gournay-Les-Usines

-Le futur  co-quartier Gournay-Les-Usines prend en compte ces descriptions de la ville durable. La nature c toie la vie et l' conomie. Le projet en cours dans le cadre du PRU (Projet de R novation Urbaine) a d'ailleurs re u le prix de l' co-quartier en 2009. Gournay-Les-Usines, c'est 150 hectares r partis sur 3 communes (Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire). Les premiers travaux engag s se concr tisent. En juin 2010, 22 logements ont  t  livr s rue de la villageoise et rue Tumerelle. Les travaux rue Faure Robert seront livr s au printemps 2011.

-Diff rents mat riaux sont utilis s pour l'int gration des constructions neuves dans le paysage. Des panneaux solaires et une isolation thermique bois renforc  compl tent les  quipements durables. La CAC (Communaut  de l'Agglom ration Creilloise) accompagne ces op rations.

Le projet de l' co-quartier recomposera un quartier vivant situ  au c ur de l'agglom ration creilloise en amenant de nouvelles voiries, de nouveaux logements, de nouvelles activit s, de nouveaux espaces de vie. 740 logements seront construits dont 30 % de logements sociaux, 20 % de logements locatifs public et 50 % de logements priv s en location ou en accession. 16 000 m  de surface seront d di s pour des bureaux et l'activit   conomique.

→**Objectif** : cr er une dynamisation de 400 emplois suppl mentaires.

Des liens inter-quartiers seront facilit s par la cr ation de la passerelle sur l'Oise et la requalification du pont Y.

** volution du projet** : des commerces de proximit  implant s, de nouvelles  coles aux  quipements exemplaires, des berges de l'Oise valoris es, des espaces et coul es vertes le long des voiries am nag es.



## PARTIE 1 | Le développement durable : pourquoi ?



La ville durable est un projet de ville collectif et non une théorie. C'est un objectif global qui doit guider les politiques d'aménagement et de développement urbains mais aussi l'ensemble des politiques d'une collectivité : éducation, formation, solidarité, emploi,...

Catherine Charlot-Valdieu et Philippe Outrequin, fondateurs de l'association SUDEN pour la promotion du développement urbain durable et auteurs d'ouvrages sur l'urbanisme durable, donnent leur définition de la ville durable :

*« Certains aspects de la ville durable relèvent du domaine de la collectivité locale : celle-ci peut venir en aide à des personnes défavorisées, aider les enfants en difficulté ou encore empêcher l'appropriation de certains biens collectifs par quelques-uns, mais elle ne peut intervenir que marginalement sur la répartition des revenus ou des richesses.*

*La ville durable doit s'appuyer sur des grands principes qui sont énoncés depuis plus de vingt ans. Elle doit être solidaire dans l'espace et dans le temps.*

*Cette solidarité implique :*

- Des stratégies d'économie de ressources naturelles (énergie, eau, espace, matériaux) et de gestion de ses flux ;
- Des stratégies visant l'équité sociale, lesquelles se traduisent par des actions contre l'exclusion, la pauvreté, le chômage et aussi des actions d'éducation, de formation, etc.
- L'application du principe de précaution afin d'éviter les choix irréversibles et les risques locaux ou pour la planète (effet de serre et biodiversité par exemple). Ainsi par exemple, on disait que 80 % de la biodiversité étaient sur 10 % de la planète. On dit aujourd'hui que 80 % de la biodiversité sont sur 80 % de la planète. »

### Une approche « écosystémique »

*« La ville durable doit aussi définir des processus de décision et d'apprentissage conduisant à des améliorations continues de la situation, que ce soit à l'échelle locale ou à l'échelle de la planète, et ce, dans les trois champs : économique, social et environnemental. Le développement n'est durable que s'il est accompagné d'un progrès social et d'un progrès environnemental. Les événements de ces dernières années montrent plutôt un progrès de la prise de conscience environnementale mais aussi un recul en termes de progrès social, notamment en France.*

*La ville durable vise donc le progrès, ce dernier n'étant pas synonyme de croissance économique. Nous ne partageons pas la vision de ceux qui prônent la décroissance ni même l'économie stationnaire : trop de besoins doivent être encore satisfaits à l'échelle européenne et aussi de la planète. Les villes ont aussi un rôle à jouer dans la solidarité Nord - Sud (ce que certaines villes françaises font très bien à travers les jumelages, les Agendas 21, les échanges professionnels, etc.). Mais le développement doit être économe en ressources, en espace, en énergie, en matériaux, etc. Le recyclage, la gestion en interne des coûts environnementaux doivent devenir la règle, d'où cette nécessaire approche « écosystémique » de la ville. La ville durable ne se construira pas sans une coopération entre les acteurs, une meilleure concertation entre « les parties prenantes ». Des stratégies coopératives, des synergies doivent être recherchées entre les acteurs publics et privés ; la chaîne des acteurs doit être plus efficace et permettre à ceux-ci de travailler ensemble dans une vision partagée et cohérente de l'avenir du territoire. »*



### Les cinq objectifs stratégiques

La ville durable doit s'appuyer sur cinq objectifs stratégiques qui traduisent un développement urbain durable, lequel ne compromet pas celui des autres populations et des générations futures :

- Préserver et gérer durablement les ressources de la planète (énergie, air, eau, climat, matériaux, biodiversité).
- Améliorer la qualité de l'environnement local (qualité sanitaire, réduction des nuisances et des risques).
- Améliorer l'équité sociale en renforçant l'accessibilité pour tous à l'emploi, aux logements, à l'éducation, à la santé, aux services et équipements collectifs, et en luttant contre les inégalités sociales et écologiques.
- Améliorer l'équité et la cohésion entre les territoires (à l'échelle infracommunale, celle des quartiers, mais aussi à l'échelle intercommunale et dans le cadre de la coopération décentralisée).
- Améliorer l'efficacité et l'attractivité du tissu économique.

*Extrait de la revue « Alternatives Economiques » d'un entretien avec Cyria Emelianoff, géographe et maître de conférences à l'université du Mans*

#### **De quels autres outils disposent les collectivités territoriales pour mettre en œuvre leurs politiques de développement local ?**

*L'agenda 21 n'est pas un moyen de mettre en œuvre un autre urbanisme. C'est davantage un outil de mobilisation collective. L'urbanisme durable n'a en effet pas forcément besoin d'outils spécifiques et peut s'appuyer sur les outils classiques : le schéma de cohérence territoriale (Scot), le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Programme de Déplacement Urbain (PDU), les marchés publics, etc. Bien sûr, des outils spécifiques comme le plan climat peuvent être utilisés, mais la mise en place d'une politique de développement durable est avant tout une question de volonté politique.*

#### **Plus globalement, comment définir une ville durable ?**

*C'est une ville capable de se maintenir dans le temps, de garder une identité, un sens collectif, un dynamisme à long terme, en s'appuyant pour cela sur son passé, sa mémoire, son patrimoine, sa diversité culturelle intrinsèque, tout en répondant à des enjeux et à des solidarités aujourd'hui globales.*

*Le mot durable renvoie à la capacité d'inventivité et de renouvellement des villes et, en même temps, il fait référence à leur histoire et à leur rapport au reste du territoire : les longues séries pavillonnaires monocordes et l'urbanisme commercial dessinant, au contraire, une ville dont l'objectif est de maximiser la consommation. Face à cela, un urbanisme durable cherche à développer la mixité sociale et fonctionnelle, les courtes distances, une vision douce des mobilités, protégeant l'environnement. Et le développement durable ne peut se concevoir comme un projet qui se greffe sur une politique ; il se définit en fonction du contexte, des besoins, mais aussi et surtout de la volonté des acteurs locaux.*

**Propos recueillis par Nairi Nahapétian.**



## Développement durable, développement, écologie et économie

### Le développement durable : un construit social

Qu'est-ce que le Développement Durable? Pour ne pas donner l'impression que le développement durable est un slogan vide, et après avoir retenu une définition méthodologique selon ses objets (les 4 piliers et les principes qui les entourent), il faut prendre le recul nécessaire en soumettant cette démarche à la critique. Que pouvons-nous intégrer dans ce concept réputé complexe, polysémique, paradoxal, sans réelle définition universelle ? Ce concept impressionne **Florian Charvolin** (chercheur en sociologie et politologie), **Cécile Schwartz** (sociologue environnementale) ou encore **Bruno Latour** (sociologue, anthropologue et philosophe) tant le développement durable n'existe pas en soi, mais procède bien d'une construction intellectuelle et sociale. C'est pourquoi de nombreuses personnes ignorent encore ce qu'est le développement durable. Il pourrait être défini grâce à sa spécificité : la transversalité. Mais la notion resterait trop imprécise et « fourre tout ». On peut parler à ce titre de « notion caméléon ». C'est pourquoi nous proposons d'analyser le vocable et de dissocier un instant « développement » et « durable » pour comprendre la teneur du concept.

### Développement

Le « développement » est polysémique et renvoie souvent à des paradigmes économiques. Retenons ici l'acception biologique : il s'agit en effet d'un ensemble de mécanismes à l'œuvre durant la croissance d'un organisme, d'un être vivant. Ce détour par la biologie permet de mieux comprendre le mot. Le développement peut être économique, humain. Il aspire à atteindre un niveau de satisfaction. En effet, il est connoté plutôt positivement et qualitativement.

-**François Perroux** (économiste français) nous livre sa définition du développement : « Le développement est la combinaison de changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global ». Mais derrière le mot développement, il y a également la notion de « durabilité » et des valeurs qui y sont associées.

-Pour **Gérard Myrdal** (prix Nobel d'économie en 1973) le développement est « une amélioration du bien-être de l'ensemble de la population ». « C'est le mouvement vers le haut de tout le corps social en matière de besoins fondamentaux ». Mais la question « comment y parvenir ? » est posée à juste titre par **Pierre Chassandre** (polytechnicien, ingénieur général des Ponts et Chaussées). C'est pourquoi cette question a été posée et que nous l'avons prise très au sérieux dans le processus agenda 21 en incluant dès le début un 4<sup>e</sup> pilier : la gouvernance, (pouvant être assimilé à la participation et à la concertation) car les Creilloises et Creillois doivent se sentir concernés par leur projet de ville pour les années à venir.

### Durabilité

N'oublions pas d'analyser le mot « durable ». Le long terme fait partie du mode de raisonnement du développement durable. Pourtant, affirmer que le développement durable doit prendre en compte le long terme est presque une tautologie ! Face à cette fausse évidence, nous devons rappeler que deux visions existent :

-la durabilité forte : La durabilité dépend d'un équilibre entre le taux d'exploitation d'une ressource et le rythme de croissance. Cet équilibre doit assurer un minimum de renouvellement de cette ressource. L'objectif est de maintenir dans le temps un stock constant de capital naturel en instaurant des règles telles que par exemple : « l'extraction des ressources renouvelables doit se faire à taux compatible avec leur renouvellement »

-la durabilité faible : Elle correspond à la satisfaction des besoins humains (économiques, sociaux et écologiques) et au maintien intergénérationnel de cette satisfaction. Cette durabilité faible, proche de la notion de satisfaction de l'intérêt général retiendra notre attention sur chaque action Agenda 21 comme pour chaque projet de la ville.

## Une politique pour Creil et ses habitants

C'est la définition retenue à Creil, inspirée de **Michel Prieur** (professeur de droit public, consultant pour la FAO (Food and agriculture Organization), la Banque Mondiale, le Conseil de l'Europe) qui livre une définition finaliste : un droit et une politique « pour »... Cette vision est contrebalancée par **Raphaël Romi**, plus négatif, (professeur de droit public à l'Université de Nantes, Conseiller « Université 21 ») en décrivant le « droit de l'environnement comme un droit contre ». Selon lui, il intervient contre les déséquilibres de développement car les écarts se sont accentués.

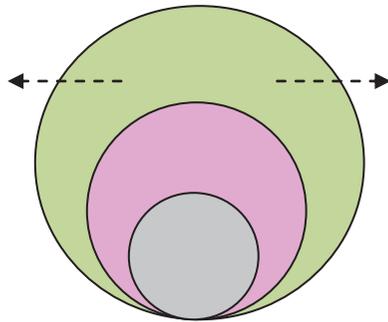
→L'élaboration de l'Agenda 21 creillois a tenu compte de la première interprétation inspirée par Michel Prieur.

#### Pour aller plus loin

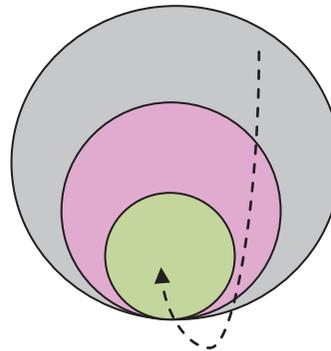
Pour **Edgar Morin** (sociologue et philosophe), le développement, notion apparemment universaliste, constitue un mythe typique du sociocentrisme occidental. De ce constat l'on pourrait désormais dire que le « développement » est la maîtrise par les hommes de leur destin répondant ainsi à une logique de besoin. Mais les relations sont asymétriques. Dans les pays industrialisés et en voie de développement, les intellectuels, les scientifiques et les sociologues tentent de faire prendre conscience de l'enjeu « planétaire ». L'Agenda 21 creillois y consacre d'ailleurs une large place dans l'enjeu n°6 « s'ouvrir au monde » car les développements sont parfois très inégaux.



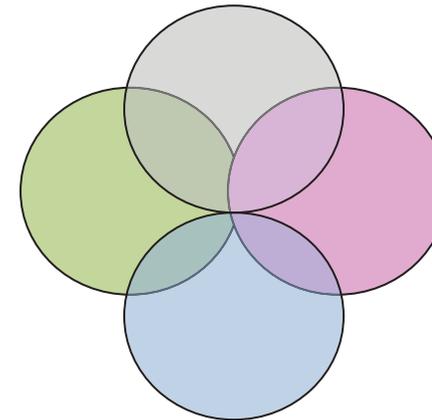
## Comprendre les 3 grands paradigmes



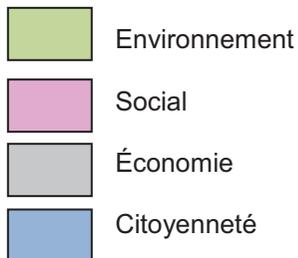
1) Écologie



2) Économie



3) Développement durable



1) Dans la première représentation, l'environnement écrase les autres domaines d'intervention (économie et social). Cette conception stricto sensu doit laisser place à une conception plus large de l'écologie, qui a pour objet d'étudier l'ensemble des interactions et leurs conséquences entre un individu et un milieu biotique qui l'entoure. Cette 2<sup>e</sup> acception fait donc de l'écologie un domaine de réflexion très vaste. En effet par « biotique », il faut entendre la totalité du monde vivant (animaux, plantes, micro organisme, société). Une autre branche de l'écologie réfléchit sur les interactions avec ce qui relève de l'a-biotique (les objets, la technologie, la connaissance).

2) Le deuxième schéma montre que développement et environnement étaient souvent contradictoires par le passé. Les économistes classiques considéraient la Terre comme un input essentiel à la production. La version néoclassique s'interroge davantage sur les effets, sur les externalités, et la recherche d'un optimum. Ils posent également la question de la valeur de l'environnement. (cf optimum de Pareto).

3) Les rosaces du 3<sup>e</sup> schéma illustrent un idéal : chaque domaine est transversal. Cette définition du développement (parmi d'autres possibles) valorise le futur, le bien être et les biens environnementaux.



Les notions d'écologie et développement durable, juxtaposées à « la Une » de tous les médias, nous paraissent synonymes. Pourtant l'écologie est avant tout une science, alors que le développement durable est un projet de société.

### Écologie → Développement durable

**Une science biologique** : elle analyse les rapports entre les êtres vivants et le milieu physique dans lequel ils évoluent.

L'écologie s'appuie sur **des faits scientifiques**.

L'écologie étudiera, par exemple,  
-le rapport entre la flore d'une région et une colonie d'abeilles ;  
-comment un mollusque survit dans les fonds océaniques ;  
-ou encore l'impact de la migration des herbivores sur les plaines subsahariennes.

**Un projet social** : une conception de l'intérêt public et des rapports entre l'être humain et la planète qu'il habite.

Le développement durable s'appuie sur **des postulats et des valeurs** telles que la responsabilité, le partage, la participation.

Le développement durable se donne pour objectif d'assurer à tout être humain, aujourd'hui comme demain, la jouissance des ressources naturelles de la Terre.

### Une science au service du projet de société

Tout projet de développement durable doit s'appuyer sur une solide connaissance des rapports entre les vivants et leur milieu. Ces deux disciplines sont donc étroitement liées mais ne doivent pas être confondues.





## **PARTIE 2 | L'Agenda 21 Creillois**

L'agenda 21 planétaire.....	30
Ce qui doit être fait pour les Creilloises et Creillois au 21 <sup>e</sup> siècle.....	31
A quoi ça sert ?.....	31
5 finalités incontournables.....	32
Objectif Creil : une ville durable, une ville jardin, une ville paysage.....	32
Agenda 21 de Creil : la synthèse de 3 profils utilisés en Europe.....	33
Pour un progrès humain cohérent, Creil mise sur la conscience collective.....	34
Le mode participatif.....	34
Améliorer la vie quotidienne de tous les creillois.....	35
L'humain est au cœur de l'agenda 21 de Creil.....	35



## **L'Agenda 21 planétaire**

L'Agenda 21 se définit classiquement par un programme d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle adopté par 173 États lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Les collectivités territoriales (régions, départements, communes) se lancent depuis quelques années dans cette démarche « Agenda 21 ». Plus qu'un document porteur de bonnes intentions, ce projet territorial, solidaire, équitable, respectueux de l'environnement jette des bases solides, cohérentes, encourageantes pour changer notre ville. Il se compose d'enjeux, d'objectifs, d'orientations et d'engagements répondant à l'équilibre des 4 piliers du développement durable. Il pose des bases solides pour construire ensemble notre futur.

Le mot « agenda » est emprunté à la forme latine verbale « *agere* » qui signifie « agir », ou encore « ce qu'il faut faire ». Ce détour étymologique est important pour comprendre ce qu'est un Agenda 21. L'Agenda 21 est à la fois l'affirmation d'une politique, une démarche citoyenne et un document comprenant un ensemble d'actions faisables, réalisables, concrètes, apportant des réponses simples à des interrogations complexes et techniques autour du développement durable. Il n'existe pas de modèle unique d'Agenda 21. Chaque collectivité territoriale, société ou organisation qui se lance dans une telle démarche peut librement choisir les enjeux, les priorités, sa ou ses finalités.

Il est avant tout le reflet de la situation locale, de ses acteurs, de leurs attentes.

### **Un cadre de référence méthodologique est tout de même donné et défini :**

Un Agenda 21 s'élabore en plusieurs étapes selon un processus :

- Diagnostic du territoire
- Vision prospective du territoire
- Définition d'une stratégie territoriale
- Définition des enjeux et orientations
- Déclinaison en programme d'actions
- Exécution, évaluation et évolution du programme



## **Ce qui doit être fait pour les Creilloises et Creillois au 21<sup>e</sup> siècle**

### **Notre définition de l'Agenda 21**

A comme aimons notre ville  
G comme générations futures  
E comme Environnement  
N comme Nouveaux enjeux  
D comme Durabilité  
A comme Actions  
21 comme 21<sup>e</sup> siècle

Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des « Agendas 21 locaux », en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. La démarche, fondée sur un diagnostic concerté, va permettre de concevoir un projet stratégique, traduit par un plan d'actions périodiquement évalué et renforcé.

### **A quoi ça sert ?**

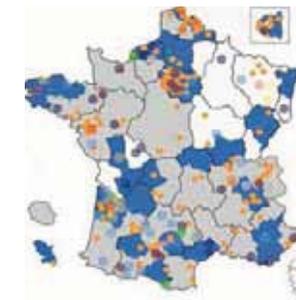
L'Agenda 21 a pour finalité notamment de favoriser : une politique de l'habitat appuyée sur la haute qualité environnementale ; l'utilisation de ressources renouvelables, la maîtrise de l'énergie, la réalisation d'économies sur sa facture énergétique, l'amélioration de l'offre des transports en commun, le développement de modes de transports alternatifs à l'automobile ; le choix d'une ville/village paysage où la nature reprendrait des droits dans un univers urbain ; recréer et redynamiser des quartiers privilégiant la proximité ; impulser et aspirer à des comportements éco citoyens ; réaffirmer l'identité creilloise, son visage multicolore et humain ; développer des activités touristiques et artistiques.

Ce travail de fond est élaboré « sur mesure » à partir de besoins et d'objectifs. Il implique surtout un découpage des domaines.

#### **Pour aller plus loin**

La France compte à l'heure actuelle 550 Agendas 21 locaux. 101 collectivités territoriales ont été reconnues par le ministère du développement durable pour leur projet développement durable.  
En Picardie : 17 collectivités territoriales dont Creil, sont engagées ou en cours de réalisation d'un Agenda 21.

**Source Comité 21**



*A droite, cartographie des Agendas 21 locaux en France, en 2010*



## **5 finalités incontournables**

- La lutte contre le réchauffement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement des êtres vivants ;
- Une dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsables.

Trois raisons ont conduit à sa confection et à sa diffusion :

- Apporter des réponses simples à des interrogations parfois complexes. Lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité et les ressources naturelles, inventer de nouveaux modes de développement, (logement, alimentation, santé, éducation, culture...).
- Il s'agit de faire mieux pour la vie quotidienne des gens. Répondre aux besoins essentiels des habitants en développant cette nouvelle culture du développement durable.
- L'Agenda 21 creillois nous offre l'occasion de mesurer le chemin déjà parcouru. Il est une illustration de notre mode de pensée et d'action.

## **Objectif Creil : une ville durable, une ville jardin, une ville paysage**

Creil doit, à l'occasion de l'Agenda 21, être une ville capable de se maintenir dans le temps, de garder une identité, un sens collectif, un dynamisme à long terme en s'appuyant pour cela sur son passé, sa mémoire, son patrimoine, sa diversité culturelle intrinsèque, tout en répondant à des enjeux et à des solidarités aujourd'hui globales. La volonté municipale exprimée à travers l'Agenda 21 renvoie à sa capacité d'inventivité, de modernisation et de renouvellement de notre ville.



## **Agenda 21 de Creil : la synthèse de 3 profils utilisés en Europe**

**1. L'outil pédagogique-** permettant de retravailler les cultures professionnelles et sensibiliser l'ensemble des acteurs. Il est surtout moteur pour le renouveau du débat démocratique.

*Les villes italiennes ont développées leur Agenda 21 sur ce modèle.*

→ Notre approche : la communication du processus de mise en œuvre de l'Agenda 21 creillois par des réunions publiques, l'édition de la lettre citoyenneté et développement durable, la parution d'un guide « le développement durable et moi » et de l'événement « Creil Respire ! »

**2. Le participatif-** la participation des habitants à l'Agenda 21 est forte. Les projets sont concrets : pistes cyclables, jardins, forêts, espaces ... Des expériences sont menées à petites échelles. L'impact pédagogique est fort ! Ecoles, entreprises, services publics se rallient ainsi à la cause du développement durable. Ce type d'action est assez rare en France. Ce sont le plus souvent des collectivités territoriales qui prennent les initiatives.

*Cette pratique est très développée en Allemagne et en Europe du Nord.*

→ Notre approche ; agir en amont de l'Agenda 21 par le lancement de micro-projets (dès le début de l'année 2009) réalisés en partenariats avec des habitants, des associations, des collectivités... Concertation dès le démarrage du processus Agenda 21 avec les acteurs de la ville.

**3. L'obligatoire-** les Agenda 21 locaux sont nourris de moyens inégaux. La démarche est quasi-professionnalisée. Mais les actions ne sont pas aussi larges. Recentrées autour d'un noyau d'objectifs, les efforts se concentrent par exemple sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la lutte contre le réchauffement climatique.

*La Suède a inscrit l'Agenda 21 pour toutes les collectivités comme volonté politique.*

→ Notre approche : la volonté de Jean-Claude Villemain, maire de Creil et de sa majorité municipale a été d'inscrire le développement durable comme action transversale dans le projet politique pour la ville.



## **Pour un progrès humain cohérent, Creil mise sur la conscience collective**

Dans son chapitre 28, la déclaration de Rio incite les collectivités à élaborer des « Agendas 21 locaux », en y impliquant fortement les habitants, l'ensemble des acteurs locaux et les entreprises. Par conséquent, les creillois ne se trompent pas en disant que le développement durable passe avant tout par la sensibilisation et l'implication de chaque citoyen. En effet, un nouveau type de développement « sur mesure » aux besoins du territoire doit s'inscrire dans les années à venir avec le concours des citoyens. Le défi de l'Agenda 21 creillois en est une première illustration. Notre philosophie du développement durable, participatif et dynamique à travers l'expression et l'engagement d'un Agenda 21, propose une autre façon de concevoir un développement intelligent, harmonisé pour le bien-être humain.

## **Le mode participatif**

Le développement concerne tous les habitants. Souvent réputé complexe, technique, scientifique, il n'en demeure pas moins que le développement durable ne peut être défini qu'avec eux. N'étant pas forcément des techniciens sur tous les sujets traités dans l'Agenda 21, ils ont surtout l'expertise d'un usage quotidien sur le territoire. C'est pourquoi nous misons sur l'implication et la participation citoyenne de l'ensemble des habitants.

**Emploi**

**Logement**

**Alimentation**

**Santé**

**Éducation**

**Culture**

**Transport**



## **Améliorer la vie quotidienne de tous les Creillois**

La qualité de vie passe avant tout par un environnement sain. Notre mode de vie impacte sur ce qui nous environne et génère des pollutions intimement liées aux nouvelles causes de mortalité. C'est pourquoi, en traitant de front l'ensemble de ces thèmes qui interagissent entre eux, nous influencerons sur le bien-être de tous (c'est ce que l'on appelle une externalité positive : tout le monde est gagnant à adopter un comportement éco-citoyen).

## **L'humain est au cœur de l'Agenda 21 de Creil**

L'Agenda 21 creillois suit un fil rouge : l'humain.

- Il s'attache à être au plus près de la recommandation, fixée à Rio en 1992 par l'ONU, qui prend forme sous le titre « d'action 21 »,
- Il partage les engagements de la charte « d'Aalborg +10 » (conférence européenne des villes durables) ou encore ceux de la Charte de Leipzig,
- Il s'engage sur les résolutions du Grenelle environnement amorcées en France depuis 2008,
- Il respecte la convention des maires des villes européennes sur l'engagement des énergies locales et renouvelables,
- Il respecte la convention des sites naturels de Picardie signée par la ville,
- Et surtout, il réaffirme les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Les 6 enjeux et les 18 axes de développement (le « squelette ») de l'Agenda 21 répondent à des besoins humains fondamentaux :

- L'accès à une **bonne hygiène de vie**, l'accès aux soins, à l'éducation ;
- L'**épanouissement de chaque être humain** à travers les volets culturels, sportifs et « animations » ;
- La maîtrise de l'énergie pour **réduire le montant des factures** et éviter le gaspillage ;
- Une politique de l'habitat appuyée sur la haute qualité environnementale pour le **confort de tous** ;
- L'amélioration de l'offre des transports en commun pour **se déplacer où l'on veut, proprement** ;
- Le développement de modes de transports alternatifs à l'automobile ;
- Le positionnement d'une « ville paysage » où **la nature reprendrait des droits** dans un univers urbain ;
- La **redynamisation des quartiers** sur le plan touristique, commercial et artisanal ;
- De **nouveaux comportements éco-citoyens** plus responsables ;
- La **participation de tous les citoyens** à la vie de la Cité ;
- La revendication de l'**identité creilloise**, de son visage multicolore, de sa richesse humaine.





## **PARTIE 3 | Méthodologie**

Donner un futur est un choix politique. Pas un effet de mode.....	38
Un outil concret pour une gestion et des prises de décisions cohérentes.....	38
Anticiper sur le long terme mais gérer l'urgence.....	38
Une démarche continue de progrès social.....	39
L'agenda 21 de Creil partis-pris et pragmatisme.....	40
Une démarche proprement creilloise.....	40
Une démarche collective, participative, pragmatique et constructive.....	41
Un pilotage ensemble.....	41
Entretien d'un membre du comité de pilotage.....	42
16 thèmes transversaux abordés lors des ateliers.....	42
Le phasage.....	43
6 enjeux pour Creil, 18 orientations et 60 actions.....	44
Les chiffres clés du processus agenda 21.....	45



### **Donner un futur est un choix politique. Pas un effet de mode**

Le développement durable est un thème d'actualité. Dans nos boîtes aux lettres, à la télévision (émissions, débats, reportages) dans les campagnes publicitaires, et même en faisant nos courses, nous sommes tous spectateurs de cet engouement pour la protection de l'environnement. Mais derrière ce « marketing vert » se cache bien souvent un effet de mode passager régi par les lois du marché.

À Creil, le développement durable est bien inscrit dans **un programme à long terme, pour les 10 années à venir**. Cette volonté de l'équipe municipale s'exprime à travers l'Agenda 21, ses 40 ateliers, les 16 entretiens avec les services de la ville, les 10 rencontres extérieures, les 15 mois de travaux, les 2 Conseils de Ville, la consultation citoyenne, les présentations en Bureaux municipaux, en Commission plénière. Elle prend forme également avec les 2 Chartes signées sur la réduction de l'énergie et la préservation des sites naturels. Elle se révèle aussi à travers la réalisation de microprojets tels que le disque vert, les poubelles trio, le marché éco-citoyen, etc.

Les grandes orientations prises depuis 2008 et présentes dans l'Agenda 21 renforceront le sens de notre action communale.

### **Un outil concret pour une gestion et des prises de décisions cohérentes**

Le développement durable est une politique **pour** les citoyens, **pour** la planète, **pour** l'environnement qui nous entoure, **pour** les générations futures et actuelles. Cet Agenda 21 local servira de référence pour poursuivre nos actions et respecter les engagements de Creil l'audacieuse. Cet outil nous offre l'occasion de mesurer le chemin déjà parcouru. Élaborer et diffuser notre Agenda 21, c'est accroître de nouvelles connaissances, mieux gérer nos priorités et donc mieux gérer l'argent investi et la prise de décision. Il est une illustration de notre nouveau mode de pensée et d'action. Cette démarche « Agenda 21 », se situant à une intersection de dimensions, aboutit à une **réflexion profonde sur l'inflexion** des politiques actuelles. En effet, stratégique, opérationnel, concret, il répond au mieux au principe de subsidiarité. L'équipe municipale de Creil a les moyens de répondre à de nombreux enjeux posés sur son territoire.

### **Anticiper sur le long terme mais gérer l'urgence**

L'agenda aujourd'hui, au sens courant, est un outil qui permet d'associer des actions à des moments. Il permet d'organiser son temps et l'action municipale pour combiner les perspectives de long terme et la nécessité d'agir dans l'immédiat en tenant compte de l'efficacité, de la pertinence, de la faisabilité, des moyens financiers et humains.

## **Une démarche continue de progrès social**

L'Agenda 21 de Creil contient un socle commun, stable qui a vocation à devenir pérenne. Une version actualisée de l'Agenda 21 est possible, fonction de l'évolution des enjeux et de l'actualité du développement durable. Certaines actions seront livrées, terminées, d'autres viendront étoffer le projet territorial. La roue de Deming (symbolisant l'amélioration continue) et les outils évaluatifs mis en place (suivi, impact) nous aideront donc à améliorer cet outil Agenda 21. tout au long de notre aventure creilloise. Mener une action volontairement ambitieuse, sans « brûler les étapes » mais avec conviction, va nous permettre, ensemble, de répondre efficacement aux enjeux sociaux, économiques, environnementaux, humains.

### **La roue de DEMING**



#### **Pour aller plus loin**

Cet outil est un gage de qualité et un engagement d'une démarche d'amélioration continue du progrès social. Importé du privé, les collectivités territoriales ont de plus en plus recours à ces outils pour satisfaire des demandes et des besoins de plus en plus précis. En effet, le service public implique la satisfaction de l'intérêt général. C'est pourquoi nous recherchons notamment pour aujourd'hui et pour demain, à améliorer la qualité et le cadre de vie de chacun.

Cette démarche qualité place au cœur le citoyen.

- Répondre à une attente
- Valoriser le service public et rendre lisible la démarche
- Mobiliser en engageant les agents autour de l'Agenda 21 et du projet de ville
- Véhiculer une image dynamique au travers de cette démarche de progrès



## **L'Agenda 21 de Creil, parti-pris et pragmatisme**

4 principes ont été retenus pour la mise en œuvre de notre Agenda 21 :

- Élaboration d'un diagnostic afin d'avoir une bonne connaissance du territoire sur le plan économique, social, environnemental et organisationnel ;
- Définition d'une stratégie locale ;
- Mise en œuvre d'un programme d'actions réalisables, cohérentes ;
- Évaluation du programme d'actions selon la logique d'amélioration continue.

## **Une démarche proprement creilloise**

A Creil, nous avons respecté ces étapes en faisant le choix de traiter au maximum le processus en interne pour :

- 1.S'approprier l'ensemble du processus et non en être dépossédé ;
- 2.Être au plus proche de la réalité creilloise ;
- 3.Maîtriser le coût financier de l'opération.

La ville de Creil a souhaité adopter une **approche pragmatique, globale et complémentaire** à travers des actions concrètes inscrites en microprojet ou dans les actions Agenda 21, en le déclinant pour 3 publics cibles (grand public, professionnels et directeurs de services, enfants), ou encore en donnant les clés de lecture du développement durable aux agents municipaux (lors des éco-ateliers) et aux citoyens (dans le cadre de l'Université Permanente de Découverte et les futurs ateliers éco-citoyens).



## **Une démarche collective, participative, pragmatique, et constructive**

La première richesse de notre ville ce sont les Creilloises et les Creillois dans toute leur diversité, c'est pourquoi dès le début du processus, nous les avons tenus informé et mis à contribution pour l'élaboration de l'Agenda 21 local. C'est également le moyen de leur faire prendre conscience de la coresponsabilité quotidienne face aux enjeux actuels et futurs.

### **Pour l'avenir de Creil chacun a un rôle à jouer**

De nombreux acteurs ont participé activement à la conception de l'Agenda 21 creillois. Ils se sont engagés dans une aventure courageuse, volontaire et ambitieuse en termes de développement durable. Nous avons voulu asseoir le processus Agenda 21 sur la concertation et la démarche descendante afin d'avoir un projet territorial confectionné sur mesure aux besoins de la collectivité, de la ville, des citoyens, de la planète. L'Agenda 21, c'est aussi le reflet des instances de participation telles que le Conseil de ville, le Conseil de la Jeunesse Creilloise, les Conseils Citoyens de Quartier, ainsi que les entretiens réalisés avec chaque direction de service de la mairie, l'accompagnement avec le cabinet Inddigo, le PNR (Parc Naturel Régional) et le réseau « Comité 21 ». Chacun se retrouvera dans cet Agenda 21, soucieux de l'intérêt général et du bien-être collectif.

## **Un pilotage ensemble**

### **Habitants, associations, élus, agents municipaux, donneurs d'ordre, organismes sociaux, acteurs économiques**

Le COPIL (Comité de Pilotage de l'Agenda 21 composé de 47 membres) a fait un travail de fond sur plusieurs mois lors d'ateliers thématiques ou en assemblée plénière. Son rôle était de « réfléchir sur les enjeux environnementaux et aux priorités à donner au développement durable ». Ce comité pluriel, composé d'habitants, d'acteurs économiques, associatifs, d'élus, d'agents municipaux a eu la parole en tant « qu'expert » de la vie locale. La saison 2009-2010 a été riche avec une quarantaine d'ateliers répartis sur 8 mois. Ils ont pu approfondir des thèmes qui nous préoccupent, lancer des idées, soumettre des questionnements, partager leurs avis, proposer des pistes d'actions, donc s'approprier l'Agenda 21.



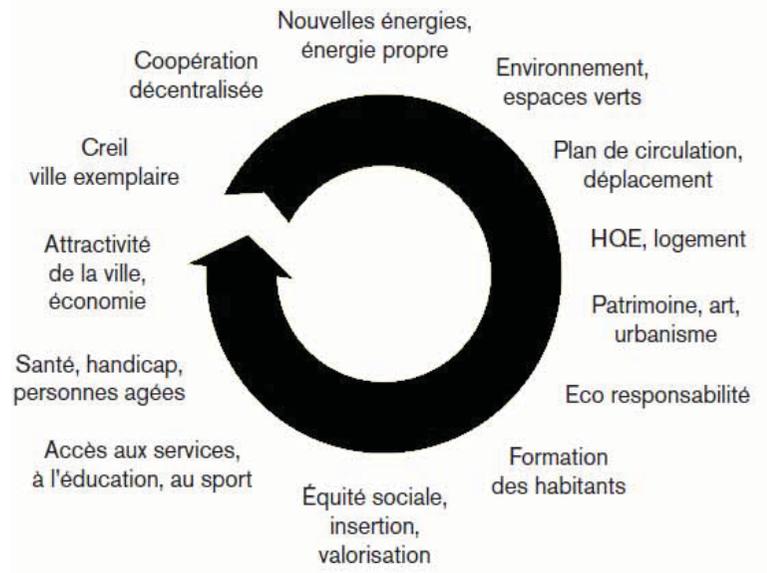
## **Entretien d'un membre du comité de pilotage**

*"Associer les Creillois à la réflexion concernant l'Agenda 21 est une marque de respect pour les habitants et impulse déjà un esprit solidaire. Lieu de dialogue, d'initiative, de concertation mais aussi d'information, le Comité de Pilotage a pour intérêt l'échange entre les participants d'horizon et de sensibilité très diverse.*

*Je suis satisfaite et heureuse d'avoir pu participer à cette démarche collective, participative, pragmatique et constructive"*

**Béatrice K.**

## **16 thèmes transversaux abordés lors des ateliers**



### 4 axes de prospective

« Cohérence urbaine »

« Eco-responsabilité »

« Vivre ensemble »

« A l'horizon 2020, préparer l'avenir »

Ces thématiques sont transversales. Chacune renvoie au pilier social, économique, environnemental et citoyen. Les comptes rendus des ateliers ont fait apparaître de nombreuses interactions comme le symbolise la flèche circulaire.

Maintenant c'est au tour de :

- La ville de Creil de concrétiser l'ensemble des projets,
- Aux habitants d'apporter les premières pierres à l'édifice d'une ville paysage du 21<sup>e</sup> siècle,
- Aux acteurs socio-économiques et aux citoyens d'adopter une démarche de bons réflexes pour pérenniser un avenir durable.



## **Le phasage**

**Septembre  
2008**

**État des lieux**

Les 8 défis du programme « Creil l'audacieuse »  
Enquêtes de terrain  
Réunions internes  
Pré-diagnostic

**Janvier  
2009  
à  
décembre  
2009**

**Concertation**

Élus  
Copil Agenda 21  
Éco-ateliers avec les agents de la ville  
Conseils Citoyens de Quartier  
Conseil de Ville

**Février  
2010**

**Élaboration**

Synthèse  
Compilation de document  
Relecture des comptes-rendus des ateliers A21

**Mars  
2010**

**Validation**

Entretien avec des personnes ressources  
Entretien avec les services municipaux  
Détermination des orientations et du programme d'actions

**Avril-mai  
2010**

**Rédaction  
Mises à jour**

Présentation du « squelette »  
Enjeux-orientations- actions-microprojets  
Séminaire des élus  
Mise en page

**Janvier  
2011**

**Diffusion**

Déclinaison de l'Agenda 21 creillois  
Document technique

**Mise en application  
et évaluation**

Communiquer autour de l'Agenda 21



## **6 enjeux pour Creil, 18 orientations et 60 actions**

Enjeu N°1	<b>S'épanouir</b> dans notre vie personnelle	<b>Soutenir nos familles</b>	<b>Améliorer notre qualité de vie</b>	<b>Profiter de notre temps libre</b>
Enjeu N°2	<b>Prendre soin</b> de notre <b>environnement</b>	<b>Creil, ville paysage</b>	<b>Repenser nos déplacements</b>	<b>La ville en paix</b>
Enjeu N°3	<b>Bien se loger</b> Mieux travailler	<b>Éducation et formation</b>	<b>Construire la réussite</b>	<b>Mon logement Mon quartier</b>
Enjeu N°4	<b>Être heureux</b> de vivre à <b>Creil</b>	<b>Creil dynamique et attractive</b>	<b>La modernité à votre service</b>	<b>Creil à l'écoute de ses habitants</b>
Enjeu N°5	<b>Être citoyen</b> et <b>solidaire</b>	<b>Devenir éco-citoyen</b>	<b>Se sentir citoyen creillois</b>	<b>Se connaître pour mieux partager</b>
Enjeu N°6	<b>S'ouvrir au monde</b>	<b>La ville donne l'exemple</b>	<b>Identité et territoires</b>	<b>Être citoyen du monde</b>



## **Les chiffres clés du processus Agenda 21**

### **L'élaboration concertée de l'Agenda 21 de Creil**

**100 %**

**C  
O  
N  
C  
E  
R  
T  
A  
T  
I  
O  
N**

- 4 réunions publiques
- Sensibilisation dans les Conseils de Quartier
- Retour des Conseils Citoyens de Quartier (CCQ)
- Création de 2 instances de concertation : Conseil de Ville et Conseil de la Jeunesse Creilloise
- Participation aux travaux du Comité de Développement Durable de l'Oise (CDDO)
  
- Rencontres avec le Parc Naturel Régional et d'autres représentants des collectivités locales
- 40 ateliers Agenda 21
- 16 entretiens avec les directeurs de service
- 1 enquête publique (consultation citoyenne)
- 1 forum 21
  
- 10 entretiens avec des personnes ressources extérieures
- 1 adhésion au comité 21
- 2 réunions plénières avec le comité de pilotage
  
- Signature de la convention des maires des villes européennes sur l'engagement de réduction d'énergie
- Accompagnement avec le cabinet Iddigo
- Signature d'une convention pour la préservation de sites naturels à Creil (CSNP)
- Des ateliers Agenda 21 : écriture, lecture commentée, et conception du document
- Plusieurs points d'étapes
- Présentations en bureau municipal, au conseil municipal et en CODIR (COmité de DIRections)
- 1 séminaire des élus





## **PARTIE 4 | La Ville de Creil**

La carte de l'identité Creilloise.....	48
Plan de la ville de Creil.....	49
Découpage des 9 Conseils citoyens de quartier (CCQ).....	50
La ville en quelques lignes.....	51
Creil à travers les âges.....	52 à 54
Bien nous connaître pour mieux agir.....	55 et 56
Point par point (diagnostic local).....	57 à 62
POPULATION.....	57
FAMILLE.....	58
EMPLOI.....	59 et 60
LOGEMENT.....	61
TRANSPORT.....	62
ÉQUIPEMENTS.....	62
ENVIRONNEMENT.....	62

## La carte de l'identité creilloise

### Localisation

France - Picardie- Oise- Arrondissement Senlis  
Ville centre d'une agglomération

### Population

Creil grandit : 34 580 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011  
correspondant à la plus haute hausse sur le département  
de l'Oise (+ 1.34 %).  
30% de la population a moins de 25ans.

### Densité

3 051 hab/km<sup>2</sup>

### Superficie

11.10 km<sup>2</sup>

### Altitude

Minimum 26 m Maximum 129 m

### Diversité

70 nationalités représentées

### Quartiers

Découpage en 9 Conseils Citoyens de Quartier

### Maire

Monsieur Jean-Claude Villemain

### Site internet

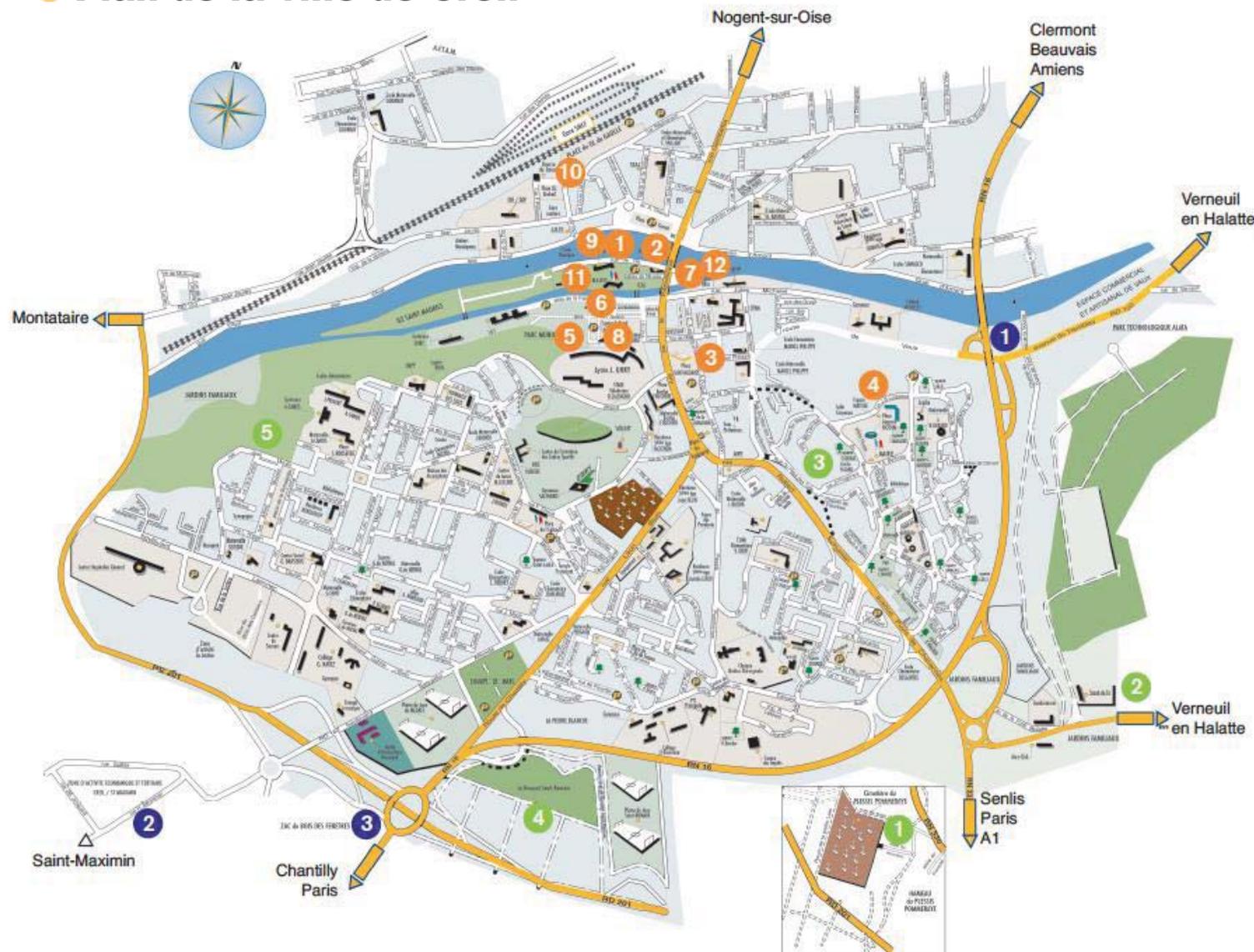
[www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)



### Creil, vue du ciel



 **Plan de la ville de Creil**



**Lieux publics et monuments**

1. Château
2. Croix des mariners
3. Eglise Saint Médard
4. Espace Matisse
5. Faïencerie, théâtre de Creil
6. Hôtel de ville
7. Kiosque
8. Médiathèque Antoine Chanut
9. Musée Gallé-Juillet
10. Office de tourisme
11. Pigeonnier
12. Théâtre «le Lido»

**Hôtels**

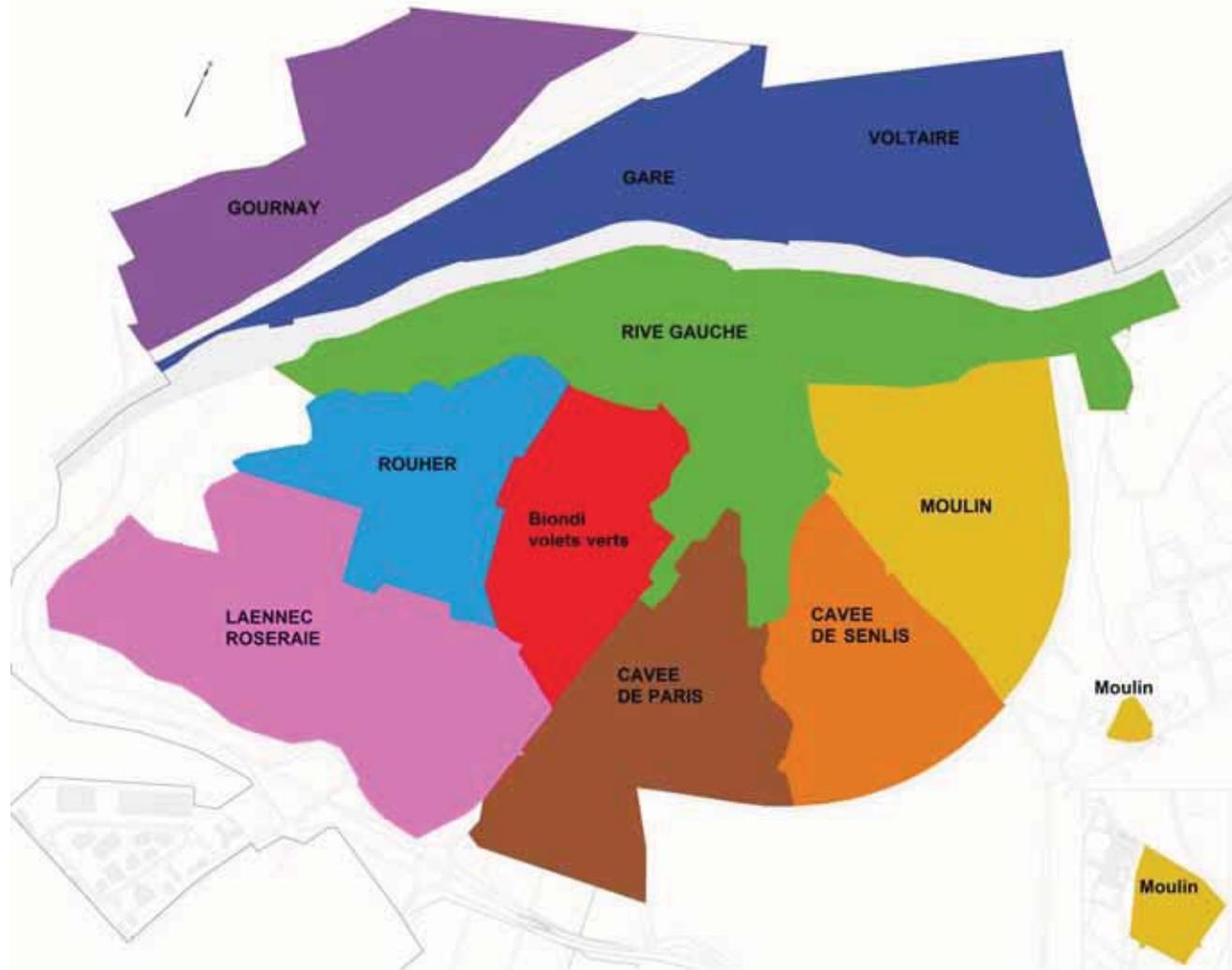
1. La Ferme de Vaux\*\*\*
2. Hôtel de France\*\*
3. Hôtel B&B\*\*

**Départs de randonnées**

1. Début de la forêt de Chantilly
2. La Garenne de Vaux
3. Impasse des Carrières
4. Bosquet Saint Romain
5. La Garenne, rue Jean Moulin



## **Découpage des 9 Conseils Citoyens de Quartier (CCQ)**





## **La ville en quelques lignes**

La ville de Creil est la **troisième ville** de l'Oise par sa population et la **cinquième** de Picardie. Elle est riche de 70 nationalités représentées et d'une population jeune (30 % de sa population a moins de 25 ans). Son nombre d'habitants est comparable à celui du canton de Senlis comprenant 17 communes.

La population d'origine étrangère occupe une place importante (près de 20% des habitants creillois). Cette population est le fruit des immigrations successives des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, en particulier de la poussée industrielle après la deuxième guerre mondiale puis par l'arrivée des migrants dans les années 60. **L'image d'une mosaïque** de nationalités prend tout son sens à Creil et lui confère une structure de « petite » mégapole à l'image de la « grande » mégapole qu'est Vancouver. Notre « cousine » canadienne qui fut ville olympique en 2010 est aussi un mélange fusionnel qui revendique 70 nationalités avec de nombreuses langues parlées... La ville de Creil se conjugue donc au **pluriel** et mérite son titre de ville «Centre» du sud de l'Oise.

**Au cœur d'une agglomération** (2<sup>e</sup> agglomération de Picardie) regroupant Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul, Creil peut se présenter comme une vraie « ville paysage » avec ses 35 % de surface végétale sur son territoire (dont une grande partie en plein cœur de l'hyper-centre) : les coteaux de l'Oise, l'île St Maurice, le Bois St-Romain, les prairies glaciaires, son panorama vu du quartier Moulin et son entrée de ville par le Sud (plaines agricoles sur le Plessis Pommeraie). Bénéficiant également d'un environnement forestier et d'espaces verts denses (76 hectares dont 49 ha d'espaces verts et 27 ha de sous bois), ce « patrimoine naturel d'exception » qui nous est commun doit être remis en valeur.

Placée au cœur d'un grand **bassin d'activité** (10 cantons) important regroupant près de 300 000 habitants, Creil est enfermée dans plusieurs **paradoxes qui font surtout sa force**, son **originalité** mais aussi sa **complexité**. En effet, elle bénéficie d'une position stratégique du fait de sa localisation géographique proche de Paris, et de son accessibilité.

Mais c'est surtout une **ville majeure de la Picardie et de l'Oise** du fait de son activité industrielle et de son nœud ferroviaire. La gare de Creil est la première de Picardie avec ses 20 000 voyageurs qui la fréquente quotidiennement. Elle constitue **un carrefour** à la croisée des destinations Paris-Beauvais-Compiègne-Amiens-Lille.

Située à quelques kilomètres de Chantilly et de Senlis, villes aux patrimoines prestigieux, ainsi que le domaine forestier (site classé) de 6 344 hectares situé sur le territoire de seize communes des départements de l'Oise et du Val-d'Oise ont longtemps mis dans l'ombre la ville de Creil qui possède pourtant plusieurs formes de patrimoines dont il faut défendre et en être fier.

Depuis la création en 2004 du Parc Naturel Régional-Oise-Pays de France (regroupant 59 communes dont Creil) sur les départements de l'Oise et du Val-d'Oise, la ville de Creil redécouvre qu'elle possède aussi des fleurons et que son impact touristique est certes moins évident que pour des villes royales comme Chantilly ou Compiègne mais reste de l'ordre du possible.

La liste est loin d'être exhaustive tant la ville est **active et dynamique** que ce soit sur le plan citoyen, culturel, artistique, associatif, sportif, urbanistique.



## **Creil à travers les âges**

Il était une fois,



...au temps de la proto-histoire puis de la préhistoire, un territoire surmonté de pierres et de collines au bord dominant l'Oise. C'est de là que l'on explique le nom de la commune de Creil : « craig » signifie « rocher » en kymrique (langue celtique parlée au Pays de Galles). D'autres pensent qu'elle tire son nom du mot « cruth » signifiant grotte, en allusion aux grottes présentes dans les falaises dominant la vallée de l'Oise.

La région fut très tôt occupée par l'homme. Les habitations ont été construites dans le sol des collines : ces tufs sont encore aujourd'hui présents à Creil.

A l'époque gallo-romaine, la commune est le lieu de passage d'une voie allant de Senlis (*Augustomagus*) à Beauvais, en passant l'Oise par un gué au niveau de l'écluse actuelle, il y aura par la suite une voie ancienne route royale qui allait de Pierrefitte-sur-seine à Dunkerque en passant par Amiens, et passait rue de la République (et le pont de l'Oise).

663 après JC marque l'existence de la ville. D'après la vie de Saint-Eloi, Judicaël, roi des Bretons, fut présenté au roi Dagobert dans un lieu appelé Criolium, souvent identifié à Creil. Deux siècles plus tard, en 851, nouvelle mention de la ville : le roi Charles le Chauve y tient une assemblée.

Faisons un bond dans le temps pour atterrir au 10<sup>e</sup> siècle, où nous aurions vu un petit port très attractif qui séduisait les pèlerins avec les reliques de Saint-Evremond (déposées dans le château fort).

### **Le Conseil de ville, ancêtre du Conseil Municipal :**

En 1197, les habitants de Creil obtiennent de leur seigneur Louis 1<sup>er</sup>, Comte de Clermont et de Blois, une charte de commune leur permettant d'élire chaque année six d'entre eux qui forment le Conseil de ville, ancêtre de l'actuel Conseil Municipal. Ainsi libérés du joug seigneurial, les Creillois s'enhardissent jusqu'à refuser de fournir des soldats au roi Philippe Auguste lors de la bataille de Bouvines (1214).



### L'expansion de Creil

Comme de nombreuses communes françaises, Creil s'est bâtie à côté d'un point d'eau (la rivière l'Oise) et construit des remparts et son église (Saint-Médard). La population s'accroît et se dirige hors de l'île où s'était constitué un bourg, sur la rive gauche. Avec la Guerre de Cent Ans, la ville n'est pas épargnée : prise par les Anglo-Navarrais en 1358, elle est complètement ruinée.

En 1374, Charles V, roi de France très attaché à la ville de Creil, intervient pour restaurer le marché hebdomadaire du mardi et deux ans plus tard ses deux foires annuelles de mai et du jour des morts. En 1375, il acquiert la seigneurie de Creil qui va rester pendant plus d'un siècle la propriété du roi de France. Il entreprend alors la reconstruction du château. Ne subsistent de ce château qu'une tour faisant face au bras de l'Oise et le rez-de-chaussée voûté de la maison appartenant à la famille Gallé. Cette demeure sera offerte à la commune en 1929 et deviendra un musée municipal de souvenirs de famille, sous le nom de « maison Gallé-Juillet ».

C'est ce château qui est choisi pour garder le roi fou Charles VI, lors d'un premier séjour où il est soigné. Sous le règne d'un prince aussi faible, la guerre recommence. Les populations souffrent du froid, de la famine et des maladies épidémiques. La forteresse de Creil change plusieurs fois de mains. En 1441, Charles VII en chasse définitivement les Anglais.

Avec les Guerres de Religions s'ouvre pour la ville une nouvelle ère de troubles. Les Guerres de Religions sont pour la campagne une cause de ruine presque aussi forte que l'invasion anglaise.

Creil est au centre des attentions en 1789 avec une grande peur qui caractérise cette fin de siècle. Elle devient le théâtre de manifestations spectaculaires (notamment en 1793 année de l'exécution du roi de France Louis XVI). Les papiers de la châtellenie sont brûlés, les gens se rassemblent et dansent devant la mairie. C'est la forme locale de la Grande Peur qui caractérise la fin de juillet 1789. Au cours des années les plus fiévreuses de la Révolution, Creil est le cadre de quelques manifestations spectaculaires. Le 13 octobre 1793, on brûle sur la place de la mairie les papiers de la châtellerie et l'on danse autour de l'arbre de la Liberté. L'église Saint-Médard est pillée.

S'annonce une ère de changement : l'essor industriel entraîna une remarquable évolution démographique. La ville qui comptait 700 habitants en 1720 en compte 8293 en 1891. En effet le 19<sup>e</sup> siècle ouvre la voie à l'industrialisation. Creil est à son âge d'or. C'est à cette période que Creil acquiert une réputation pour sa faïence. La ville aurait pu être connue pour sa manufacture de cristal, car en 1797 un industriel parisien d'origine irlandaise crée la manufacture de cristal, mais l'activité baissa pour ouvrir une « faïencerie ».

1846 marque l'arrivée du chemin de fer et la création de la ligne Paris-Lille. Déjà à cette époque le transport joue un rôle dans le développement de l'agglomération, la gare devient un important centre de bifurcation dû à la création de la célèbre ligne. La ville est connectée aux grandes villes pour s'approvisionner en charbon et en fer. Les usines métallurgiques s'installent rive droite. D'autres suivent : les coffres forts Fichet, les machines à imprimer Voirin, la fonderie Montupet... La grande guerre donne de l'activité à ces usines qui tournent à plein régime. L'agglomération est stratégiquement idéalement placée pendant la Première guerre mondiale. L'hôtel de ville accueille les généraux Galliéni et Maunoury pour étudier les mesures qui devaient



aboutir à la victoire de la Marne. Jules Uhry est élu Conseiller Général de l'Oise et Maire de Creil en 1919 et ce jusqu'en 1936. Il relève la ville en menant une politique de modernisation municipale sur le modèle des communes socialistes parisiennes, et ce, malgré les conséquences de la crise du jeudi noir. La culture ouvrière devient alors le principal pilier de l'identité de la ville.

Pendant la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, les occupants mettent à profit la situation stratégique de Creil avec notamment la construction de la base aérienne qui sera occupée par la Luftwaffe. Une situation qui va valoir à la ville de sévères bombardements entre 1940 et 1944 : la gare est complètement détruite et 34 % des immeubles sont sinistrés. Après 1945 se juxtapose au vieux Creil bâti sur l'île et le long de l'Oise, une nouvelle cité sur le plateau rejoignant les plaines de Senlis et de Chantilly.

La reconstruction fait apparaître deux visages de la ville : l'un vieux, bâti sur l'île et le long de l'Oise, l'autre nouveau, sur le plateau.

Les trente Glorieuses symbolisent le retour de l'activité dans la ville. Plusieurs milliers de personnes sont embauchés. Mais pour répondre à cette demande de main d'œuvre, des travailleurs immigrés d'Afrique du nord viennent s'installer dans les nouveaux quartiers à dominante HLM. La ville s'élève vers le ciel. Cependant l'histoire se répète. Une nouvelle crise d'activité surgit, la mondialisation s'accélère, le modèle fordiste s'essouffle, la désindustrialisation s'amorce. Les grandes usines ferment, le chômage s'installe durablement, les problèmes sociaux apparaissent. Pour y répondre une politique de la ville est menée depuis les années 80.

Aujourd'hui, la ville de Creil bénéficie d'atouts indéniables : une situation stratégique, un environnement forestier important, des sites historiques proches, une tradition industrielle notamment dans la vallée de l'Oise, des centres de recherche de renommée internationale. Elle est desservie par une voie de communication de qualité (la gare de Creil est la première gare d'importance de Picardie). Elle est engagée dans des projets urbains de grande envergure structurants pour son devenir (Projet de Rénovation Urbaine qui concerne plusieurs de ses quartiers : Rouher et Gournay). La ville se distingue dans bien des domaines. Il faut les mettre en avant.

### 90 ans de socialisme

1919 à 1935	Jules Uhry	SFIO
1935 à 1941	Jean Biondi	SFIO
1941 à 1944	maire nommé par le gouvernement de Vichy	
1944 à 1945	Gabriel Havez	SFIO
1945 à 1950	Jean Biondi	SFIO
1950 à 1963	Gabriel Havez	SFIO
1963 à 1977	Antoine Chanut	PS
1977 à 2001	Jean Anciant	PS
2001 à 2008	Christian Grimbert	PS
Depuis 2008	Jean-Claude Villemain	PS

## **Bien nous connaître pour mieux agir**

Creil est un territoire inscrit dans une concentration urbaine importante dans le département. Le modèle d'une ville concentrée est préférable à une ville éclatée sous l'angle du développement durable. C'est pourquoi nous sommes déjà dans une configuration de ville « neutre » dont l'impact environnemental est légèrement négatif ou avoisinant un remboursement global de la dette. Dirigeons nous, avec l'Agenda 21, au stade supérieur pour devenir « ville durable ». Ces données clés issues de la restitution de la consultation citoyenne montrent l'attachement commun à notre ville, et l'envie d'affirmer notre « bien-être » à Creil.

« C'est bon d'y être, c'est bon d'y vivre. Nous sommes prêts pour le 21<sup>e</sup> siècle. »

### **Notre ville aujourd'hui** (synthèse de l'enquête menée auprès des Creillois en 2010)

**72 %**

Des habitants pensent que Creil est une ville agréable. Qu'il fait bon d'y être et d'y vivre

**62 %**

Des Creillois trouvent qu'il est difficile de stationner en ville

### **Atouts essentiels**

- 1) L'accessibilité depuis Paris
- 2) L'environnement naturel
- 3) La diversité et la mixité culturelles

**49 %**

Des Creillois fréquentent assez peu les espaces verts situés à l'intérieur de la ville

**30 %**

Des Creillois s'impliquent dans l'échange, adhèrent à une association

## **Bien nous connaître pour mieux agir**

**Notre ville demain** (synthèse de l'enquête menée auprès des Creillois en 2010)

**89 %**

Sont favorables au projet de  
réhabilitation dans les quartiers

**49 %**

Pensent s'impliquer dans une vie  
citoyenne et participer aux  
Conseils citoyens de quartier

**5 domaines  
prioritaires**

Environnement,  
propreté,  
sécurité,  
habitat,  
service public

**81 %**

Des creillois veulent se retrouver  
leur rivière : l'Oise

**88 %**

Sont favorables aux opérations de  
rénovation/embellissement  
lancées par la ville

### **Creil : une ville jeune, dynamique, centrale, verdoyante, familiale, historique, culturelle, humaine**

Creil est une ville solidaire, riche de sa diversité humaine et culturelle, héritière et bercée par son histoire, où **des gens habitent, vivent, travaillent, font vivre leur ville. Singulière, elle se conjugue pourtant au pluriel avec sa composition multi culturelle.** Elle est riche de 70 nationalités représentées et d'une population jeune (30 % de sa population a moins de 25 ans). La vitalité démographique importante avec ses 1859 naissances et les 154 mariages célébrés en 2009 sont les premiers indicateurs d'un sentiment de bien-être à Creil.

## Point par point (diagnostic local)

### POPULATION

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	32 544	32 509	34 709	31 956	30 671	33 837
Densité moyenne (hab/km2)	2 934,5	2 931,4	3 129,8	2 881,5	2 765,6	3 051,1

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,0	+0,9	-1,0	-0,5	+1,2
- due au solde naturel en %	+2,1	+1,8	+1,6	+1,5	+1,6
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-2,1	-0,9	-2,6	-1,9	-0,4
Taux de natalité en ‰	26,5	24,1	22,0	20,9	22,1
Taux de mortalité en ‰	6,0	5,7	6,0	6,4	5,7

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales - État civil.

Le nombre d'habitants ne cesse d'augmenter depuis plus de 10 ans, signe d'attrait de la ville de Creil. Sa population s'est développée de 10 % depuis 1999 et atteint au dernier recensement 34 580 habitants (population municipale). À titre de comparaison Creil comptait en 2010 33 837 habitants. Les indicateurs démographiques sont eux aussi au vert (solde naturel positif, taux de natalité supérieur à 20 ‰ et taux de mortalité en baisse).



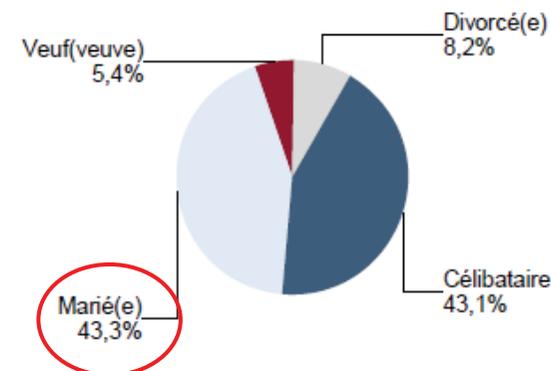
FAMILLE

FAM T3 - Composition des familles

	2007	%	1999	%
Ensemble	8 160	100,0	7 748	100,0
Couples avec enfant(s)	4 131	50,6	4 073	52,6
Familles monoparentales :	1 827	22,4	1 403	18,1
hommes seuls avec enfant(s)	227	2,8	194	2,5
femmes seules avec enfant(s)	1 600	19,6	1 209	15,6
Couples sans enfant	2 202	27,0	2 272	29,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations complémentaires.

FAM G4 - État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus en 2007



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Le nombre de couples avec enfants a augmenté en une dizaine d'années. Cette donnée peut être reliée au taux de natalité positif. Ces éléments indiquent que des couples se forment et des familles construisent leur vie sur Creil. En effet, 4131 couples ont au moins un enfant selon les derniers chiffres de l'INSEE. Il y a autant de couples mariés que de célibataires (ces données sont expliqués en partie par la part importante de jeunes Creillois de moins de 25 ans). Autre chiffre à commenter : le nombre de familles monoparentales. Les chiffres avaient été présentés en atelier Agenda 21 tant il est important : 1 827 familles monoparentales sur Creil. Cette forte augmentation n'est cependant pas propre à Creil, mais résulte d'une fragilité générale de la cellule familiale en tant que cellule de base de la société. En effet, 1 famille sur 5 est monoparentale. Ces chiffres en disent long sur l'évolution des couples depuis la fin des Trente Glorieuse (augmentation continue des divorces et des séparations). Ces éléments sont dans la plupart des cas corrélés avec des situations de précarité, de pauvreté et face à l'emploi. Cette interprétation peut être nuancée par des événements heureux sur Creil. On pense notamment à la part du nombre de mariés (et de mariage). Une personne sur deux est mariée et/ou avec enfant(s).



## EMPLOI

La commune comporte 46 % d'actifs, ce qui signifie que le taux de chômage est élevé (environ 20 %). Là encore, la photographie est à nuancer puisque cette évolution est stable entre 1999 et 2007. Rappelons que le contexte social et économique a changé depuis 2006 et doit être pris en compte dans l'actualisation des données. Par ailleurs, plusieurs calculs sont également possibles (différentes sources : Pôle emploi, BIT INSEE, gouvernement, sondages). On observe tout de même une petite tendance à la baisse du chômage malgré le contexte de crise économique rencontré depuis quelques années. C'est pourquoi nous voulons, dans l'Agenda 21, mettre l'accent sur le volet « emploi » et « insertion » à travers le 3<sup>e</sup> enjeu. Précisons que le secteur public est le principal employeur du territoire. Du fait de la désindustrialisation, les emplois proposés dans la ville sont essentiellement tournés vers les services. À Creil maintenant, d'affirmer sa situation extrêmement favorable et de valoriser son vivier de ressources, de main d'œuvre et de compétences.

### EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2007	1999
Nombre de chômeurs	3 151	2 968
Taux de chômage en %	20,2	21,2
Taux de chômage des hommes en %	18,0	20,1
Taux de chômage des femmes en %	23,1	22,8
Part des femmes parmi les chômeurs en %	49,2	46,5

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

Ces deux tableaux sont corrélés linéairement. En effet, le nombre d'actifs dans la commune de Creil a sensiblement augmenté. Dans le même temps, le taux de chômage a diminué dans les mêmes proportions.

### EMP T1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité

	2007	1999
Ensemble	22 725	20 507
Actifs en %	68,6	68,2
dont :		
actifs ayant un emploi en %	54,7	53,4
chômeurs en %	13,9	14,5
Inactifs en %	31,4	31,8
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	10,7	12,5
retraités ou préretraités en %	4,5	5,4
autres inactifs en %	16,2	14,0

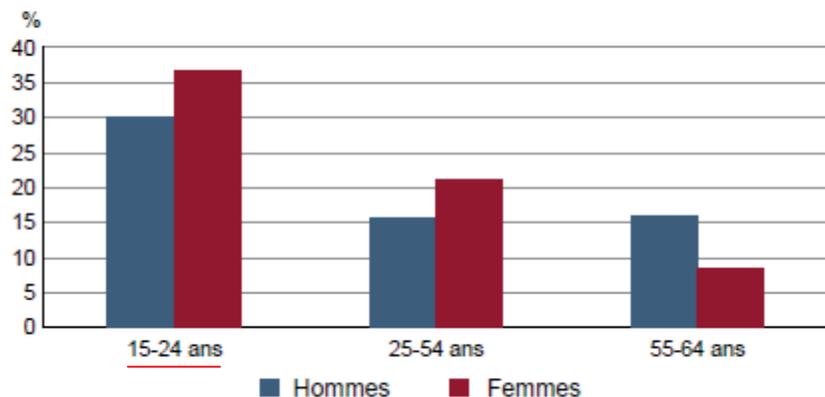
En 1999, les militaires du contingent formaient une catégorie d'actifs à part.

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.



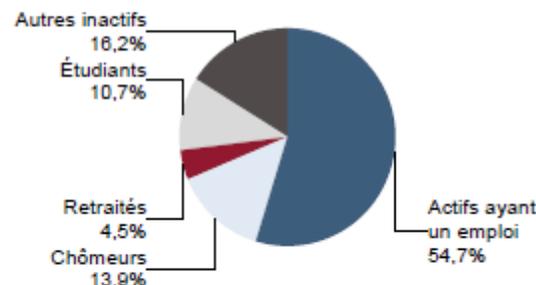
Les enjeux 1 (vie personnelle) et 3 (bien se loger, mieux travailler) sont essentiels dans l'Agenda 21. L'éducation, la formation et la valorisation des habitants (et en particulier des jeunes) sont primordiaux pour redresser ces statistiques, construire une vie durable et adopter un comportement éco-citoyen responsable. En effet, les jeunes de 15 à 24 ans sont les premiers exposés au chômage. Cet enjeu est d'autant plus important que les chiffres présentés ci-dessus n'indiquent pas les conditions d'emploi : Parmi ces 54.7% d'actifs, combien ont signé un contrat à durée indéterminée synonyme de stabilité ? Sont-ils en situation de précarité (CDD, intérim, stage, emploi aidé, temps partiel...)?

**EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2007**



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

**EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2007**



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

Il est intéressant de regarder la composition et la morphologie par type d'activité (diagramme circulaire de droite) et le lieu de travail des actifs de plus de 15 ans. 4 488 personnes travaillent dans la commune de Creil. Ces chiffres sont croissants depuis 1999 (4 097). Mais beaucoup d'entre eux sont appelés à travailler par exemple à Roissy, à Paris et sa banlieue (3 685) ou dans l'Oise (c'est le cas pour 4 266 personnes).

Le nombre de ménages imposés fiscalement est en dessous des 50 % (43.7 % en 2007). Cet indice doit être pris en compte parmi un faisceau d'indices concordant pour décrire le niveau de vie à Creil. Pour plus de finesse, la répartition des revenus et l'étude interdécile (mesure des écarts entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches) sont disponibles sous forme de statistiques locales sur le site de l'INSEE.

## LOGEMENT

Il existe environ 13 000 logements à Creil dont 85 % sont des appartements, majoritairement des T3 accueillant des familles avec enfants. 9 720 sont locataires. Trois bailleurs sociaux sont présents : Oise Habitat, Logement francilien et SAHLM de l'Oise. Les logements sociaux représentent 61 %.

### LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007	%	1999	%
Ensemble	13 246	100,0	12 624	100,0
Résidences principales	12 524	94,6	11 316	89,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	73	0,5	146	1,2
Logements vacants	649	4,9	1 162	9,2
Maisons	1 989	15,0	1 816	14,4
Appartements	10 943	82,6	10 349	82,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

### LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	3,3	3,4
- maison	4,3	4,5
- appartement	3,1	3,3

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.



### TRANSPORT

Creil constitue **un carrefour** à la croisée des destinations (Paris-Beauvais-Compiègne-Amiens-Lille-Cergy Pontoise).

Plusieurs éléments en témoignent :

- Située à 50 kilomètres de Paris centre à vol d'oiseau
- 25 minutes de Paris en TER ou Corail
- Terminus ligne RER D à Creil
- 12 km de l'A1 Paris-Lille

-30 min de l'aéroport de Roissy-CDG et de l'aéroport de Beauvais-Tillé.

-Les bus gérés par la STAC (Société de Transport de l'Agglomération Creilloise) traversent la ville et l'agglomération selon une répartition de 10 lignes régulières et 6 lignes scolaires (ils parcourent 400 trajets par jour environ).

-La gare de Creil est la première de Picardie avec ses 20 000 voyageurs qui la fréquentent quotidiennement. Le maillage ferroviaire est ancien mais se modernise. En effet, « Creil dit oui à la liaison LGV (ligne Grande Vitesse) Picardie Roissy » ! À 20 minutes de Roissy, l'impact développement durable serait très positif : source d'emplois, développement économique, attractivité et désenclavement du territoire, capacité d'accueil, affirmation de l'identité creilloise, gain de temps pour se déplacer. Cette opportunité pourrait aussi métamorphoser tout un quartier de Creil et ouvrir notre ville à l'ensemble de la France et du monde.

### ÉQUIPEMENTS

La ville de Creil regroupe un grand nombre d'administrations avec une annexe de la sous-préfecture, la maison du Conseil Général de l'Oise, les institutions judiciaires et financières. Le territoire compte de nombreux établissements scolaires et universitaires :

- L'antenne de l'UPJV IUT (Université de Picardie Jules Verne) et sa résidence
- Le lycée Jules Uhry et les 3 collèges (JJ.Rousseau, J.Michelet, G.Havez)
- Les 16 écoles élémentaires
- Les 19 écoles maternelles

La liste ne s'arrête pas là : le Centre hospitalier Laënnec, les équipements sportifs (une piscine en rénovation, 8 gymnases, 1 base d'aviron, une cinquantaine de club sportifs) et des équipements culturels (L'espace de la Faïencerie, le conservatoire municipal de musique et de danse, l'espace Henri Matisse, la Grange à musique, la Maison Creilloise des Associations, le musée Gallé-Juillet).

### ENVIRONNEMENT

Traversée par sa rivière l'Oise et bénéficiant d'un environnement forestier et d'espaces verts denses (76 ha dont 49 ha d'espaces verts et 27 ha de sous bois), ce **patrimoine naturel d'exception** qui nous est commun doit être valorisé et préservé pour les générations futures. Creil est un corridor permettant une continuité biologique et des points de passage pour la faune et la flore. Aux portes du Parc Naturel Régional, répertorié ZNIEFF et NATURA 2000, il est possible d'observer sur nos sites naturels des espèces rares datant de l'ère glaciaire tels que la séslerie bleuâtre, la gentiane croisettes, la bugrane naine.

Creil connaît des températures moyennes de 11 degrés sur l'année ce qui caractérise son climat d'océanique, favorable à l'installation et à l'activité humaine. Elle accueille une station de prélèvement du centre ATMO Picardie qui surveille la qualité de l'air et les polluants.



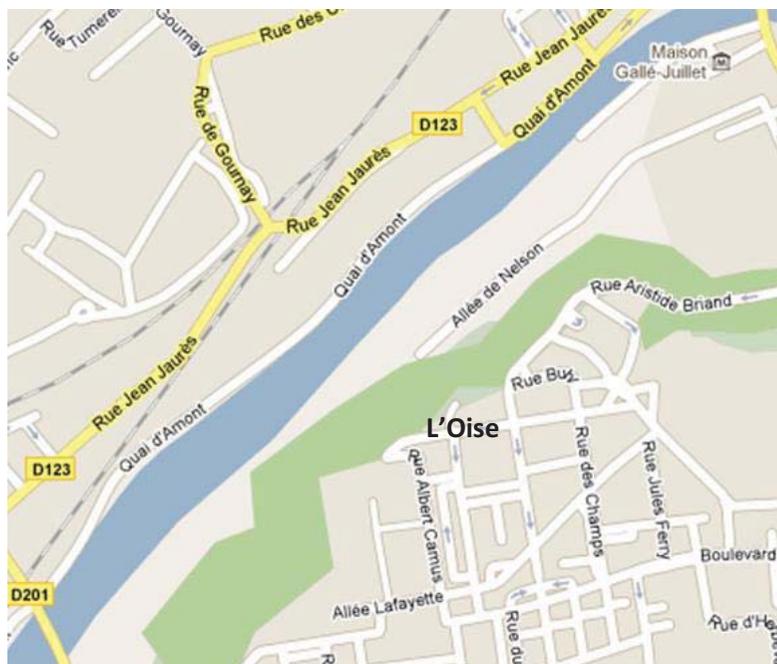
## PARTIE 5 | Actualités Creilloises

Potentialité : Creil ville paysage.....	64
CREIL, NATURELLEMENT - TERRITOIRE RÉPERTORIÉ NATURA 2000.....	64
VILLE PORTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR).....	65
Unité paysagère creilloise.....	66
FAIRE ENTRER LA NATURE EN VILLE.....	67
CREIL, SIGNATAIRE D'UNE CONVENTION AVEC LE CSNP.....	68 à 70
Le Centre hospitalier Laënnec .....	71
LGV CREIL-ROISSY : Développement durable et modernisation.....	72
Creil et le comité 21 : réseaux et moteurs.....	73 et 74
Les lois du Grenelle 1 et 2 (synthèse) .....	75 à 78
L'Union européenne et le développement durable.....	79
L'ONU.....	80
L'Agenda 22.....	81

## **Potentialité : Creil ville paysage**

### CREIL, NATURELLEMENT - TERRITOIRE RÉPERTORIÉ NATURA 2000

L'Union Européenne s'est engagée dans une démarche de protection de la biodiversité avec la mise en place du réseau des sites écologiques NATURA 2000. L'un des objectifs est de valoriser le patrimoine naturel sur le territoire creillois. Ces sites répertoriés NATURA 2000 couvrent 20 % du Parc Naturel Régional. La superficie totale de ces coteaux, classés NATURA 2000, est de 102 ha. Creil en possède 25 ha. Sa géologie et ses conditions locales de pente offrent au site un intérêt floristique et faunistique remarquable. On peut y observer des pelouses calcicoles, des tilleuls et érables, des formations arbustives sur ces versants abrupts sur calcaires lutétiens. Cette zone développe une série submontagnarde semi thermophile du Cephalanthero-Fagion sylvaticae originale riche en buis.



Fagion sylvaticae



Pelouses calcicoles



Tilleuls

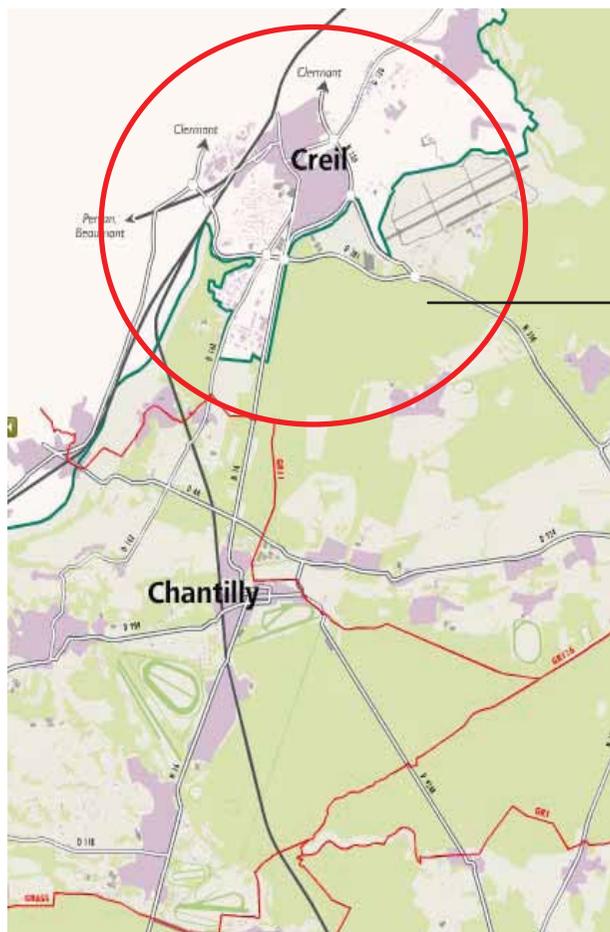
#### Composition du site : 2 espèces protégées

Forêts caducifoliées	65 %
Pelouses sèches, steppes	20 %
Forêts sempervirentes non résineuses	10 %
Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées	4 %
Autres terres (zones urbanisées et industrielles, routes, décharges)	1 %



### VILLE PORTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL (PNR)

Le territoire est à la fois calcaire, sableux et argileux ce qui fait de son patrimoine une singularité. Il est surtout boisé, marqué par un relief. L'intérêt patrimonial du territoire réside dans la grande diversité des habitats naturels originaux qu'il abrite (pelouses calcaires, landes, zones humides...) et dans le nombre élevé d'espèces animales ou végétales rares qui y sont connues : une cinquantaine de plantes vasculaires protégées ; une quarantaine d'insectes d'intérêt patrimonial ; les trois-quarts des espèces de mammifères. Cette situation naturelle, au nord de la région parisienne assure le lien entre les forêts picardes et les forêts franciliennes.



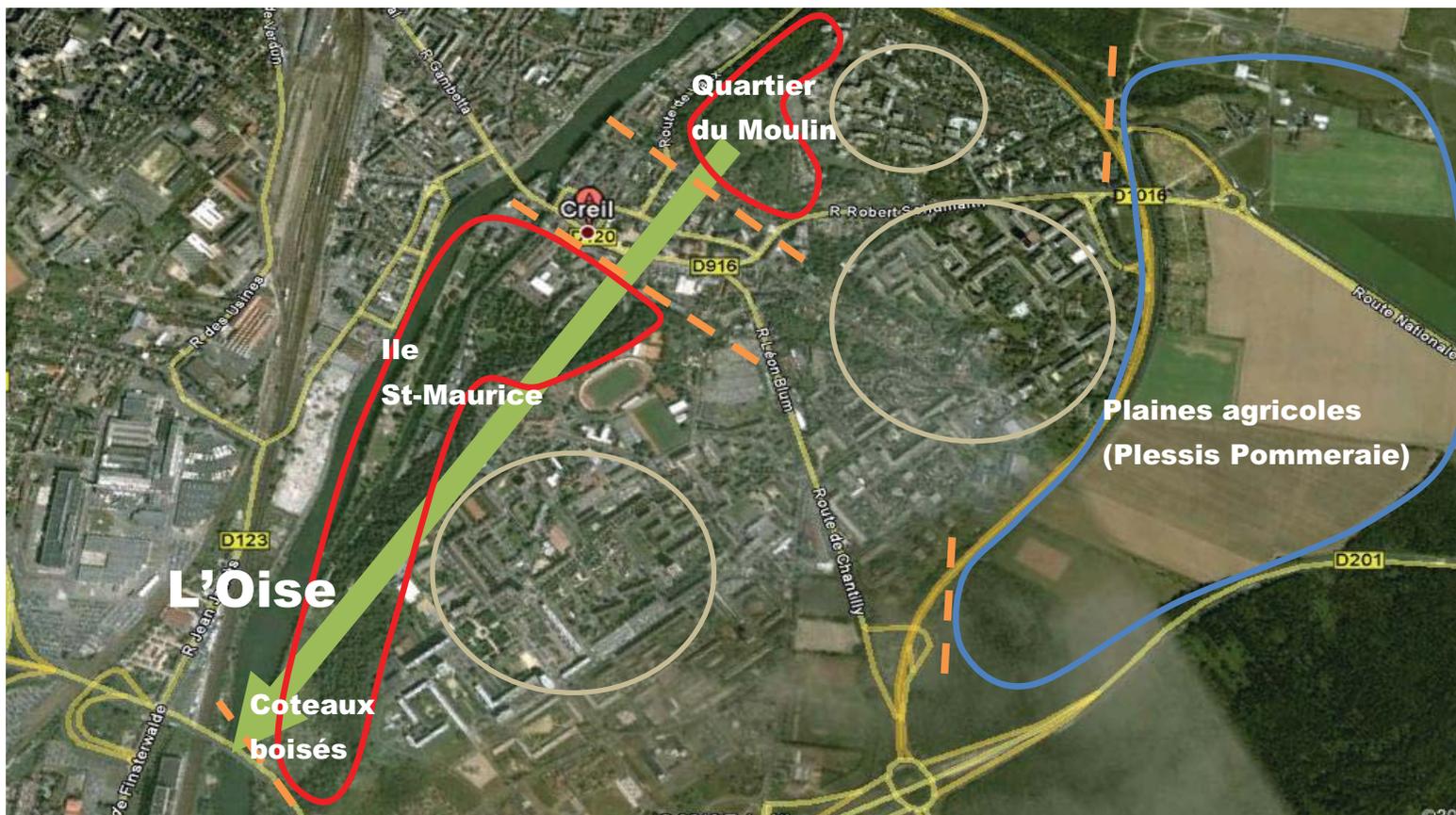
**Ville porte du Parc Naturel Régional**

- Plusieurs objectifs sont fixés par la Charte du PNR : (extrait)
- N°2.Favoriser la prise en compte de l'environnement et du paysage dans la gestion courante des espaces naturels.  
Préserver, restaurer et gérer les milieux naturels d'intérêt écologique.  
[...]
  - N°4.Préserver la qualité paysagère en développant des outils d'aménagement à disposition des communes, en veillant à l'intégration des projets de développement dans les paysages  
[...]
  - N°6.Promouvoir un tourisme nature/culture maîtrisé en organisant l'accueil du public dans les espaces naturels  
[...]
  - N°8.Faire du parc le lieu de recherche, d'observation, de formation et d'expérimentation.

L'intégralité de la Charte est consultable sur le site du Parc Naturel régional Oise-pays de France : <http://www.parc-oise-paysdefrance.fr>



## **Unité paysagère creilloise**



-  Corridors biogéographiques, zones naturels d'intérêt écologique
-  Rupture des corridors et zones d'intérêt écologique
-  Plaines agricoles
-  Espaces verts disséminés dans les quartiers
-  Coulée verte



### FAIRE ENTRER LA NATURE EN VILLE

#### Objectifs

Faire entrer la nature en ville.

#### Existant

Faune et flore déjà abondantes sur Creil.

La bande verte se prolonge jusqu'à l'intérieur des quartiers urbains (quartier du Moulin, Rouher).

Les espaces de Creil sont riches pour accueillir la nature.

Les coteaux boisés sont un des éléments identitaire de la ville, délimitant le haut et le bas de Creil. C'est surtout un des axes à travailler pour rendre la nature vivante. L'autre élément identitaire en provenant du Sud de l'Oise (arrivée par Senlis) se trouve sur le Plessis Pommeraie avec les plaines agricoles et le panorama sur la ville.

#### Potentialité

La coulée verte (traversant Creil) peut insuffler une nouvelle dynamique verte et durable.

Le végétal doit servir à baliser le franchissement des obstacles, le passage d'un carrefour ou encore accompagner la voirie et lui donner un sens. Parler d'espace vert c'est aussi travailler sur la valorisation et la lisibilité de ces espaces publics. Mais c'est surtout réfléchir à nouveau sur les connexions pour les rejoindre. Cela implique de repenser les modes de déplacements doux, de créer des liaisons piétonnes, de prolonger les continuités cyclables.

Plusieurs îlots aux abords des écoles ou zones attractives peuvent être davantage végétalisés et doivent retrouver leurs fonctions premières.

Différentes actions et différents soins peuvent être apportés aux végétaux :

→ Travailler les couleurs des feuillus, travailler l'épaisseur.

En plus d'être bienfaiteur sur la qualité de l'air en ville (en effet, l'un des facteurs déterminant dans la formation de la pollution atmosphérique urbaine est la température. Par l'évapotranspiration et l'ombre qu'ils projettent, les arbres diminuent la température de leur environnement immédiat), les arbres diminuent la concentration de polluants, atténuent les impacts du développement urbain, réduisent les bruits et contrôlent l'érosion en absorbant jusqu'à 2 900 litres de pluie. Ils purifient et embellissent le paysage urbain. Enfin, ils réduisent l'infiltration des vents ce qui se traduit derrière par une économie d'énergie.

Les arbres remplissent donc plusieurs fonctions : thérapeutiques, esthétiques, écologiques ou même économiques.

Plusieurs pistes d'actions rejoignent l'Agenda 21 creillois :

→ Mettre en place un véritable plan paysagé vivant.

→ Favoriser et approfondir la connaissance de la biodiversité creilloise.

→ Sensibiliser et mobiliser les particuliers, bailleurs, services de la ville.

→ Identifier plus précisément les lieux importants et les corridors biogéologiques.

→ Mettre en valeur l'île St-Maurice, les coteaux de l'Oise, le bois St-Romain, les prairies glaciaires et les plaines agricoles.



**CREIL, SIGNATAIRE D'UNE CONVENTION AVEC LE CSNP**



Le patrimoine naturel de notre ville appartient à tous les Creillois. Le territoire creillois, densément végétalisé (**35 % du territoire est végétalisé, 49 ha d'espaces verts, 27 ha de sous bois**) doit être protégé et mis en valeur pour préserver la biodiversité existante et valoriser le patrimoine naturel. Certaines espèces de plantes sont rares, datant de l'ère glaciaire. On répertorie notamment les espèces suivantes :

- Séslyrie bleuâtre,
- Gentiane croisette,
- Bugrane naine,
- Gémandrée des montagnes

Gentiane croisette



Séslyrie bleuâtre



Ces espèces sont présentes sur le terrain de la Garenne (Creil)



Gémandrée des montagnes



Bugrane naine





### Localisation des espèces végétales protégées par la loi

 Zones d'études

-  Gentiane
-  Séslyrie
-  Gémandrée
-  Bugrane



Creil se trouve être un carrefour biogéographique avec des espèces animales et végétales d'exception. Cette prise de conscience implique une nouvelle façon d'agir, de penser, de gérer nos espaces verts et nos espaces protégés.

Comment cela se traduit-il concrètement ?

-La Ville de Creil a signé une convention avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, (CSNP), le **17 mai 2010**. Jean-Claude Villemain, maire de Creil, conseiller général de l'Oise et Christophe Lépine, président du Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, se sont retrouvés **sur le site de la Garenne (rue Jean Moulin)** pour constater la présence d'espèces floristiques remarquables sur ce terrain, pour permettre la préservation et la valorisation de ce patrimoine naturel.

Par cette convention, combinée à un bail, la Ville de Creil confie la gestion du site de la Garenne au Conservatoire des Sites Naturels de Picardie, association spécialisée dans la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles, qui œuvre depuis 1989 à la création d'un réseau d'espaces naturels gérés et valorisés, en partenariat avec les acteurs locaux.

L'objectif est de pouvoir approfondir les connaissances de la flore présente, dont certaines espèces sont protégées par la loi, et de se donner les moyens d'une préservation des espèces répertoriées comme rares. Il s'agira également de mener des actions pédagogiques en direction des différents publics pour informer sur les richesses naturelles de territoire communal.

-La Ville s'engage à permettre au personnel du CSNP de visiter au moins deux fois par an le site, à suivre les recommandations émises, d'informer le Conservatoire de tout projet sur le site, et soutenir des actions de valorisation et de préservation de ce patrimoine. En retour le CSNP fournit un état écologique précis, actualisé et cartographié pour maintenir et restaurer ce patrimoine naturel.

#### Pour aller plus loin

Le CSNP est une association spécialisée dans la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles remarquables. Il œuvre depuis 1989 à la création d'un réseau d'espaces naturels en étroite collaboration avec les acteurs locaux.



## **Le Centre hospitalier Laënnec**

### Pour aller plus loin

Il est l'hôpital de secours des établissements du secteur Sud-Ouest (Creil / Beauvais).

Effectif personnel non médical : **1 422 agents**

Le personnel médical : effectif total **223 personnes**

**441 lits et places installés**

Activité 2009 : **35 265** passages aux urgences générales

**15 922** passages aux urgences pédiatriques

**2 794** passages aux urgences gynécologiques

**1 701** accouchements

**111 329** passages en consultants publics

**9 038** actes chirurgicaux réalisés au bloc opératoire



### **Agrandissement de l'hôpital, amélioration des conditions d'accueil des patients, hausse de la capacité d'accueil.**

L'hôpital public doit être défendu car il assure des soins de qualité pour tous. Il prend en charge les urgences, les cas les plus graves.

L'hôpital Laënnec de Creil attend avec impatience la finalisation des travaux : la surface actuelle sera doublée, la capacité d'accueil renforcée et l'accueil des patients amélioré grâce à l'augmentation de chambres individuelles dans 90 % des cas.

En pleine modernisation, le centre hospitalier de Creil comportera plus de 500 lits. Trois phases sont prévues pour y parvenir : la construction de la semi rotonde (qui regroupera laboratoires, centre de dialyse, services de consultations externes), puis la reconstruction du pôle femme-enfant (agrandissement des urgences pédiatriques et adultes). Enfin la rotonde actuelle et la semi-rotonde seront reliées par une passerelle.

Les travaux d'extension et de restructuration du Centre hospitalier Laënnec ont été lancés en mai 2010 et devraient s'achever en juillet 2014 pour la partie construction extérieure.

Le 3 décembre 2010 ont été rendus publics, par le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, les résultats des infections nosocomiales. Le centre hospitalier de Creil a obtenu la meilleure des notes (A) pour tous les indicateurs.

Rendre durable l'hôpital et l'accès d'une qualité de soins pour tous, sont des objectifs essentiels du développement durable mené à Creil.



## **LGV CREIL-ROISSY : développement durable et modernisation**

### **Territoire d'avenir**

- **Développement économique,**
- **Attractivité et désenclavement du territoire,**
- **Capacité d'accueil,**
- **Affirmation d'une identité creilloise,**



Avec 90 000 salariés actuellement et un potentiel de développement jusqu'à 120 000 à moyen terme, la plate-forme de Roissy est un pôle économique majeur qui rayonne au-delà de l'Île-de-France. Elle est une source d'emplois importante en particulier dans le domaine de la logistique et des services. Avec l'arrivée de la LGV, Creil se retrouvera à vingt minutes de Roissy, en plus d'être une véritable étoile ferroviaire.

C'est tout un quartier (celui de la gare) qui devra se métamorphoser.

Les gains de temps pour se déplacer seront encore plus réduits. Cette Ligne à Grande Vitesse sera également une opportunité exceptionnelle pour les entreprises du grand bassin creillois et de la deuxième agglomération picarde. Creil prendra ainsi toute sa place au centre d'une étoile ferroviaire qui irrigue le territoire et pourra assumer son positionnement de carrefour économique du sud de l'Oise.

L'accès à Roissy ouvrira Creil sur l'ensemble de la France et le monde entier.

RFF (Réseaux Ferrés de France) a étudié cette possibilité de raccordement de ligne entre Amiens et Roissy (en passant par Creil). Ce projet structurant pour la région et le territoire creillois aboutira en 2020.

Creil va devoir se préparer pour accueillir les 2.8 millions de voyageurs sur ce tronçon (Creil-Roissy). Pour mettre Creil à vingt minutes de Roissy, il ne faudra construire que 7 à 8 kilomètres de voies nouvelles pour rejoindre la ligne classique.

### **Une alternative à la voiture :**

Cette liaison entre le sud de l'Oise et Roissy devrait permettre de réduire le trafic routier, d'économiser ainsi une tonne de CO2 par an et par personne en empruntant quotidiennement cette ligne.



## **Creil et le comité 21 : réseaux et moteurs**

### **Le Comité 21**

Le Comité 21 est une association à but non lucratif née en 1995 pour faire vivre en France l'Agenda 21, programme d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle, ratifié au sommet de la terre de Rio par près de 170 chefs d'Etat et de gouvernement.

### **Préambule**

Douze ans après le Sommet de la Terre de Rio, l'action du Comité 21 s'appuie sur les principes de l'Agenda 21 de Rio, ainsi que sur les accords nationaux, européens et internationaux (environnement, droits de l'homme, solidarité et transparence) auxquels la France a souscrit. L'association se réfère aux textes plus récents comme le Global Compact 1 de 1999, assorti du Global Reporting Initiative ou ceux du Sommet de Johannesburg. L'Agenda 21 pose les orientations d'une démarche de développement durable, qu'elle soit mise en œuvre par un Etat, une collectivité, une entreprise, une ONG ou tout citoyen :

- Assumer la responsabilité économique, environnementale, sociale de ses activités et mettre en œuvre les moyens appropriés pour prévenir et réduire les risques de toute nature, ainsi que les atteintes à l'environnement humain et naturel ;
- Garantir la transparence de l'information et la concertation avec les parties prenantes, internes et externes, sur les choix qui engagent le présent et l'avenir ;
- Prendre pleinement en compte la diversité culturelle et celle du vivant ;
- Faire participer et associer les acteurs du développement durable ;
- Développer les solidarités locales, nationales, internationales, avec les générations présentes et futures.

Ces orientations s'inscrivent dans une logique de long terme, selon une démarche d'amélioration continue, en s'appuyant sur des méthodes et des instruments de mesure, pour l'évaluation et le suivi.

### **Le réseau des acteurs du développement durable**

Le Comité 21 est un réseau d'acteurs engagés dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable. Il a pour mission de créer les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous secteurs afin qu'ils s'approprient et mettent en œuvre, ensemble, le développement durable à l'échelle d'un territoire. Composé de quatre collèges, il réunit les parties prenantes concernées en France : entreprises (multinationales et PME), collectivités (des communes aux régions), associations (d'environnement, de développement, de solidarité locale, de défense des droits humains...), institutions, établissements d'enseignement supérieur et médias. Ce réseau de plus de 400 adhérents fonde son action sur le partenariat pluri-acteurs et sur l'action concrète. Le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) en sont membres de droit.



Pour remplir cette mission, le Comité 21 :

→Accompagne ses adhérents dans la **mise en œuvre du développement durable** : sensibilisation interne, identification des enjeux stratégiques et managériaux, sélection de parties prenantes au sein du réseau d'adhérents, participation aux Agendas 21 de territoires ou aux Agendas 21 scolaires...

→Favorise la **mutualisation de l'innovation** à partir d'outils et de « bonnes pratiques », et produit des recommandations stratégiques et méthodologiques, au sein de groupes de travail « pluri-collèges » : achats, marketing, éducation au développement durable, Agenda 21 de territoire, ville durable, partenariats entreprise-collectivité, concertation stratégique, tourisme...

→**Conçoit et publie des ouvrages** et des *notes 21* ;

→**Valorise les initiatives innovantes de son réseau** : actualités, bonnes pratiques, innovations, interviews des adhérents (Infos 21, sites [www.comite21.org](http://www.comite21.org) - [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org), Notes 21, Dépêche ...),

→**Organise des groupes de travail** pour ses adhérents ; **des rencontres-débats** entre les adhérents et des décideurs institutionnels, économiques, scientifiques (ministres, dirigeants d'entreprises et d'associations, élus) ; **des voyages d'études** ; **une convention annuelle** ...

### Trois objectifs

**1) Réseau par excellence** : en animant une plateforme d'échanges et d'innovation au service du développement durable, alimentée par l'expertise et la diversité de ses adhérents ;

**2) Conduite du changement** : en offrant des outils pratiques et des services pour aider ses adhérents dans la mise en œuvre du développement durable ;

**3) Innovation et prospective** : en s'efforçant d'être un élément moteur des réflexions prospectives sur le développement durable. À ce titre, le Conseil d'administration a décidé de constituer un Comité de prospective, présidé par Bettina Laville, composé d'experts, d'économistes et de philosophes, lui permettant de nourrir ses travaux.

### Trois axes de travail

- Accompagner l'éducation au développement durable ;
- Ancrer le développement durable dans les territoires ;
- Promouvoir un développement économique responsable et un tourisme durable.



## **Les lois du Grenelle 1 et 2 (synthèse)**

A consulter sur [www.legrenelle-environnement.fr](http://www.legrenelle-environnement.fr)

### **GRENELLE 1**

Face à l'urgence d'agir contre la dégradation de l'état de notre planète, la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite "loi Grenelle 1" a été promulguée le 3 août 2009. Elle propose, à travers 57 articles, des mesures touchant les secteurs de l'énergie et du bâtiment, des transports, de la biodiversité et des milieux naturels, de la gouvernance et enfin des risques pour l'environnement et la santé.

Elle entend favoriser et accélérer la prise en compte de ces nouveaux défis par tous les acteurs, afin de garantir à la société et à l'économie un fonctionnement durable, et de préserver sur la durée le pouvoir d'achat des Français. La loi Grenelle 1 reprend fidèlement les engagements du Grenelle, précise et complète certaines des orientations à partir des propositions émises par les comités mis en place dans la foulée du Grenelle et donne des estimations budgétaires. Parmi les grands principes résolument engagés par le projet de loi figurent ainsi :

#### **Pour les secteurs du bâtiment et de l'énergie**

La confirmation de l'ensemble des orientations en matière de maîtrise de l'énergie, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique :

- Le facteur 4 : division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050,
- 23 % d'énergies renouvelables dans le cadre du « 3x20 » européen,
- Intégralité du Plan Bâtiment, avec notamment la confirmation de la norme de 50 kWhEP/m<sup>2</sup>/an exprimée en énergie primaire.

Le souhait que le plan d'urgence pour l'emploi des jeunes s'oriente d'abord vers les métiers du bâtiment.

#### **Pour le secteur des transports**

- La confirmation de l'objectif de transfert modal pour tout le fret routier de transit,
- La confirmation des programmes accélérés de transport collectif urbain et de lignes à grande vitesse.



### **Pour la biodiversité, l'agriculture, la forêt et la mer**

La confirmation de toutes les dispositions, échéances et chiffrages issus de la première lecture, notamment la trame verte et bleue, les agricultures économes et productives, la dynamisation forestière et la gestion intégrée de la mer et du littoral. La volonté de stopper la perte de biodiversité est réaffirmée dans tous ces secteurs.

### **Pour le secteur santé-environnement**

- La confirmation de la mise en place d'un carnet de santé du salarié retraçant les expositions aux substances dangereuses durant sa vie professionnelle,
- L'ajout d'un principe de séparation entre le financement et la mise en place d'un dispositif de surveillance et de mesure des ondes électromagnétiques.

### **Pour le secteur des déchets**

- Le renforcement du contrôle des éco-organismes par l'État,
- La confirmation des objectifs de recyclage et de prévention à la source des déchets du Grenelle,
- Une collaboration renforcée, dans chaque département d'Outre-mer, entre tous les éco-organismes agréés, ainsi que, si nécessaire, une interface unique les représentant tous. Cela permettra de favoriser et d'accélérer le développement des filières de responsabilité élargie dans les départements d'Outre-mer.

### **Pour la gouvernance, l'information et la formation**

- La création par l'État d'un portail environnemental permettant à tout internaute d'accéder aux informations environnementales détenues par les autorités publiques, et dans certains cas, de participer, à l'élaboration de décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement,
- La confirmation du statut de partenaire des associations de protection de l'environnement respectant des critères de représentativité, gouvernance, transparence et compétence fixés par décret.
- Un rapport sur la création d'une instance propre à assurer la protection de l'alerte et de l'expertise afin de garantir la transparence, la méthodologie, la déontologie des expertises, qui pourra constituer une « instance d'appel » en cas d'expertises contradictoires et garantir l'instruction des situations d'alerte.
- L'information du consommateur portant sur les caractéristiques globales du couple produit/emballage, afin de permettre aux consommateurs de disposer d'une information complète et objective.

## GRENELLE 2

**Promulguée le 12 juillet 2010, la loi portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2, correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.** Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- **Bâtiments et urbanisme,**
- **Transports,**
- **Énergie,**
- **Biodiversité,**
- **Risques, santé, déchets,**
- **Gouvernance.**

En voici les principales avancées par chantier :

### **Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme**

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- Engager une rupture technologique dans le neuf, accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

### **Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité**

Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Expérimenter le péage urbain
- Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

### **Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone**

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plans d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- Étendre les certificats d'économies d'énergie



### **Préservation de la biodiversité**

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- Élaborer la trame verte et bleue
- Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- Protéger la mer et le littoral

### **Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique**

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- Réforme du CESE (Conseil Économique et Social Européen) et du CESR (Conseil Économique et Social Régional))
- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel

### **Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé**

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes, et en gérant plus durablement les déchets.

- Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- Étendre les moyens de lutter contre les inondations
- Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)

Pour lire les dispositions complètes de la loi grenelle 2, rendez vous sur : <http://www.legifrance.gouv.fr>



## **L'Union Européenne et le développement durable**

**L'Acte unique européen** (1986) transfère des compétences à la CEE (Communauté Économique Européenne) dans le domaine de l'environnement

**Traité de Maastricht (1993)** - Un développement harmonieux et équilibré des activités économiques, une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement.

**Livre Blanc de la Commission des Communautés européennes sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, Livre blanc de Jacques Delors (1993)** - Mobiliser davantage de main-d'œuvre et être plus économe sur le plan de la consommation d'énergie et des ressources naturelles.

**Cinquième programme communautaire de politique et d'action pour l'environnement de l'Union Européenne (1993)** - Assurer la continuité du développement économique et social sans compromettre l'environnement et les ressources naturelles dont la qualité conditionne la continuité des activités humaines et leur développement à venir.

C'est dans le **Traité d'Amsterdam** (1997) que l'expression « développement durable » apparaît pour la première fois dans un traité européen, dans le septième considérant :

« DÉTERMINÉS à promouvoir le progrès économique et social de leurs peuples, *compte tenu du principe du développement durable* et dans le cadre de l'achèvement du marché intérieur, et du renforcement de la cohésion et de la protection de l'environnement, et à mettre en œuvre des politiques assurant des progrès parallèles dans l'intégration économique et dans les autres domaines ».

En décembre 2000, la charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne, sans valeur contraignante sur le plan juridique, mentionne le principe du développement durable (article 37 sur la protection de l'environnement).

Les dirigeants européens ont lancé la première stratégie de développement durable de l'UE en 2001. Ils l'ont ensuite actualisée en 2006, afin de remédier aux lacunes observées et de tenir compte des nouveaux enjeux.

Étroitement liée à la lutte contre le changement climatique et à la politique énergétique, cette stratégie vise à instaurer des modes de consommation et de production durables, en mettant l'accent sur l'éducation, la recherche et le financement public.

**Rapport de situation 2009 sur la stratégie de l'Union Européenne en faveur du développement durable** : cette stratégie, qui est complémentaire à la stratégie de Lisbonne, doit être un catalyseur pour l'opinion publique et pour les décideurs politiques en vue d'influencer le comportement de la société. Elle est axée sur des mesures couvrant les principaux défis identifiés, sur des mesures transversales, sur un financement approprié, sur l'implication de toutes les parties intéressées et sur une mise en œuvre et un suivi efficaces des politiques.



### L'ONU

À consulter sur : <http://www.un.org/fr>

L'Organisation internationale des Nations Unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre Mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationale, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme.

De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa Charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 192 États Membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités.

L'activité des Nations Unies couvre toutes les parties du globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues, l'influence des Nations Unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur.

L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et la promotion de la femme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore.

Ce faisant, elle s'attache à atteindre les objectifs fixés et à coordonner les efforts afin de créer un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.



## **L'Agenda 22**

L'Agenda 22 met en œuvre les 22 principes définis par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1993, sur la base des travaux suédois, complétés en décembre 2006 par la Convention universelle sur les Droits des Personnes handicapées de l'ONU, visant à assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.

Il peut être défini comme un ensemble de règles de « bonne conduite » mises en œuvre par des États et des autorités locales dans les différents domaines de la vie courante : accessibilité, éducation, emploi, loisirs, sports, information, religion, soins de santé, réadaptation...

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon a nommé Stevie Wonder comme Messenger de la paix des Nations Unies.

La convention relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée le 13 décembre 2006 au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et a été ouverte à la signature le 30 mars 2007. C'est le premier grand traité du 21<sup>e</sup> siècle en matière de droits de l'homme et c'est la première convention des droits de l'homme à être ouverte à la signature des organisations d'intégration régionale.

La Convention est entrée en vigueur le 3 mai 2008.

-Environ 10 % de la population, soit 650 millions de personnes, vivent avec un handicap. Ils constituent la plus large minorité au monde.

### Pour aller plus loin

Engagement de la France :

Convention signée le : 30-mars-2007

Protocole signé le : 23-septembre-2008

Convention ratifiée le : 18-février-2010

Protocole ratifié le : 18-février-2010

Le premier Agenda 22 en France a été créé en Poitou-Charentes, région qui encourage le développement des « Agenda 22 locaux ».

La Région Languedoc-Roussillon prépare également son Agenda 22...





## **PARTIE 6 | L'Agenda 21 en action**

Méthodologie et lecture des fiches actions-projets.....	84
Les 6 enjeux .....	85 à 86
Les axes de développement.....	87 à 92
Tableaux par enjeux et numéro d'action.....	93 à 103
Tableaux par délai et par ordre des actions.....	104 à 110
Tableaux par direction ou service porteur.....	111 à 117
Description des 60 actions de l'agenda 21.....	118 à 189
Les microprojets de l'agenda 21.....	190 à 194
S'inspirer de la grille RST02 - Prendre en compte le développement durable dans un projet.....	195 et 196



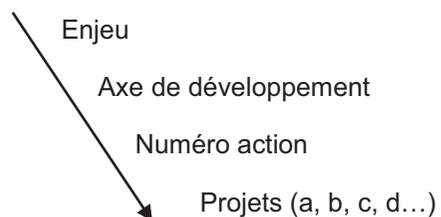
## **Méthodologie et lecture des fiches actions-projets**

3 tableaux ont été classés selon :

- Les enjeux et numéro d'actions
- Les délais
- Les services porteurs des projets

Le travail de concertation de l'agenda 21 se poursuit avec le Directeur Général des Services et les directions. C'est pourquoi une fiche **action-projet** a été conçue pour organiser la mise en œuvre de l'Agenda 21. Ces dernières seront remplies en présence des services concernés et téléchargeables sur le site intranet de la Ville de Creil.

### **L'arborescence :**



Un espace « commentaires » est prévu pour recueillir tout avis, questionnement ou impression.

Les délais sont des délais de départ. Le Directeur Général des Services, et les directions (ou les services concernés) seront après étude et description de chaque projet, amenés à estimer précisément la livraison de l'action et ses modalités de mise en œuvre.

## **Les 6 enjeux**

### **S'épanouir dans notre vie personnelle**

L'article 1 de la Déclaration de Rio et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen rejoignent la philosophie de notre projet territorial. En effet, nous plaçons l'humain au cœur de l'Agenda 21 creillois pour léguer un héritage positif à nos générations actuelles et futures. Trop souvent l'aspect personnel est mis de côté alors qu'il présente le socle du « vivre ensemble ». Cette première étape à l'éco-citoyenneté demande des efforts conjoints de la part de chacun d'entre nous. La qualité de vie à la creilloise passe avant tout par un environnement sain.

Parce que notre mode de vie impacte sur ce qui nous environne, le maire et l'équipe municipale se positionnent pour mettre en avant ce qui paraît le plus fondamental : l'épanouissement de nos familles et le bien être de tous. La vie de famille est un cadre d'évolution et une des cellules de base de notre société. La transmission des valeurs éco-citoyennes contribue à l'éducation de nos générations futures.

### **Prendre soin de notre environnement**

Nous avons le droit d'utiliser les ressources que la Terre nous offre, mais nous avons le devoir en contrepartie d'en assurer la pérennité pour les générations futures. Avec Creil l'environnementale, le 1<sup>er</sup> défi du projet municipal, il était indispensable de traiter de nos ambitions en ce domaine : la lutte contre le changement climatique, l'économie énergétique, la préservation de la biodiversité, la protection du patrimoine vert, la réintégration de la nature dans un univers urbain moderne et respectueux de son passé.

Nous nous déplaçons au quotidien à pied, en vélo, en voiture, en transports en commun sans prendre le temps de regarder le patrimoine naturel qui nous entoure et sans prendre conscience qu'il faut en prendre soin. Les dégradations de notre environnement rendent nécessaires une véritable mobilisation générale. Le « bien faire » pour l'environnement n'est pas qu'une notion ou qu'un concept discuté entre professionnels ou intellectuels. C'est aussi le quotidien creillois traduit à travers notre Agenda 21 local.

### **Bien se loger, mieux travailler**

La ville de Creil a du faire face à la désindustrialisation de son bassin de vie et aux conséquences de la récente crise économique. Pourtant de nombreux efforts ont été réalisés et restent à maintenir pour développer l'offre d'emplois, de formations et d'insertion dans la vie active. La ville, par son action durable, participe à l'intégration des habitants à une meilleure reconnaissance sociale et joue le moteur de la promotion. Creil insufflé dans son projet de ville cet équilibre entre équité, mixité sociale, ouverture, démocratie participative et qualité de l'habitat, à l'image des métamorphoses entreprises dans les quartiers en rénovation.



## Être heureux de vivre à Creil

Jouons à travers ce 4<sup>e</sup> enjeu la carte de l'identité creilloise, isarienne et picarde. Les potentiels économiques, associatifs, culturels et patrimoniaux sont à mettre en valeur. De nombreuses ressources qui n'avaient pas été suffisamment exploitées dans le passé sont à promouvoir pour obtenir un développement équilibré du territoire. La ville est aussi une collectivité territoriale qui se modernise et répond aux besoins des usagers, des citoyens : à l'intérêt général. Pour y parvenir, nous voulons devenir une ville proche dans l'espace (à l'écoute de ses habitants grâce aux structures de proximité dans les quartiers), proche dans le temps (pour opérer ces changements vitaux pour l'individu et la société) et proche humainement (rassemblements festifs, citoyens...).

## Être citoyen et solidaire

Citoyenneté et développement durable sont deux défis majeurs pour les années à venir. Il appartient à chacun de contribuer au façonnage de notre ville du 21<sup>e</sup> siècle en faisant des gestes simples au quotidien pour la planète et notre territoire. Il n'y a qu'un pas pour y parvenir et « c'est maintenant » en donnant la parole aux citoyens, en sensibilisant les habitants aux gestes éco-responsables, en élargissant les modes de gouvernance, en faisant une large place à la démocratie active. Bref, participer à la vie de la Cité c'est être acteur du développement durable. C'est aussi vivre à Creil, s'y distraire, exercer ses droits civiques et assumer ses devoirs !

## S'ouvrir au monde

La municipalité se doit de montrer l'exemple. Chaque jour, les services de la Ville améliorent les conditions de vie des Creillois et assurent un service public performant. De nombreux efforts ont déjà été menés depuis le programme « Creil l'audacieuse ». La philosophie et la culture creilloise du développement durable doivent être exportées et diffusées.

Nous terminons notre Agenda 21 sur cette ouverture pour montrer comment l'on peut relier les enjeux locaux aux enjeux planétaires. Parfois jugé abstrait, flou, incompris, le concept de développement durable n'est rien d'autre qu'un message universel fort qui nous rassemble, un programme d'actions faisable et intelligent, car nous nous soucions du bien-être de chacun, ici et ailleurs. La Ville de Creil se met sur son 21 et s'engage dans plusieurs dossiers transversaux audacieux qui dépassent les frontières.

## **Les axes de développement**

### **ENJEU N°1 - S'épanouir dans notre vie personnelle**



#### **Soutenir nos familles**

La famille joue un rôle majeur dans l'éducation de la personne mais aussi dans l'éducation à l'environnement. Apportons-lui un soutien en luttant contre la précarité, en proposant un volet culturel adapté aux habitants, en aidant les familles creilloises dans leurs démarches d'inscription des enfants à la cantine, aux activités sportives et culturelles, donc, en laissant une large place aux dimensions sociales trop souvent délaissées dans le développement durable.

#### **Améliorer notre qualité de vie**

La France est le pays qui a la meilleure qualité de vie au monde. Pour aller encore plus loin, améliorons la « qualité de vie à la creilloise » en travaillant sur l'alimentation des enfants, des familles et des personnes âgées, en coordonnant des actions pour pallier les problèmes de concentration à l'école, d'hygiène et d'équilibre de vie.

#### **Profiter de notre temps libre**

Creil est une scène culturelle centrale, incontournable dans l'Oise et la Picardie. Les projecteurs doivent se tourner vers cette ville dynamique, riche humainement et en équipements. Rendons-là encore plus vivante. Les arts, la musique, l'expression artistique, la peinture, la sculpture, l'histoire, le cinéma, l'édition, le sport, les événements festifs forment déjà un tronc commun qui soude les uns aux autres nos concitoyens (creillois comme non creillois).



### ENJEU N°2 - Prendre soin de notre environnement



#### Creil, ville paysage

La restauration de la biodiversité est un des enjeux du développement durable. Avec 35 % du territoire végétal, ses coteaux boisés, ses prairies glaciaires ou encore les plaines agricoles à l'entrée de ville, Creil peut affirmer qu'elle est une ville paysage. Au-delà des arguments écologiques, la gestion raisonnée de nos espaces verts, de nos espaces naturels et de nos nombreuses surfaces végétalisées, a des bienfaits sur la vie sociale. Leurs présences en milieu urbain calment, rassurent, ressourcent, apaisent l'habitant et rendent l'environnement plus « humain ». La richesse des espèces et les rideaux végétaux réduisent également les nuisances sonores et contribuent à la photosynthèse.

Tentons de concilier une architecture traditionnelle remarquable aux côtés d'une urbanité moderne, verte, pour bâtir une ville durable du 21<sup>e</sup> siècle, une ville où l'on se sent bien.

#### Repenser nos déplacements

Choisissons notre itinéraire car la mobilité c'est la vie. Elle permet d'assurer les besoins vitaux et sociaux. Nous devons tracer et parcourir un chemin plus durable pour développer Creil. En effet, la force d'attraction d'une ville ne se limite pas au rayonnement culturel ou économique. Elle tient aussi à sa qualité de vie et l'offre de transports intermodaux pour se déplacer d'un point A à un point B (à pied, en vélo, en transport collectif, en voiture).

#### La ville en paix

La sécurité (physique, routière, environnementale) n'est pas seulement individuelle, elle est aussi collective pour assurer notre avenir à tous ! Elle est l'une des garantes de notre liberté et de notre épanouissement.



### ENJEU N°3 - Bien se loger, mieux travailler



#### Éducation et formation

Nous avons à Creil un public jeune avec 30 % de la population environ qui a moins de 25 ans. Or, cette population est massivement concernée par les problèmes de chômage, une scolarité courte, un manque de confiance. En perte de repères ou démotivés, ces futurs citoyens se posent des questions pour l'avenir. Face à ces interrogations, il est important de revaloriser les jeunes, leur donner envie de s'investir, de concrétiser leurs projets et de préparer leur avenir durablement.

#### Construire la réussite

La France connaît un pic de chômage fort depuis 10 ans. Les efforts au niveau national sont insuffisants. La Ville de Creil, dans les limites de ses compétences peut jouer un rôle moteur, être le relais et le tremplin pour aider les jeunes Creillois à construire un avenir durable solidaire.

#### Mon logement, mon quartier

Creil change, entreprend et se métamorphose. Tous les quartiers de la ville sont en mutation (à l'image du quartier Rouher et du futur éco-quartier Gournay-Les-Usines) et s'ouvrent au restant de la ville en s'intégrant dans schéma global de rénovation urbaine.



### ENJEU N° 4 - Être heureux de vivre à Creil



#### **Dynamisme et attractivité**

Creil doit se tourner vers 2020 et préparer notamment l'arrivée de la ligne LGV Picardie. La ville est en train d'écrire de nouvelles pages durables pour dynamiser Creil l'attrayante, la touristique, la contemporaine et l'humaine avant tout.

#### **La modernité à votre service**

La modernité n'est pas contradictoire au développement durable. Nous avons fait le choix de répondre aux besoins de l'humain, du creillois, et de proposer des résolutions sur ce qui l'environne... Pour atteindre un niveau acceptable de développement durable, nous devons maintenant nous tourner vers la ville qui les accueille : la ville en tant que collectivité territoriale, échelon de la décentralisation, structurée en services dans un souci d'intérêt général / et la ville en tant que territoire regroupant des hommes, proche d'eux. Parce que les citoyens ont de plus en plus d'exigences et d'attentes avec une qualité d'accueil, des délais plus courts, des horaires plus adaptés à leur rythme de vie, nous voulons entreprendre avec l'usager et l'agent municipal un processus de modernisation durable. Creil a une identité culturelle, sportive, environnementale... Désormais, un travail sur l'identité « métier » et du « service public » doit être amorcé.

#### **Creil, à l'écoute de ses habitants**

La Maison de la Ville est un des espaces citoyens et développement durable de proximité pour sensibiliser les habitants à la démarche éco-citoyenne, leur parler des nouveaux métiers du développement durable, les informer sur le projet de la ville.



### ENJEU N°5 - Être citoyen et solidaire



#### Devenir éco-citoyen

En faisant des gestes simples au quotidien nous pouvons « casser » les mauvaises habitudes prises (laisser en veille les appareils électriques, laisser l'eau du robinet couler à flot, ne pas trier ses déchets,...). Nous n'avons pas de Terre de rechange, alors agissons vite, et c'est maintenant !

#### Se sentir citoyen creillois

La citoyenneté et la démocratie sont à protéger au même titre que l'environnement. Participer à la vie de la cité : c'est être acteur du développement durable. Nous voulons lui donner un rôle actif essentiel à travers le droit de vote (qu'il doit exprimer librement). Le citoyen est lui-même un animateur des événements que nous proposons tout au long de l'année (« Creil respire ! », « Creil, bords de l'Oise », la fête des associations, la foire aux marrons...). Mais surtout c'est une personne qui s'implique au quotidien, régulièrement en adhérant à une association, en participant à des conseils de quartiers, pour faire évoluer la société quand laquelle il vit.

#### Se connaître pour partager

Le développement durable c'est aussi diffuser un message de tolérance et une pensée accessible à tout le monde. Que ce soient les personnes d'origines étrangères vivant ou découvrant Creil, aux personnes à mobilité réduite, celles qui rencontrent des difficultés au quotidien (porteurs de projet, personnes rencontrant des obstacles d'insertion), ils sont avant tout des citoyens creillois, désireux de vivre dans une ville paisible, accueillante et accessible à tous.



### ENJEU N°6 - S'ouvrir au monde



#### La ville donne l'exemple

Les services de la Ville œuvrent chaque jour pour améliorer les conditions de vie des Creillois, pour assurer un service public performant, répondre au contexte de crise économique, à la récession, au chômage, aux gaspillages énergétiques, à la dégradation de notre environnement.

#### Identité et territoires

L'identité de Creil (et son projet de territoire) doit se construire sur la base de la concertation avec les acteurs locaux, nationaux et internationaux (villes de l'agglomération, CAC, Département, Région, État, l'Union Européenne). La culture creilloise du développement durable, marquée par son originalité et sa personnalité, doit être valorisée, connue et exportée en dehors de notre territoire.

#### Être citoyen du monde

Le développement durable n'a pas de frontière. Creil est elle-même un monde dans le monde avec sa diversité culturelle et ses 70 communautés. Par nos gestes quotidiens nous avons tous une part de responsabilité sur les problèmes environnementaux que nous rencontrons aujourd'hui. Au-delà d'une préoccupation écologique, la Ville de Creil invite ses « citoyens » à réfléchir sur les 6 enjeux de l'Agenda 21 empreints d'humanisme et de solidarité.



## Tableaux par enjeux et numéro d'action

DEEJ = Direction de l'enfance et de la jeunesse

PM = Police Municipale

CCAS = Centre communal d'action social

DD = développement durable

DGST = Direction générale des services techniques

libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>1</b>	<b>Accompagner soutenir la parentalité : « On ne naît pas parent, on le devient »</b>		DEEJ	
	a-1- Les assises de la parentalité	3	DEEJ	
	b-1- Sensibiliser et accompagner les familles en difficulté	2	CCAS	
	c-1- Organiser des ateliers éco-citoyens	0	DD	
	d-1- Créer un dossier unique	1	VIE SCOLAIRE	
	e-1- Ouvrir un guichet unique	1	VIE SCOLAIRE	
	f-1- Offrir des jouets durables	2	VIE SCOLAIRE	
<b>2</b>	<b>L'accueil des tout petits : un jardin de développement de l'enfant</b>		DEEJ	
	a-2- Créer un relais de la famille	1	PETITE ENFANCE	
	b2- Proposer une mutualisation de nourrices agréées	4	PETITE ENFANCE	
	c-2- Créer un multi-accueil	0	PETITE ENFANCE	
	d-2- Agrandir l'école Gournay	0	VIE SCOLAIRE	
	e-2- Ouvrir des ateliers passerelles pour assurer la transition crèche/école	3	VIE SCOLAIRE	
<b>3</b>	<b>L'Agenda 21 ado</b>		DEEJ	
	a-3- Animer le « laboratoire Conseil de la Jeunesse Creilloise »	0	JEUNESSE	
	b-3- Faire participer les membres du CJC sur l'Agenda 21	0	JEUNESSE	



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>4</b>	<b>Mieux s'alimenter</b>		<b>CCAS</b>	
	a-4- Dépasser l'objectif de 20 % de produits bio dans les cantines	1	<b>LOGISTIQUE</b>	
	b-4- Informer le consommateur sur ses choix alimentaires et leurs impacts environnementaux	1	<b>CCAS</b>	
	c-4- Former les habitants à la gestion d'un budget	1	<b>CCAS</b>	
	d-4- Lutter contre la dénutrition des personnes vieillissantes	0	<b>CCAS</b>	
<b>5</b>	<b>Avoir tous accès à une bonne qualité de vie</b>		<b>CCAS</b>	
	a-5- Coordonner avec des professionnels des actions sur le thème de la santé	2	<b>CCAS</b>	
	b-5- Mieux connaître les problèmes des personnes âgées	1	<b>CCAS</b>	
	c-5- Réaliser un recueil d'aides sociales	0	<b>CCAS</b>	
<b>6</b>	<b>Enrichir les offres d'activités culturelles</b>		<b>DIRECTION CULTURE</b>	
	a-6- Ouvrir le centre Lebrun, mettre en lumière l'espace des beaux arts Henri Matisse	0	<b>DIRECTION CULTURE</b>	
<b>7</b>	<b>Mener une politique culturelle participative et active</b>		<b>DIRECTION CULTURE</b>	
	a-7-Creil- « Théâtre de la Faïencerie » - une scène nationale	0	<b>DIRECTION CULTURE</b>	
	b-7- Poser les bonnes questions avec les états généraux de la culture	0	<b>DIRECTION CULTURE</b>	
<b>8</b>	<b>Investir nos temps de loisirs</b>		<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
	a-8-Construire de nouveaux équipements sportifs de loisir (city stades)	0	<b>SPORT</b>	
	b-8-Rénover la piscine municipale et le gymnase Nerval	0	<b>SPORT</b>	
	c-8-Étudier les potentiels du terrain Salengro, du Champ de Mars, du bois Saint Romain	3	<b>SPORT</b>	
	d-8-Créer une maison du temps libre	4	<b>DD</b>	



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>9</b>	<b>Marcher vers le futur en gardant en mémoire les traces du passé</b>		<b>DIRECTION CULTURE</b>	
	a-9-Mettre en avant l'histoire de la ville	1	<b>MUSÉE</b>	
	b-9-Publier des ouvrages sur Creil	0	<b>MÉDIATHÈQUE</b>	
	c-9-Développer un centre des archives, faire du musée un lieu incontournable à visiter	1	<b>ARCHIVES</b>	
	d-9-Valoriser notre patrimoine	1	<b>DIRECTION CULTURE</b>	
<b>10</b>	<b>Maintenir l'organisation d'évènements festifs</b>		<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
	a-10-Rassembler les Creillois autour des valeurs durables lors des manifestations	0	<b>DD</b>	
	b-10-Élaborer un guide et une fiche d'engagement des éco-manifestations	1	<b>DD</b>	
	c-10-Enraciner les événements véhiculant de la convivialité, le vivre ensemble	0	<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
<b>11</b>	<b>Préserver notre patrimoine naturel</b>		<b>URBANISME</b>	
	a-11-Valoriser le patrimoine naturel en partenariat avec le PNR et le CSNP	1	<b>URBANISME</b>	
	b-11-Entretien nos espaces boisés	2	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
<b>12</b>	<b>Ça pousse près de chez vous</b>		<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	a-12-Pratiquer la gestion différenciée pour l'entretien de nos espaces verts	0	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	b-12-Développer des micro-surfaces végétalisées	1	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	c-12-Rendre agréable nos espaces verts	2	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	d-12-Pratiquer le fleurissement au pied d'arbre	0	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
<b>13</b>	<b>Tendre vers le zéro phyto</b>		<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	a-13-Réduire l'utilisation des pesticides	0	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	b-13-Acquérir un brûleur thermique	0	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	c-13-Recycler des coupes	0	<b>ESPACE PUBLIC</b>	



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>14</b>	<b>Mettre en valeur les surfaces ayant un grand intérêt écologique</b>		<b>URBANISME</b>	
	a-14-Île Saint-Maurice, pelouses glaciaires, jardins familiaux, cimetières, coteaux de l'Oise	2	<b>URBANISME</b>	
	b-14-Recenser la faune et la flore pour améliorer la connaissance de notre patrimoine naturel	3	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
<b>15</b>	<b>Gérer les eaux pluviales à ciel ouvert</b>		<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	a-15-Aménager des noues	0	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	b-15-Tranchées drainantes : un chemin pour l'eau	0	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	c-15-Installer des collecteurs d'eaux pluviales	3	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
<b>16</b>	<b>Trier durablement ses déchets pour les recycler et les valoriser en énergie</b>		<b>RÉGIE</b>	
	a-16-Mettre en place une commission collecte sélective	0	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	b-16-Implanter des poubelles trio	0	<b>DOMAINE PUBLIC</b>	
	c-16-Sensibiliser sur les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	0	<b>DD</b>	
	d-16-Envisager l'installation d'un collecteur/recycleur de canettes	5	<b>DOMAINE PUBLIC</b>	
	e-16-Implanter des collecteurs de tri sur les manifestations en extérieur	0	<b>DOMAINE PUBLIC</b>	
<b>17</b>	<b>Mettre en valeur les constructions écologiques</b>		<b>BÂTIMENTS</b>	
	a-17-Mettre en avant les différentes formes de patrimoine avec une signalétique spécifique	3	<b>BÂTIMENTS</b>	
<b>18</b>	<b>Favoriser la démarche HQE</b>		<b>BÂTIMENTS</b>	
	a-18-Respecter les objectifs environnementaux (construction ou d'une rénovation)	0	<b>BÂTIMENTS</b>	
<b>19</b>	<b>Performance énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique</b>		<b>BÂTIMENTS</b>	
	a-19-Réaliser des DPE (Diagnostic Performance Energie) sur les bâtiments de la ville	0	<b>BÂTIMENTS</b>	
	b-19-Anticiper la nouvelle réglementation thermique (RT2012)	0	<b>BÂTIMENTS</b>	



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
20	<b>Repenser la chaîne de déplacement et le plan de circulation avec les communes de l'agglomération</b>	1	DGST	
21	<b>Être piéton et profiter de notre ville à tous ses rythmes</b>		URBANISME	
	a-21-Construire une passerelle sur l'île Saint-Maurice	1	URBANISME	
	b-21-Créer une liaison douce : rampe dite « à Cri Cri »	1	URBANISME	
	c-21-Baliser un chemin vert	2	URBANISME	
	d-21-Formaliser des zones de rencontres et semi-piétonnes	2	URBANISME	
22	<b>En bonne voie</b>		URBANISME	
	a-22-Tracer des axes de circulation douce	1	URBANISME	
	b-22-Repenser le stationnement	2	URBANISME	
	c-22-Réaliser des cheminements cyclables continus	1	DGST	
	d-22-Tracer un demi-anneau vert sur la rive gauche	4	URBANISME	
	e-22-Aménager des parkings de rabattement aux entrées de ville	1	DGST	
23	<b>Favoriser les transports collectifs : un travail en commun</b>		DGST	> Chef de projet Gare
	a-23-Bus, navettes, autocars scolaires, train, covoiturage	1	DGST	> Chef de projet Gare
	b-23-Réaliser un rapport diagnostic sur « la mobilité et les transports »	3	DGST	> Chef de projet Gare
24	<b>Pacifier la voie routière« évitons les drames de la route »</b>		PRÉVENTION PM	
	a-24-Présence de l'humain en ville (policiers, médiateurs)	0	MÉDIATION	
	b-24-Utiliser les radars	1	PM	
25	<b>Mieux sécuriser la ville</b>		URBANISME	
	a-25-Prioriser la place des piétons et des cyclistes en ville par rapport aux automobilistes	0	URBANISME	



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>26</b>	<b>Assurer notre tranquillité</b>		<b>URBANISME</b>	
	a-26-Avoir des correspondants de nuit	0	<b>URBANISME</b>	
	b-26-Poursuivre l'écriture du « Schéma d'intervention face à l'habitat indigne »	0	<b>SALUBRITE</b>	
<b>27</b>	<b>Projet de développement de la jeunesse</b>		<b>DEEJ</b>	
	a-27-Mettre en place des actions jeunes et fédératrices	1	<b>SERVICE JEUNESSE</b>	
	b-27-Mettre en valeur le pôle jeunesse	1	<b>SERVICE JEUNESSE</b>	
	c-27-Créer du lien et de la proximité avec le nouveau local de la jeunesse	1	<b>SERVICE JEUNESSE</b>	
	d-27-Aider à trouver son premier emploi d'été	1	<b>SERVICE JEUNESSE</b>	
	e-27-Développer et encourager les séjours tels que Creil'Alpes	0	<b>DEEJ</b>	
	f-27-Animer le site internet de la jeunesse creilloise	0	<b>DEEJ</b>	
<b>28</b>	<b>Organiser un point d'étape citoyenneté jeunesse, une fois par an</b>		<b>CITOYENNETÉ</b>	
	a-28-Aborder les thèmes qui préoccupent les jeunes citoyens	0	<b>CITOYENNETE</b>	
	b-28-Les initier à la démocratie participative	0	<b>CITOYENNETE</b>	
	c-28-Présenter le Conseil de la Jeunesse Creilloise (CJC)	0	<b>SERVICE JEUNESSE</b>	
<b>29</b>	<b>Introduire les notions durables dans les projets d'animation de l'accueil périscolaire</b>	2	<b>DEEJ</b>	
<b>30</b>	<b>CDI : Creil-Durable-Insertion</b>		<b>DEEJ</b>	
	a-30-Donner les clés de l'insertion professionnelle lors de forums	1	<b>SERVICE JEUNESSE</b>	
	b-30-Organiser une table ronde avec les principaux employeurs du bassin creillois	1	<b>SERVICE JEUNESSE</b>	
	c-30-La mairie s'engage à prendre en stage et en apprentissage des jeunes	0	<b>RH</b>	
	d-30-La mairie de Creil : moteur, tremplin et relais vers les entreprises du bassin creillois	0	<b>SERVICE JEUNESSE</b>	
<b>31</b>	<b>Appliquer les clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics</b>	1	<b>FINANCES</b>	



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>32</b>	<b>Université permanente de découverte</b>		<b>CITOYENNETÉ</b>	
	a-32-Développer des cycles citoyens de formation courte en partenariat	0	<b>CITOYENNETÉ</b>	
<b>33</b>	<b>Poursuivre le PRU : comme un air de changement sur Rouher et Gournay</b>		<b>POLITIQUE VILLE</b>	
	a-33-Réhabiliter des logements	0	<b>POLITIQUE VILLE</b>	
	b-33-Ouvrir les quartiers sur l'ensemble de la ville	1	<b>POLITIQUE VILLE</b>	
	c-33-Reloger les familles de Creil, sur Creil	0	<b>POLITIQUE VILLE</b>	
	d-33-Aménager l'éco-quartier Gournay-les Usines	1	<b>POLITIQUE VILLE</b>	
<b>34</b>	<b>Droit à un logement décent</b>		<b>SALUBRITÉ</b>	
	a-34-Rompre l'isolement et lutter contre les exclusions des personnes fragiles	0	<b>SALUBRITÉ</b>	
	b-34-Accompagner dans les procédures contre l'habitat indigne	0	<b>SALUBRITÉ</b>	
	c-34-Respecter les droits fondamentaux et faire connaître la réglementation	0	<b>SALUBRITÉ</b>	
<b>35</b>	<b>Picardie Roissy, Creil dit oui / Diffuser une information touristique sur Creil : une ville centre</b>			> Chef de Projet Gare
	a-35-Proposer une information locale par l'image et internet	0		> Chef de Projet Gare
	b-35-Concevoir un guide touristique	1		> Chef de Projet Gare
	c-35-Transformer le syndicat d'initiative en office de tourisme	3		> Chef de Projet Gare
<b>36</b>	<b>Manager durablement la ville</b>		<b>URBANISME</b>	
	a-36-Valoriser la ville en tant que « ville paysage », verte et durable	1	<b>VIE ÉCONOMIQUE</b>	
	b-36-Renforcer la vie économique et sociale	0	<b>VIE ÉCONOMIQUE</b>	
	c-36-Recréer une association de commerçants	2	<b>VIE ÉCONOMIQUE</b>	
	d-36-Creil fait son marché	0	<b>VIE ÉCONOMIQUE</b>	
	e-36-Aménager le quai en un lieu de promenade (voie verte) et implanter des commerces	4	<b>URBANISME</b>	
	f-36-Favoriser la proximité entre le producteur, le commerçant et le client	1	<b>VIE ÉCONOMIQUE</b>	



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>37</b>	<b>Rassembler les êtres humains</b>		<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
	a-37-Maintenir la vitalité associative	0	<b>VIE ASSOCIATIVE</b>	
	b-37-Créer de la convivialité en implantant des mini squares de loisirs	1	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
<b>38</b>	<b>Tourisme autour de l'Oise</b>		<b>URBANISME</b>	
	a-38-Lancer une étude sur l'Oise, un port de plaisance, aménager la Vieille Montagne	5	<b>URBANISME</b>	
<b>39</b>	<b>Nouvel élan à la modernisation</b>			> Direction Service de l'Information
	a-39-Développer l'administration électronique performante et l'information par les TIC	0		> Direction Service de l'Information
<b>40</b>	<b>La Maison de la Ville : l'éco-citoyenneté mis en lumière par cet espace « ressource »</b>	1	<b>DD</b>	
<b>41</b>	<b>Promouvoir un nouveau métier : consultant développement durable à domicile</b>		<b>DD</b>	
	a-41-Développer les métiers de services à la personne, aider les familles à une gestion durable	1	<b>DD</b>	
<b>42</b>	<b>Commission économie sociale et solidaire</b>	0	<b>CCAS</b>	
<b>43</b>	<b>Campagne pour une ville qui nous est propre</b>	0	<b>DGST</b>	
<b>44</b>	<b>Enquête sur l'empreinte écologique creilloise</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
	a-44-Évaluer notre impact écologique	3	<b>ÉVALUATION</b>	
<b>45</b>	<b>Guide et campagne de sensibilisation sur les éco-gestes</b>	2	<b>DD</b>	



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>46</b>	<b>Animer une vie citoyenne</b>			<b>CITOYENNETÉ</b>
	a-46-Nouvelle formule des Conseils Citoyens de Quartier	0		<b>CITOYENNETÉ</b>
	b-46-Conseil de ville	0		<b>CITOYENNETÉ</b>
	c-46-Conseil des sages	0		<b>CITOYENNETÉ</b>
	d-46-Diagnostic en marchant	0		<b>CITOYENNETÉ</b>
	e-46-L'université permanente	0		<b>CITOYENNETÉ</b>
	f-46-La lettre d'information citoyenneté et développement durable	0		<b>CITOYENNETE - DD</b>
	g-46-Budget participatif	0		<b>FINANCES</b>
	h-46-Donner aux personnes de nationalité étrangère la possibilité de participer à la vie locale	0		<b>CITOYENNETÉ</b>
<b>47</b>	<b>Fonds de Participation des Habitants : rencontrer des porteurs de projet</b>	0		<b>CITOYENNETÉ</b>
<b>48</b>	<b>L'homme constitue un pilier durable : donnons lui un accès à une bonne qualité de vie</b>			<b>SALUBRITÉ</b>
	a-48-Création d'une commission accessibilité	0		<b>SALUBRITÉ</b>
	b-48-Traitons l'ensemble des thématiques sur l'handicap	0		<b>SALUBRITÉ</b>
	c-48-Mettre aux normes et respecter les exigences en terme d'accessibilité des PMR	0		<b>SALUBRITÉ</b>
	d-48-Travailler sur une signalétique visuelle et/ou auditive dans les bâtiments de la ville	0		<b>SALUBRITÉ</b>
	e-48-Permettre l'accessibilité de tous sur le site internet de la ville de Creil	0		<b>COMMUNICATION</b>
	f-48-Encourager les campagnes d'information et de sensibilisation pour soutenir les familles	0		<b>SALUBRITÉ</b>
	g-48-Développer un accueil physique personnalisé	1		<b>AFFAIRES GENERALES</b>
<b>49</b>	<b>Partager, échanger</b>			<b>DD</b>
	a-49-Organiser des journées du vestiaire public, des marchés à thème, des « troc-plantes »	2		<b>DD</b>



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>50</b>	<b>La mairie et l'énergie</b>		<b>LOGISTIQUE</b>	
	a-50-Penser globalement, agir localement	0	<b>LOGISTIQUE</b>	
	b-50-Signer la charte des maires sur l'énergie locale durable	0	<b>LOGISTIQUE</b>	
	c-50-Acheter des véhicules électriques	0	<b>LOGISTIQUE</b>	
	d-50-Développer le covoiturage	2	<b>DD</b>	
<b>51</b>	<b>Travail sur la méthode, les procédures, processus</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
	a-51-Travailler sur la grille d'analyse développement durable RST02	1	<b>ÉVALUATION</b>	
	b-51-Travailler sur les fiches de l'Agenda 21	0	<b>ÉVALUATION</b>	
<b>52</b>	<b>Développer les transports collectifs «en site propre» sur notre territoire</b>	<b>3</b>	<b>URBANISME</b>	
<b>53</b>	<b>Atteindre l'exemplarité au quotidien</b>		<b>RH</b>	
	a-53-Mobiliser les services municipaux pour une démarche éco-responsable	0	<b>RH</b>	
<b>54</b>	<b>Avoir un regard objectif sur notre Agenda 21</b>		<b>ÉVALUATION</b>	
	a-54-Définir un système d'évaluation et de suivi participatifs	1	<b>ÉVALUATION</b>	
	b-54-Évaluer l'Agenda 21 creillois	2	<b>ÉVALUATION</b>	
	c-54-Tenir compte de l'évolution des enjeux, de l'actualité	0	<b>ÉVALUATION</b>	
	d-54-Diffuser et communiquer autour de l'Agenda 21 creillois	0	<b>ÉVALUATION</b>	
<b>55</b>	<b>Concertation élargie. Encourager les études et projets d'ampleurs</b>		<b>DD</b>	
	a-55-Creil, ville centre du bassin creillois	0	<b>DD</b>	
	b-55-Construire un projet de territoire, encourager la co-construction et la mise en œuvre des politiques publiques	0	<b>DD</b>	
	c-55-Être attentif à la philosophie du développement durable dans chaque projet	0	<b>DD</b>	



libellé action		Délai	Direction pilote Service porteur	Commentaires
<b>56</b>	<b>Creil candidate à des concours</b>		<b>ESPACE PUBLIC</b>	
	a-56-S'inscrire aux concours : Rubans du développement durable, Villes fleuries, Ville ludique	0	<b>ESPACE PUBLIC</b>	
<b>57</b>	<b>Adhérer à des réseaux « moteurs » en terme de développement durable</b>	0	<b>DD</b>	
<b>58</b>	<b>Creil, l'internationale</b>		<b>INTERNATIONALES</b>	
	a-58-Impulser des projets durables avec les villes jumelées	2	<b>INTERNATIONALES</b>	
	b-58-Partager les expériences d'Agenda 21 à l'international	3	<b>INTERNATIONALES</b>	
	c-58-Avoir une attention particulière sur les normes européennes	0	<b>INTERNATIONALES</b>	
<b>59</b>	<b>Conjuguer la coopération décentralisée et le développement durable</b>		<b>INTERNATIONALES</b>	
	a-59-Développer les relations avec des pays en développement ou en transition économique	0	<b>INTERNATIONALES</b>	
	b-59-Développer des échanges pédagogiques	2	<b>INTERNATIONALES</b>	
	c-59-Faire preuve de responsabilité et de solidarité face aux enjeux mondiaux	0	<b>INTERNATIONALES</b>	
	d-59-S'interroger sur les fondements et les besoins réels de la coopération	1	<b>INTERNATIONALES</b>	
<b>60</b>	<b>Carnaval du monde et festival des senteurs et saveurs</b>		<b>DIRECTION CULTURE</b>	
	a-60-Créer un événement de dimension internationale	2	<b>DIRECTION CULTURE</b>	

## Tableaux par délai et par ordre des actions

numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
c-1- Organiser des ateliers éco-citoyens	0	DD
c-2- Créer un multi-accueil	0	PETITE ENFANCE
d-2- agrandir l'école Gournay	0	VIE SCOLAIRE
a-3- Animer le « laboratoire CJC »	0	SERVICE JEUNESSE
b-3- Faire participer les membres du CJC sur l'Agenda 21	0	SERVICE JEUNESSE
d-4- Lutter contre la dénutrition des personnes vieillissantes	0	CCAS
c-5- Réaliser un recueil d'aides sociales	0	CCAS
a-6- Ouvrir le centre Lebrun, mettre en lumière l'espace des beaux arts Henri Matisse	0	DIRECTION CULTURE
a-7-Creil- « Théâtre de la Faïencerie » - une scène nationale	0	DIRECTION CULTURE
b-7- Poser les bonnes questions avec les états généraux de la culture	0	DIRECTION CULTURE
a-8- Construire de nouveaux équipements sportifs de loisir (city stades)	0	SPORT
b-8- Rénover la piscine municipale et le gymnase Nerval	0	SPORT
b-9- Publier des ouvrages sur Creil	0	MÉDIATHEQUE
a-10- Rassembler les Creillois autour des valeurs de dd lors des manifestations	0	DD
c-10- Enraciner les événements véhiculant de la convivialité, le vivre ensemble	0	VIE ASSOCIATIVE
a-12- Pratiquer la gestion différenciée pour l'entretien de nos espaces verts	0	ESPACE PUBLIC
d-12- Pratiquer le fleurissement aux pieds d'arbres	0	ESPACE PUBLIC
a-13- Réduire l'utilisation des pesticides	0	ESPACE PUBLIC
b-13- Acquérir un brûleur thermique	0	ESPACE PUBLIC
c-13- Recycler des coupes	0	ESPACE PUBLIC
a-15- Aménager des noues	0	ESPACE PUBLIC
b-15- Tranchées drainantes : un chemin pour l'eau	0	ESPACE PUBLIC



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
a-16-Mettre en place une commission collecte sélective	0	ESPACE PUBLIC
b-16-Planter des poubelles trio	0	DOMAINE PUBLIC
c-16-Sensibiliser sur les D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)	0	DD
e-16-Planter des collecteurs de tri sur les manifestations en extérieur	0	DOMAINE PUBLIC
a-18-Respecter les objectifs environnementaux lors d'une construction ou d'une rénovation	0	BATIMENTS
a-19-Réaliser des DPE (Diagnostic Performance Energie) sur les bâtiments de la ville	0	BATIMENTS
b-19-Anticiper la nouvelle réglementation thermique (RT2012)	0	BATIMENTS
a-24-Présence de l'Humain en ville (policiers, médiateurs)	0	MEDIATION
a-25-Prioriser la place des piétons et des cyclistes en ville par rapport aux automobilistes	0	URBANISME
a-26-Avoir des correspondants de nuit	0	URBANISME
b-26-Poursuivre l'écriture du « Schéma d'intervention face à l'habitat indigne »	0	SALUBRITE
a-27-Développer et encourager les séjours tels que Creil'Alpes	0	DEEJ
a-27-Animer le site internet de la jeunesse creilloise	0	DEEJ
a-28-Aborder les thèmes qui préoccupent les jeunes citoyens	0	CITOYENNETÉ
b-28-Les initier à la démocratie participative	0	CITOYENNETÉ
c-28-Présenter le Conseil de la Jeunesse Creilloise (CJC)	0	SERVICE JEUNESSE
c-30-La mairie s'engage à prendre en stage et en apprentissage des jeunes	0	RH
d-30-La mairie de Creil : Moteur, Tremplin et Relais vers les entreprises du bassin creillois	0	SERVICE JEUNESSE
a-32-Développer des cycles citoyens de formation courte en partenariat	0	CITOYENNETÉ
a-33-Réhabiliter des logements	0	POLITIQUE VILLE
c-33-Reloger les familles de Creil, sur Creil	0	POLITIQUE VILLE
a-34-Rompre l'isolement et lutter contre les exclusions des personnes fragiles	0	SALUBRITÉ
b-34-Accompagner dans les procédures contre l'habitat indigne	0	SALUBRITÉ
c-34-Respecter les droits fondamentaux et faire connaître la réglementation	0	SALUBRITÉ
a-35-Proposer une information locale par l'image et internet	0	CHEF PROJET GARE
b-36-Renforcer la vie économique et sociale	0	VIE ÉCONOMIQUE
d-36-Creil fait son marché	0	VIE ÉCONOMIQUE



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
a-37-Maintenir la vitalité associative	0	VIE ASSOCIATIVE
a-39-Développer l'administration électronique performante et l'information par les TIC	0	DIR SERVICES INFORMATIONS
<b>42 Commission économie sociale et solidaire</b>	0	CCAS
<b>43 Campagne pour une ville qui nous est propre</b>	0	DGST
a-46-Nouvelle formule des conseils citoyens de quartier	0	CITOYENNETÉ
b-46-Conseil de Ville	0	CITOYENNETÉ
c-46-Conseil des sages	0	CITOYENNETÉ
d-46-Diagnostic en marchant	0	CITOYENNETÉ
e-46-L'Université permanente	0	CITOYENNETÉ
f-46-La lettre d'information citoyenneté et développement durable	0	CITOYENNETE - DD
g-46-Budget participatif	0	FINANCES
h-46-Donner aux personnes de nationalité étrangère la possibilité de participer à la vie locale	0	CITOYENNETÉ
<b>47 FPH : rencontrer des porteurs de projet</b>	0	CITOYENNETÉ
a-48-Création d'une commission accessibilité	0	SALUBRITÉ
b-48-Traitons l'ensemble des thématiques du handicap	0	SALUBRITÉ
c-48-Mettre aux normes et respecter les exigences en terme d'accessibilité des PMR	0	SALUBRITÉ
d-48-Travailler sur une signalétique visuelle et/ou auditive dans les bâtiments de la ville	0	SALUBRITÉ
e-48-Permettre l'accessibilité à tous du site internet de la ville de Creil	0	COMMUNICATION
f-48-Encourager les campagnes d'information et de sensibilisation pour soutenir les familles	0	SALUBRITÉ
a-50-Penser globalement, agir localement	0	LOGISTIQUE
b-50-Signer la charte des maires sur l'énergie locale durable	0	LOGISTIQUE
c-50-Acheter des véhicules électriques	0	LOGISTIQUE
b-51-Travailler sur les fiches de l'Agenda 21	0	ÉVALUATION
a-53-Mobiliser les services municipaux pour une démarche éco-responsable	0	RH
c-54-Tenir compte de l'évolution des enjeux, de l'actualité	0	ÉVALUATION
d-54-Diffuser et communiquer autour de l'Agenda 21 creillois	0	ÉVALUATION
a-55-Creil, ville centre du bassin creillois	0	DD



## PARTIE 6 | L'Agenda 21 en action



b-55-Construire un projet de territoire, encourager la co-construction et la mise en œuvre des pp	0	DD
c-55-Être attentif à la philosophie du développement durable dans chaque projet	0	DD
a-56-S'inscrire aux concours : Rubans du développement durable, Villes fleuries, Ville ludique	0	ESPACE PUBLIC
<b>57 Adhérer à des réseaux « moteurs » en termes de développement durable</b>	0	DD
c-58-Avoir une attention particulière sur les normes européennes	0	INTERNATIONALES
a-59-Développer les relations avec des pays en développement ou en transition économique	0	INTERNATIONALES
c-59-Faire preuve de responsabilité et de solidarité face aux enjeux mondiaux	0	INTERNATIONALES

numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
d-1- Créer un dossier unique	1	VIE SCOLAIRE
e-1- Ouvrir un guichet unique	1	VIE SCOLAIRE
a-2- Créer un relais de la famille	1	PETITE ENFANCE
a-4- Dépasser l'objectif de 20 % de produits bio dans les cantines	1	LOGISTIQUE
b-4- Informer le consommateur sur ses choix alimentaires et leurs impacts environnementaux	1	CCAS
c-4- Former les habitants à la gestion d'un budget	1	CCAS
b-5- Mieux connaître les problèmes des personnes âgées	1	CCAS
a-9-Mettre en avant l'histoire de la ville	1	MUSÉE
c-9-Développer un centre des archives, faire du musée un lieu incontournable à visiter	1	ARCHIVES
d-9-Valoriser notre patrimoine	1	DIRECTION CULTURE
b-10-Élaborer un guide et une fiche d'engagement des éco-manifestations	1	DD
a-11-Valoriser le patrimoine naturel en partenariat avec le PNR et le CSNP	1	URBANISME
b-12-Développer des micro-surfaces végétalisées	1	ESPACE PUBLIC
<b>20 Repenser la chaîne de déplacement et le plan de circulation avec les communes de l'agglomération</b>	1	DGST
a-21-Construire une passerelle sur l'île Saint-Maurice	1	URBANISME
b-21-Créer une liaison douce : rampe dite « à Cri-Cri »	1	URBANISME
a-22-Tracer des axes de circulation douce	1	URBANISME



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
c-22-Réaliser des cheminements cyclables continus	1	DGST
e-22-Aménager des parkings de rabattement aux entrées de ville	1	DGST
a-23-Bus, navettes, autocars scolaires, train, covoiturage	1	DGST
b-24-Utiliser les radars	1	PM
a-27-Mettre en place des actions jeunes et fédératrices	1	SERVICE JEUNESSE
a-27-Mettre en valeur le pôle jeunesse	1	SERVICE JEUNESSE
a-27-Créer du lien et de la proximité avec le nouveau local de la jeunesse	1	SERVICE JEUNESSE
a-27-Aider à trouver son premier emploi d'été	1	SERVICE JEUNESSE
a-30-Donner les clés de l'insertion professionnelle lors de forums	1	SERVICE JEUNESSE
b-30-Organiser une table ronde avec les principaux employeurs du bassin creillois	1	SERVICE JEUNESSE
<b>31 Appliquer les clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics</b>	1	FINANCES
b-33-Ouvrir les quartiers au reste de la ville	1	POLITIQUE VILLE
d-33-Aménager l'éco-quartier Gournay-les-Usines	1	POLITIQUE VILLE
b-35-Concevoir un guide touristique	1	CHEF PROJET GARE
a-36-Valoriser la ville en tant que « ville paysage », verte et durable	1	VIE ECONOMIQUE
f-36-Favoriser la proximité entre le producteur, le commerçant et le client	1	VIE ECONOMIQUE
b-37-Créer de la convivialité en implantant des mini squares de loisirs	1	ESPACE PUBLIC
<b>40 La Maison de la Ville : l'éco-citoyenneté mis en lumière par cet espace « ressource »</b>	1	DD
a-41-Développer les métiers de services à la personne, aider les familles à une gestion durable	1	DD
g-48-Développer un accueil physique personnalisé	1	AFFAIRES GENERALES
a-51-Travailler sur la grille d'analyse développement durable RST02	1	ÉVALUATION
a-54-Définir un système d'évaluation et de suivi participatifs	1	ÉVALUATION
d-59-S'interroger sur les fondements et les besoins réels de la coopération	1	INTERNATIONALES



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
b-1- Sensibiliser et accompagner les familles en difficulté	2	CCAS
f-1- Offrir des jouets durables	2	VIE SCOLAIRE
a-5- Coordonner avec des professionnels des actions sur le thème de la santé	2	CCAS
b-11-Entretien nos espaces boisés	2	ESPACE PUBLIC
c-12-Rendre agréable nos espaces verts	2	ESPACE PUBLIC
a-14-Île Saint-Maurice, pelouses glaciaires, jardins familiaux, cimetières, les coteaux	2	URBANISME
c-21-Baliser un chemin vert	2	URBANISME
d-21-Formaliser des zones de rencontres et semi piétonnes	2	URBANISME
b-22-Repenser le stationnement	2	URBANISME
<b>29 Introduire les notions durables dans les projets d'animation de l'accueil périscolaire</b>	2	DEEJ
c-36-Recréer une association de Commerçants	2	VIE ECONOMIQUE
<b>45 Guide et campagne de sensibilisation sur les éco-gestes</b>	2	DD
a-49-Organiser des journées du vestiaire public, des marchés à thèmes, des « troc-plantes »	2	DD
d-50-Développer le covoiturage	2	DD
b-54-Évaluer l'Agenda 21 creillois	2	ÉVALUATION
a-58-Impulser des projets durables avec les villes jumelées	2	INTERNATIONALES
b-59-Développer des échanges pédagogiques	2	INTERNATIONALES
a-60-Créer un événement de dimension internationale	2	DIRECTION CULTURE



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
a-1- Les assises de la parentalité	3	DEEJ
e-2- Ouvrir des ateliers passerelles pour assurer la transition crèche/école	3	VIE SCOLAIRE
c-8-Étudier les potentiels du terrain Salengro, du Champ de Mars, du bois Saint-Romain	3	SPORT
b-14-Recenser la faune et la flore pour améliorer la connaissance de notre patrimoine naturel	3	ESPACE PUBLIC
c-15-Installer des collecteurs d'eaux pluviales	3	ESPACE PUBLIC
a-17-Mettre en avant les différentes formes de patrimoine avec une signalétique spécifique	3	BATIMENTS
b-23-Réaliser un rapport diagnostique sur « la mobilité et les transports »	3	DGST
c-35-Transformer le syndicat d'initiative en office de tourisme	3	CHEF PROJET GARE
a-44-Évaluer notre impact écologique	3	ÉVALUATION
<b>52 Développer les transports collectifs «en site propre» sur notre territoire</b>	<b>3</b>	<b>URBANISME</b>
b-58-Partager les expériences d'Agenda 21 à l'international	3	INTERNATIONALES

numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
b-2- Proposer une mutualisation de nourrices agréées	4	PETITE ENFANCE
d-8-Créer une maison du temps libre	4	DD
d-22-Tracer un demi-anneau vert sur la rive gauche	4	URBANISME
e-36-Aménager le quai en un lieu de promenade (voie verte) et implanter des commerces	4	URBANISME
d-16-Envisager l'installation d'un collecteur/recycleur de canettes	5	DOMAINE PUBLIC
a-38-Lancer une étude sur l'Oise, un port de plaisance, aménagement de la vieille montagne	5	URBANISME


**Tableaux par direction ou service porteur**

numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
g-48-Développer un accueil physique personnalisé	1	AFFAIRES GENERALES
c-9-Développer un centre des archives, faire du musée un lieu incontournable à visiter	1	ARCHIVES
a-18-Respecter les objectifs environnementaux lors d'une construction ou d'une rénovation	0	BATIMENTS
a-19-Réaliser des DPE (Diagnostic Performance Energie) sur les bâtiments de la ville	0	BATIMENTS
b-19-Anticiper la nouvelle réglementation thermique (RT2012)	0	BATIMENTS
a-17-Mettre en avant les différentes formes de patrimoine avec une signalétique spécifique	3	BATIMENTS
d-4- Lutter contre la dénutrition des personnes vieillissantes	0	CCAS
c-5- Réaliser un recueil d'aides sociales	0	CCAS
<b>42 Commission économie sociale et solidaire</b>	0	CCAS
b-4- Informer le consommateur sur ses choix alimentaires et leurs impacts environnementaux	1	CCAS
c-4- Former les habitants à la gestion d'un budget	1	CCAS
b-5- Mieux connaître les problèmes des personnes âgées	1	CCAS
b-1- Sensibiliser et accompagner les familles en difficulté	2	CCAS
a-5- Coordonner avec des professionnels des actions sur le thème de la santé	2	CCAS
a-28-Aborder les thèmes qui préoccupent les Jeunes citoyens	0	CITOYENNETÉ
b-28-Les initier à la démocratie participative	0	CITOYENNETÉ
a-32-Développer des cycles citoyens de formation courte en partenariat	0	CITOYENNETÉ
a-46-Nouvelle formule des conseils citoyens de quartier	0	CITOYENNETÉ
b-46-Conseil de ville	0	CITOYENNETÉ
c-46-Conseil des sages	0	CITOYENNETÉ
d-46-Diagnostic en marchant	0	CITOYENNETÉ
e-46-L'Université permanente	0	CITOYENNETÉ
h-46-Donner aux personnes de nationalité étrangère la possibilité de participer à la vie locale	0	CITOYENNETÉ
<b>47 FPH : rencontrer des porteurs de projet</b>	0	CITOYENNETÉ



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
f-46-La lettre d'information citoyenneté et développement durable	0	CITOYENNETÉ - DD
e-48-Permettre l'accessibilité à tous du site internet de la ville de Creil	0	COMMUNICATION
c-1- Organiser des ateliers éco-citoyens	0	DD
a-10-Rassembler les Creillois autour des valeurs durables lors des manifestations	0	DD
c-16-Sensibiliser sur les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	0	DD
a-55-Creil, ville centre du bassin creillois	0	DD
b-55-Construire un projet de territoire, encourager la co-construction et la mise en œuvre des pp	0	DD
c-55-Etre attentif à la philosophie du développement durable dans chaque projet	0	DD
<b>57 Adhérer à des réseaux « moteurs » en termes de développement durable</b>	0	DD
b-10-Élaborer un guide et une fiche d'engagement des éco-manifestations	1	DD
<b>40 La maison de la ville : l'éco citoyenneté mis en lumière par cet espace « ressource »</b>	1	DD
a-41-Développer les métiers de services à la personne, aider les familles à une gestion durable	1	DD
<b>45 Guide et campagne de sensibilisation sur les éco-gestes</b>	2	DD
a-49-Organiser des journées du vestiaire public, des marchés à thèmes, des « troc-plantes »	2	DD
d-50-Développer le covoiturage	2	DD
d-8-Créer une maison du temps libre	4	DD
a-27-Développer et encourager les séjours tels que Creil'Alpes	0	DEEJ
a-27-Animer le site internet de la jeunesse creilloise	0	DEEJ
<b>29 Introduire les notions de dd dans les projets d'animation de l'accueil périscolaire</b>	2	DEEJ
a-1- Les assises de la parentalité	3	DEEJ



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
<b>43 Campagne pour une ville qui nous est propre</b>	0	DGST
<b>20 Repenser la chaîne de déplacement et le plan de circulation avec les communes de l'agglomération</b>	1	DGST
c-22-Réaliser des cheminements cyclables continus	1	DGST
e-22-Aménager des parkings de rabattement aux entrées de ville	1	DGST
a-23-Bus, navettes, autocars scolaires, train, covoiturage	1	DGST
b-23-Réaliser un rapport diagnostique sur « la mobilité et les transports »	3	DGST
a-6- Ouvrir le centre Lebrun, mettre en lumière l'espace des beaux arts Henri Matisse	0	DIRECTION CULTURE
d-9-Valoriser notre patrimoine	1	DIRECTION CULTURE
a-60-Créer un événement de dimension internationale	2	DIRECTION CULTURE
a-7-Creil- « Théâtre de la Faïencerie » - une scène nationale	0	DIRECTION CULTURE
b-7- Poser les bonnes questions avec les états généraux de la culture	0	DIRECTION CULTURE
b-16-Implanter des poubelles trio	0	DOMAINE PUBLIC
e-16-Implanter des collecteurs de tri sur les manifestations en extérieur	0	DOMAINE PUBLIC
d-16-Envisager l'installation d'un collecteur/recycleur de canettes	5	DOMAINE PUBLIC
a-12-Pratiquer la gestion différenciée pour l'entretien de nos espaces verts	0	ESPACE PUBLIC
d-12-Pratiquer le fleurissement aux pieds d'arbres	0	ESPACE PUBLIC
a-13-Réduire l'utilisation des pesticides	0	ESPACE PUBLIC
b-13-Acquérir un brûleur thermique	0	ESPACE PUBLIC
c-13-Recycler des coupes	0	ESPACE PUBLIC
a-15-Aménager des noues	0	ESPACE PUBLIC
b-15-Tranchées drainantes : un chemin pour l'eau	0	ESPACE PUBLIC
a-16-Mettre en place une commission collecte sélective	0	ESPACE PUBLIC
a-56-S'inscrire aux concours : Rubans du développement durable, Villes fleuries, Ville ludique	0	ESPACE PUBLIC
b-12-Développer des micro-surfaces végétalisées	1	ESPACE PUBLIC
b-37-Créer de la convivialité en implantant des mini squares de loisirs	1	ESPACE PUBLIC
b-11-Entretien nos espaces boisés	2	ESPACE PUBLIC
c-12-Rendre agréable nos espaces verts	2	ESPACE PUBLIC



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
b-14-Recenser la faune et la flore pour améliorer la connaissance de notre patrimoine naturel	3	ESPACE PUBLIC
c-15-Installer des collecteurs d'eaux pluviales	3	ESPACE PUBLIC
b-51-Travailler sur les fiches de l'Agenda 21	0	ÉVALUATION
c-54-Tenir compte de l'évolution des enjeux, de l'actualité	0	ÉVALUATION
d-54-Diffuser et communiquer autour de l'Agenda 21 creillois	0	ÉVALUATION
a-51-Travailler sur la grille d'analyse développement durable RST02	1	ÉVALUATION
a-54-Définir un système d'évaluation et de suivi participatifs	1	ÉVALUATION
b-54-Évaluer l'Agenda 21 creillois	2	ÉVALUATION
a-44-Évaluer notre impact écologique	3	ÉVALUATION
g-46-Budget participatif	0	FINANCES
<b>31 Appliquer les clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics</b>	1	FINANCES
c-58-Avoir une attention particulière sur les normes européennes	0	INTERNATIONALES
a-59-Développer les relations avec des pays en développement ou en transition économique	0	INTERNATIONALES
c-59-Faire preuve de responsabilité et de solidarité face aux enjeux mondiaux	0	INTERNATIONALES
d-59-S'interroger sur les fondements et les besoins réels de la coopération	1	INTERNATIONALES
a-58-Impulser des projets durables avec les villes jumelées	2	INTERNATIONALES
b-59-Développer des échanges pédagogiques	2	INTERNATIONALES
b-58-Partager les expériences d'Agenda 21 à l'international	3	INTERNATIONALES
a-50-Penser globalement, agir localement	0	LOGISTIQUE
b-50-Signer la charte des maires sur l'énergie locale durable	0	LOGISTIQUE
c-50-Acheter des véhicules électriques	0	LOGISTIQUE
a-4- Dépasser l'objectif de 20 % de produits bio dans les cantines	1	LOGISTIQUE
b-9-Publier des ouvrages sur Creil	0	MÉDIATHEQUE
a-24-Présence de l'humain en ville (policiers, médiateurs)	0	MÉDIATION
a-9-Mettre en avant l'histoire de la ville	1	MUSÉE
c-2- Créer un multi-accueil	0	PETITE ENFANCE
a-2- Créer un relais de la famille	1	PETITE ENFANCE



## PARTIE 6 | L'Agenda 21 en action



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
b2- Proposer une mutualisation de nourrices agréées	4	PETITE ENFANCE
b-24-Utiliser les radars	1	PM
a-33-Réhabiliter des logements	0	POLITIQUE VILLE
c-33-Reloger les familles de Creil, sur Creil	0	POLITIQUE VILLE
b-33-Ouvrir les quartiers au reste de la ville	1	POLITIQUE VILLE
d-33-Aménager l'éco-quartier Gournay-les-Usines	1	POLITIQUE VILLE
c-30-La mairie s'engage à prendre en stage et en apprentissage des jeunes	0	RH
a-53-Mobiliser les services municipaux pour une démarche éco-responsable	0	RH
b-26-Poursuivre l'écriture du « Schéma d'intervention face à l'habitat indigne »	0	SALUBRITÉ
a-34-Rompre l'isolement et lutter contre les exclusions des personnes fragiles	0	SALUBRITÉ
b-34-Accompagner dans les procédures contre l'habitat indigne	0	SALUBRITÉ
c-34-Respecter les droits fondamentaux et faire connaître la réglementation	0	SALUBRITÉ
a-48-Création d'une commission accessibilité	0	SALUBRITÉ
b-48-Traitons l'ensemble des thématiques du handicap	0	SALUBRITÉ
c-48-Mettre aux normes et respecter les exigences en terme d'accessibilité des PMR	0	SALUBRITÉ
d-48-Travailler sur une signalétique visuelle et/ou auditive dans les bâtiments de la ville	0	SALUBRITÉ
f-48-Encourager les campagnes d'information et de sensibilisation pour soutenir les familles	0	SALUBRITÉ
a-3- Animer le « laboratoire CJC »	0	SERVICE JEUNESSE
b-3- Faire participer les membres du CJC sur l'Agenda 21	0	SERVICE JEUNESSE
c-28-Présenter le Conseil de la Jeunesse Creilloise (CJC)	0	SERVICE JEUNESSE
d-30-La mairie de Creil : Moteur, Tremplin et Relais vers les entreprises du bassin creillois	0	SERVICE JEUNESSE
a-27-Mettre en place des actions jeunes et fédératrices	1	SERVICE JEUNESSE
a-27-Mettre en valeur le pôle jeunesse	1	SERVICE JEUNESSE
a-27-Créer du lien et de la proximité avec le nouveau local de la jeunesse	1	SERVICE JEUNESSE
a-27-Aider à trouver son premier emploi d'été	1	SERVICE JEUNESSE
a-30-Donner les clés de l'insertion professionnelle lors de forums	1	SERVICE JEUNESSE
b-30-Organiser une table ronde avec les principaux employeurs du bassin creillois	1	SERVICE JEUNESSE

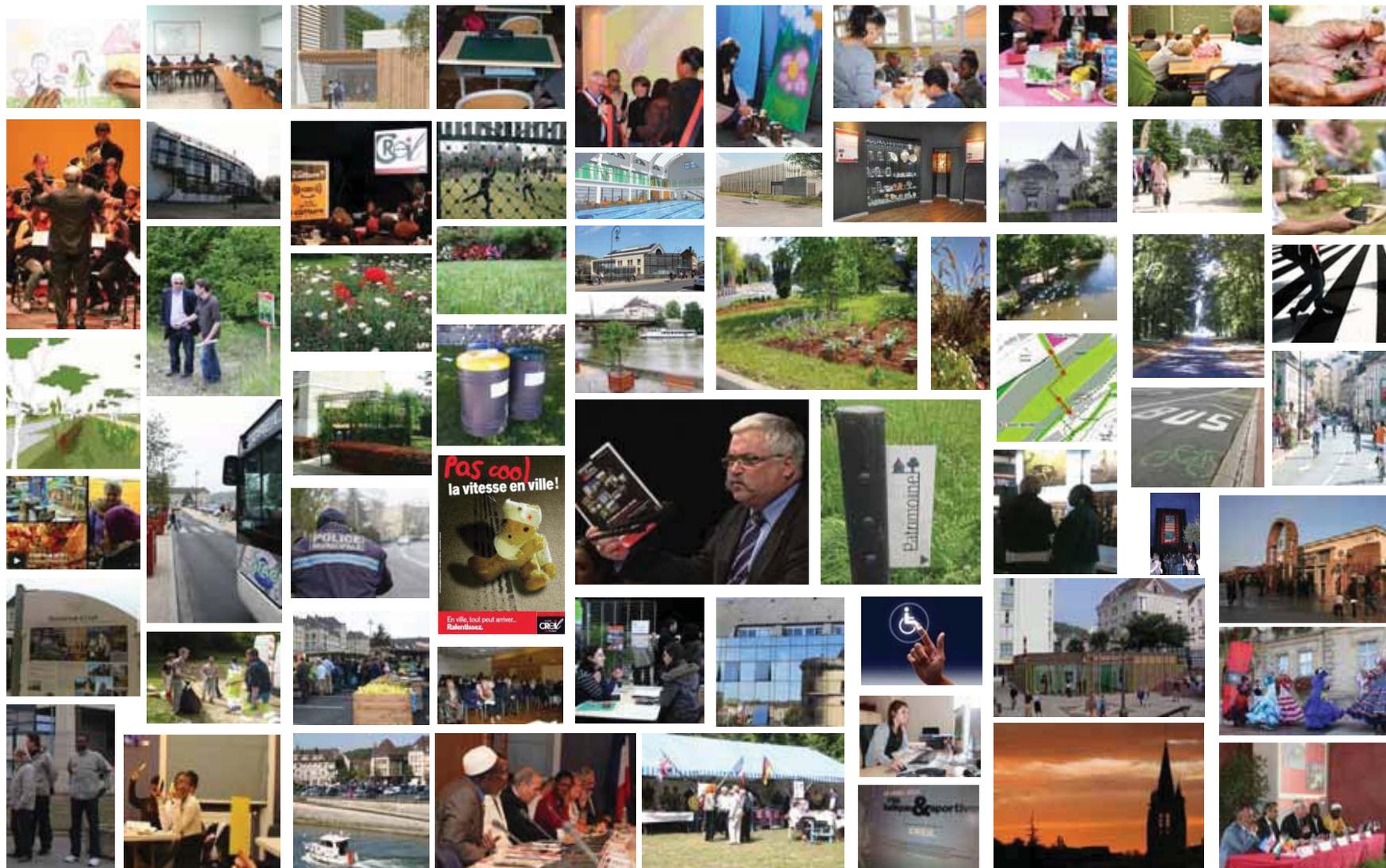


numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
a-8-Construire de nouveaux équipements sportifs de loisir (city stades)	0	SPORT
b-8-Rénover la piscine municipale et le gymnase Nerval	0	SPORT
c-8-Étudier les potentiels du terrain Salengro, du Champ de Mars, du bois Saint-Romain	3	SPORT
a-25-Prioriser la place des piétons et des cyclistes en ville par rapport aux automobilistes	0	URBANISME
a-26-Avoir des correspondants de nuit	0	URBANISME
a-11-Valoriser le patrimoine naturel en partenariat avec le PNR et le CSNP	1	URBANISME
a-21-Construire une passerelle sur l'île Saint-Maurice	1	URBANISME
b-21-Créer une liaison douce : rampe dite « à Cri-Cri »	1	URBANISME
a-22-Tracer des axes de circulation douce	1	URBANISME
a-14-Ile Saint-Maurice, pelouses glaciaires, jardins familiaux, cimetières, les coteaux	2	URBANISME
c-21-Baliser un chemin vert	2	URBANISME
d-21-Formaliser des zones de rencontres et semi piétonnes	2	URBANISME
b-22-Repenser le stationnement	2	URBANISME
<b>52 Développer les transports collectifs « en site propre » sur notre territoire</b>	<b>3</b>	<b>URBANISME</b>
d-22-Tracer un demi-anneau vert sur la rive gauche	4	URBANISME
e-36-Aménager le quai en un lieu de promenade (voie verte) et implanter des commerces	4	URBANISME
a-38-Lancer une étude sur l'Oise, un port de plaisance, aménagement de la vieille montagne	5	URBANISME



numéro projet, numéro action, libellé action	délai	Direction ou service porteur
c-10-Enraciner les événements véhiculant de la convivialité, le vivre ensemble	0	VIE ASSOCIATIVE
a-37-Maintenir la vitalité associative	0	VIE ASSOCIATIVE
b-36-Renforcer la vie économique et sociale	0	VIE ÉCONOMIQUE
d-36-Creil fait son marché	0	VIE ÉCONOMIQUE
a-36-Valoriser la ville en tant que « ville paysage », verte et durable	1	VIE ÉCONOMIQUE
f-36-Favoriser la proximité entre le producteur, le commerçant et le client	1	VIE ÉCONOMIQUE
c-36-Recréer une association de Commerçants	2	VIE ÉCONOMIQUE
d-2- agrandir l'école Gournay	0	VIE SCOLAIRE
d-1- Créer un dossier unique	1	VIE SCOLAIRE
e-1- Ouvrir un guichet unique	1	VIE SCOLAIRE
f-1- Offrir des jouets durables	2	VIE SCOLAIRE
e-2- Ouvrir des ateliers passerelles pour assurer la transition crèche/école	3	VIE SCOLAIRE
a-39-Développer l'administration électronique performante et l'information par les TIC	0	> DIR SERVICES INFORMATIONS
a-35-Proposer une information locale par l'image et internet	0	> CHEF PROJET GARE
b-35-Concevoir un guide touristique	1	>CHEF PROJET GARE
c-35-Transformer le syndicat d'initiative en office de tourisme	3	> CHEF PROJET GARE

## Description des 60 actions de l'Agenda 21





> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Soutenir nos familles

### 1. Accompagner, soutenir la parentalité : « on ne naît pas parent, on le devient »

La famille est considérée comme « l'un des domaines de la vie le plus important » pour les européens selon une enquête de l'INSEE en 2003. C'est pourquoi les modifications et les bouleversements qui la touchent inquiètent : on parle de plus en plus de relâchement parental, de perte d'autorité, de familles recomposées, de monoparentalité... En effet, les données du Conseil Général font état de 22 familles creilloises sur 100 confrontées à la monoparentalité. Ces transformations structurelles des familles peuvent expliquer des failles en termes d'éducation des enfants en perte de confiance, manquant de concentration à l'école, pouvant entraîner un absentéisme, une délinquance juvénile de plus en plus précoce. Face à ces mutations, aidons-les à recouvrer des repères et certaines valeurs.



#### 1a Les assises de la parentalité

Parents et praticiens, en qualité de témoins de la parentalité (médiateurs, psychologues, médecins, éducateurs spécialisés...) ont la parole pour partager les difficultés rencontrées au quotidien, trouver des solutions durables, leurs redonner confiance. Ces assises ont pour objectif d'aider les parents dans leur rôle de mère et père en se réappropriant des règles. Les défis de la vie quotidienne peuvent être bravés et les relations avec les enfants améliorés grâce à ces assises de la parentalité.

#### 1b Sensibiliser et accompagner les familles en difficulté

À Creil, avec nos partenaires (Conseil général de l'Oise, CAF, associations sur le territoire...), nous devons mener une campagne de sensibilisation sur la santé, les règles d'hygiène, autour du civisme, du respect des normes et valeurs. Cette action dresse les bases d'un bien-être social car l'enfant change, grandit chaque jour et requiert une attention particulière dans un contexte social-économique difficile. Il s'agit également d'être à l'écoute et d'accompagner les familles en difficulté en multipliant les lieux de parole.



#### 1c Organiser des ateliers éco-citoyens

Le développement durable véhicule des messages, des valeurs et une philosophie de la vie qui peuvent être appropriés par tout citoyen et tout parent en manque de repères. Servons nous de cette discipline transversale pour organiser notamment à la Maison de la Ville des cafés-ateliers autour de thèmes sur le développement durable d'actualité.

#### 1d Ouvrir un guichet unique

##### 1e Créer un dossier unique

Il correspond à un seul dossier pour plusieurs activités.

A quoi sert-il ? Les parents souhaitant inscrire leurs enfants à la cantine, aux activités sportives ou culturelles, doivent se déplacer à plusieurs occasions en mairie et fournir de nombreux documents, pièces justificatives... Pour faciliter ces démarches, créons un seul point d'inscription pour toutes ces activités. Il sera désormais possible de rentrer une seule fois ces données en mairie grâce au développement d'un logiciel (déjà mis en place, il sera développé d'ici la fin de l'année 2011).

#### 1f Offrir des jouets durables

Nous souhaitons avoir une orientation environnementale, éducative et indépendante de toute considération sociale concernant le choix des jouets et cadeaux offerts par la ville aux enfants lors des cérémonies (Noël, kermesse, fête d'école).



> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Soutenir nos familles

## 2. L'accueil des tout petits : un jardin de développement de l'enfant

### 2a Créer un relais de la famille

Le relais est un lieu de proximité d'information et de convivialité pour répondre aux besoins locaux en assurant un accueil, un espace documentaire et une animation.

Le relais pourra également développer un accompagnement scolaire porté par une association, ou encore accueillir les rencontres intergénérationnelles (lectures partagées entre personnes âgées et enfants pour leur apporter un vocabulaire plus riche, et améliorer les capacités de mémorisation).

### 2b Proposer une mutualisation de nourrices agréées

Cette initiative communale impulsée pour répondre aux besoins identifiés sur Creil pourrait regrouper dans un lieu adapté, 3 nourrices agréées pour accueillir ponctuellement quelques enfants par jour et avoir un service de qualité accessible à tous.

### 2c Créer un multi-accueil communal

-Parler de multi-accueil, c'est faire référence à plusieurs modes de garde d'enfants combinés. L'accueil peut être ponctuel (sous la forme d'une halte garderie), donnant la possibilité aux parents de consacrer du « temps pour eux » occasionnellement mais surtout pour donner un premier élan à la socialisation des tout petits.

-Valorisons par la même occasion les filières -CAP « petite enfance », BTS « économie sociale et familiale » et BEP « carrières sanitaires et sociales » du lycée Jules Urhy- en les accueillant en stage ou en apprentissage dans ce multi-accueil.

En mai 2011, une nouvelle structure (dans un esprit écologique) petite enfance verra le jour rue Voltaire. Ce multi-accueil recevra 20 enfants en crèche collective et en halte garderie. Cette structure sera surmontée d'un toit végétal, équipé d'un récupérateur d'eaux de pluie, lumineux avec ses grandes fenêtres et baies vitrées pour utiliser au maximum la lumière naturelle. Bardage en bois, isolation isolé, système de ventilation à double flux et équipements offrant une sécurité optimale ont été pensés pour cet espace.



### 2d Agrandir l'école Gournay

D'une grande qualité environnementale, nous proposons une école d'exception à la toiture et aux murs végétalisés, avec une isolation extérieure en fibre de bois, des bardages en bois extérieur (mélèze), un récupérateur d'eau avec citerne extérieure, un chauffage basse température. En plein cœur de l'éco quartier, l'école maternelle Gournay va compter quatre nouvelles classes neuves alors qu'elle compte 80 élèves actuellement (répartis sur 3 classes). L'école primaire verra l'ouverture de classes spacieuses, polyvalentes et d'une nouvelle bibliothèque.



### 2e Ouvrir des ateliers passerelles pour assurer la transition crèche/école

Couper le cordon avec son enfant n'est pas facile surtout à la rentrée des classes en maternelle. Proposons aux petits et aux parents de découvrir l'univers de la maternelle lors d'ateliers « passerelles ». Accompagnons les très jeunes enfants et les parents vers le chemin de l'école. Préparons-les à vivre cette étape de la vie.

### Pour aller plus loin

Nous souhaitons mettre l'accent sur la mission « petite enfance » qui est incontournable (compétence classique d'une commune). Elle l'est d'autant plus au regard du contexte démographique français. La France a enregistré en 2008 plus de 828 400 naissances (dont 796 000 naissances en métropole), soit environ 10 000 naissances de plus qu'en 2007 selon l'INED (Institut National Etudes Démographiques). L'augmentation des naissances est due à celle de la fécondité : le nombre moyen d'enfants par femme atteindrait 2,02 enfants par femme, soit le seuil symbolique du renouvellement des générations.

> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Soutenir nos familles

### 3. L'Agenda 21 ado



#### 3a Animer le « laboratoire CJC » pour réfléchir sur l'actualité développement durable

Ce « Conseil de la Jeunesse Creilloise » regroupe 28 jeunes creillois de 15 à 25 ans volontaires et motivés afin qu'ils conçoivent et s'approprient le développement durable à partir de thèmes qui les intéressent particulièrement. Le lancement du CJC, le 19 mars 2009, a été le point de départ et l'opportunité de travailler sur leurs modes de déplacement, le logement, la culture... etc



#### 3b Faire participer les membres du CJC à l'Agenda 21

Plusieurs objectifs ont donc été fixés et atteints. **Exemple** : participer et animer un stand « graff sur le développement durable » lors de l'opération « Creil Respire ! » en septembre 2010.

Sous forme de « laboratoire », ces jeunes citoyens réaliseront une mise à jour « jeune » de l'agenda 21 creillois, confectionneront eux mêmes des indicateurs simples et réfléchiront sur les nouvelles technologies autour de l'environnement. La jeunesse a des difficultés à s'exprimer si on ne lui demande pas. La municipalité veut inclure les jeunes de Creil au projet global de la Ville pour construire ensemble la ville du 21<sup>e</sup> siècle.

#### Pour aller plus loin

À chaque Agenda 21 creillois son public. Les premières clés de compréhension du développement durable seront rédigées dans un livret agenda 21 adressé aux 7/10 ans. Ludique, dynamique, compréhensible et synthétique, et adapté à leur âge, il reprend l'essentiel du message présent dans l'Agenda 21 creillois grand public.



> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Améliorer notre qualité de vie

### 4. Mieux s'alimenter

La France compte plus de 5.3 millions de personnes adultes obèses et 14.4 millions en surpoids. Malgré les campagnes nationales « manger bouger », « ne pas manger trop sucré, trop salé », « 5 fruits et légumes par jour » (lancées par le ministère de la santé et des sports) les derniers chiffres (premier trimestre 2010) sont encourageants mais pas suffisants. Pour pallier ces écueils sur alimentation, mal nutrition et sur consommation, agissons concrètement à partir du coup de fourchette des enfants, et organisons des ateliers pratiques pour redécouvrir les saveurs.



#### 4a Dépasser l'objectif de 20 % de produits bio dans les cantines

Actuellement 20 % de produits biologiques sont servis dans les cantines de Creil. Chaque jour, dans les cantines, 1 composant bio parmi 5 est proposé. Prenons de l'avance en doublant cet objectif en proposant 2 composants parmi 5 dans les 5 ans à venir et en lançant l'expérimentation de soupes (riches en eau et en minéraux, elles sont rassiantes et peu grasses). L'alimentation bio est une vraie réponse en matière de santé publique et de sécurité alimentaire dans le contexte de crises alimentaires actuel (vache folle, OGM, pesticides...).

Progressivement nous appliquerons ces quotas pour les repas servis aux personnes âgées.

Travaillons également avec le fournisseur pour proposer des produits bio et sensibiliser les personnes âgées lors du portage du plateau repas.

#### Pour aller plus loin



Le Grenelle de l'environnement préconise 20% des produits Bio dans la restauration collective. Citons également la charte nationale de la restauration collective bio à laquelle nous aspirons dans les cantines scolaires creilloises.

217 585 repas ont été servis dans les cantines de Creil en 2009. L'objectif est de travailler autant que possible avec les producteurs locaux et régionaux et des associations telles que LA Quinoa.



#### 4b Informer le consommateur sur ses choix alimentaires et leurs impacts environnementaux

Cette information s'appuiera sur une campagne annuelle d'information et de sensibilisation en adéquation avec la déclinaison Régionale du Plan National Nutrition Santé. Des conseils sur les modes d'alimentation sont à diffuser auprès d'un public parfois mal informé. Faisons attention aux fausses idées reçues, continuons la promotion de produits non gras, peu sucrés, peu salés, d'origine locale, biologique et/ou issus du commerce équitable.

#### 4c Former les habitants à la gestion d'un budget

Apprendre à lire des étiquettes au supermarché, former les habitants à la gestion d'un budget d'un ménage, acheter son panier de fruits et légumes ne demandent pas beaucoup d'efforts. Apportons juste les outils pour faciliter ces démarches : la Maison de la Ville / L'Université Permanente / les supports d'information et le memento « guide de saison ». Nous proposerons des ateliers très pratiques et pédagogiques, pour aider les ménages à bien gérer leur porte monnaie.

#### 4d Lutter contre la dénutrition des personnes vieillissantes

Quand parle-t-on de dénutrition ? Lorsque l'apport alimentaire est insuffisant, entraînant des carences multiples. Le premier symptôme qui peut être détecté est la perte de poids. Nous devons pour cela organiser la prise en charge de la nutrition et dénutrition des personnes vieillissantes car cela pose un réel problème de santé publique. En France, elle atteint 10 % des plus de 85 ans qui vivent à domicile et près de la moitié des personnes âgées hospitalisées.



### Pour aller plus loin

#### Qu'est-ce que l'agriculture biologique ?

Elle est née en France dans les années 1960 de la volonté conjuguée d'agriculteurs, de consommateurs et d'associations de voir renaître une agriculture respectueuse de l'environnement, réconciliant la production paysanne, agricole avec la protection de l'environnement et de la santé.

#### Pourquoi manger bio ? Pourquoi manger équilibré ?

« Que ton alimentation soit ta médecine » disait Aristote. En effet, en plus de protéger la planète et ses ressources rares, l'alimentation bio contribue à apporter un équilibre nutritionnel et une consommation variée. Plus riches en vitamines, ces produits ont des vertus anti oxydantes, ce qui protège des dégénérescences cellulaires et des infections.

#### Manger bio coûte-t-il plus cher ?

C'est la grande question que se posent les français alors que le pouvoir d'achat est malmené. Manger bio a un coût. Il est vrai que les prix sont 10 % à 20 % supérieurs que leurs homologues classiques. Mais le bio est plus nourrissant et nécessite de moins grande quantité pour un apport nutritif égal. Certaines enseignes proposent des produits bio à moins de 2 Euro. Manger bio reste donc accessible si l'on sait gérer son porte-monnaie de façon raisonnable et se remettre à cuisiner. Et si l'on ne peut pas se permettre d'acheter ce type d'aliments, dirigeons-nous vers les marchés que propose votre ville car **le premier geste bio, c'est d'acheter local.**

> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Améliorer notre qualité de vie

## 5. Avoir tous accès à une bonne qualité de vie



### 5a Coordonner avec des professionnels des actions sur le thème de la santé

L'objectif est de lutter principalement contre les problèmes de concentration à l'école, du sommeil et du rythme de vie qui jouent un rôle sur la mémoire et l'assimilation des connaissances. À être trop souvent devant la télévision ou devant l'ordinateur, l'équilibre de l'enfant est perturbé. Le retard de phase du sommeil s'accumule. Les jeunes ont parfois du mal à dormir avant 23h30 / minuit ! Le rythme travail-école est tellement intense que la part du loisir s'étend à la soirée (film, sortie...). C'est pourquoi, il paraît important de redonner une place à l'horloge biologique et à l'hygiène corporelle (en offrant une brosse à dent à chaque élève de la ville, en donnant des conseils sur l'hygiène corporelle au quotidien afin de lutter par exemple contre les contaminations inter individus).



### 5b Mieux connaître les problèmes des personnes âgées

Le vieillissement est un processus de transformation physique et psychique, une période naturelle de la vie humaine qui nous concerne tous. Nous méconnaissons les grands principes du vieillissement, qui pourtant, permettraient de comprendre nombre de comportements.

-Soutenir et informer les personnes âgées, leur famille

\*pour les éclairer sur les dispositifs d'aide au maintien au domicile, les aides ménagères, la télé assistance, les dossiers de demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées, les interventions financières...

\*ou bien en vue de préparer l'entrée en établissement d'hébergement, apporter une écoute, de l'aide et un soutien.

-Organiser un repas des aînés

-Assurer des animations trimestrielles

-La solitude tombe à la nuit tombée. Recréons du lien social avec le réseau d'écoute pour les personnes âgées de 17 heures à 21 heures.

(dispositif reposant sur une psychologue, partage de repas collectifs)

-Un outil simple de signalement des problèmes connus par les personnes âgées peut être mis en place : il s'agit d'un **numéro spécial** pour informer, réagir, intervenir. Le CCAS intervient déjà grâce au signalement des familles, des voisins, des bailleurs, des livreurs de repas. Le futur outil aura pour vocation de répondre à l'isolement, l'insalubrité des logements. Le CCAS sera donc mieux identifié.

### 5c Réaliser un recueil d'aides sociales

L'approche sociale est trop statique et se limite bien souvent à l'aide sociale légale. Commençons une nouvelle démarche dynamique, adaptée au contexte social réel marqué par un désenchantement de notre société. Nous pouvons orienter, aider le public en difficulté grâce à un recueil des aides sociales tenu à jour en plus de notre action quotidienne. Celui-ci sera disponible à l'hôtel de ville (et antennes annexes), à la future Maison de la Ville, dans toute structure appartenant à la ville, et téléchargeable sur le site internet de la Ville de Creil.

#### Pour aller plus loin



La déclaration de Rio de 1992 affirme dans son premier principe que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». Optons pour une « meilleure qualité de vie pour tous » (principe 8).



> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Profiter de notre temps libre

## 6. Enrichir les offres d'activités culturelles

Les projecteurs doivent se tourner vers Creil : ville dynamique, riche humainement et en équipements socioculturels et sportifs. Donnons à notre ville une identité culturelle marquée, pour la rendre encore plus vivante, avec la musique, l'expression artistique, la peinture, la sculpture, le cinéma... parce que ces événements forment un tronc commun qui soude les uns aux autres. Avec 9 centres culturels importants et une scène artistique d'exception, rapprochons les espaces culturels des habitants, en menant une politique culturelle cohérente tout en veillant à proposer un équilibre entre loisir et activité d'excellence.

5 000 visiteurs par an au musée Gallé-Juillet

8 590 abonnés à la médiathèque Antoine Chanut et ses bibliothèques annexes

20 expositions par an à l'espace des beaux arts Henri Matisse

450 étudiants au conservatoire de musique et de danse

150 jeunes de 15 à 25 ans au studio musique

50 séances de cinéma à l'espace culturel de la Faïencerie sans oublier le théâtre et ses 100 représentations



### 6a Ouvrir le centre Lebrun, mettre en lumière l'espace des beaux arts Henri Matisse et le conservatoire de musique et de danse

#### -Le conservatoire de musique et de danse

Recentrons le conservatoire vers son rôle primaire en lui permettant d'assurer pleinement son rôle d'établissement d'excellence. Le conservatoire est agréé par l'État. Ses activités et ses pratiques sont porteuses de dimensions sociales et culturelles importantes. Le cursus scolaire devrait pouvoir s'élargir avec l'ouverture d'une spécialisation « chant-chorale » et l'ouverture de classes musique du CM1 à la 5<sup>e</sup>. Avec 16 salles de cours et un auditorium de 80 places, les nombreux instruments (dont la voix) peuvent faire vibrer les lieux.

#### -Ouverture du centre Lebrun en 2011

Ce lieu sera essentiellement consacré à la pratique de la musique de loisir et des musiques actuelles. Les travaux ont commencé en 2010. L'espace scénique de 100 m<sup>2</sup> pourra être également investi par les cours de danse contemporaine, les répétitions de spectacles à destination des associations creilloises. En somme, ce lieu situé sur le quartier de la gare est un équipement qui ouvrira ses portes en juin 2011 et sera résolument multifonctionnel.

#### -Mise en lumière de l'espace des beaux-arts Henri Matisse

Donnons plus de visibilité et ouvrons l'espace des beaux-arts Henri Matisse vers de nouveaux horizons : les pratiques artistiques modernes avec des ateliers de création vidéo, graphisme urbain... mais aussi de la création à partir de matériaux de récupération et des ateliers de valorisation (insertion et commandes d'œuvres). Ce lieu doit rester un atelier et une galerie d'exposition de qualité.



> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Profiter de notre temps libre

### 7. Mener une politique culturelle participative et active



#### 7a Faire de Creil - théâtre de la Faïencerie - une scène nationale

Théâtre de la Faïencerie Scène nationale, pour qu'il devienne la 2<sup>e</sup> scène nationale en Picardie. **Scène nationale** est un label accordé par le ministère de la culture à des théâtres publics français. Son objectif est d'être un lieu de production et de diffusion de la création contemporaine dans le domaine du spectacle vivant.



#### 7b Poser les bonnes questions avec les états généraux de la culture

Cette grande consultation qui s'est déroulée de mars à septembre 2010 est un moment de concertation, de dialogue, pour évaluer les points forts et les faiblesses, analyser les futurs projets. Les habitants et les acteurs culturels ont proposé des idées, ciblé des questions sur :

- La définition même du mot « culture » tant il est polysémique. La culture se distingue-t-elle de la nature ? Étymologiquement elle a pour but de perfectionner la nature. D'autres sens viennent complexifier les débats : Qu'entend-t-on par Culture des langues, des arts ? Qu'est-ce qui n'est pas dans la culture ? Comment se divertir ? Comment développer les facultés de l'esprit, comme ouvrir notre territoire ?
- Les **horaires d'ouverture** des équipements culturels. Un travail sur l'offre du week-end sera à mener.
- La possibilité d'avoir des cycles de cinéma « alternatif », **vo sous-titré**, ou séances « coup de cœur » (films ayant retenu l'attention des critiques ou primés).
- La tarification**. C'est ce que l'on appelle de l'accompagnement vers la culture. En effet, certains tarifs préférentiels existent. Pourtant, certains n'osent pas se rendre dans des lieux comme la Faïencerie ou l'espace Matisse. L'accompagnement doit être également personnalisé pour donner des clés de lecture à la culture (peinture, sculpture, représentation théâtrale ...).
- L'accès aux lieux** de culture doit être rendu possible (on pense notamment au transport et à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite).
- La culture et les jeunes. Quelles sont leurs pratiques culturelles ? Comment les intéresser ?
- La place des artistes dans les projets.
- Faire coïncider le **programme** de la Faïencerie au programme culturel de la ville.
- L'implantation d'un « **laboratoire** » à Creil (intervenants psychanalistes et artistes).
- Premières réflexions autour d'un Pass culture / Pass famille.

...Autant de questions qui offrent aujourd'hui plusieurs réponses à étudier. Il était essentiel que tous les acteurs de la culture de notre territoire -associations, lieux d'accueil, artistes et institutions- se retrouvent et échangent. Les objectifs, les enjeux, et le contexte doivent être posés pour que la ville de Creil offre la culture à tous les publics et sous toutes ses formes. « Imaginons le projet culturel de demain ».

#### Pour aller plus loin

Le volet culturel était déjà bien identifié comme le 7<sup>e</sup> défi du programme de l'équipe municipale 2008. En effet, la culture Creilloise, la culture de Creil et la culture à Creil sont 3 objectifs à atteindre. Des premières étapes ont été franchies. Ambitieuse, la ville a le courage de proposer dans son Agenda 21 quelques résolutions « culturelles » **pour tous**. Consciente que des valeurs « universelles », culturelles, ou même durables, ne sont pas si éloignées, nous pensons que la culture est partout, transversale (au même titre que le développement durable). Elle fait passer un message fort, suscite des émotions, rejette l'individualisme et le repli sur soi et contribue à rendre chaque semaine les habitants un peu plus épanouis.



> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Profiter de notre temps libre

### 8. Investir nos temps de loisir

#### 8a Construire de nouveaux équipements sportifs de loisir city « stade »

Implantons de nouveaux « city stade » dans Creil pour équilibrer l'offre et l'accès aux services entre le haut et le bas de Creil, (priorité à la « Rive droite »). Que ce soit en famille ou entre amis, pendant les vacances, le week-end ou après l'école, les jeunes pourront pratiquer de nombreux sports : football au basket en passant par le badminton, le volley, le hand, le tennis ballon ou encore les jeux de loisirs pour les plus petits, le choix est vaste. Donnons un élan citoyen et impliquons les jeunes dans la réalisation de ces nouveaux city stade pour qu'ils s'approprient un équipement de qualité.



#### 8b Rénover la piscine municipale et le gymnase Nerval

1-La **piscine municipale** - La priorité est donnée à l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement. Le traitement de l'eau va être modernisé. Un nouvel habillage du bassin sera réalisé : cuvelage du bassin en inox (entièrement recyclable et donc développement durable). L'eau de la piscine sera chauffée par des capteurs solaires. Le système solaire remplacera un système de chauffage utilisant une source d'énergie conventionnelle. Un bardage en bois sur les murs servira de brise soleil l'été. Des baffles et des matériaux absorbants apporteront un confort acoustique.

L'autre priorité est donnée au confort des baigneurs avec la mise en œuvre de techniques de pointe en matière de traitement de l'eau. Les travaux de rénovation de la piscine (dont la fin est prévue pour fin 2012) seront réalisés afin de mettre aux normes la piscine municipale. Ils permettront également d'améliorer le service : revoir les horaires d'ouverture, proposer de nouvelles activités aquatiques. Un nouveau bassin proposera des activités ludiques et de détente. Le bâtiment sera ouvert sur l'Oise avec l'installation de grandes vitres.

2-Le **gymnase Nerval** - Les travaux rendent accessibles le gymnase aux personnes à mobilité réduite. Ces travaux s'intègrent dans un projet plus vaste de restructuration du quartier avec des cheminements piétons qui relient plusieurs écoles et le collège Havez jusqu'aux habitations.



#### 8c Étudier les potentialités du terrain Salengro, du Champ de mars, du Bois St-Romain

##### -Le terrain multi sport Salengro

Étude à mener pour installer un système de propulsion par « taupe ». Il s'agit d'un arrosage intégré sur ce terrain qui est par essence un espace vert.

##### -Étude d'un nouvel aménagement du Champ de Mars

##### -Transformation du Centre des Cadres Sportifs pour un haut lieu du sport (avec le Conseil Général de l'Oise)

##### -Étude de l'accès sécurisé à l'esplanade du Bois St-Romain et sa transformation en véritable base de loisirs

Ce site devra être en cohérence avec l'éco-système et devra favoriser au maximum une utilisation de matériaux écologiques tels que des bois naturels imputrescibles mais aussi des systèmes comme la récupération des eaux de pluie, des toilettes sèches et éventuellement une éolienne.

#### 8d Créer une maison du temps libre

La future maison du temps libre s'inspire du système de réseau d'échanges et de savoirs pour son fonctionnement. Elle accueillera toute personne qui souhaite donner et recevoir des savoirs et des savoirs faire. Cette démarche de formation réciproque, en réseaux ouverts et sans aucune comptabilité (il n'y a pas d'argent mais uniquement des trocs du savoir), se fonde sur des valeurs de sociabilité : le don et la réciprocité. Chaque Creillois peut se rendre utile à l'autre. Pour cela, un système d'équivalence d'échange de savoir et de valeur sera mis en place (système d'heures et de crédits très largement inspiré d'un SEL).



> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Profiter de notre temps libre

### 9. Marcher vers le futur en gardant en mémoire les traces du passé

#### 9a Mettre en avant l'histoire de la ville

Il était une fois, Creil l'historique, très tôt occupée par l'homme. Ce territoire surmonté de pierres et de collines au bord dominant de l'Oise explique le nom de la ville « craig » (signifiant « rocher » en langue celte). L'histoire, les guerres et les crises industrielles, expliquent surtout l'état de notre environnement actuel, sa composition faunistique et floristique (les prairies de l'ère glaciaire par exemple). À cette occasion, une exposition sur l'histoire méconnue de Creil peut être présentée au public. Une rencontre avec un historien peut être envisagée.

#### 9b Publier des ouvrages sur Creil

L'histoire politique, économique, culturelle de Creil doit être racontée. Un livre sur les 90 ans du socialisme à Creil (suite à l'exposition au musée Gallé Juillet en 2009) est paru en 2009. La démarche devra être poursuivie avec l'histoire et la sociologie plus fine disséquée quartier par quartier. Ce travail d'analyse, de compilation de sources et de données est un travail de longue haleine. Il devrait être poursuivi par l'histoire fluviale (l'Oise, les écluses, le port romain). L'édition de ses livres se fera en coordination entre la médiathèque et la direction de la culture.

#### 9c Développer un centre des archives, faire du musée un lieu incontournable à visiter

##### -Développer un centre des archives : lieu de ressource

Développons un lieu des archives plus accueillant, plus accessible, plus ouvert et encore plus riche qu'il ne l'est. Il est un véritable témoin de notre patrimoine. Le goût pour l'histoire, pour la découverte de ses origines, de sa généalogie, de son histoire, de son quartier, de sa ville répond à un besoin important des habitants.

##### -Faire du musée un lieu incontournable à Creil

La maison de la Faïence ouverte en 2010 est une annexe du musée. Elle présente ses collections de faïences et pourra mettre en avant ce que l'on appelle le trésor de Creil. Un travail de restauration et de mise en valeur de la salle des gardes est entamé. Des concerts et des expositions peuvent par exemple être organisés.

Le musée Gallé-Juillet, classé aux musées de France (Réseau Musée de France), va être agrandi et modernisé. Cette action, encouragée par la DRAC et le Conseil général de l'Oise, mettra en valeur cette « maison » construite sur les soubassements du château fort de Creil. Ses jardins pourront être exploités à cette occasion. Ce musée prend place dans une maison d'époque retraçant la vie d'une famille creilloise et l'histoire d'une faïencerie au 19<sup>e</sup> siècle. Il possède une collection d'arts décoratifs de plus de 5 000 pièces : meubles, objet d'arts, céramiques, tableaux et dessins.

#### 9d Valoriser notre patrimoine

La mise en valeur du patrimoine a été retenue comme levier du développement local dès les années 1980. La valorisation du patrimoine répond à de multiples enjeux, d'ordre culturel, pédagogique, économique, touristique et social. Avant de déployer plusieurs outils (publications, colloques, produits multimédias, signalétiques pédagogiques), il faut connaître le patrimoine existant et réaliser une « banque de données » du patrimoine creillois.





Pour aller plus loin

### ***Le patrimoine à Creil***

#### **Définition de « patrimoine »**

**Etymologie :** *du latin patrimonium, héritage du père.*

- Ensemble des biens reçus en héritage.
- Héritage d'un groupe, d'une collectivité ("patrimoine culturel d'un pays").

#### **Quel type de patrimoines à Creil ?**

- Monuments historiques (château, église ...)
- Industriel (bâtiments, outils, machines ...)
- Urbanistique (HLM, piscine, Centre des cadres, pont Carnot ...)
- De proximité (maisons ouvrières, passages et escaliers ...)
- Naturel (coteaux de Laversines, Natura 2000, Ile St Maurice ...)
- Ethnologique (70 nationalités à Creil et l'histoire ouvrière)

*Il faut ouvrir l'esprit des Creillois sur la notion de patrimoine et les sensibiliser à la diversité de celui-ci.*

Le patrimoine incarne aujourd'hui l'héritage commun d'une collectivité, et de nouveaux domaines concernant les traditions, les modes de vie ainsi que les arts populaires sont des vecteurs aussi importants que la « pensée première » envers les monuments.

#### **Mettre en valeur le patrimoine creillois**

- Le valoriser par des rénovations (avoir une politique d'encouragement), un entretien et systématiser la protection de « l'environnement ».
- Le réhabiliter soit dans l'esprit « musée » soit en le transformant en friche culturelle par exemple (plus particulièrement pour le bâti).
- Faire un travail de la mémoire pour les patrimoines disparus mais aussi sur la sociologie et l'histoire de Creil.



> Enjeu 1 S'épanouir dans notre vie personnelle > Profiter de notre temps libre

### 10. Maintenir l'organisation d'évènements festifs



#### **10a Rassembler les Creillois autour des valeurs durables lors de la fête des associations, la fête des voisins, « Creil, bords de l'Oise »**

Donnons une dimension développement durable en s'appuyant sur les recommandations du guide départemental des manifestations éco-responsables (réalisé en lien avec l'ADEME) :

- « Creil Respire ! »
- Semaine du développement durable en avril
- « la fête des voisins » en mai
- Creil, bords de l'Oise...
- L'accueil des nouveaux arrivants Creillois
- La fête des associations
- Le 14 juillet
- « le salon du livre et de la BD »

Intégrons le développement durable dans les manifestations qu'elles soient sportives, culturelles, ou professionnelles, en limitant leurs impacts sur l'environnement et en œuvrant en faveur de la citoyenneté locale. Chaque organisateur doit naturellement être vigilant à la mutualisation de matériels écologiques, au terrain occupé le jour de l'évènement, à sa propreté (tri des déchets), aux déplacements (covoiturages), aux énergies utilisées. Cette démarche va au-delà des considérations environnementales puisqu'elle va mobiliser les acteurs locaux, les associations du territoire, les acteurs culturels et de la solidarité.

#### **10b Élaborer un guide des éco-manifestations**

Elaborons un guide et une fiche d'engagement à partir du guide sur les éco-manifestations du Conseil Général de l'Oise et autres exemples de guide.

Apportons notre contribution (guide, fiche, méthode...) auprès des acteurs de la ville pour que toutes nos manifestations soient durables.

Le guide d'achat responsable est également à consulter dans la mesure du possible pour trouver les bons produits et les bons intervenants.

#### **10c Enraciner les événements véhiculant de la convivialité et le mieux vivre ensemble**



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Creil, ville paysage

### 11. Préserver notre patrimoine naturel

Le territoire creillois, aux portes du Parc Naturel Régional de l'Oise, est densément végétalisé (35 % du territoire est végétalisé, 49 ha d'espaces verts, 27 ha de sous-bois qui doivent être protégés et mis en valeur).

Le patrimoine naturel de notre ville appartient à tous les Creillois et avant tout à l'humanité. Certaines espèces de plantes sont rares, datant de l'ère glaciaire (seslérie bleuâtre, gentiane croisettes, bugrane naine, gémandrée des montagnes). Creil est un carrefour biogéographique avec des espèces animales et végétales d'exception. Cette prise de conscience implique une nouvelle façon d'agir, de penser, de gérer nos espaces verts, nos espaces protégés, boisés. Comment cela se traduit-il concrètement ?



#### 11a Valoriser le patrimoine naturel en partenariat avec le CSNP et le PNR

→ Une convention a été signée avec le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie le 17 Mai 2010. Par cette convention, combinée à un bail, la Ville de Creil confie la gestion du site de la Garenne au conservatoire des sites naturels de Picardie, association spécialisée dans la gestion et la valorisation des espaces naturels sensibles, qui œuvre depuis 1989 à la création d'un réseau d'espaces naturels gérés et valorisés, en partenariat avec les acteurs locaux. Nous nous engageons à mettre en place les conseils et les objectifs déterminés par le Parc Naturel Régional.

→ L'objectif est de pouvoir approfondir les connaissances de la flore présente, dont certaines espèces sont protégées par la loi, et de se donner les moyens d'une préservation des espèces répertoriées comme rares. Il s'agira également de mener des actions pédagogiques en direction des différents publics pour informer sur les richesses naturelles de territoire communal.



#### Préserver et valoriser

-Le partenariat NATURA 2000 fait référence à cet ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats. En effet, Creil a des espaces répertoriés NATURA 2000. La démarche du réseau NATURA 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

-Creil connaît également quelques secteurs répertoriés ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floral) dont il faut prendre soin. L'inventaire des ZNIEFF identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il sert de base à la définition de la politique de protection de la nature.

#### 11b Entretenir nos espaces boisés

##### Le Creil nature

Ces espaces boisés sont emblématiques de la nature et du sauvage. Ils occupent une place importante en ville. Leur entretien doit se faire en fonction des aménagements, de l'intensité de fréquentation de l'espace, des activités pratiquées dans ces zones arborées, et surtout en fonction des relations sociales dans l'espace. Cet entretien est donc à la croisée des disciplines : géographie, écologie, sociologie...

Ces chantiers d'entretien prennent la forme d'un élagage, la taille d'arbustes, l'abatage pour assurer une sécurité des personnes ou des biens ou encore la plantation de nouvelles espèces (un chêne par exemple).



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Creil, ville paysage

### 12 Ça pousse près de chez vous

7 français sur 10 choisissent leur lieu de vie en fonction de la présence d'espaces verts à proximité de leur habitation car la présence du végétal en ville apporte des bienfaits tels que l'apaisement, l'embellissement, la régulation thermique. (Sondage UNEP/IPSOS 2008)

#### 12a Pratiquer la gestion différenciée pour l'entretien de nos espaces verts

Deux étapes sont nécessaires pour le succès de cette opération :

-Commençons par les prairies fleuries très localisées. C'est une alternative intéressante à la pelouse classique. Faciles à entretenir, elles permettent en outre d'héberger de nombreuses espèces animales. Ces prairies doivent être composées de graminées, de fleurs et plantes vivaces et de fleurs des champs pour l'aspect esthétique. Un à deux fauchages par an seulement est nécessaire en fonction de la maturité du végétal. Quant à l'arrosage, il sera désormais superflu. Enfin, rappelons que tous les endroits, même difficiles d'accès seront propices à ces prairies.

-Puis étendons progressivement la surface de ces prairies car il faut se réapproprier les espaces verts dans la ville et accepter de voir la nature reprendre ses droits. C'est pourquoi nous proposons une gestion différenciée de nos espaces verts selon une pousse naturelle, afin de retrouver un équilibre entre faune, flore, et l'être humain. Trouvons un compromis entre la gestion stricte (et les contraintes des espaces communaux) et la gestion naturaliste (orientée vers la protection du milieu). Cette gestion différenciée suppose un entretien nouveau et des techniques mieux adaptées (plus souple, moins coûteuses). Elle consiste à ne pas leur appliquer de façon uniforme la même intensité et la même nature de soin.

#### →Une ville paysage

Ce travail est commencé par les services pour obtenir une ville paysagère creilloise. Des expérimentations sont menées dans quelques quartiers de Creil. Un travail d'information auprès des citoyens sera indispensable car la gestion différenciée peut parfois choquer :

- Tondre systématiquement un espace vert n'est pas toujours pertinent au regard de l'écologie. Ne pas tondre n'est pas un défaut d'entretien.
- Diversifier la qualité paysagère (jardin horticole, jardin fleuri, jardin rustique, jardin champêtre, jardin naturel).
- Découvrir un nouveau visage de la nature.

#### 12b Développer les micro surfaces végétalisées

##### Un intérêt paysager et social

Certains quartiers de la ville manquent de verdure. Mais il n'est pas toujours évident de développer des espaces verts. Dans le cadre d'une gestion urbaine verte de proximité, des solutions existent : surfaces horizontales ou verticales type « mur végétal », végétaliser de façon participative une rue entière pour lui changer ses couleurs (du gris béton au vert). Ce dernier projet, réconciliant jardinage et créativité, demande de définir le secteur à renaturaliser, mais également l'établissement d'un calendrier sur une année. Adaptation et patience seront les principales qualités pour réussir ces nouveaux fleurissements.





### 12c Rendre agréable nos espaces verts

Développer la gestion différenciée et valoriser les biotopes par des aménagements pour rendre agréables ces espaces. Cela revient à évoquer les aspects agréables de l'environnement ou de l'entourage social.

### 12d Pratiquer le fleurissement aux pieds des arbres

#### Fleurir en respectant les équilibres naturels

Des plantes mellifères présentes aux pieds d'arbres ayant plus de 3 ans de plantation favorisent l'activité des auxiliaires et leurs installations. Ces plantes maintiennent certains insectes. Réalisés simplement, ces initiatives sur des alignements d'arbres ont déjà été menées dans plusieurs villes en France. La commune fournit les végétaux de petite taille et les citoyens volontaires, une à deux fois par an assurent la plantation.

-Enfin, un effort tout particulier doit être accordé au fleurissement des entrées de la ville. Cf action n°56



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Creil, ville paysage

### 13. Tendre vers le zéro phyto

2 heures : c'est la durée de suspension dans l'air des pesticides lorsqu'ils sont vaporisés. Nous inhalons ainsi des substances nocives pour l'homme et l'écosystème.

#### 13a Réduire l'utilisation des pesticides

##### De la place pour les vivaces

L'objectif de réduction de 50 % de produits phytosanitaires pour l'année 2010 est atteint. Nous voulons, à terme, que nos services et notre prestataire tendent vers le « zéro phyto ». Mais la première des solutions à appliquer réside dans le choix de vivaces dans les compositions pour recréer des habitats naturels durables.

Rappelons que « phyto » est le diminutif de produits phytosanitaires, plus communément appelé pesticide. Présent sous différentes formes, dans l'eau, l'air, le sol et les végétaux, son utilisation est nocive pour la santé de l'homme et de la végétation. Ils sont présents sous différentes formes : les insecticides (qui détruisent les insectes, amis ou ennemis du jardinier), les fongicides (qui détruisent les champignons), les herbicides (qui détruisent les plantes jugées indésirables).

La France consomme massivement ces produits (1<sup>er</sup> consommateur européen et 3<sup>e</sup> mondial). L'IFEN analyse les résultats et s'en inquiète. La collectivité locale a donc un rôle important à jouer. Cela implique une nouvelle façon d'agir et de penser. Différentes méthodes sont mises en œuvre pour se passer des désherbants et respecter l'équilibre du végétal.

-La première réside dans le **choix de plantes vivaces**. Choisissons des végétaux résistants, adaptés au climat. Très variées malgré ce que l'on croit, elles se prêtent à de nombreuses utilisations.

-**Allonger les périodes** de tonte (toutes les semaines, tous les 15 jours, 2 à 3 fois par an).

-Remplaçons les rosiers par des rosiers résistants, plus simples à entretenir. Le choix des espèces est primordial.

-Qu'il s'agisse de variétés botaniques ou horticoles, il faut respecter la physiologie et l'écologie de la plante pour limiter les ravageurs, les maladies, pour économiser l'eau.

-Protégeons les écosystèmes, la faune, la flore par une lutte intégrée dans nos serres (intégration de prédateurs afin de rééquilibrer la diversité naturelle des organismes vivants).

Exemple : les coccinelles et plus généralement les coccinellidés s'attaquent aux aleurodes, cochenilles et pucerons.

#### 13b Acquérir un brûleur thermique

**Acquérir un brûleur thermique ou tout outil qui renforcera l'objectif « zéro phyto ».** D'autres procédés (désherbage avec de la mousse de coco ou à l'eau chaude 130°C) pourront compléter la panoplie dans le futur. Investissons dans un brûleur thermique : la chaleur provoque un choc thermique qui fait éclater les cellules des plantes.

#### 13c Recycler les coupes

Nous avons pour cela fait l'acquisition d'une broyeuse afin de produire nos paillages en recyclant les coupes.

Cette action fait appel au bon sens et reprend la synthèse du groupe II du Grenelle de l'environnement ayant travaillé sur « préserver la biodiversité et les ressources naturelles ». 2012 est la date butoir pour élaborer une trame verte et bleue permettant de faire vivre d'assurer les continuités et les proximités entre milieux naturels. Nous proposons de se fixer pour 2015 un objectif ambitieux : réduire l'utilisation de pesticides de façon drastique.



#### Pour aller plus loin

Une signalétique adaptée doit être mise en place pour expliquer les changements qui s'opèrent à Creil en matière de gestion des espaces verts. Ces panneaux explicatifs présentent le site, illustrent ce qu'il faut protéger et expliquent la méthode utilisée pour l'entretien du site (exemple : fauchage tardif). Cette communication est une porte d'entrée pour l'éducation à l'environnement. En effet, la nature est un grand terrain de découverte.



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Creil, ville paysage

### 14. Mettre en valeur les surfaces ayant un grand intérêt écologique

Les zones urbaines sont bien souvent plus riches en biodiversité que leurs environs. L'île Saint-Maurice et les prairies glacières en sont des illustrations. Ces « poumons de la ville » sont à découvrir. Ils doivent être considérés comme de vraies richesses pour la ville



#### 14a Île St-Maurice, pelouses glaciaires, jardins familiaux, cimetières, coteaux de l'Oise, plaines agricoles

##### -L'île St Maurice - Le poumon vert

Cette île est une aire de convivialité, un espace sportifs et de détente, un pôle de loisirs, un futur parcours de santé, et un écosystème à part entière (de type parc naturel avec ses coteaux, ses berges). C'est aussi une richesse « bleue » à mettre en valeur (réfection des berges pour sécuriser les abords de l'eau ...).

Il serait intéressant d'aménager un sentier d'initiation, de découverte et de sensibilisation à la nature. Afin de réduire l'intervention de l'homme et l'entretien, formons des îlots de jonquilles et d'herbes hautes par exemple, cernés par une pelouse rasée (plus conventionnelle) pour apporter une plus valeur écologique intéressante tout en gardant une simplicité et un naturel ! L'île St Maurice doit être accessible à tous pour venir admirer le patrimoine végétal creillois, et se rendre à l'amphithéâtre végétalisé en construction. Surmontés de pancartes, les endroits les plus écologiquement intéressants doivent être décrits et mis en exergue. Certains fleurissements doivent être spontanés mais discrets aux abords de la bande boisée.

##### -Les pelouses glacières

Valorisons cet espace protégé et aménageons un cheminement pour les visiteurs amoureux de la nature. La Garenne est un formidable corridor biologique, en bordure de concentration urbaine. Certaines espèces de plantes sont rares, datant de l'ère glaciaire (seslérie bleuâtre, gentiane croisettes, bugrane naine...).

##### -Aménagement des jardins familiaux

La ville s'engage dans un programme de rénovation des jardins familiaux. En contrepartie, des efforts de la part des jardiniers devront être fournis pour maintenir la philosophie de développement durable (récupération de l'eau, compost, tri des déchets ...) et de culture biologique sur les parcelles.

##### -Les cimetières - Le recueillement vert

Considérons les cimetières comme des espaces verts de recueillement et de respect aux défunts et à l'environnement. Recréons un écosystème en :

- En soignant les allées, en prenant la voie d'une gestion différenciée pour les massifs et allées,
- En délimitant un lieu de promenade (*lieux de cheminement vers le Bois St-Romain*),
- En plantant des arbres et espèces végétales protégées, en installant un vrai composteur et un récupérateur d'eau de pluie,
- En prévoyant au Cimetière du Plessis-Pommerai un emplacement pour un cimetière « animaux » délimité dans une enceinte pour lutter contre les enterrements « sauvages » dans les bois,
- En améliorant la signalisation d'orientation et le tri écologique,



Ce lieu de mémoire et de souvenir (passerelle entre les morts et les vivants) doit créer une harmonie apaisante.

Nous sommes impuissants face à la mort, mais nous pouvons par la poésie et la nature du lieu, offrir une forme de consolation.

#### 14b Recenser la faune et la flore de notre espace urbain pour améliorer la connaissance de notre patrimoine naturel

Pour un inventaire précis de la biodiversité, des relevés visant à recenser la faune et la flore quantifieront et qualifieront le développement de la biodiversité creilloise. Ces inventaires doivent être réalisés par site pour être le plus précis possible, en prenant compte certaines espèces indicatrices d'une certaine richesse. Un tableau doit être pour cela confectionné et remis aux services de la ville concernés. Ces tableaux feront l'objet d'une synthèse (plantes, insectes, animaux, oiseaux, végétation spontanée). Chaque citoyen pourra également participer et déposer à tout moment des observations en indiquant le lieu, la description, un commentaire. Les photos seront également les bienvenues.



### 15. Gérer les eaux pluviales à ciel ouvert



#### 15a Aménager des noues

S'aménageant à faible coût, une noue est un espace vert creux, de largeur variable et de faible profondeur permettant de stocker et d'infiltrer l'eau de pluie. Elle doit être considérée comme une zone « tampon » pour l'eau mais doit être judicieusement positionnée dans le paysage. En effet, elle joue un rôle important dans le réapprovisionnement des nappes souterraines. Elle contribue également à de moindres rejets polluants grâce au pouvoir épurateur des plantes. À cette occasion, en fonction des types de noues (engazonnées ou végétalisées selon une gestion différenciée), certaines plantes aquatiques peuvent être plantées à l'intérieur de ces noues.

#### 15b Tranchées drainantes : un chemin pour l'eau

Le milieu urbain se caractérise par une forte imperméabilisation des surfaces (toitures, voiries, parkings...). L'eau doit pourtant trouver un chemin pour s'évacuer rapidement du trottoir. Une autre conception de la maîtrise d'eau s'impose. Dans le cadre du PRU, nous proposons un système de tranchée drainante permettant de pallier en partie au problème de l'enrobé. Ce système reste à privilégier quand cela est possible. Des matériaux poreux sont alors utilisés. Ces ouvrages linéaires recueillent l'eau de pluie, évitent les inondations et préservent le milieu naturel.

Une tranchée drainante est une tranchée dans laquelle est disposée des matériaux granulaires (galets, graviers, matériaux alvéolaires) permettant un stockage des eaux en augmentant la capacité naturelle d'infiltration du sol généralement engazonnée son intégration paysagère est parfaite. Sa présence est indétectable.

Cette technique est bien adaptée à la collecte et l'évacuation des eaux pluviales de toiture de pavillon (présence quasiment nulle de matières en suspension dans l'eau). Son coût est faible, puisqu'au moins égal à un dispositif de collecte classique. Ce dispositif permet une épuration partielle des eaux ruisselées.

#### 15c Installer des collecteurs d'eaux pluviales

Ces grands conteneurs (ou citernes enterrées) réduisent le ruissellement global grâce à sa forte capacité de stockage. Cette eau peut ensuite être destinée à l'arrosage. Des récupérateurs peuvent être envisagés également dans les jardins familiaux.



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Creil, ville paysage

# 16. Trier durablement ses déchets pour les recycler et les valoriser en énergie

400 kilos : c'est le poids des déchets produits par français, par an. C'est pourquoi nous devons impérativement lancer une série d'actions car nos déchets ont de la valeur.  
« Rien ne se perd, tout se tri » !



### 16a Mettre en place une commission collecte sélective

Les collectivités territoriales doivent répondre présents aux recyclages des déchets au sens de la réglementation européenne. C'est pourquoi, la mairie s'est dotée de ces systèmes de collecte depuis 2001. La totalité du territoire creillois doit être équipé de bacs et sacs nécessaires pour rendre possible le recyclage des déchets ménagers. Pour que les creillois soient de vrais acteurs en la matière, la commission réfléchit à des pistes d'actions. Cette commission a également mené une action de sensibilisation avec la réalisation d'un « mémo tri » intitulé : « les bons réflexes pour trier ». En effet, le tri écologique doit être optimisé. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la CAC reprend les compétences ordures ménagères, collecte sélective et encombrants.



### 16b Implanter des poubelles trio

#### Jaune, bleue, verte

Qu'est-ce qu'une poubelle trio ? Vous en avez déjà peut être déjà vu place de l'hôtel de ville ou aux quatre coins de la ville ou encore lors de manifestations en extérieur organisées par la ville.

Nous nous engageons dans un remplacement progressif dans la ville des anciennes corbeilles par ces poubelles publiques trio en extérieur. Les poubelles doivent être uniformisées, remarquées, repérées facilement. Les équipements publics ne suffisent pas pour le bon succès de l'opération. En effet, le tri des déchets doit impliquer chaque citoyen individuellement, et concourir à le responsabiliser dans sa conduite environnementale.

### 16c Sensibiliser sur les D3E

#### Les déchets ont de la valeur !

La ville de Creil préconise une démarche de responsabilisation face à vos vieux appareils électriques (réfrigérateur, lave-linge, lave-vaisselle, four, micro-ondes, téléphones, télécommandes, ordinateurs, imprimantes, écrans de télévision, magnétoscopes, lecteurs dvd...) qui sont potentiellement dangereux pour la santé et notre environnement lorsqu'ils arrivent en fin de vie. Ils ont une empreinte écologique très élevée avec leurs composants toxiques ou encore au regard de leur alimentation en courant électrique, par batteries. Ces équipements Électroniques et Électriques sont classés par catégorie : gros électroménager froid / hors froid / petits appareils en mélange / écrans et moniteurs. Ils ne doivent pas être jetés avec les autres déchets ménagers. Notre collectivité doit être en mesure d'assurer une communication percutante pour rappeler les choix qui s'offrent aux habitants : rapporter en magasin ou lors de la livraison d'un appareil neuf / amener à la déchetterie la plus proche ou à la recyclerie de Villers-St-Paul / présenter l'objet aux encombrants / le donner à des associations de type « Emmaüs ».

### 16d Envisager l'installation d'un collecteur/recycleur de canettes

Nous pouvons recycler les canettes sachant qu'elles sont 100 % recyclables. 150 000 tonnes d'aciers et d'aluminium sont chaque année collectées en France. Leur recyclage ferait économiser l'extraction de 255 000 tonnes de fer (en France). Un collecteur pourrait être installé. Le principe est simple : déposer la canette et scanner le code barre dans le conteneur. En contrepartie, il transmet un ticket ou coupon de réduction à valoir chez les commerçants partenaires de l'opération.

L'objectif est d'habituer les gens à trier, et faire attention. Cet outil fonctionne très bien dans les pays nordiques.

L'expérience « des paniers de baskets pour poubelles » est à réaliser pour susciter (par le jeu), l'envie de jeter sa canette ou son papier dans une poubelle jaune.

### 16e Implanter des collecteurs de tri sur les manifestations en extérieur

Implanter des collecteurs de tri sur les manifestations en extérieur. Depuis l'été 2010, la ville de Creil s'est équipée de collecteurs de tri mobiles qui sont utilisés pour chaque manifestation en extérieur.



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Creil, ville paysage

### 17. Mettre en valeur les constructions écologiques

#### Construire le « patrimoine de demain » !

Les services de la Ville appliquent à grand pas la philosophie du développement durable. De nouvelles constructions ou rénovations sont engagées par la Ville actuellement. Nous devons être fiers de ce que l'on fait en indiquant tous les matériaux écologiques utilisés, les critères environnementaux respectés, l'activité principale du bâtiment. Préparons ainsi le passé des nouveaux bâtiments en leur conférant une place dans notre patrimoine creillois !



#### 17a Mettre en avant les différentes formes de patrimoine dont il faut être fier avec une signalétique spécifique

Pour cela « intégrons » une signalétique intelligente (plaque sur les façades, bornes explicatives), reprenant ces éléments. Disséminées dans la ville, elles donneraient des clés de lecture, informeraient le touriste comme l'habitant sur le patrimoine qui l'entoure. Ces plaques seront conçues dans des matériaux écologiques.

Le patrimoine existant à Creil est un capital légué par les générations qui nous ont précédées et que nous devons transmettre intact pour les générations futures. Nous avons également la nécessité de constituer un patrimoine nouveau pour demain. Il se présente sous différentes formes : architectural, historique, art de vivre, écrit (bibliothèques), naturel, philosophique, culturel, esthétique, ou de nature à justifier sa conservation, petit patrimoine (on pense notamment au patrimoine vernaculaire qui est l'ensemble des constructions ayant eu, dans le passé, un usage dans la vie de tous les jours. Les communs en font partie : lavoirs, moulins, fontaines, ponts).

#### Pour aller plus loin

La Charte de Leipzig de 2007 nous éclaire sur l'idéal d'une ville « européenne » durable. En effet, « nos villes ont des qualités culturelles et architecturales uniques ». L'incarnation du passé dans le patrimoine architectural constitue un environnement indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de l'homme. C'est une part essentielle de la mémoire des hommes d'aujourd'hui. Le patrimoine est une boussole qui nous dit où l'on est. Il reflète notre regard porté sur le passé mais nous invite surtout à calculer la direction à prendre pour trouver un avenir meilleur.



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Creil, ville paysage

### 18. Favoriser la démarche HQE et accentuer les étapes réalisables à l'échelle locale

#### 18a Respecter les objectifs environnementaux lors d'une construction ou d'une rénovation

##### Les bâtiments durables du futur



Qu'est ce que la HQE ? La « Haute Qualité Environnementale » est un concept à la mode basé sur une série d'objectifs à tenir lors d'une construction, l'entretien ou l'usage d'un bâtiment (dans toutes ses composantes et sur l'ensemble de son cycle de vie). Les projets doivent être étudiés à l'aune du développement durable.

Cette philosophie de vie doit être impulsée dans les projets par l'inscription de dispositions environnementales dans les cahiers des charges.

Prenons un exemple : dans le cadre de rénovation (ou pour les constructions neuves), chaque bâtiment aura au minimum deux thématiques propres aux critères HQE (par exemple l'éclairage et le chauffage pour un gymnase...), **le choix se fera en fonction du pragmatisme de 3 axes :**

- 1) technique
- 2) financier
- 3) écologique



##### BBC (Bâtiments Basse Consommation) :

Le label BBC a été défini par l'État pour aller plus loin dans la performance énergétique des maisons que la réglementation thermique actuelle, qui date de 2005. Concrètement, le label BBC est délivré lorsque la consommation énergétique de la maison est comprise entre 40 et 65 kWh/EP/m<sup>2</sup>/an selon la zone géographique, **soit 2 fois moins qu'une maison aux normes réglementaires actuelles.**

##### Comment atteindre ce niveau de performance énergétique ?

- Principe de base : l'énergie la moins chère est celle qui n'est pas dépensée
- Il faut d'abord agir sur la conception même de la maison en étudiant tout particulièrement sa forme et son agencement, son orientation par rapport au soleil, son isolation...
- Choisir des équipements économes
- Il existe aujourd'hui une offre large d'équipements performants pour le chauffage et la production d'eau chaude. Nous pouvons donc faire des choix en fonction de nos besoins personnels.
- La « sobriété énergétique », pour faire plus d'économies

Adopter des gestes économes (électroménagers classe A, veille des appareils, lampes basse consommation, régulation de la température, etc.) nous permettra de limiter au maximum notre facture d'énergie. Les usages spécifiques de l'énergie (hors chauffage et eau chaude) constituent en effet le premier poste de la facture énergétique dans une maison BBC.



### Pour aller plus loin

Faisons en sorte de maintenir des chantiers propres et respectueux de l'environnement.

Développons une grille de procédure « développement durable » ainsi qu'une fiche synthétique pour chaque nouveau projet de la mairie.

Pourquoi le faire ? Car il existe une corrélation directe entre les activités économiques, les investissements et équipements urbain de haute qualité d'une part et, entre environnement bâti et infrastructure moderne performante, d'autre part. Ces critères sont hautement liés à l'environnement intérieur comme extérieur, au confort de tous (acoustique, visuel, olfactif, hygrothermique), à la relation harmonieuse entre les bâtiments et leurs environnements immédiats.



Encourager la démarche HQE (ayant pris du retard en France) fait partie des recommandations du Grenelle de l'environnement qu'il faut suivre. Des normes doivent être respectées telles que « bâtiment basse consommation » pour toute nouvelle construction à la fin 2012, ou encore la définition d'un programme ambitieux de rénovation thermique de certains bâtiments publics d'ici 2020.

La Conférence nationale sur la ville durable précise que c'est en ville que se concentrent toutes les urgences environnementales.



La Charte de Leipzig de 2007 lance une série de principes et concepts à adapter à la ville. Cette charte consacre plusieurs lignes sur les quartiers urbains défavorisés, la vision « ville » globale à tenir, la pérennisation d'une stratégie de mise en valeur des qualités urbanistiques... C'est un point impératif de la politique de développement durable urbain car l'habitat constitue une base importante en vue de l'utilisation efficace et durable des ressources.



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Creil, ville paysage

### 19. Performance énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique

¼ : C'est la part de responsabilité de la consommation d'énergies dans les bâtiments dans l'émission de gaz à effet de serre

#### 19a Réaliser des DPE (Diagnostic Performance Énergie) sur les bâtiments de la ville

1<sup>ère</sup> étape : 2011 : pour les bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup>.

2<sup>e</sup> étape : à partir de 2012 sur tous les bâtiments.



Le Diagnostic de Performance Énergétique (ou DPE) devient obligatoire pour les bâtiments dont la surface dépasse 1 000 m<sup>2</sup>. Suite au contrôle, un diagnostic est établi sur la base de la fiche énergétique de ce type. Une note est alors attribuée.

Ce diagnostic est issu de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments n°2002/91 parue en janvier 2003 qui vise à donner un cadre européen aux politiques nationales de réduction des consommations d'énergie des bâtiments existants et à construire, dans la perspective de la mise en œuvre du protocole de Kyoto.

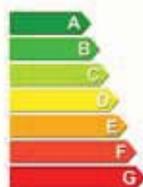
Suite à la transposition de cette dernière, les textes législatifs concernant le diagnostic de performance énergétique sont codifiés aux articles L. 134-1 à -5 du code de la construction et de l'habitation.

Pour sensibiliser et déceler les points faibles comme les points forts il faut réaliser ces DPE et commencer à :

**-Inform**er sur les caractéristiques thermiques (chauffage, production d'eau chaude, etc), sur les consommations d'énergie et sur une estimation des coûts dus à ces consommations

**-Sensibiliser** à la lutte contre l'effet de serre, par l'évaluation de la quantité de gaz à effet de serre (en kilogramme de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub> par m<sup>2</sup>) émis en raison de la consommation d'énergie du bien, et par les « étiquettes énergie et climat » qui classeront cette consommation et cette quantité de gaz émis en fonction d'une échelle en sept classes A à G. (9 classes pour les bâtiments tertiaires)

**-Inciter** à réaliser des travaux d'économie d'énergie, grâce à des recommandations de travaux. Dans certains cas, ces recommandations seront accompagnées d'informations conçues comme une aide globale à la décision : ordre de grandeur du coût des travaux ou des équipements, économies de consommation et financières réalisables, temps de retour des investissements



#### 19b Anticiper la nouvelle réglementation thermique RT 2012

Elle vient remplacer et approfondir la RT 2005 lors de la délivrance de permis de construire. C'est une réglementation thermique (en préparation) qui se veut plus drastique vu le poids du secteur du bâtiment en France et à Creil. Il s'agira de respecter des seuils de consommation à ne pas dépasser ou encore de mettre en place les concepts de bâtiments passifs et de bâtiments à énergie positive progressivement.





> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Repenser nos déplacements

## 20. Repenser la chaîne de déplacement et le plan de circulation en lien avec les communes de l'agglomération

Il existe environ 31 millions de voitures dans le parc automobile français. Celles-ci sont responsables en grande partie de l'émission de gaz à effet de serre (GES), menaçant la Terre d'une accélération du réchauffement climatique. En effet, sur les 2 tonnes de CO2 émises annuellement par un français pour se déplacer, 70 % proviennent de sa mobilité locale. Il faut donc repenser l'ensemble de la chaîne de déplacement pour estomper ces effets pervers.

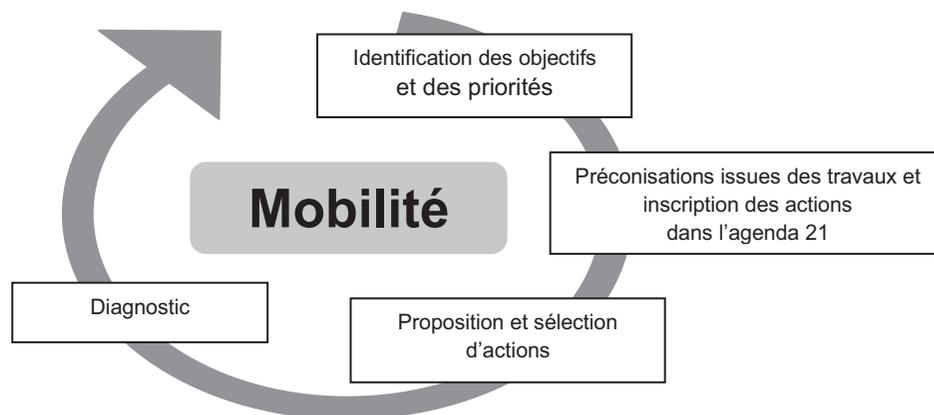
Un plan de circulation (en cohérence avec le Plan de Déplacement Urbain de la CAC) et une étude sur la chaîne des déplacements doivent être établis en fonction de ces priorités :



- Piétons (incluant les PMR)
- Cyclistes
- Transports en commun
- Véhicules automobiles et utilitaires

Des solutions existent pour lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle locale. Parce que le savoir-vivre et le savoir-être sont primordiaux pour rompre avec nos mauvaises habitudes (l'utilisation de la voiture), nous voulons mettre l'accent sur le pilier social dans cette thématique souvent abordée sous l'angle de l'environnement.

Nous devons avoir une approche globale de la circulation, du transport, des déplacements. Comment nous rendre d'un point A à un point B sans encombre, sans difficulté ni danger ? Une certaine logique doit être respectée.



### Creil a de nombreux points forts :

- Voies rapides en bordure de ville,
- Existence de transports en commun, collectifs (bus, gare SNCF).
- 10 lignes de bus régulières et 6 lignes scolaires.
- L'accessibilité depuis Paris A1 à proximité).
- Etoile ferroviaire (1<sup>ère</sup> gare de Picardie).
- Travaux déjà menés (sites propres, ronds points, zone 30, pistes cyclables).

Pointée du doigt par les diagnostics menés par le comité de pilotage, la question des déplacements est incontournable dans un Agenda 21.

D'autres questions doivent être posées et réfléchies car la chaîne de déplacement est longue : pour se rendre à l'école, au travail, sortir, se balader, se divertir, visiter, acheter chez les commerçants de la ville, nous utilisons plusieurs modes de transport. Que l'on soit à pied, en bus, en voiture, en deux roues, ou encore en train, il est nécessaire d'analyser chaque maillon de cette chaîne.



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Repenser nos déplacements

## 21. Être piéton et profiter de notre ville à tous ses rythmes

En moyenne, un piéton effectue 2 achats par semaine et par personne. Le piéton est un bon client fidèle. Il dépense en moyenne 40€ par semaine.



### 21a Construire une passerelle sur l'île St-Maurice

### 21b Créer une liaison douce : rampe dite « à Cri-Cri »

### 21c Baliser un chemin vert

### 21d Formaliser des zones de rencontres et semi piétonnes

Construction d'une passerelle reliant le quartier Rouher à l'île St-Maurice et la Vieille Montagne.

Liaison douce par une rampe (côte à Cri-Cri) et requalification des coteaux (nettoyage des chemins et escaliers, nouveaux éclairages).

Etude d'implantation zones de rencontres, des rues piétonnes et semi-piétonnes. Parler de piétonisation, c'est couvrir l'aménagement des zones piétonnes comme le développement de promenades le dimanche, le mercredi après-midi.

Mettre en évidence les passages piétons en gardant la continuité du trottoir lors des traversées de routes.

Baliser un chemin « vert » plus long pour les coureurs (joggers). Retrouvons la ville à la campagne.

La rue doit être partagée. Les usagers de la rue ont des règles et des devoirs à respecter.

La bonne réussite de ce projet induit de repenser l'accessibilité dans la ville, la desserte en transports en commun, les parkings aux alentours, le confort et l'esthétisme.

### Ce qui existe déjà...

Des zones 30 sont déjà matérialisées dans Creil. Dans ces zones, vélos et automobilistes cohabitent à vitesse modérée. Elle est sensée favoriser les déplacements à pied, à vélo tout en maîtrisant mieux la circulation automobile. Soignées, esthétiques, plutôt calmes, elles contribuent à pacifier la voirie. Les zones 20 peuvent être privilégiées dans l'hyper centre de Creil. Les zones 30 peuvent être matérialisées en ville.

### Pour aller plus loin

Le décret du 30 juillet 2008, portant sur diverses dispositions de sécurité routière introduit le concept de zone de rencontres dans le code de la route. Il vient compléter et modifier les deux outils proposés aux maires pour aménager des zones de circulation apaisée en agglomération. Ces modifications du code de la route prennent place dans la démarche initiée en France depuis plusieurs mois concernant la création d'un « code de la rue » complémentaire. Ce code s'inspire fortement des expériences des pays européens et rejoint les idées émises par le comité de pilotage.

La piétonisation a un impact économique fort sur la ville. Il existe dans ce cadre une forte rotation de commerces, une offre de produits qui ciblent plus de jeunes, de personnes âgées, de flâneurs. La piétonisation suscite des achats impulsifs, une consommation plus ludique. Elle génère une hausse des équipements à la personne, de textile (chaussure, vêtement), café, restaurant.



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Repenser nos déplacements

## 22. En bonne voie



### 22a Tracer des axes de circulation douce

#### Attention piétons ! Partager la rue

La marche reste le premier moyen de se transporter dans le monde. Privilégions les espaces piétons et zones de rencontres aux abords des commerces et des écoles pour gagner en sécurité (éviter les discussions sur la chaussée, réduire l'allure des automobilistes). La zone piétonne est accessible aux véhicules motorisés roulant à 20km/h maximum. Ces aménagements prévus dans le code de la route rééquilibrent « vie locale » et « circulation ».

### 22b Repenser le stationnement

Stationnements de courte et moyenne durée sur tous les parkings payants avec des abonnements annuels pour les habitants résidents.



### 22c Réaliser des cheminements cyclables continus

Tracés des cheminements cyclables continus, sans interruption... et prévoyons des espaces de stationnements adaptés. Il est difficile de pratiquer le vélo en ville car il y a peu de places sur la route. L'intensité de la circulation augmente la dangerosité de cette pratique. La pratique de la bicyclette en ville, même si elle a de nombreux points communs avec la marche, pose cependant des problèmes spécifiques liés à :

- à la circulation automobile
- à la sécurité, au vol
- au stationnement
- à la gestion et à l'aménagement de la voirie
- à des facteurs culturels

Rappelons que le vélo est aussi bien un loisir qu'un mode de déplacement. Nous devons redonner goût à l'utilisation du vélo même si la topologie ne facilite pas la pratique.

### 22d Aménager des parkings de rabattement aux entrées de ville

Tracer un demi-anneau vert entre les quartiers Moulin et Rouher permettant de relier Moulin - Cavées et Rouher par une voie verte (espaces piétons et cyclistes). Ce tracé permet de fluidifier la circulation tout en garantissant la sécurité routière. L'idée est de créer une ceinture pour contourner l'hyper centre (et ainsi désengorger) et améliorer la qualité de l'air.

### 22e Parkings de rabattement

Concentrer les espaces de stationnement en centre ville et créer plusieurs parkings de rabattement (stationnement longue durée) avec navettes. Il s'agit d'un mode de stationnement incitatif pour les automobiles, avec des parcs situés dans au quatre coins de la ville. Le véhicule est donc stationné dans un espace extérieur sécurisé. C'est une forme de plate forme encourageant l'intermodalité, qui fonctionne sur le principe d'un pôle d'échanges puisque l'on vient déposer sa voiture, un bus nous amène en ville puis nous raccompagne en fin de journée à son véhicule. En France, nous parlons de « parc relais ». Cette piste permet de réduire considérablement l'influence des voitures en ville (décongestion du centre ville) et donc par ricochet réduire l'émission de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Le succès de l'action repose sur la sécurité des lieux, la qualité de la ligne de transport en commun, l'accessibilité routière.

Ces parkings ne solutionnent pas tous les problèmes mais sont complémentaires à la vision globale et durable. Ils ne résolvent pas la question du transport en périphérie. Leur implantation dans Creil doit être accompagnée d'une vigilance importante et continue afin d'éviter le retour à l'utilisation du véhicule en centre ville.



### Pour aller plus loin

#### Ce qui existe déjà

Le retard que l'on a en France a au moins un avantage : celui de pouvoir bénéficier de l'expérience accumulée par de nombreuses villes étrangères, qu'elles soient européennes ou nord-américaines, certaines s'appuyant sur des pratiques anciennes comme beaucoup de villes des Pays-Bas, d'autres comme certaines villes italiennes, sur des politiques plus récentes s'attachant à résoudre des problèmes que l'on retrouve à Creil.

#### Du côté des textes

ATMO Picardie communique les relevés de la qualité de l'air. ATMO Picardie est une association de loi 1901 créée le 30 octobre 1978 qui assure la surveillance de la qualité de l'air en Picardie et dont une antenne est située à Creil. L'indice de la qualité de l'air est en ligne. Le capteur à Creil attribue des notes de à 3 à 5 sachant que la note qui approche 5 équivaut à une pollution atmosphérique importante. Nous devons ne pas relâcher nos efforts déjà réalisés vu l'indice moyen à Creil (3 à 4). Pour cela appliquons les pistes d'actions présentées ci-dessus car des pics de pollution sont régulièrement enregistrés. En outre, lorsqu'on conduit, pensons aux vélos qui empruntent la route. Organisons une vie cohérente, développons l'esprit d'un parcours courte distance à pied, à vélo ou en bus.

L'exemple de ces modes de transports conduit à la nécessité de repenser le développement urbain et le transport en commun en prenant en compte l'aspect environnemental.

La ville a un rôle essentiel face aux enjeux à la fois planétaires et locaux du développement durable.

Soyons francs. Nous ne réglerons pas la question du déplacement demain, mais posons des bases simples en vue de ne pas reproduire les erreurs du passé.

Rouler vite ne fait pas gagner de temps. En effet, la traversée d'un village par exemple sur 1.5 kilomètres à 70 Km/heure au lieu de 50 Km/heure ne réduit le temps de la traversée que de 30 secondes.

> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > Repenser nos déplacements

## 23. Favoriser les transports collectifs : un travail en commun



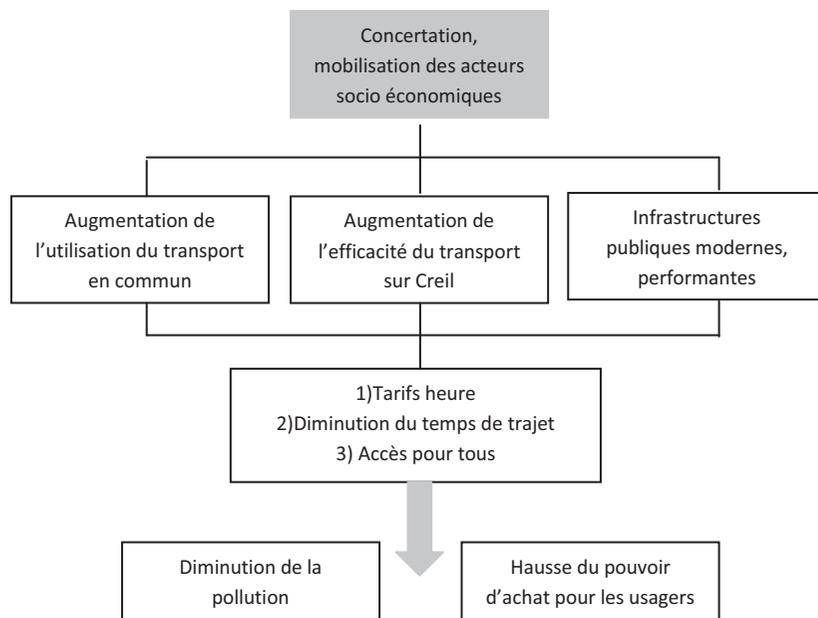
Cette action a été pointée du doigt immédiatement par les membres du comité de pilotage et a fait réagir l'ensemble des « experts » intervenus dans la réalisation de l'agenda 21.

En effet, il est incontestable qu'un bus rempli permet de retirer 40 véhicules de la route aux heures de pointe. Il permettrait également d'économiser 70 000 litres de carburants par an. En prenant le bus, une personne émet trois fois moins de CO2 qu'en voiture. Faut-il encore avoir envie de prendre le bus, d'avoir un système de transport public performant.

De nombreux freins à l'utilisation du bus ont été évoqués :

- Augmentation du nombre de lignes et des axes (mieux quadriller le très grand Creillois)
- Horaires à rénover afin qu'ils soient en adéquation avec le rythme des populations
- Améliorer le confort et l'accessibilité des bus
- Tarification mieux adaptée (pass jeunes, ticket-heure)
- Il est important de recontextualiser les transports en commun dans leur environnement.
- Leur qualité maximise le développement (le plus durable possible) d'une ville moderne.

La première étape sera donc la concertation élargie :



#### Pour aller plus loin

Les utilisateurs des transports en commun économisent 2 fois plus que les automobilistes. Cet argent peut contribuer à la hausse du pouvoir d'achat. Par ailleurs, l'objectif fixé par le Grenelle de l'environnement est la réduction de 20 % d'émission de Co2 et notre dépendance aux hydrocarbures d'ici 2020.



Créons un lien entre la densité de population et le niveau de desserte par les transports en commun comme le rappelle le Grenelle de l'environnement. Citons la Charte de Leipzig qui entend encourager la mise en place d'un système de transport en commun de qualité, à la portée de tous, en renforçant le droit des habitants à la mobilité et à l'accessibilité.

Le point 6 des engagements d'Aalborg+10 (2004) reconnaît la relation entre transports, santé et environnement. Un travail reconnu pour une mobilité durable doit être mené à l'échelle locale. Favorisons des alternatives séduisantes au transport motorisé privé.

Car après Kyoto et Copenhague, il y a de quoi être inquiet. Ne subissons pas de plein fouet les effets du réchauffement climatique.

#### Ce qui existe déjà

« 24 autobus standards et 2 articulés sont mis à la disposition du S.T.A.C. En mars 2007, la CAC a créé sa commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Elle s'est engagée dans un programme d'accessibilité progressive de son parc de véhicules (18 bus à plancher bas et plat et 11 bus équipés U.F.R.). Depuis 2008, un système de géolocalisation par satellite qui permet l'affichage du prochain arrêt et une information sonore sont installés dans chaque bus acquis. La CAC travaille avec les 4 communes pour rendre le réseau (150 arrêts) totalement accessible d'ici 2015. »

#### **23a Bus, navettes scolaires, trains, covoiturage**

Inciter les habitants à se déplacer proprement en privilégiant des modes de transports doux : transports en commun (bus, train, navette), pratique du covoiturage, marche à pied, pour réduire le nombre de véhicules sur les routes.

#### **23b Réaliser un rapport diagnostic sur la mobilité et les transports**



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > La ville en paix

### 24. Pacifier la voie routière « évitons les drames de la route »



#### 24a Présence de l'humain en ville

Un renforcement des équipes de la police municipale et des médiateurs permettra un temps de présence accru sur la voie publique. Les médiateurs interviennent dans le cadre de problèmes de voisinage, prévention de conduites à risques, information et accompagnement des administrés, pour faciliter le lien social et être à l'écoute des jeunes. Ils sont présents pour assurer la qualité de vie des Creillois.

La police municipale est une police de proximité et de médiation/prévention auprès de la population pour assurer la tranquillité de tous. Elle assure une présence sécurisante, une écoute et un dialogue dans certaines circonstances dans les quartiers. Ses missions vont bien au-delà avec la sécurisation des enfants aux abords des écoles, l'exécution des arrêtés du maire et de la réglementation du code de la route.

#### Pour aller plus loin

Article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. »

Teneur de l'article à l'adresse suivante : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006390152>

L'article L2212-5 du CGCT liste les domaines de compétence des policiers municipaux :

- Surveillance générale de la ville,
- Constat des infractions au code de la route et aux arrêtés municipaux,
- Contrôle du stationnement réglementé,
- Circulation routière,
- Fourrière automobile et fourrière des animaux errants,
- Surveillance des établissements scolaires, marchés, manifestations publiques,
- Gestion des licences « débits de boissons » et « brocantes »,
- Gestion des objets trouvés,
- Déclaration de chien dangereux
- Opération Tranquillité Vacances.

#### 24b Utiliser des radars

En se dotant d'un radar (un cinémomètre laser de contrôle), la police municipale va pouvoir exercer de véritables contrôles qui en premier lieu devront être préventifs (par souci de pédagogie), pour devenir rapidement répressifs. Les policiers municipaux en opération de contrôle sont visibles, ce qui incite les automobilistes à être vigilants à leur vitesse et à leur comportement à bord de leur véhicule. Tout comportement déviant à bord d'un véhicule motorisé est verbalisé. De plus, la corrélation entre baisse de la vitesse et baisse de l'accidentologie ainsi que baisse de gravité est démontrée depuis plusieurs années par les analyses de la sécurité routière. Les agents en opération de contrôle agissent donc légitimement pour sécuriser la population creilloise, et impulser des comportements routiers plus prudents et respectueux des autres.

#### Ce qui existe déjà

Un premier investissement a eu lieu en 2010 (un cinémomètre laser) a été accompagné d'une campagne de prévention.



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > La ville en paix

### 25. Mieux sécuriser la ville

#### 25a Prioriser la place des piétons et des cyclistes en ville par rapport aux automobilistes

- Diagnostic et aménagements de tous les cheminements piétons (en conformité avec la loi de 2005 sur l'accessibilité).
- Création et mise en continuité de bandes et pistes cyclables (dans un 2<sup>e</sup> temps être l'initiateur d'une concertation avec les autres villes du Sud de l'Oise afin de relier celles-ci par des cheminements vélo).
- Étudier la faisabilité des zones 30 sur certains secteurs de la ville dont l'hyper-centre et des zones 20 aux abords des écoles.

#### Qu'est-ce-qu'une zone de rencontres et une zone 20 ou 30 ?

Ce concept de zone de rencontres est défini par le code de la route. Deux points résument bien cette action :

- La priorité est donnée aux piétons qui n'auront pas obligation de circuler uniquement sur les trottoirs.
- La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h ou 30km/h sur certaines portions.

La « zone de rencontres » peut être une rue, englober une place ou un ensemble de voiries. Elle est d'une dimension relativement peu étendue afin de rendre possible une contrainte forte de vitesse sur les véhicules et une attention soutenue des conducteurs du fait de la priorité piétonne.



#### Assurer la sécurité routière : évitons les drames de la route

- Campagne de sensibilisation annuelle. Une série d'affiches est placardée dans la ville. **Exemple** d'affiche : « pas cool la vitesse ».
- Partenariat journée courtoisie au volant. Cette 11e journée nationale s'est déroulée le 25 mars 2010. Nous sommes une commune ambassadrice, porteuse d'un message citoyen. Nous nous sommes engagés à mettre en place plusieurs actions de prévention.
- Implanter une signalétique intelligente et optimale nouvelle (dont un panneau lumineux indiquant la vitesse en entrée de ville).
- Travailler le problème du périphérique et matérialiser la RD201 et RN16 (limitation à 90 km/h, signalétique spécifique).
- Permis piéton et permis vélo à l'école + campagne d'information, kits pédagogiques distribués aux enfants.
- S'associer au plan de déplacement des jeunes dans le cadre des collèges.

#### Mieux sécuriser le centre ville

##### Le quartier de la gare

- Pacifier durablement l'espace public : réimplantation et/ou présence de la police municipale dans le quartier de la gare (en tant que centre ressource/ prévention) et étudier la transformation de la rue Jules Uhry (une voie de circulation et stationnement en épis) en zone semi-piétonne.
- Aménagements urbains.
- Lutte contre l'habitat indigne.
- Préempter des parcelles pour redynamiser le quartier Jaurès-Gare.

##### Le secteur République

- Suppression des stationnements sur îlot central.
- Aménagement des trottoirs (banc, végétaux) et parkings vélo.
- Signalétiques : zone 30, zone de rencontres, d'orientation et d'information.

##### Le secteur Michelet

- Aménagement de l'impasse Michelet (chemin piéton, dépose minute)
- Optimiser les lieux d'arrêt de bus
- Tracer un cheminement piéton vers le bord de l'Oise en direction de Vaux et sur le pont de la RN16 en direction de Somasco



> Enjeu 2 Prendre soin de notre environnement > La ville en paix

## 26. Assurer notre tranquillité



### 26a Avoir des correspondants de nuit

Ils sont complémentaires aux correspondants de jour. Ils accomplissent plusieurs missions de prévention :

- La médiation, la veille sociale, la veille technique, l'accompagnement physique,
- La prévention des nuisances et des incivilités,
- La prévention et la résolution des "petits" conflits entre usagers de l'espace public,
- La communication d'informations et l'orientation,
- La veille technique et résidentielle qui permet d'alerter les services techniques.

Depuis 10 ans, le réseau des Villes correspondant de nuit et de la médiation sociale, conduit une démarche partagée autour du métier de correspondant de nuit. La Ville de Creil est engagée dans un processus de création d'un service de correspondant de nuit. L'adhésion au réseau permet de bénéficier de ressources pour former les futurs correspondants.

Le développement durable et la citoyenneté sont associés au comité de pilotage sur le sujet de la prévention, médiation. Nous voulons apporter une présence humaine là où les services d'intervention ne peuvent pas toujours tout entendre écouter, répondre aux besoins. Ce service tend à se déployer sur toute la ville avec une attention particulière qui sera accordée au quartier du Moulin.

### 26b Poursuivre l'écriture du « schéma d'intervention face à l'habitat indigne »

Un enquêteur salubrité et hygiène est chargé notamment d'effectuer des enquêtes et visites de contrôle. Auparavant, il était rattaché à la Police Municipale, il s'agit d'un agent assermenté. L'assermentation est une procédure solennelle qui concerne les agents de l'État et les agents territoriaux chargés de mettre en œuvre les mesures de police, tant administrative que judiciaire, prises par les autorités locales dans l'exercice de leur pouvoir, dans un domaine de compétence bien déterminé. Cette procédure nécessite un formalisme particulier qu'il faut suivre sous peine de priver de « force probante » les procès-verbaux établis par l'agent. Cet agent intervient également à titre préventif et de médiation en matière de salubrité, comme le responsable de la mission.

Cette 2<sup>e</sup> génération de droit (droit au logement) a une valeur constitutionnelle. Il découle d'une interprétation des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> alinéas du préambule de la constitution française de 1946.

**« 10. La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. »**

### Pour aller plus loin

#### La qualité de l'habitat et le cadre de vie constituent des leviers du développement local.

Les actions sur l'habitat ont un impact direct sur les comportements sociaux des individus (sur la vie familiale, l'école, l'emploi et la vie sociale en général de la commune).

Faisons respecter des droits fondamentaux :

Dans sa décision du 19 janvier 1995, le Conseil Constitutionnel a considéré que « la possibilité de **disposer d'un logement décent est un objectif à « valeur constitutionnelle »** ».

La mission répond à un enjeu phare de la municipalité, celui du respect des droits fondamentaux en **réduisant la proportion d'habitat dégradé dans Creil**.

Les Creillois doivent pouvoir choisir l'habitat qu'ils souhaitent en fonction de leur situation familiale.

La mission plus générale de la salubrité de l'habitat souhaite par le biais de ses actions coercitives redonner de la dignité humaine aux personnes en situation de détresse sociale, en lien avec les services sociaux de la ville.



> Enjeu 3 Bien se loger, mieux travailler > Éducation et formation

## 27. Projet de développement de la jeunesse

La commune compte environ 15 511 actifs soit 68,6 % de la population âgée entre 15 et 64 ans. Le taux de chômage au sens du recensement est de 20 % en 2006. Il touche essentiellement les jeunes (15-24 ans). Il est donc important de revaloriser les jeunes, leur donner envie de s'investir, de concrétiser leurs projets, de préparer leur avenir durable.

### 27a Mettre en place des actions jeunes et fédératrices

### 27b Mettre en valeur le pôle jeunesse

### 27c Créer du lien et de la proximité avec le nouveau local de la jeunesse

Proposons à travers l'Agenda 21 un projet fédérateur pour les 12-15 ans qui est un public fragile, adolescent, représentant les deux tiers de la population creilloise. Cette période de la vie est caractérisée par l'évolution de l'individu. Elle est marquée par l'expérimentation, le changement (physique, psychologique, physiologique). Il paraît donc important de porter notre attention sur ce public dont l'âge est à la charnière entre le monde enfant et le monde adulte. Nous proposons des pistes d'actions dans l'Agenda 21 de la ville de Creil pour assurer cette transition. Pour cela nous mettons en valeur :

- Le BIJ (Bureau d'Information Jeunesse) qui met à disposition des jeunes de la documentation spécialisée (formation, stage, santé, transport) et offre gratuitement l'accès à internet.
- Le pôle multimédia, situé dans le quartier du Moulin accueille les jeunes souhaitant découvrir les nouvelles technologies, créer des blogs, utiliser des logiciels libres.
- Le studio de musique est ouvert aux 13/25 ans passionnés de musique. Il permet l'enregistrement de jeunes talents, chanteurs, compositeurs, et apporte en outre l'assistance et les conseils d'un technicien.

Créons du lien et de la proximité grâce au nouveau local de la jeunesse (Mégret) situé au 22 rue Despinas (près de la gare). Il s'agit de centraliser l'ensemble du service jeunesse dans un seul et même local identifiable de tous. Ce lieu repère assure un accueil continu. En plus d'être un centre de ressources, il propose depuis février 2011 de l'information, orientation, accompagnement et conseil dans les domaines de l'emploi, de l'insertion et de la formation ainsi que sur la santé et les loisirs.

### 27d Aider à trouver son premier emploi durable

La ville de Creil, en partenariat avec la CAC (Communauté de l'Agglomération Creilloise) accueille le forum de l'emploi à l'espace culturel de la Faïencerie. Ce salon auparavant dédié aux jobs d'été et aux premiers emplois se repositionne vers l'emploi plus durable, avec une véritable volonté d'embauche à la clé. Chaque année, il rassemble une cinquantaine d'entreprises de la région et de nombreux partenaires tels que Pôle Emploi, la mission locale, le CIO...

Toute personne ne recherche d'emploi peut bénéficier de conseils, d'orientations, et surtout peut déposer son CV.

### 27e Développer et encourager les séjours tels que Creil' Alpes

Le séjour Creil/Alpes accompagne les jeunes creillois dans un projet citoyen, en dehors de leurs quartier tout en leur livrant un message porteur de valeurs liées au respect de son environnement. En effet, Creil possède depuis 1979 un centre de vacances aux Carroz d'Arâches, au centre de la haute Savoie. Situé en pleine nature et proche des activités (ski, randonnées, VTT, escalade), c'est un endroit idéal pour découvrir les joies de la montagne.

### 27f Animer le site internet de la jeunesse creilloise

Le site est en 2011 en cours de construction.





> Enjeu 3 Bien se loger, mieux travailler > Éducation et formation

## 28. Organiser un point d'étape annuel citoyenneté jeunesse

### 28a Aborder les thèmes qui préoccupent les jeunes citoyens

Cette résolution permet aux jeunes de s'exprimer sur des sujets qui les concernent et poser un état des lieux de la jeunesse creilloise. Ils abordent à cette occasion plusieurs thèmes et font part de propositions pour mieux vivre à Creil dans les domaines : du sport, de la culture, des loisirs, de la mobilité, du logement, de l'emploi et de la santé.



### 28b Les initier à la démocratie participative

Mettons l'accent sur la démocratie, la libre expression, tant importante pour la vie de la Cité. Les jeunes de Creil ont leur mot à dire et sont dès le plus jeune âge des « citoyens » qui vont probablement, grandir, s'épanouir, travailler à Creil et y vivre. À la fois lieu de mixité, de réflexion et d'apprentissage de la démocratie participative, ce moment fort dans l'année s'inscrit dans une dynamique constructive. D'autres étapes sont possibles avec notamment des visites de terrain avec les services, les élus et les jeunes, des forums théâtre pour leur parler des institutions de la République, de l'importance du vote et de l'implication citoyenne.

### 28c Présenter le CJC (Conseil de la Jeunesse Creilloise)

Le CJC, les assises de la jeunesse, et les dispositifs mis en place sont des élans à la démocratie participative. Citoyens de demain, acteurs de l'avenir, il faut les mettre en avant, les solliciter et leur donner davantage de visibilité à travers un forum, un blog, un site internet. Un calendrier des rencontres doit être établi pour leur donner cet élan citoyen.



> Enjeu 3 Bien se loger, mieux travailler > Éducation et formation

## 29. Introduire les notions de développement durable dans les projets d'animation de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est un service en lien avec les écoles proposé aux familles. Il prend forme avec l'aide aux devoirs, la « garde » d'enfants dont les parents travaillent. Parlons d'accueil de loisirs plutôt que de garde. La loi le permet puisqu'un accueil de loisirs peut fonctionner deux heures au minimum par jour. Évitions de laisser seul un enfant dans la rue.

Apportons à la connaissance de l'enfant, les principes et thèmes liés au développement durable à travers un projet d'animation (centre de loisirs). Pour cela un coordinateur est nécessaire pour accompagner les animateurs et l'enfant dans l'appropriation de valeurs (écologiques, humaines...). Occupons intelligemment les enfants selon leur rythme de vie. Cette action demandera un travail quotidien, pédagogique sur le long terme.

### Pour aller plus loin

Des structures existent. Nous voulons apporter du contenu « durable » et éducatif pour les projets d'animation. On pense au bel équipement de l'école maternelle-élémentaire Gournay et son accueil de loisirs et périscolaire.

> Enjeu 3 Bien se loger, mieux travailler > Construire la réussite

## 30. CDI : Creil-Durable-Insertion

### 30a Donner les clés de l'insertion professionnelle lors de forums

### 30b Organiser une table-ronde avec les principaux employeurs du bassin creillois

### 30c La mairie s'engage à prendre en stage et en apprentissage des jeunes

Chaque année, des jeunes, venant du collège à l'université dont un stage est obligatoire, rejoignent les services de la ville et découvrent comment les agents font vivre la ville de Creil. Pour une période d'une semaine ou de plusieurs mois, de tout niveau de formation, les jeunes s'imprègnent des nouvelles méthodes prises par la collectivité territoriale, prennent connaissance des enjeux et de la logique de fonctionnement de cet échelon décentralisé.

En effet, le stage est une période courte pendant laquelle une expérience pratique professionnelle complète les connaissances théoriques. C'est un moyen adapté pour découvrir la collectivité, enrichir son CV et tester ses capacités d'adaptation.



Pour les stages de longue durée (plus de 3 mois), les stagiaires sont indemnisés à hauteur de 30 % du SMIC. La mairie s'engage à accueillir et encadrer les stagiaires. Les demandeurs de stage doivent fournir CV et lettre de motivation ainsi que définir avec le référent universitaire (ou scolaire) et le référent professionnel une lettre de mission pour s'assurer que l'objectif pédagogique est atteint. Une convention de stage en trois exemplaires doit être remplie et dûment signée par l'ensemble des parties au moins 2 semaines avant le début du stage.

### 30d La Ville de Creil : moteur, tremplin, relais vers les entreprises du bassin creillois

En s'appuyant sur le CJC, des outils et lieux « moteurs » (BIJ, Maison de la Ville, Maison Creilloise des Associations), créons du lien vers les entreprises du bassin creillois.

#### Pour aller plus loin

→Reconnaître l'atout d'une population jeune et accompagner son retour à l'emploi.

→En poursuivant notre objectif d'implantation d'entreprises sur notre territoire, nous développons l'attractivité de ce dernier, et créons des emplois pour les habitants les plus éloignés du monde du travail. Creil va plus loin en souhaitant les installer dans les quartiers, au plus près des habitants. Elle se donne pour objectif d'encourager les statuts de « micro-entreprises » avec l'aide des dispositifs économiques déjà en place (CAC, Conseil Général, Conseil Régional).

Au préalable il est nécessaire de connaître le plus précisément possible l'activité économique et commerciale sur Creil avant de communiquer auprès des entreprises sur les atouts et les potentiels de notre territoire. Enfin une démarche d'inventaire de l'ensemble des locaux disponibles sur Creil devra être menée pour améliorer notre réactivité face aux entreprises demandeuses.



> Enjeu 3 Bien se loger, mieux travailler > Construire la réussite

### 31. Appliquer les clauses d'insertion dans le cadre des marchés publics



Dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine), la ville de Creil joint à tous ses marchés une annexe obligatoire concernant l'insertion. L'entreprise retenue dans le cadre du marché s'engage à mettre en œuvre une action d'insertion au bénéfice de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche d'insertion, la commune participe à la mise en place d'une procédure spécifique d'accompagnement gérée par la CAC.

Dans le cadre de son engagement, plusieurs formes de participation sont offertes aux entreprises :

- Le recours à la sous-traitance avec une entreprise d'insertion,
- La mutualisation des heures d'insertion,
- L'embauche directe.

À terme, l'objectif sera de systématiser ces clauses et d'en augmenter le pourcentage mais également de solliciter les fournisseurs de la ville pour avoir également un objectif d'insertion dans leurs démarches internes de gestion.



> Enjeu 3 Bien se loger, mieux travailler > Construire la réussite

### 32. L'Université Permanente de Découverte



La Ville de Creil a lancé en 2009 l'Université permanente. Des cycles courts de formation sont dispensés aux Creillois intéressés. Ces cycles peuvent prendre plusieurs formes : visite, café/débat, conférence, conseils pour maîtriser l'outil informatique ou encore pratique d'exercices oraux pour s'armer en vue d'un entretien d'embauche. Ces ateliers thématiques sont tenus régulièrement. Ils privilégient la réflexion, le partage et l'échange par petits groupes.



La conférence de lancement a eu lieu le 5 mai 2009 avec l'intervention de la sénatrice sénégalaise, Mme N'Gone N'Doye sur le thème « Ici et ailleurs, femme et politique, femme et société ». Cette première conférence a rassemblé environ 120 personnes mixant origine, âge, sexe et culture dans la salle du Conseil municipal, lieu hautement symbolique. Depuis, les sorties hors de Creil et dans Creil se poursuivent avec des conférences, ses projections de films et débats thématiques. Mêlant l'expression collective et individuelle, ces ateliers sont vivants et donnent le goût pour la citoyenneté (débat public, participation active aux manifestations, évènements, concertations).

Le développement durable est un des cycles de l'Université Permanente. Le 22 octobre 2010 par exemple a été organisé à la Cité des sciences une sortie gratuite pour découvrir et prendre conscience de notre consommation d'énergie, des gaspillages. La journée a permis de s'interroger également sur la biodiversité : la fin du sauvage ?



> Enjeu 3 Bien se loger, mieux travailler > Construire la réussite

## 33. Poursuivre le programme PRU : comme un air de changement sur les quartiers Rouher et Gournay

Avec la présence de 3 bailleurs sociaux et près de 60 % de logements sociaux dont la plupart sont verticaux, nous devons bâtir la première pierre d'un nouvel édifice dans l'Agenda 21 sur le thème du logement, de l'habitat, du quartier. Le Projet de Rénovation Urbaine concerne environ 12 000 habitants et toute une ville qui se métamorphose.



### 33a Réhabiliter des logements

### 33b Ouvrir les quartiers sur le reste de la ville

### 33c Reloger les familles de Creil, sur Creil



#### L'ouverture

Avec le PRU (Programme de Rénovation Urbaine) sur le quartier Rouher, la Ville de Creil s'engage dans un développement urbain durable. Il ne s'agit pas seulement de réhabiliter des logements, de démolir les logements insalubres, de reconstruire ou encore de désenclaver les quartiers, mais bien de changer la ville avec à son cœur des habitants fiers d'être creillois.

-Le projet de rénovation urbaine suppose de bien informer les habitants pour qu'ils se réapproprient leur quartier du fait du désenclavement du quartier Rouher, de la réhabilitation des logements, du relogement des familles.

-Les espaces doivent être redistribués pour un usage clair et une gestion améliorée (ouverture du quartier Rouher).

-Rendre plus attractif « le plateau », c'est rendre la ville plus dynamique, agréable à vivre. Atteignons les objectifs en matière de logement et progressons dans la lutte contre les inégalités. Ce thème du logement doit prendre en compte la globalité des enjeux du développement durable. En effet, repenser un quartier, c'est traiter des enjeux environnementaux, sociaux, éducatifs, circulation/déplacements, accès à l'emploi, accessibilité pour tous. C'est ce que fait Creil en 2011 et c'est ce que fera la ville ces prochaines années, cohérence avec le projet citoyen de la municipalité.

Le PRU du quartier Rouher concerne plus de 4 000 logements (soit un tiers de la commune). Il vise à requalifier en profondeur le bâti construit il y a près de 40 années, en mettant l'accent sur la mixité de l'habitat, le développement des équipements, l'aménagement des espaces publics et l'ouverture du quartier au reste de la ville et de l'agglomération creilloise.



### Pour aller plus loin

Le PRU Rouher c'est aussi :

- Un programme de démolition de 458 logements sociaux
- Une offre diversifiée en matière d'habitat (reconstruction de 75 logements en PLUS CD et de 388 logements en accession, 22 logements en acquisition améliorée)
- La réhabilitation et remise aux normes (1783 logements à réhabiliter),
- La redistribution des espaces (1 440 logements résidentialisés, espaces publics de proximité)
- Le désenclavement du quartier (relier le quartier au reste de la ville) avec la continuité du passage Brossolette jusqu'à Gérard de Nerval,
- La viabilisation du prolongement du boulevard Biondi, de la rue Jean Moulin, de l'allée Lafayette,
- Et « la traverse » sur le secteur Brossolette,
- Un programme d'équipements publics.

Très tôt, la politique de la ville a été mise en place à Creil, dans ses quartiers. Le quartier Rouher était déjà inscrit dans un processus de « développement social des quartiers ». 30 ans après, la politique de la ville menée doit être plus audacieuse.

En Septembre 2007 a été signé avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, un projet de rénovation urbaine pour l'agglomération creilloise (Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Villers-St-Paul sont visés). Cette convention signée pour la période 2007-2012 va s'attaquer à la phase opérationnelle. Réinjectons de la ville dans la ville en l'ouvrant à de nouvelles lignes d'horizons. 2010 et 2011 sont des années cruciales qui coïncident avec la sortie de l'Agenda 21 de la ville de Creil.

A travers un environnement sain nous pourrions davantage promouvoir l'éco-civisme au sein de la population.

### 33d Aménager l'éco-quartier Gournay les Usines

Gournay est aussi concerné par un PRU. Le futur éco-quartier sur le quartier Gournay vise à minimiser l'impact sur son environnement, à se rapprocher des exigences HQE. La question de la métamorphose des quartiers n'est pas réservée au quartier Rouher puisque Gournay verra bientôt son éco-quartier, les Cavées et le Moulin ne sont pas oubliés, et le quartier de la gare doit se projeter vers la Ligne à Grande Vitesse Creil Roissy Picardie à l'horizon 2020.



> Enjeu 3 Bien se loger, mieux travailler > Construire la réussite

### 34. Droit à un logement décent

La qualité de l'habitat et le cadre de vie constituent des leviers du développement local. Les actions sur l'habitat ont un impact direct sur les comportements sociaux des individus (sur la vie familiale, l'école, l'emploi et la vie sociale en général de la commune).

#### **34a Rompre l'isolement et lutter contre les exclusions des personnes fragiles**

Cette action de protection sociale prend son essor dans le contexte social actuel. Impérative, elle repose essentiellement sur la citoyenneté. N'ayant pas de définition précise, elle englobe à la fois des interventions et des droits sociaux et humains (cf Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen).

« Les interventions et politiques menées au nom de la lutte contre l'exclusion ne visent plus seulement la préservation de la société contre les conséquences collectives redoutées de la pauvreté, mais l'effectivité des droits fondamentaux d'individus confrontés aux conséquences individuelles de la pauvreté » (Jacques Donzelot, 1991, sociologue de l'urbain et historien du social).

**-Redonnons de la dignité humaine aux personnes en situation de détresse sociale.**

#### **34b Accompagner dans les procédures contre l'habitat indigne**

La ville de Creil intervient dans les relogements avec les services sociaux. Elle mène des enquêtes diligentées pour constater les problèmes de salubrité en ville. L'enquêteur intervient essentiellement à titre préventif pour réduire la proportion d'habitats dégradés. Un dialogue est également permanent avec les propriétaires ou occupants d'immeubles pour rappeler les règles de sécurité et de salubrité des logements.

En outre, les services et les élus assurent avec les bailleurs sociaux la concertation nécessaire pour des rénovations et/ou des constructions prenant en compte la protection de l'environnement (matériaux naturels, énergie renouvelable) mais aussi la qualité de vie (isolation acoustique, aménagement cave et parking à vélo, l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite ...)

**-Les Creillois doivent pouvoir choisir l'habitat qu'ils souhaitent en fonction de leur situation familiale.**

#### **34c Respecter les droits fondamentaux et faire connaître la réglementation**

Deux agents au sein du service « salubrité de l'habitat » assurent une veille juridique des textes y afférents.

Le droit au logement est reconnu comme droit social depuis 1946. Au niveau international, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 reconnaît dans son article 25-1 que le droit au logement fait partie des droits sociaux : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

Dans sa décision du 19 janvier 1995, le Conseil Constitutionnel a affirmé que « la possibilité de disposer d'un logement décent est un objectif à « valeur constitutionnelle ».

-Les services de la Ville s'efforcent donc de communiquer sur ces droits, ces devoirs et ces procédures pour lutter contre l'insalubrité en ville. Pour cela, une FAQ (Foire Aux Questions) dédiée à la salubrité de l'habitat est en projet sur le site internet de la ville.

#### Pour aller plus loin

Un guide pour l'ouverture de commerces, restaurants ou débits de boisson a été conçu en 2010 pour rappeler les démarches d'ouverture, les procédures à suivre, et les règles de sécurité à respecter.



> Enjeu 4 Être heureux de vivre à Creil > Dynamisme et attractivité

### 35. Picardie-Roissy : Creil dit oui



Avec 90 000 salariés actuellement et un potentiel de développement jusqu'à 120 000 à moyen terme, la plate-forme de Roissy est un pôle économique majeur qui rayonne au-delà de l'Île-de-France. Elle est une source d'emplois importante en particulier dans le domaine de la logistique et des services. Elle est une véritable étoile ferroviaire. C'est tout un quartier (celui de la gare et ses alentours) qui pourrait être métamorphosé. Les gains de temps pour se déplacer seraient encore réduits : Creil se retrouvera à 20 minutes de Roissy.

Cette ligne à grande vitesse sera également une opportunité exceptionnelle pour les entreprises du grand bassin creillois et de la deuxième agglomération picarde. Creil prendra ainsi toute sa place au centre d'une étoile ferroviaire qui irrigue le territoire et pourra assumer son positionnement de carrefour économique du sud de l'Oise. L'accès à Roissy ouvrira notre ville sur l'ensemble de la France et du monde entier.

Développement économique, attractivité et désenclavement du territoire, et capacité d'accueil, affirmons notre identité creilloise !

## Diffuser une information touristique sur Creil : une ville centre



### 35a Proposer une information locale par l'image et internet

Proposons une information locale par l'image et internet. De nombreux « clips » vidéos » peuvent être réalisés par des amateurs ou des semi-professionnels. Le site internet de la ville peut poster ces vidéos et accueillir les commentaires.

-Mettons l'accent sur de vrais outils de promotion de la ville (brochures, livres, dvd ...), pour donner envie de découvrir Creil.

### 35b Concevoir un guide touristique

-D'autres outils peuvent être conçus : un vrai guide du « loisir et de l'événementiel » où Creil serait présentée comme une ville centre dans un bassin qui propose de nombreuses sorties, animations et événements.



### 35c Transformer le syndicat d'initiative en office de tourisme

-C'est pourquoi nous souhaitons une transformation en profondeur du syndicat d'initiative pour aller vers une structure de promotion du tourisme qu'il soit sur notre territoire ou d'être une halte avant d'aller vers d'autres destinations. Cette structure devra avoir le rayonnement mérité d'une ville centre sur un large bassin comprenant la CAC mais aussi les autres villes « satellites ».



> Enjeu 4 Être heureux de vivre à Creil > Dynamisme et attractivité

### 36. Manager durablement la ville

La gestion du centre-ville est un concept novateur pour développer le commerce et l'activité économique des centres-villes. Elle vise à assurer la promotion et l'animation de la ville et gérer les relations entre le commerce et l'espace public. C'est un vrai catalyseur de vie urbaine. C'est un poste à la fois stratégique et opérationnel. Son profil doit permettre de jauger l'ambiance économique, combler certaines lacunes, fédérer les énergies. Il doit adopter une posture diplomate, objective, et doit être doté d'une vision globale.

#### 36a Valoriser la ville en tant que ville paysage, verte et durable

##### Embellissons Creil

On pense notamment à l'aménagement de zones piétonnes, l'autorisation pour certaines terrasses de cafés. Cette mesure vise à améliorer la convivialité en ville et aide économiquement les cafetiers. Une charte sera nécessaire pour définir les recommandations qualitatives : sa définition, ses matériaux, son mobilier urbain, sa délimitation, sa sécurité, sa propreté, son esthétique, ses couleurs, son respect des règles d'accessibilité. La résolution **36a** de l'Agenda 21 encourage à davantage de qualité et de convivialité des espaces publics.

#### 36b Renforcer la vie économique et sociale

##### 36c Recréer une association de commerçants

Poursuivons cette dynamique de valorisation de la ville. En effet, Creil bénéficie d'une situation géographique extrêmement favorable (aux portes de Paris et du Parc Naturel Régional en particulier). Elle doit être en mesure de revitaliser et de proposer des commerces riches et variés. Avec l'essoufflement des grandes surfaces, les habitants souhaitent de plus en plus retrouver des commerces de proximité et vivre dans des quartiers animés. Relevons le défi pour séduire de nouveaux commerces et « donner envie de faire les boutiques ».

##### 36d Creil fait son marché

Proposons plusieurs marchés : le traditionnel place Carnot et sur le quartier de Creil, le marché éco-citoyen place St-Médard, le marché de Noël, un marché aux fleurs, un marché aux livres. Soyons vigilants pour que le marché de Noël de Creil poursuive des objectifs durables : ajuster les illuminations pour réduire la consommation d'énergie, offrir des produits écologiques tels que des jouets en bois, produits locaux, sapin non coupé,...

##### 36e Aménager le Quai d'aval en un lieu de promenade (voie verte)

Promeneurs, cyclistes, rollers sont de sorties lors des dimanches ensoleillés, le long de l'Oise. Pour aménager le Quai d'aval, il faut d'abord tracer le linéaire de cette voie verte, lancer une étude d'avant-projet, réaliser les esquisses et avoir un œil paysager pour rendre ce lieu de ballade agréable pour tous. Implantons aux abords de cette voie verte des commerces non sédentaires (mini kiosque, bouquiniste) pour animer les week-ends creillois.

##### 36f Favoriser la proximité entre le producteur, le commerçant et le client

C'est multiplier les initiatives et c'est encourager la vie commerciale de proximité pour redynamiser le territoire.





> Enjeu 4 Être heureux de vivre à Creil > Dynamisme et attractivité

### 37. Rassembler les êtres humains

#### Une ville pour se rencontrer

L'homme ne se nourrit pas uniquement de biens et de services. Il a besoin de liberté et de convivialité. Certains événements sportifs ou festifs fédèrent déjà les habitants : « Creil, bords de l'Oise », la fête des associations, la fête des voisins, la foire aux marrons.

En dotant la ville d'équipements qui durent dans le temps (projection de films ou de reportages, bancs, fontaines à eau potable, tables de ping-pong, boulodrome, toilettes sèches, théâtre végétal) nous pouvons assurer de nouveaux beaux moments de convivialité. De grands rendez vous festifs et fédérateurs nous attendent pour le mieux **vivre ensemble** et vibrer ensemble. C'est une bonne occasion de renforcer l'attractivité de la ville, pour faire parler d'elle positivement, en renvoyant l'image réelle de la ville à travers ses rassemblements humains.



#### 37a Maintenir la vitalité associative

Maintenons la vitalité associative à Creil (coopération décentralisée, sportives, culturelles). En effet, le paysage associatif creillois compte plus de 300 associations.

La MCA (Maison Creilloise des Associations) accueille les associations et leurs activités, elle développe un travail de pôle ressource auprès des associations creilloises et les accompagne dans leurs développements.

#### 37b Créer de la convivialité en implantant des mini squares de loisirs

La fête des voisins, la fête des associations, la foire aux marrons, le 14 juillet, assurent déjà la gaieté à Creil. Il faut la préserver et aller encore plus loin car il ne peut y avoir de sentiment de « sécurité » sans convivialité. En réimplantant des bancs, des fontaines, des tables de ping-pong, des toilettes sèches, un barbecue sur un espace convivial ouvert, en extérieur, nous cultivons une tradition « verte » de l'espace de convivialité (île St-Maurice, Pierre blanche, Brèche). Développons à la fois des événements d'excellence et populaires tels que des compétitions sportives, festival de musique.

Des atmosphères particulières peuvent être ciblées en retravaillant cette action **37b** en lien avec l'éclairage public.

#### Pour aller plus loin

La convivialité peut être un outil face à la domination du capitalisme et de l'austérité des individus. Il sert donc d'instrument de réflexion critique sur notre société où les citoyens sont absents rappelle Ivan Illich (penseur allemand de l'écologie politique). L'homme ne doit pas être enfermé dans la servitude, dans son triste quotidien, mais doit être heureux, épanoui. Sans quoi, il perdrait toute dignité, toute forme de respect, ses valeurs, son autonomie.



> Enjeu 4 Être heureux de vivre à Creil > Dynamisme et attractivité

### 38. Tourisme autour de l'Oise



#### **38a Lancer une étude sur l'Oise, un port de plaisance et l'aménagement de la Vieille Montagne La rivière OISE et ses potentialités.**

Il est indispensable de lancer une étude sur le développement de l'activité transfluviale de la rivière Oise dans le domaine du tourisme et du transbordement des biens industriels, voire du transport des habitants. En effet, il existe des potentialités de prospérité en devenir, des opportunités trop longtemps négligées. Le Canal Seine Nord sera bientôt une réalité, le bassin creillois ne pourra pas faire abstraction d'un passé, ayant permis l'expansion de ce territoire autour de sa rivière d'abord, de son chemin de fer ensuite. Cette voie navigable stratégique pour la future circulation à grand gabarit reliant le bassin de la Seine à l'ensemble du réseau Nord-Européen va permettre un développement que Creil ne doit pas manquer.

Des opportunités vont se confirmer avec l'accroissement du trafic fluvial en matière de transport et de logistique, avec la réalisation du canal Seine Nord. Sur le plan touristique et culturel, grâce à la richesse de notre sud de l'Oise. Il faut envisager des ateliers de réparation hors d'eau pour les bateaux, des commerces d'accastillage, des activités de loisirs, des centres de formation aux métiers de la rivière, des centres de recherches-développement en lien avec ce secteur, bref toutes les activités liées au secteur fluvial.

#### **Pour aller plus loin**

Favoriser l'implantation de modes d'hébergements diversifiés : de type hôtel (de différentes catégories), auberge de jeunesse, gîte en lieu et place de la maison des peintres...



> Enjeu 4 Être heureux de vivre à Creil > La modernité à votre service

## 39. Nouvel élan à la modernisation



### **39a Développer l'administration électronique performante et l'information par les technologies de l'Information et de la communication**

#### **La modernité à votre service**

- En lançant le nouveau site internet de la ville et une nouvelle communication dans un souci de transparence et d'information pour le citoyen.
- En développant une administration électronique performante, en disposant d'un matériel informatique de qualité, aux normes strictes.

Dans l'intérêt de l'usager et pour un gain de temps pour les agents municipaux, l'administration électronique a pour objectif de répondre plus vite à l'usager, de centraliser les informations, de coordonner les procédures, de fournir des informations et formulaires accessibles en ligne, de télécharger des documents. Elle permet la dématérialisation des actes administratifs, des procédures de marché publics, ou encore de mutualiser les logiciels. Ces démarches dans l'ère du temps seront très prochainement possibles.



> Enjeu 4 Être heureux de vivre à Creil > Creil, à l'écoute de ses habitants

### 40. La Maison de la Ville

#### La Maison de la Ville : l'éco-citoyenneté mis en lumière par cet espace « ressource »



##### Un lieu respectueux de l'environnement

La Ville de Creil s'est engagée depuis longtemps sur le chemin de la protection de l'environnement. Elle est éco-responsable et soucieuse d'appliquer les principes du développement durable pour chaque projet.

Consciente des enjeux liés au développement durable et à la préservation de nos richesses naturelles pour les générations futures, la mairie de Creil a décidé d'intégrer, dans le programme de la **Maison de la Ville**, la dimension de la qualité environnementale.

Respecter l'environnement dans un projet, c'est veiller à l'équilibre écologique au niveau local et au niveau planétaire mais c'est aussi veiller au bien-être des futurs usagers et apporter des améliorations en terme de gestion. Cette prise en compte de l'environnement génère une image respectueuse et apporte la preuve du souci que nous portons au bien-être de nos concitoyens.

##### →OUVERTURE PRÉVUE EN SEPTEMBRE 2011

Dans le projet de la **Maison de la Ville**, afin de concrétiser cet engagement en faveur d'une politique respectueuse de l'environnement et de la faire partager, d'une part par les intervenants et partenaires en phase conception et, d'autre part, par les futurs gestionnaires et usagers, la Ville de Creil s'engage à favoriser et à valoriser des actions sur les thèmes suivants :

##### Management environnemental du projet

Ce thème définit une méthode de travail prenant en compte :

- L'organisation de l'opération pour atteindre les niveaux de performance des thèmes techniques développés ci-après ;
- Une bonne définition dans la conception de l'équipement dans sa réalisation, dans sa gestion future ;
- Les spécificités du site et les attentes des utilisateurs et des usagers.

##### **Choix des matériaux – Filière constructive**

Le thème concerne l'utilisation d'éco-matériaux. Le choix de l'étiquetage environnemental des matériaux utilisés ainsi que leur durabilité dans le temps.

##### **Énergie – gestion des fluides**

Il s'agit de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre au travers d'un choix approprié de l'énergie, de la performance énergétique du bâtiment, de la maîtrise des consommations d'eau, d'électricité, de gaz...

Cela passe par l'utilisation de matériels réduisant les consommations : robinetterie électronique, réducteurs de débit, système de chauffage performant, luminaires économes équipés de détecteurs de présence...

##### **Confort et santé**

Une importance particulière est accordée à l'acoustique intérieure et extérieure, au confort thermique d'hiver et d'été, à l'aération et à la ventilation du bâtiment et enfin à l'adaptation des locaux au tri écologique des déchets.



### La Maison de la ville : au plus proche des habitants

Afin de développer et d'ancrer la démarche de développement durable et de démocratie active sur le territoire creillois, la Maison de la Ville « décentralise » la mission éco-citoyenne sur un site dynamique et accueillant, au cœur du centre ville. Cet espace éco-citoyen est un lieu rénové à partir de matériaux écologiques et recyclables (verres, bois...) situé sur la place Saint-Médard en plein centre du quartier République. Cet espace de proximité pour tous les citoyens accueille déjà un marché éco-citoyen et à vocation à animer le secteur.

### La Maison de la Ville : espace « ressources » sur l'éco-citoyenneté à disposition de tous

La Maison de la ville est un lieu structurant et de ressources, ouverte à toutes et à tous, afin de sensibiliser les Creillois à leur environnement naturel, aux économies d'énergie et aux modes de consommation, à l'isolation et aux nouveaux types de chauffage, à la collecte sélective et aux gestes propres. Cet espace contribuera à mettre en valeur, la faune et la flore creilloises ainsi que les écosystèmes spécifiques et les différents biotopes, la richesse de notre patrimoine naturel et historique.

Il permet de donner un accès simple et direct au service public municipal et le désacralise.

La Maison de la Ville permettra de former tout à chacun aux méthodes de la participation active, à l'environnement juridique et à la sensibilisation civique. Ce lieu invite à une responsabilité partagée dans la gestion de la ville et à la pérennité de notre environnement. Lieu de ressource mais aussi d'information sur les projets de la ville, tant en matière d'urbanisme que d'ordre général, c'est aussi un lieu ludique et convivial pour toutes les générations.

C'est également un outil de revitalisation et d'animation du centre ville.

### **Un fonctionnement modulable**

**1.L'information du public :** la Maison de la Ville doit être un lieu d'accueil et d'information. Elle disposera d'un espace accueil, d'un espace exposition et d'un espace ressources.

**2.Animation du pôle : avec pour enjeux la citoyenneté et le développement durable**

-C'est de ce lieu que seront coordonnés tous les dispositifs participatifs (CCQ, CCE, CDS, CDV, UPCC, COPIL Agenda 21, éco-ambassadeur)

-Ce lieu devra avoir la capacité fonctionnelle d'organiser des réunions multipartenariales et des réunions de concertation

**3.Favoriser la participation des habitants :** ce lieu a vocation à impliquer davantage les citoyens Creillois dans la vie locale et dans le développement de la cité. Le but est de favoriser les dynamiques collectives dans la réalisation des projets municipaux.

**4.Animer la place Saint-Médard :** objectif secondaire, mais qui n'est pas sans importance. La Ville fait le choix d'installer la mission éco-citoyenneté dans un lieu laissé sans vie durant plusieurs années. Son arrivée devrait permettre de redynamiser cet espace.

La maison de la ville est modulable avec ses pièces fonctionnelles. Ses horaires, son accessibilité (rampes, largeur de portes, toilettes), son accueil avec ou sans rendez vous, ses temps d'animations (expositions permanentes et temporaires, cafés citoyens, formations université permanente de découverte, l'espace ressource) et enfin ses vrais lieux de travail (salles de réunions, organisation de conférences, salle de réception ayant une large capacité) font de cette maison un véritable pôle actif pour la citoyenneté et le développement durable.



> Enjeu 4 Être heureux de vivre à Creil > Creil, à l'écoute de ses habitants

### 41. Un nouveau métier : Consultant Développement Durable et Solidaire à Domicile



On attend beaucoup du développement des métiers de services, et du développement des métiers du développement durable, dans un contexte de désindustrialisation de notre pays. Cependant, la transformation des métiers traditionnels vers ceux du service se heurte à une image de déqualification pour ceux qui choisissent cette reconversion, ainsi qu'à une défiance des possibles clients de services à domicile.

Par ailleurs, on constate que de nombreuses solutions concrètes et éprouvées au sens du développement durable, ne sont pas connues ou exploitées par les utilisateurs potentiels (*exemple* : recyclage sélectif, ampoules basse consommation, économie d'eau, pesticides au jardin...).

L'objectif de cette action est de proposer la création d'un nouveau métier : le Conseiller Développement Durable et Solidaire à Domicile (C3DS), visant à répondre à cette attente, et s'appuyant sur les dispositifs mis en place par l'État.

#### Pour aller plus loin

- Sur le plan environnemental, le projet C3DS permet de diffuser les concepts du développement durable et aider à leurs applications au domicile même des usagers.
- Sur le plan économique, c'est donner confiance aux utilisateurs de ce service, grâce à un parcours de formation qualifiante. C'est contribuer à augmenter le pouvoir d'achat des familles.
- Enfin, sur le plan social, c'est proposer un métier de service qualifié, de constituer un réseau d'échanges de savoirs ou de services et enfin offrir un travail à une personne qui connaîtra bien son quartier.



> Enjeu 4 Être heureux de vivre à Creil > Creil, à l'écoute de ses habitants

### 42. Commission Économie Sociale et Solidaire

#### **42a Aider au regroupement des initiatives locales pour produire, consommer, employer, épargner, décider autrement**

Mise en place d'une commission extra-municipale afin de réunir tous les acteurs de l'économie sociale de l'agglomération creilloise ayant pour but de soutenir, d'accompagner et de participer à de nouveaux projets économiques, qui auraient une dimension solidaire.

#### Pour aller plus loin

Le terme d'**économie sociale et solidaire** regroupe un ensemble de coopératives, mutuelles, association de syndicat et fondations, fonctionnant sur des principes d'égalité des personnes (1 personne 1 voix), de solidarité entre membres et d'indépendance économique. Toutefois, le premier terme de l'expression se réfère plutôt à des organisations identifiées par leur statut et occupant une place importante dans la vie économique (banques, mutuelles, etc.) et le second terme, à des activités visant à expérimenter de nouveaux "modèles" de fonctionnement de l'économie, tels le commerce équitable ou l'insertion par l'activité économique.



> Enjeu 5 Être citoyen et solidaire > Devenir éco-citoyen

## 43. Campagne « pour une ville qui nous est propre »



### **Opération de ramassage de printemps**

#### **Une ville propre et agréable pour tous**

→ Maintenir une ville propre est une préoccupation majeure pour les citoyens qui en font fréquemment référence aux conseils de quartier. La propreté urbaine demande un effort permanent. Les services municipaux œuvrent déjà au quotidien à la propreté des chaussées, des trottoirs, et des espaces verts. La propreté renvoie l'image d'une ville, c'est pourquoi nous devons tous être concernés devant la salubrité de notre ville. Pour toute question concernant la propreté en ville, un numéro spécifique d'allo-mairie sera mis en place pour une intervention rapide des agents de la municipalité.

→ L'édition 2009 de l'opération « une ville qui nous est propre » a permis le ramassage de 1 tonne 400 sur l'ensemble des différents quartiers de la ville (en une matinée avec 49 participants citoyens). Du 18 au 25 mai 2009 a été organisée une grande sensibilisation à la propreté. Cette manifestation était un temps fort de l'année 2009 et sera reconduit chaque année. Joignons nos efforts en mai pour le grand nettoyage de printemps. Tous les moyens seront mis à la disposition des participants (gants, sacs, ...).

→ Concernant les déjections canines, du mobilier urbain (de type distributeur de sacs) pourrait être installé. Les propriétaires d'animaux n'auront qu'un geste simple à réaliser : retirer un sac au distributeur ludique pour se saisir de la déjection.

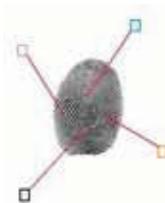
### **Expositions, débats, information**

L'opération de ramassage est suivie d'une visite qui, en 2009, s'est déroulée au centre de valorisation énergétique de Villers-St-Paul. Cette action agit directement sur les comportements, en amont. D'autres visites ou expositions peuvent être organisées par la municipalité pour faire prendre conscience de l'impact de ces incivilités gratuites (jeter les débris au sol), du tonnage des déchets engendrés par habitant, et pour expliquer le fonctionnement d'une déchetterie.

Les outils juridiques et pédagogiques doivent également être déployés pour inciter les citoyens à réaliser des gestes simples.

> Enjeu 5 Être citoyen et solidaire > Devenir éco-citoyen

## 44. Enquête sur l'empreinte écologique creilloise



Un questionnaire sera réalisé après la sortie de l'Agenda 21. Il traitera du comportement creillois et de son empreinte écologique. Quel est le changement perçu par la population ? Les Creillois ont-ils perçu les changements et les efforts réalisés par les services municipaux ? Quels sont leurs avis ? Quel est leur profil de développement durable ? Comment se comportent-ils au quotidien, à la maison, au travail, lors de déplacements, en famille ou entre amis, dans la ville ? Sont-ils plutôt bien sensibilisés au développement durable ? Réalisent-ils des gestes simples, écologiques et économiques bon pour tous, bon pour la planète, ce qui ferait d'eux des éco-citoyens ?

Par ailleurs, ne confondons pas l'outil qualitatif qui sera mis en place à Creil (le « questionnaire sur le comportement écologique ») avec l'outil quantitatif appelé « l'empreinte écologique ». En effet, cet indicateur « empreinte écologique » déduira l'impact de l'activité humaine sur les éco-systèmes et la planète. Ce dernier se mesure en hectare consommé par individu.

Le Professeur anglais Colin Fudge nous en livre une définition simple : « *l'empreinte écologique est la superficie géographique nécessaire pour subvenir aux besoins d'une ville et absorber ses déchets* ». Pour une seule personne vivant en Europe, la Terre, selon ce calcul, a besoin en moyenne de 10 terrains de foot par personne pour subvenir à ses besoins. Un américain en consomme le double. L'empreinte écologique idéale serait de 18 000 m<sup>2</sup> par habitant et par an.

→ Des ateliers avec des habitants seront réalisés pour permettre aux Creillois de découvrir et calculer leur empreinte écologique en terrain de foot.

### Pour aller plus loin

Le but de chaque recherche est de produire de la connaissance. Nous pouvons, par les sciences sociales, comprendre davantage le monde, les comportements humains. Ces interprétations permettent d'expliquer les actions que nous menons. Les résultats connus du questionnaire, traités en partie sous forme de profil type, nous donneront un reflet, une image, un « tableau de pensée » ou encore des données grossières pour rendre compte de la réalité creilloise.



> Enjeu 5 Être citoyen et solidaire > Devenir éco-citoyen

### 45. Guide et campagne de sensibilisation sur les éco-gestes

#### Des campagnes annuelles thématiques

Mettons en avant l'importance d'adopter des gestes écologiques au quotidien pour préserver notre environnement tout en contribuant à réaliser des économies (dans le but d'augmenter le pouvoir d'achat des Creillois). Une campagne annuelle thématique sera lancée dans toute la ville et animée par le site internet de la Maison de la Ville de Creil. On peut imaginer une campagne sur les éco gestes, sur la consommation, sur l'énergie (eau, électricité), sur la biodiversité, sur la collecte sélective.



#### Des expositions permanentes et temporaires

De nombreuses expositions peuvent être montrées aux Creillois (expositions de Yan Arthus Bertrand, expositions photos d'amateurs sur le thème de l'environnement, expositions du Conseil Régional de Picardie ou encore du Conseil Général de l'Oise). Ces expositions illustreront la richesse de notre planète et notre sensibilité humaine dans certaines circonstances.

#### Le guide « Le développement durable et moi »

La Ville de Creil a été partenaire d'un premier guide sur le développement durable. Les grands thèmes ont été traités : être citoyen, se loger, aménager, se déplacer, consommer, travailler, produire, gérer les déchets, se nourrir, apprendre et vivre ensemble. Ces rubriques tiennent une place importante dans l'action municipale et l'activité de nos services. Notre collectivité tient un rôle essentiel dans la mise en œuvre d'actions développement durable. Ce guide livre des informations techniques, des définitions sur les grands thèmes du développement durable. Il doit être gardé en tant que document ressource complémentaire à l'Agenda 21 de la Ville de Creil (à visée plus opérationnelle).



> Enjeu 5 Être citoyen et solidaire > Se sentir citoyen creillois

### 46. Animer une vie citoyenne



#### 46a Conseils Citoyens de Quartiers

Chaque Conseil Citoyen de Quartier est redynamisé autour des thèmes citoyens et du développement durable. 9 quartiers sont découpés pour se rapprocher au mieux des habitants

##### *Comment fonctionnent-ils ?*

Chaque quartier a un élu de référence, désigné, qui anime les réunions (plénière ou groupe de travail).

##### *A quoi servent les Conseils de Quartier ?*

Ce sont des lieux d'information sur les projets de ville, la vie associative... mais surtout un lieu d'échanges et de débats constructifs sur la vie dans les quartiers. Redonnons de la convivialité dans cette instance pour développer le mieux-vivre creillois. Les Conseils de Quartiers ont besoin de renouveau. Uniformité de fonctionnement, régularité du rythme, thèmes précis, remontée des informations et compte rendus.

#### 46b Conseil de Ville

Le Conseil de Ville a une histoire qui est proprement creilloise. Déjà lancée à Creil en 1197, une forme de conseil de ville existait selon une charte communale accordée par le Seigneur Luis de Clermont. Le but recherché aujourd'hui est bien de renforcer la participation de tous les citoyens sans exception. Il faut éviter que les différents dispositifs ne s'empilent. Il est absolument nécessaire de s'extirper de cette logique de quartier et de développer l'engagement citoyen sur la globalité du territoire creillois. Le Conseil de Ville sera l'espace global de dialogue et de réflexion entre les élus, les services municipaux concernés et l'ensemble des Conseils Citoyens de Quartier sur les grands sujets d'intérêt creillois. La rénovation de la piscine municipale et l'élaboration de l'Agenda 21 sont deux exemples parmi tant d'autres.

#### 46c Conseil des Sages

La retraite ne veut pas dire le retrait de la vie citoyenne. Le Conseil des sages est une instance de réflexion et de propositions qui doit éclairer le conseil municipal sur des thèmes de la vie locale. Il serait composé d'anciens élus et militants associatifs. Les aînés de la commune peuvent nous apporter leurs expériences. Incarnant le savoir, le jugement sur toute chose et porteur de valeurs, « le sage » montre sa pensée par la parole mais aussi par l'agir. Cette action, qui est l'une des promesses du maire, sera tenue.

#### 46d Diagnostics en marchant

Des diagnostics en marchant sont organisés depuis 2008. 10 visites par an d'environ trois heures chacune sont organisées après avoir déterminé un périmètre et un itinéraire pour chaque visite. Des invitations sont envoyées aux habitants. Ces groupes sont composés dans chaque quartier d'élus, de services municipaux, d'habitants et d'acteurs sociaux du quartier. A l'issue des diagnostics, une synthèse est réalisée. Les thématiques qui ont été abordées sont par exemple : la sécurité routière, le stationnement, la voirie, le civisme, l'occupation des espaces publics et des cages d'escaliers, le commerce de quartier et de centre-ville et l'entretien des façades. Actuellement, les quartiers du Moulin, la Gare et la Roseaie apparaissent comme des secteurs de concentration des problématiques à résoudre.



### 46e L'Université Permanente de Découverte

L'Université Permanente de Découverte a pour but de « former le citoyen » à l'environnement juridique, administratif local, de sensibiliser civiquement les habitants par le biais d'ateliers de la citoyenneté. Ces derniers fonctionnent par petits groupes et permettent à des personnes ne pouvant assister aux instances déjà existantes (par manque de temps, pour des raisons culturelles, linguistiques ou sociales) de profiter de ces espaces de rencontres et de concertations.

Les ateliers ont pour objectif principal de répondre aux demandes des habitants, leur donner les clefs de compréhension, et les encourager à participer plus facilement au débat public. Son lancement en 2009 annonce des sessions 2010 et 2011 riches et variées : sorties au Quai Branly, à l'Assemblée Nationale, à la Cité des Sciences, ateliers, débats, conférence...

#### Pour aller plus loin

La citoyenneté est le 2<sup>e</sup> défi du programme électoral de la majorité municipale. En effet, tous les habitants doivent se sentir concernés par leur environnement proche, les enjeux qui nous touchent. La démocratie et la participation citoyenne sont deux grandes libertés pour lesquelles nos ancêtres se sont battus. Elles sont précieuses et elles le sont d'autant plus dans ce contexte creillois. Donnons l'impulsion pour faire vivre le Creil citoyen.

### 46f La lettre d'information citoyenneté et développement durable

La lettre citoyenneté et développement durable qui paraît tous les deux mois, nous permet de faire le lien entre les missions citoyenneté, développement durable et les Creillois. Elle alerte le lecteur sur l'actualité de la mission éco-citoyenne, les dates d'événements à venir, le calendrier du marché éco-citoyen ou encore des Conseils de Quartier. Elle apporte en outre régulièrement une précision sur les bons gestes citoyens à réaliser au quotidien (exemple : que faire par exemple de ses déchets électroniques et électriques ?).

### 46g Le budget participatif

Les mots d'ordre sont : présentation/transparence/discussion/débat. Les habitants sont force de proposition avec une enveloppe financière déterminée chaque année à utiliser pour le quartier. L'objectif poursuivi est de permettre la participation directe des habitants à l'élaboration de la politique municipale.



### 46h Le Conseil des Creillois Étrangers (CCE)

Le CCE est mis en place pour donner aux personnes de nationalité étrangère la possibilité de participer à la vie locale. Valorisons la « richesse » constituée par la pluralité culturelle et l'histoire des migrations à Creil.

#### Pour aller plus loin

Mais qu'entend-on par « étranger » ? Une définition peut être proposée ici : personne de nationalité étrangère qui peut être née en France. Elle n'est pas immigrée (puisque née en France). Le Conseil des Creillois Étrangers est un lieu de réflexion et de propositions permettant aux populations étrangères d'apporter leur contribution à la vie de la cité. Il donne la parole aux Creillois non ressortissants de l'Union Européenne. Vecteur d'intégration, le CCE a vocation à se pencher sur les problèmes divers que rencontrent les « étrangers » et à œuvrer en vue de faciliter l'insertion et la cohabitation des communautés. Il s'agit donc de développer « le mieux vivre ensemble ».



> Enjeu 5 Être citoyen et solidaire > Se connaître pour mieux partager

## 47. Fonds de Participation des Habitants (FPH) : rencontrer des porteurs de projet

### **Un soutien financier**

Le FPH (Fonds de Participation des Habitants) est un fonds mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville pour soutenir des projets initiés et réalisés par les habitants. Il est conçu comme un lieu d'échanges, d'accompagnement et un réel soutien financier.

Au titre de l'année 2009, une dizaine de projets ont été financés. Le fonds de participation des habitants est ouvert à l'ensemble des communes de l'agglomération creilloise et en priorité aux habitants des quartiers qui concentrent le plus de difficultés sociales dans l'agglomération, identifiées par le périmètre du CUCS (Contrats Urbains de Cohésion Sociale). Celui-ci est ouvert à partir de 14 ans et à l'ensemble des habitants des communes de l'agglomération creilloise. Les associations peuvent également être partenaires du FPH car elles apportent un soutien logistique aux porteurs de projet.

Une convention donne le cadre et la structure du FPH. Chaque commune et la CAC (représentée par son président) ont signé ce document fixant les objectifs, le fonctionnement, le public visé, le ressort géographique, les critères d'attribution.

Ce dispositif permet l'émergence de démarches citoyennes et participatives, favorise l'animation dans les quartiers, renforce les liens sociaux et encourage les habitants actifs dans leur ville.



> Enjeu 5 Être citoyen et solidaire > Se connaître pour mieux partager

### 48. L'homme constitue un pilier du développement durable : donnons-lui accès à une bonne qualité de vie

Constitue un « Handicap » au sens de la loi du 11 février 2005 : « Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable, ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ». Plusieurs facettes du handicap (au sens large) sont méconnues.

Pourquoi en parler dans l'Agenda 21 ? Car la déficience vis-à-vis d'un environnement (accessibilité, expression, compréhension) nous concerne tous. Rétablissons une égalité de valeur et de situation entre tous les citoyens. Faire du développement durable c'est aussi penser à l'homme dans une dimension sociale, citoyenne et environnementale. C'est bien une dimension citoyenne et sociale que nous affichons ici et non une notion médicalisée.



#### 48a Créer une commission accessibilité

Cette commission extra-municipale « accessibilité » des personnes à mobilité réduite doit réaliser un diagnostic sur les Établissements Recevant du Public (ERP), les cheminements en ville, l'accès aux droits et à la citoyenneté, l'accès aux sports, aux loisirs, à la culture. Un premier bilan a été dressé en 2010.

#### 48b Traiter l'ensemble des thématiques du handicap

Encourageons les campagnes d'information et de soutien car le handicap, quel qu'il soit, nous concerne tous ! Tous les projets doivent être dotés d'une dimension citoyenne (cela signifie que les porteurs de projet doivent avoir un regard citoyen et solidaire pour prendre en compte toutes les situations possibles). Tous les aspects de la vie, même les plus anodins doivent être pris en considération. Deux axes doivent être gardés à l'esprit : « vivre ensemble » et « être citoyen ».

#### 48c Mettre aux normes et respecter les exigences en terme d'accessibilité des PMR (Personnes à Mobilité Réduite)

-La Loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, invite les collectivités territoriales à se mettre en conformité avec la législation en vigueur et les délais imposés : emploi, accessibilité, citoyenneté, accueil...

-La Ville doit s'assurer lors de sorties organisées (dans le cadre de l'Université permanente le plus souvent), que chaque citoyen puisse être transporté et accompagné.

#### 48d Travailler sur une signalétique visuelle et/ou auditive dans les bâtiments de la ville

Travaillons sur un support visuel (signalétique en braille, tactile) et auditif pour faciliter l'accessibilité des PMR dans les bâtiments publics. Il est impératif d'appliquer la législation en vigueur pour rendre les établissements recevant du public ainsi que le centre des archives accessibles à tous.



#### 48e Permettre l'accessibilité à tous du site internet de la Ville de Creil

Les utilisateurs (en situation de handicap ou non) peuvent surfer facilement sur le site internet de la ville ([www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)). En effet, Creil s'efforce à travers son portail web de respecter les recommandations de la WAI (Web Accessibility Initiative) qui rendent facilement accessibles les sites. Il est possible de faire ces manipulations : raccourcis claviers, agrandir et réduire la taille d'un texte, utiliser les synthèses vocales pour décrire les titres et ses contenus.

#### 48f Encourager les campagnes d'information et de sensibilisation pour soutenir les familles

#### 48g Développer un accueil personnalisé

Développer un accueil personnalisé pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées au sein des ERP de la ville (Établissements Recevant du Public).



> Enjeu 5 Être citoyen et solidaire > Se connaître pour mieux partager

### 49. Partager, échanger



#### **49a Organiser des journées du vestiaire public, des marchés à thèmes, des trocs aux plantes**

-Organiser une journée du vestiaire public R'troc R'brocante dans la rue (en partenariat avec des associations tel que Emmaüs et le Secours Populaire)

-Organiser un moment « troc de plantes » pour échanger des boutures, des graines, plantes, plans de légume, plantes aromatiques, d'extérieur... C'est une façon conviviale et économique pour enrichir ses jardins, son balcon. Que l'on soit jardinier en herbe, passionné, et même pour ceux qui n'ont pas de jardin, cette manifestation est l'occasion de découvrir des plantes « courantes » ou « atypiques ». Se réclamant ville paysage et ville durable, la ville de Creil peut concilier rassemblement citoyen et environnement autour de plantes et de fleurs.

Ces plantes seront échangées, cette journée festive fleurie est un souvenir qui ne se partage qu'ensemble.



> Enjeu 6 S'ouvrir au monde > La Ville donne l'exemple

### 50. La mairie et l'énergie

En 2005, la facture énergétique des communes françaises s'élevait à 2.2 milliards d'euros. Cette dépense tend à s'accroître d'année en année. La commune de Creil doit donc relever le défi de la sobriété énergétique car « les villes sont responsables à hauteur de la moitié des émissions de gaz à effet de serre découlant de la consommation d'énergie liée à l'activité humaine », de façon directe ou indirecte ». Nous en avons pris conscience et agissons en conséquence, le plus rapidement possible face à l'urgence.

#### 50a Penser globalement, agir localement

Nous devons montrer l'exemple en matière de politique énergétique.

Une série de mesures vient concrétiser le discours et la démarche volontaire des services de la ville.

#### 50b Signer la charte européenne sur les réductions d'énergie

Les grands engagements pris sont ici présents : dresser un bilan des émissions, rendre un rapport tous les 2 ans après la remise du plan d'actions, respecter les grands principes du développement durable en mobilisant la société civile dans sa totalité sur notre territoire creillois, participer et contribuer à la conférence européenne de la convention des maires.

Notre ville, engagée, doit relayer l'information et communiquer sur l'orientation prise par cette « convention des maires » pour une énergie locale durable. Cela implique un partage de nos méthodes, de notre expérience, de notre ressenti, de nos difficultés et de nos succès. Cet engagement symbolique sera assorti de résolutions très concrètes.

#### 50c Acheter des véhicules électriques

Dans un premier temps, nous avons investi dans 2 véhicules utilitaires électriques pour réduire l'émission de GES. Émanant d'une demande des agents, ces véhicules électriques se présentent comme une solution alternative aux véhicules traditionnels. En plus de leur maniabilité et leur ergonomie, ils n'émettent pas de CO2 et représentent un coût de 1.20 € pour 100 kilomètres. Le parc de véhicules est, quant à lui, optimisé : nous constatons ainsi une réduction du kilométrage annuel de la flotte du fait d'une mutualisation du parc de véhicules ainsi que des plans de formations à la conduite écologique.





### *Généralisation et remplacement progressif des véhicules polluants aux forts taux de rejet de CO2*

L'attention est portée sur l'acquisition de véhicules dotés de moteurs éco 4 ou 5 à destination des services techniques de la ville. Les services sont donc inscrits pleinement dans la philosophie développement intelligent de la ville. L'entretien des véhicules est réalisé dans les ateliers de la ville. Ils ont mis en place un bac de dégraissage avec des bactéries non pathogènes (pour le nettoyage de petites pièces).

### *Remplacement systématique des luminaires par des solutions économes*

Recyclage des tubes néons.

### *Efficacité énergétique, éclairage public : une idée lumineuse*

**La réflexion doit être menée pour un éclairage public plus écologique, moins intensif, plus économique :** lampadaires solaires, avec éolienne, à détection, densité de l'éclairage, horaire de l'éclairage, ampoules recyclables au sodium haute pression. En effet, L'éclairage public représente près de 50 % de la consommation d'électricité d'une commune et environ 20 % de son budget énergie. La transversalité prend ici aussi tout son sens car l'éclairage public (équipements anciens) est un émetteur de CO2, et joue un rôle dans la lutte contre le vandalisme et dans la sécurité routière.

### **50d Développer le covoiturage**

**Mettre en place un Plan de Déplacement des Entreprises (PDE) au sein de la municipalité en collaboration avec les agents.**

#### Pour aller plus loin

Le Plan de Déplacement des Entreprises (PDE) est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles en favorisant l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. Sa mise en œuvre est encouragée par les autorités publiques, car il présente de nombreux avantages pour les entreprises, les salariés et la collectivité. Le PDE est un vrai projet d'entreprise, qui peut s'inscrire dans une démarche « Qualité » ou dans un système de management environnemental. Les déplacements liés aux activités professionnelles concernent les trajets domicile/travail mais aussi les déplacements professionnels des collaborateurs, des clients et des partenaires.

#### **Eco-conduite et pratique du covoiturage**

Mise en place de formations pour les agents à la conduite écologique, à la nécessité d'organiser le covoiturage et les avantages des transports en commun (pour se rendre à des réunions extérieures, pour se rendre sur son lieu de travail...)



> Enjeu 6 S'ouvrir au monde > La Ville donne l'exemple

### 51. Travailler sur la méthode, les procédures et les processus

Creil mène de front de nombreux projets ambitieux qui impliquent une organisation de travail rigoureuse, une méthodologie. Le mode projet est un subtil mélange entre « autonomie du travail », « concertation », « communication autour du projet », « action », « créativité »...

Le mode projet comporte 10 étapes clés :

- un chef de projet défini
- une pré-étude (ou phase d'exploration)
- une sélection des acteurs constitués en comité de pilotage
- un calendrier précis établi
- un « contrat » formulé liant les acteurs, le comité de pilotage et le chef de projet à des objectifs
- une communication avec la hiérarchie
- une phase de résolution des problèmes, correction, amélioration
- un travail d'équipe
- un bilan
- un relais
- une évaluation l'impact de l'action

Pour faire plus simple posons les bonnes questions : Quoi ? (les actions), Qui ?, Où ?, Quand ?, Comment ?, Combien ?, Pourquoi ?

Nous avons pris l'habitude de travailler ainsi car il existe une pression du « temps ». Les projets doivent sortir et être « livrés » rapidement. Le mode projet est largement transposé du secteur privé en vue d'une plus grande efficacité, efficience, cohérence, pertinence.

#### Pour aller plus loin

Qu'est-ce-qu'un projet ? C'est un engagement irréversible nécessitant une contribution de plusieurs acteurs pour être mené à bien. Nous imposons cette « discipline » depuis quelques années pour un service public performant, réactif et de qualité pour les usagers.

#### 51a Travailler sur la grille d'analyse développement durable RST 02

Cf pages 196 et 197

#### 51b Travailler sur les fiches Agenda 21

Chaque service porteur travaillera sur les fiches projet où seront renseignés le numéro de l'action Agenda 21, le libellé, le projet concerné pour le service ou la direction porteuse, les objectifs liés, les partenaires associés, les délais de réalisation (départ et livraison), un espace commentaire.

#### Une mission évaluation des politiques publiques

En plus de la réorganisation du travail, des procédures, des processus, un poste chargé de mission a été créé. L'évaluation, consiste selon le décret de 1998, à « mesurer les effets qu'elle engendre et chercher si les moyens juridiques, administratifs et financiers produisent les effets attendus ». Elle est menée selon des méthodes scientifiques, pluridisciplinaires et indépendantes.

Le rapport Viveret de 1989 livre une définition de l'évaluation : « évaluer une politique, c'est former un jugement sur sa valeur [...] dans un but d'instaurer une tension entre logique démocratique et logique d'efficacité décisionnelle ». Les règles de base sont par conséquent l'indépendance, la transparence, la compétence, le pluralisme. Mais elle est marquée également par une dimension cognitive (donnée par le décret du 22 janvier 1990) et informative.

## 52. Développer les transports collectifs « en site propre »

### Un chemin tout tracé

Cette résolution a été évoquée lors de nombreuses réunions ou concertations autour de l'Agenda 21 et fait l'objet d'une proposition tout à fait sérieuse et réalisable. En effet, le bus emprunte une voie qui lui est réservée pour lui assurer un haut niveau de service. Le site propre peut prendre la forme d'un « couloir » symbolisé par un marquage au sol, une chaussée dotée d'un revêtement spécial, d'une démarcation physique ou bien surmontée d'une signalisation verticale.

La fréquence de passage augmente. Il fonctionne sur le principe du tramway. Son dispositif permet de décongestionner la circulation en ville en supprimant des obstacles, en offrant une vitesse plus régulière (impact CO2 réduit). Plusieurs exemples en France et en Europe montrent que les automobilistes dits « particuliers » sont dissuadés d'accéder aux centres-villes en automobile. Ils adaptent leur conduite, leur trajet et bien souvent changent même de mode de transport. C'est par conséquent une incitation durable pour les conducteurs. Cette résolution va de pair avec l'encouragement au covoiturage et du projet des parkings de rabattement.

Enfin regardons ces sites propres non plus sous l'angle de l'aménagement du territoire et de la politique de rééquilibrage des transports (résolution qui sera discutée avec la CAC), mais bien sous l'angle de l'attractivité d'un territoire. Avoir un service de transport collectif performant, c'est une vitrine aux yeux de ses visiteurs. C'est une étape qui sert à redynamiser un centre ville, sécuriser certains espaces et chercher de plus en plus à piétonner. Il peut être combiné aux pistes cyclables.

Le bus en site propre est ce qu'on appelle un mode doux économique du point de vue de l'entretien, de la pollution atmosphérique locale, du bruit, du réchauffement climatique.

Aujourd'hui, le bus revient sur le devant de la scène. Parlons-en, réfléchissons ensemble à un nouveau mode de transport...

Priorité à gauche ? Nous sommes avec le programme Creil l'audacieuse et l'Agenda 21 creillois, les mieux placés pour avancer en matière de transport en commun dans l'agglomération.

### Pour aller plus loin



Le projet de loi Grenelle II fait référence à ces Transports en Commun en Site Propre. Plusieurs collectivités peuvent être soutenues par l'État pour développer ces modes de transport.

> Enjeu 6 S'ouvrir au monde > La Ville donne l'exemple

## 53. Atteindre l'exemplarité au quotidien

### L'exemplarité matérielle

Plusieurs efforts sont réalisés par la mairie de Creil, notamment :

- Sur l'offre de produits biologiques et/ou issus du commerce équitable, locaux ou de saison lors des réceptions organisée par la Ville de Creil,
- Le bac de dégraissage avec des bactéries dans les ateliers de la ville,
- L'installation en mairie de distributeurs de boissons et friandises équitables et/ou biologiques,
- L'utilisation de papier et d'enveloppes biodégradables et issus de forêts gérés écologiquement. Nous faisons attention aux labels de type « Imprim vert » et « PEFC » pour toute communication,
- La politique de labellisation comme « Qualiville », SD 21000 ou **ISO 26000**,
- Les marchés passés au sein de la mairie pour des produits d'entretien plus respectueux de l'environnement,
- La réactivité performante des services de la ville et travail d'accueil grâce à l'outil informatique et la signature numérique,
- La réorganisation de l'état civil (réaménagement des bureaux),
- Les outils pour les citoyens avec un « allo mairie » ou encore la « cellule de veille »,

#### 53a Mobiliser les services municipaux pour une démarche éco-responsable

Rappelons que notre collectivité territoriale mène une politique d'achats responsables (comme le préconise la déclaration pour des achats responsables). Elle considère en effet que nos modes de production et de consommation doivent impérativement évoluer pour réduire les risques environnementaux et sociaux qui pèsent aujourd'hui sur la planète. En outre, nous nous engageons à rechercher des produits, technologies et services faiblement consommateurs d'énergie. Pour cela nous formons nos agents aux principes du développement durable.

### Le mieux vivre

C'est prendre en compte la dimension sociale au travail au sein de la collectivité en réalisant un guide de formation professionnelle et en apportant à certains agents travaillant en extérieur des vêtements de travail plus adaptés.

Le mieux vivre et le stress au travail sont les nouveaux maux de ce nouveau siècle. Nous passons une grande partie de la vie au travail (pour ceux qui ont la chance d'en avoir un durable). Ce sujet est repris très au sérieux depuis quelques années à tel point qu'il est relayé par les médias. Les enjeux vont au-delà du plan professionnel puisqu'ils peuvent atteindre un risque d'ordre humain, psychologique. L'épanouissement des agents doit être maintenu.

### Pour aller plus loin

Un principe simple du développement durable existe. Appliquons le principe de prévention. En effet, des moyens de prévenir le stress existent.

**La future norme internationale ISO 26000 dédiée à la responsabilité sociétale n'a pas vocation d'être certifiable. Elle se positionne plus comme un guide pour un management social et environnemental que d'une labellisation.**

Elle décrit :

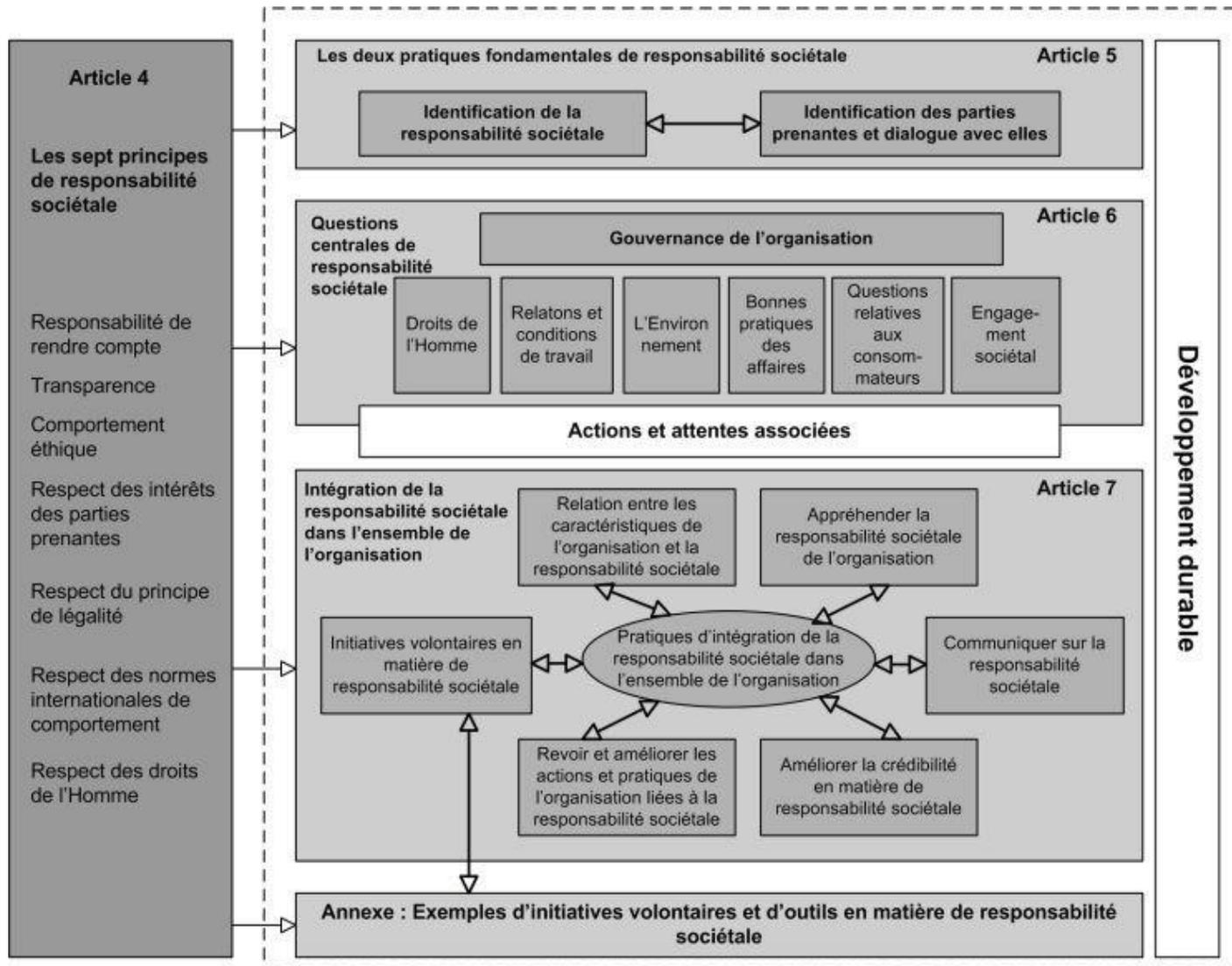
- La responsabilité sociétale d'une organisation,
- Les principes et thèmes incontournables,
- La mise en œuvre,

C'est un guide de comportement apportant :

- Un appui pour une approche globale,
- Un outil de référence cohérent avec les référentiels existants,
- Un cadre commun partagé au niveau international,
- Une base d'actions et une grille de lecture.



Schéma explicatif de la norme ISO 26000





> Enjeu 6 S'ouvrir au monde > Identité et territoires

### 54. Avoir un regard objectif sur notre Agenda 21

#### 54a Définir un système d'évaluation et de suivi participatifs

#### 54b Évaluer l'Agenda 21 creillois

#### 54c Tenir compte de l'évolution des enjeux, de l'actualité

Ces évaluations seront réalisées et menées par la mission d'évaluation des politiques publiques (créée en 2009) et la mission développement durable. L'évaluation en amont (*ex ante*) a permis, avant même que les actions ne se réalisent, de préparer les outils évaluatifs performants et d'élaborer de manière réfléchie l'agenda 21 de la ville. Se basant sur une mesure du développement durable et sur le suivi et l'impact des actions de l'agenda 21, nous adoptons une démarche courageuse en concevant nous même nos outils.

En outre, nous retenons l'hypothèse selon laquelle l'évaluation *ex ante* sous-tend les deux autres modèles d'évaluation. Si la première étape est oubliée ou mal faite, alors il y a de grandes chances pour que la collectivité locale trébuche dans l'élaboration et la dynamique Agenda 21. Les effets sur l'évaluation elle-même se feront ressentir.

L'évaluation *ex ante* est difficile car elle se base sur une politique publique qui n'existe pas encore. Avant même d'évaluer nous avons donc posé la question de l'évaluabilité de cette politique publique (le développement durable). Nous avons stabilisé les termes et les concepts (compris de tous grâce à l'éco-glossaire et la définition de nos objectifs, participés). L'évaluation *on going* et *ex post* seront donc facilités. Elle sera équilibrée (qualitative avec le ressenti des citoyens creillois, des acteurs, mais aussi quantitative avec des indicateurs de suivi, d'impact).

Pas d'Agenda 21 sans évaluation, sans outil, sans indicateurs car ils sont de vrais aides à la décision. L'évaluation accompagnera la démarche d'amélioration continue.

#### Pour aller plus loin

Organiser des rencontres avec d'autres collectivités territoriales pour partager les méthodes, les expériences et des projets dépassant l'échelle de notre territoire.



#### 54d Diffuser et communiquer autour de l'Agenda 21

L'Agenda 21 se décline en trois versions :

- Le document de référence est une déclinaison détaillée, technique, servant aux professionnels, experts du développement durable, élus, directeurs de service, services, partenaires, acteurs divers, ...
- Une version grand public de 20 pages, vulgarisé, distribuée toute boîte aux lettres, pour les Creilloises et Creillois.
- Une version pour les enfants (7/10 ans)

Toutes les versions seront accessibles en ligne sur le site internet de la Ville. Un travail sur la communication et sur l'animation autour de l'Agenda 21 creillois sont amorcés.



> Enjeu 6 S'ouvrir au monde > Identité et territoires

### 55. Concertation élargie : encourager les études et projets d'ampleur

Tous les acteurs et tous les échelons de la décentralisation doivent coopérer. Unissons nos forces, nos savoir-faire, nos compétences pour atteindre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux et assurer ainsi une cohérence d'espace de vie. Il est question de garantir d'une part, la concertation entre les instances décentralisées et d'autre part, la concertation avec les acteurs sociaux économiques, association, entreprises, partenaires...

Ce sont donc les jaillissements d'énergie et les liaisons entre les échelons de la gouvernance qui constituent l'élément primordial de la recherche et de l'action.



#### 55a Creil, ville centre du bassin creillois

La CAC est la Communauté de l'Agglomération Creilloise regroupant 4 villes (Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire, Villers-Saint-Paul). Elle possède certains domaines d'actions et de responsabilités en lien avec la vie quotidienne : transports, déchets environnement, installations sportives, OPAH, voirie et collecte des déchets ménagers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011... Elle exerce des compétences qui sont délimitées. Cette structure de coopération intercommunale a pour but de rassembler les communes sur certains sujets. Elle se présente comme un remède à l'émiettement communal et un instrument de l'organisation rationnelle des territoires. En effet, plusieurs communes entourent Creil, ville centre. Le maillage doit être resserré. Il passe nécessairement par une concertation plus élargie, un consentement des communes, pour répondre aux carences de l'Etat sur le développement urbain comme rural.

→Le pays du grand bassin creillois doit être finalisé. Une nouvelle dimension doit être donnée. Une harmonisation semble une condition de réussite de l'optimisation des compétences et des projets. De la cohérence doit prendre sa place entre les « projets ville » et les « projets CAC ». On peut parler d'élargissement sur des thèmes de l'Agenda 21 creillois qui peuvent être approfondis tels que le tourisme, les transports, les déchets...

#### 55b Construire un projet de territoire, encourager la co-construction et la mise en œuvre des politiques publiques

Construire un projet global pour le territoire creillois, isarien et picard, exige un travail important en amont, de concertation. Les interlocuteurs doivent être bien ciblés. Les échelons de la décentralisation, aux domaines de compétences réservés et/ou partagés, rendent cohérent les projets, dessinent les politiques d'orientation des hommes et des territoires, apportent des services de proximité aux citoyens. Elles façonnent et figent le nouveau paysage français.

La concertation est d'autant plus importante pour ces projets relatifs :

- au Grand bassin creillois : mise en place de cheminements « cyclistes continus » entre les villes,
- à l'étude de l'impact sur l'environnement au préalable de tout grande réalisation (routes, ponts, immobilier),
- à la valorisation et gestion des déchets organiques,
- à la création de maisons de retraites pour personnes dépendantes,
- à la mise en place de la LGV (Ligne à Grande Vitesse) Creil-Roissy,
- à la déviation Creil-Méru (entre N16 et N1),
- à la protection et valorisation des espaces d'intérêts écologiques (ZNIEFF, NATURA 2000),
- au renforcement de l'identité Isarienne et Picarde.

#### 55c Être attentif à la philosophie du développement durable dans chaque projet discuté avec les différents acteurs et partenaires

La mission développement durable et la Maison de la Ville sont des pôles ressources à disposition pour accompagner les agents dans la mise en forme des projets.





> Enjeu 6 S'ouvrir au monde > Identité et territoires

### 56. Creil, candidate à des concours



#### Candidate à la fleur

Après avoir obtenue le prix spécial 2009, Creil, candidate à la fleur (concours régional ville fleurie) vient d'obtenir la récompense en cette fin d'année 2010. Pourquoi s'inscrire à ce concours régional ? Car il contribue à améliorer le cadre de vie des habitants. La fleur permet aussi depuis 1959 de promouvoir le développement des espaces verts. L'image de ville fleurie est prestigieuse, reconnue en France et en Europe. C'est l'un des premiers éléments que l'on observe lorsqu'on entre dans une commune (le nom de la commune puis le nombre de fleurs). Creil a d'ailleurs été récompensée en 2009 d'un prix spécial pour ses prairies fleuries. Les critères évoluent et prennent de plus en plus en compte des aspects environnementaux (biodiversité, pratiques culturelles respectueuses).

Ce concours récompense les actions menées par les collectivités territoriales en termes de fleurissement, d'environnement, d'accueil et de cadre de vie.



#### Pour aller plus loin

La Ville sera candidate à d'autres concours tel que « Ville Ludique et sportive » (Creil a déjà reçu un prix en 2008 et en 2010) et aux « Rubans du développement durable ».

-La ville ludique est une ville qui propose aux habitants des aires de jeux, des espaces accessibles à tous gratuitement, aménagés avec des équipements conçus pour jouer et s'amuser selon les règles et motivations qui leurs sont propres. Ce concours s'organise sous le patronage du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

-En ce qui concerne les rubans, chaque année quelques collectivités territoriales audacieuses sont labellisées. Une fois reconnue, les actualités sur les 33 territoires sont postées par les collectivités elles-mêmes sur le site internet des « rubans du développement durable ». C'est un moyen de renforcer l'image citoyenne et naturelle de Creil. La ville sera peut-être la 34<sup>e</sup> commune à installer à son entrée de ville le panneau « territoire labellisé ».



> Enjeu 6 S'ouvrir au monde > Identité et territoires

### 57. Adhérer à des réseaux « moteurs » en terme de développement durable

Cette action répond au besoin d'échanges exprimés par plusieurs collectivités territoriales engagées dans le développement durable.

#### **Comité 21 et réseau ville européenne durable**

Creil a été candidate au comité 21 (1<sup>er</sup> réseau d'acteurs du développement durable). Elle a été retenue après examen de son dossier pour faire partie de la liste d'adhérents. Le comité 21 fait vivre l'agenda 21, crée une dynamique entre les acteurs. Un blog est alimenté pour recueillir des propositions d'actions, échanger des expériences ou des regards sur les Agenda 21 en France et en Europe.

Ce réseau permet un accompagnement de la constitution d'Agenda 21. De nombreuses recommandations sont délivrées aux collectivités territoriales. Des clés en terme de management leur sont données. De nombreuses formations et conférences sont proposées et permettent une veille indispensable sur l'actualité, les nouvelles technologies et orientations durables. Être adhérent du Comité 21, c'est déjà une reconnaissance pour notre ville courageuse et audacieuse.

#### **Pour aller plus loin**

Le Comité Français pour l'environnement et le développement durable vise à accompagner les décideurs dans la mise en place du développement durable. Créé en 1995, il réunit (sous sa forme d'association à but non lucratif) 300 adhérents pour faire vivre l'agenda 21 en France : Jacques Delors, Corinne Lepage, Michel Barnier, Simone Veil en font partie tout comme Air France, Carrefour, Bouygues, Coca cola, Suez, Total... et des collectivités territoriales telle que la ville de Creil répertoriée dans cette démarche Agenda 21.



### 58. Creil, l'internationale

Ce 4<sup>e</sup> défi du programme politique « Creil l'audacieuse » est l'occasion d'animer ensemble le cœur d'une ville solidaire, ouverte à l'Europe, à la Méditerranée et au monde. Depuis 2008, la ville de Creil et le comité de jumelage permettent des relations étroites entre des villes européennes et des collectivités partenaires du Sud, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de Co-développement, autour de la solidarité, de l'interculturalité, de l'environnement. Creil doit s'ouvrir à l'international pour s'enrichir de l'expérience du monde entier.

Cette ouverture au Monde devra se concrétiser selon trois axes : la Francophonie, la Méditerranée et le sud de l'Europe, sans pour autant mettre en cause les jumelages européens existants, mais au contraire en les consultant et en les associant sur cet élargissement.



#### 58a Impulser des projets durables avec les villes jumelées

« Un jumelage, c'est la rencontre de deux communes qui s'associent pour agir dans une perspective européenne » selon l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et des Régions d'Europe). Le choix d'une commune partenaire peut répondre à différents critères. Mais il doit surtout obéir à un objectif : favoriser la pérennité des relations entre les deux villes. Le plus souvent, c'est la recherche de similitudes qui préside au rapprochement de deux communes : superficie, population, équipements publics, localisation, centres d'intérêts, activité économique dominante...

La ville de Creil est jumelée avec trois communes européennes et réfléchit à un élargissement avec une ville d'Italie en collaboration avec le Conseil Général de l'Oise.

- Pendle (Royaume Uni depuis 1974), district de 80 000 habitants réunissant les villes de Nelson et Kolne notamment,
- Marl (Allemagne depuis 1975) agglomération de 80 000 habitants,
- Chorzow (Pologne depuis 2006), ville de 113 000 habitants.

Le jumelage est en effet un contrat « moral » et « politique », une relation amicale durable et socioculturelle, qui lie deux communes sans limite dans le temps, qui recouvre un champ d'actions pluridisciplinaires.

#### 58b Partager les expériences d'Agenda 21 à l'international

Nous devons accompagner le Comité de jumelage dans son évolution vers un partenariat d'actions avec l'ensemble des populations. À cette occasion, notre politique du développement durable pourrait être expliquée et encouragée dans les villes jumelées avec Creil. Des Agendas 21 restent à jumeler avec celui de Creil en dépassant les frontières de l'Europe.

#### 58c Avoir une attention particulière sur les normes européennes

##### *Connaître le droit européen*

C'est en tenant une veille juridique et normative, que l'on peut se tenir informé des directives, règlements et résolutions prises à l'échelle de l'Union Européenne et applicables en droit interne. C'est un besoin pour tout citoyen car nul n'est censé ignorer la loi. Ce besoin est d'autant plus pour une collectivité territoriale car le droit évolue vite. Nous nous devons, selon un principe de subsidiarité d'appliquer certaines normes européennes pour le bien de notre territoire.

##### *Connaître l'Union Européenne*

Peu d'habitants connaissent le rôle des institutions européennes (Commission Européenne, Conseil Européen, Parlement Européen) ainsi que les enjeux et les domaines de compétence. Cette affirmation est illustrée par le faible taux de participation aux élections européennes à Creil comme en France (40.63 % de participation en France, 26,32 % à Creil aux élections européennes du 7 juin 2009). C'est pourquoi la Maison de la Ville pourra amener des clés de lecture sur le rôle de l'UE dans le développement durable ou même l'appropriation de ces normes en droit français.

Enfin, dans le cadre de l'Université Permanente de Découverte, la mission citoyenneté a organisé à destination des habitants, des déplacements en groupe à Bruxelles pour comprendre le fonctionnement de l'Union Européenne.



> Enjeu 6 S'ouvrir au monde > Être citoyen du monde

### 59. Conjuguer coopération décentralisée et le développement durable



#### 59a Développer les relations avec les pays en développement

**Creil s'engage dans la coopération décentralisée** : cela se définit comme un ensemble de relations de coopération à long terme, d'aide au développement, de promotion à l'étranger, d'amitié, d'assistance technique, d'aide humanitaire, de gestion commune de biens et de services... qui lient des collectivités territoriales françaises à des autorités locales étrangères. Celles-ci définissent les actions de coopération prévues et leurs modalités techniques et financières de mise en œuvre.

Ces relations naissent de la volonté des élus territoriaux des deux collectivités et sont formalisées par des conventions qui sont validées, du côté français, avant leur signature par l'assemblée délibérante, conformément aux lois ATR du 6 février 1992, texte fondateur de la coopération décentralisée et Thiollière du 2 février 2007, texte fixant un cadre juridique stable et sûr pour cette politique publique.

#### 59b Développer des échanges pédagogiques théoriques et pratiques pour la réalisation de projets internationaux

La mission « Relations Internationales » constituera à moyen terme, un pôle « ressources » avec mise à disposition d'outils et de documents aux associations creilloises et aux acteurs qui œuvrent dans la solidarité et la coopération internationale.

Toutes les villes jumelées seront invitées chaque année en juin à l'occasion de la fête des associations pour la création d'un village de la coopération, pour entretenir les liens humains et rendre compte des actions à la population.

La ville de Creil, le comité de jumelage, les services éco-citoyenneté et jeunesse et développement durable doivent être mobilisés pour la semaine de la solidarité internationale (chaque année en novembre). Expositions photos, projections de films, stands d'associations de ressortissants, implication du Conseil des Creillois Etrangers, ateliers de sensibilisation et éducation au Co-développement sont les grandes propositions pour les années à venir pour rassembler les 70 nationalités de Creil.

#### 59c Faire preuve de responsabilité et de solidarité face aux enjeux mondiaux de développement durable

Creil se mobilise et coordonne des actions d'aide internationale exceptionnelles dans les situations d'urgence (aide matérielle ou financière)... Exemples : Pakistan, Haïti etc.

#### 59d S'interroger sur les fondements et les besoins réels de la coopération

Partenariats avec la Palestine, le Maroc, le Sénégal et soutien à la solidarité en Haïti.

Tous nos projets de coopération sont définis autour des thématiques suivantes et à partir des besoins exprimés par nos partenaires : l'éducation, la formation, la jeunesse, l'enfance, la santé, l'action sociale, l'environnement, l'action culturelle, le développement économique, l'aménagement et l'urbanisme.

→ Nous devons évaluer ensemble, pour chaque action, les moyens mobilisables et analyser les retombées locales pour nos collectivités respectives.

#### 59e Être attentif au développement des projets, du point de vue du développement durable

Mobiliser les financements « Eau et Energie » possibles dans le cadre de la loi OUDIN SANTINI avec le soutien de la CAC.

Contribuer à intégrer l'action internationale dans le projet global des services de la ville et permettre aux citoyens de participer à de nouvelles expériences de solidarité en les impliquant dans les actions (échanges de savoirs-faires, rencontres internationales, chantiers de jeunes...)

#### Pour aller plus loin

La solidarité internationale est un acte politique réfléchi. C'est aussi une nécessité pour construire un monde plus juste ! Changer le monde, c'est possible ! Tous les jours près de chez soi !

(Mot d'ordre de la semaine de la solidarité internationale)



> Enjeu 6 S'ouvrir au monde > Être citoyen du monde

### 60. Carnaval du monde et festival des senteurs et des saveurs



Le développement durable n'a pas de frontière. La culture du développement durable et notre expérience à travers l'Agenda 21 doivent être diffusés à l'extérieur de la ville, du pays. Pour faire ce lien entre enjeux locaux et enjeux planétaires, un carnaval du monde et un festival des saveurs et des senteurs sera organisé à Creil. Les cuisines du monde et les danses du monde lors de manifestations creilloises, remportent de vifs succès. Coutumes, traditions, cuisine, gaieté, solidarité et cohésion sociale seront de la fête.

Creil est en effet une ville monde, active et humaine comme en témoignent nos programmes culturels et de loisirs, nos 70 communautés, nos équipements présents sur notre territoire, notre riche tissu associatif et le réseau tertiaire « social » (CCAS, CAF, CPAM ...) qui enrichissent chaque jour la vie de notre Cité.

« Creil est dans le monde et le monde est dans Creil » (Serge Bernard-Luneau, conseiller municipal et Vice président de la Communauté de l'Agglomération Creilloise)

Il faut donc créer un évènement qui propulse la ville de Creil au firmament de la reconnaissance d'un territoire « universel », une terre d'accueil et de convivialité où chaque être humain puisse s'épanouir ...



### Les microprojets de l'Agenda 21

Action « développement durable » adossée à une résolution Agenda 21. Elle sert à illustrer facilement un enjeu et peut montrer que l'on peut réaliser des actions concrètes facilement pour notre planète. C'est aussi une action où la ville de Creil peut être associée ou partenaire.

Faire émerger rapidement des exemples concrets de développement durable, afin de créer un effet d'entraînement et diffuser de nouvelles pratiques.

L'intérêt de cette initiative est de montrer que le développement durable n'est pas qu'un concept abstrait, mais qu'il peut se décliner très concrètement au travers de projets urbains touchant à la vie quotidienne des habitants. Les projets accompagnés par la mission « Développement Durable » s'inscrivent à l'échelle de la rue, de l'îlot ou du quartier, dans une dynamique affirmée de renouvellement urbain, de qualité des espaces de vie, de cohésion et de mixité sociale. **La Ville de Creil relève le défi de devenir une collectivité éco-responsable et exemplaire, de développer le mieux vivre ensemble et de susciter de nouveaux dynamismes afin de développer l'attractivité de notre territoire.**

#### MICROPROJET

### Le comité d'usagers familles/services

Le mode « participatif » est la clé de réussite pour ce comité qui aura vocation à réunir les services appelés à parler de l'enfance (jeunesse, prévention/médiation, logistique) mais aussi les élus ; les personnels éducatifs (directeurs-enseignants) et les familles pour discuter des problèmes rencontrés et des points d'amélioration possibles en ce qui concerne « l'environnement de l'école ».

#### MICROPROJET

### Produits biologiques dans les cantines

L'objectif de 20 % fixé par le Grenelle Environnement est déjà atteint dans les cantines creilloises (1 composant bio parmi 5). Dépassons cet objectif pour apporter une vraie réponse en matière de santé publique et favoriser la consommation de produits de saison locaux, issus du commerce équitable ou de l'agriculture biologique, afin de faire découvrir les enjeux et saveurs.

#### MICROPROJET

### Ateliers lectures-écritures

9 % des 15-18 ans scolarisés en France sont en situation d'illettrisme. C'est pourquoi la médiathèque Antoine Chanut va proposer une nouvelle offre de formation culturelle autour de l'expression écrite et du langage avec les ateliers haiku, BD, slam.

#### MICROPROJET

### Journée portes ouvertes de la Culture

Cette journée aura vocation à faire découvrir gratuitement les lieux de la culture de Creil pour avoir une meilleure visibilité des talents, des potentiels et des pratiques artistiques dans notre ville.



### MICROPROJET

## Un jardin bio à la maison

La Maison Creilloise des Associations (MCA) accueillera un petit jardin bio, avec des variétés de légumes, fruits, fleurs, plantes pour reconstituer des chaînes alimentaires tout en respectant le milieu écologique local. Le jardin de la maison de la Faïence et la place Saint-Médard avec la Maison de la Ville pourront être le lieu d'autres expérimentations... Des lieux à visiter sans modération !

### MICROPROJET

## Protéger les écosystèmes

Abandonnons la vision trop égoïste de l'homme en consacrant une large place aux espèces animales. Ce microprojet, symbolique, redonne une place au rythme de la vie : papillons, abeilles, grenouilles, libellules, oiseaux,... Recréons des corridors biologiques en aménageant une petite mare, en installant des nichoirs à oiseaux, en réimplantant des ruches sur Creil.

### MICROPROJET

## Faune sauvage sous protection

Depuis juillet 2009, un arrêté municipal interdit l'installation dans Creil de cirques avec animaux issus de la faune sauvage et/ou domestique. De nombreux cirques n'offrent pas aux animaux un espace et des conditions adaptés à leurs exigences biologiques.

### MICROPROJET

## Paillage et gestion différenciée

Nous avons commencé à réaliser des massifs de fleurs avec des paillages esthétiques et variés. De blé, d'écorce de noisette, de cacao ou encore de lin, ils permettent de diminuer les désherbages des massifs, de freiner l'apparition de mauvaises herbes, et apportent de la matière organique au végétal. La gestion différenciée est une façon de gérer les espaces verts en milieu urbain qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. Il faut se réapproprier les espaces verts de la ville en acceptant de voir la nature reprendre ses droits.

### MICROPROJET

## Encourager les chantiers propres

Donner à chaque délivrance de permis de construire une charte pour le maintien d'un chantier propre.



MICROPROJET

### Les déplacements alternatifs à l'étude

Face aux effets négatifs du « tout automobile », il paraît nécessaire d'explorer des solutions alternatives : transports en commun en site propre, covoiturage, pratique du vélo, encourager l'achat de véhicules propres (ou écologiques) etc. Pour cela, une commission spécifiquement dédiée à ces questions a été créée.

MICROPROJET

### Le disque vert

Depuis mars 2010, le disque vert se calque sur le principe du disque bleu. Il permet une heure et demie de stationnement gratuit pour les véhicules écologiques dits « propres ». Il est délivré gratuitement aux propriétaires de ces véhicules « pour encourager la transition vers des véhicules peu polluants » - point 6.3 des engagements d'Aalborg.

MICROPROJET

### Pedibus autour des écoles

Cet « autobus » pédestre pour les enfants est une alternative possible à l'utilisation de la voiture. Ce ramassage scolaire à pied suivra un itinéraire précis. Une première série d'expérimentations sera menée autour de quelques écoles creilloises.

MICROPROJET

### Les bornes arrêt minutes

Elles permettent un stationnement gratuit pendant 15 minutes. L'hyper centre accueillera ce nouveau matériel. Au passage à la borne, le feu s'active au vert. Une fois les 15 minutes écoulées, un avertissement lumineux apparaît.

MICROPROJET

### Les talents creillois

Creil regorge de talents en tout genre. Des actions exemplaires, des succès quotidiens, des talents non soupçonnés, des réussites professionnelles doivent être encouragés et récompensés. Plusieurs prix sont décernés tous les 2 ans par catégories : solidarité, culture, sport, citoyenneté, développement durable, économie, éducation.



MICROPROJET

### Rencontres intergénérationnelles

Ces rencontres, fondées sur un réseau de solidarité entre des « jeunes » en recherche d'emploi et leurs aînés actifs ou à la retraite, permettront de partager des expériences. Les parrains sont volontaires et motivés pour soutenir, appuyer et aider un « filleul » dans ses démarches. L'objectif de ces échanges est de créer une dynamisation dans la recherche d'emploi, d'apporter un soutien en vue de favoriser un accès à l'emploi ou à une formation.

MICROPROJET

### Creil accueille ses visiteurs

Après la signalétique sur le nouveau patrimoine « vert », ce sont les entrées de ville qu'il faut soigner en mettant en avant les nombreux équipements et les 70 communautés présentes à Creil qui font notre richesse. Cette signalétique adaptée sera conçue à partir de matériaux respectueux de l'environnement et confectionnée en partenariat avec l'espace des beaux arts Henri Matisse.

MICROPROJET

### Le label « confiance, proximité des commerçants »

Parce que les déchets ne se recyclent pas toujours, parce que les marchandises proviennent parfois de très loin par camion, par avion, nous lançons l'idée de créer un signe de reconnaissance pour les consommateurs, de rapprocher les Creilloises et Creillois des producteurs locaux, des commerçants de la ville. Les analyses comportementales sur les achats effectués montrent que le consommateur manifeste un intérêt croissant pour la qualité du produit et ce qui l'entoure (accessibilité du commerce, accueil, renseignement, provenance de la marchandise, prix). Nous voulons créer un réseau de commerçants qui jouent le jeu de la proximité.

MICROPROJET

### Papier, consommable

Nous avons lancé un programme d'envergure destiné à gérer notre administration en conciliant modernité, durabilité et économie.

- Les cartouches d'encre sont recyclées. Elles sont dotées de la norme NF environnement.
- Le papier pour imprimante est issu de forêts gérées durablement.
- Les imprimantes individuelles disparaissent au profit d'imprimantes-photocopieurs réseaux.
- Les PC inutilisables finissent leur vie dans un recycleur adapté aux D3E (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques.)

MICROPROJET

### Le marché éco-citoyen

Il est organisé en collaboration avec l'association La Quinoa, le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de 17h30 à 20h00 place Saint-Médard. Une dizaine de commerçants investissent et animent cette place pour nous faire découvrir les produits locaux, bio, issus du commerce équitable.



### MICROPROJET

## Cultivons nos balcons

Il existe une nouvelle façon de jardiner, même dans un appartement, sur un balcon. La méthode est simple et accessible à tous. Le jardinage au carré dans un cube de 30 cm sur 30 cm ou dans une jardinière est du jardinage tout court. Il permet de récolter régulièrement des légumes ou fruits variés, en petite quantité : oignons, tomates grappes, persil, plantes aromatiques... La future Maison de la Ville et la cabane de jardinier seront là pour vous guider.

### MICROPROJET

## Des ambassadeurs responsables

-Des éco-ateliers se poursuivent en 2010- 2011. Une formation complète, régulière, à destination des agents de la ville sera dispensée pour les former à l'éco-citoyenneté. Ces futurs ambassadeurs diffuseront la culture du développement durable.  
-Après avoir effectué plusieurs entretiens avec chaque direction de service de la ville, un constat a été posé : les agents se sentent impliqués par le développement durable. Ils atteignent une forme d'exemplarité au quotidien en utilisant des bacs de dégraissage avec des bactéries dans les ateliers de la ville, en faisant attention à la logistique « verte » et durable, en réduisant les consommations internes (énergie, eau, déchets, papier), en intégrant le développement durable dans l'organisation des manifestations culturelles, sportives, en menant une politique d'achat plus responsable. Ils se rapprochent de plus en plus du label « qualiville ».

### MICROPROJET

## Des gestes en action

Des cartes postales à collectionner illustreront des thèmes du développement durable, présenteront des gestes écologiques ou encore des produits de saison.

### MICROPROJET

## L'économie est aussi une énergie

Des collecteurs de piles seront mis en place dans la ville pour recycler la matière première mais surtout traiter ces déchets pouvant être nocifs pour la santé. En effet, une pile contient des métaux lourds (nickel, zinc, lithium, cadmium...). Si par malheur elles atterrissent dans une poubelle classique, elles polluent l'ensemble des autres produits de l'usine lors de l'incinération. L'énergie peut être traitée, recyclée, revalorisée. Elle est parfois rare, souvent coûteuse. C'est pourquoi des kits énergies pourront être proposés (ampoules économiques, mousseur économiseur d'eau...). Nous pouvons réduire les factures énergétiques tout en faisant un geste pour notre planète.

## **S'inspirer de la grille RST02**

### **Prendre en compte le développement durable dans un projet**

Une grille, basée sur le modèle de la RST02 (élaborée par le réseau scientifique et technique et par le Certu à la demande de la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction), sera élaborée à Creil pour déterminer les points faibles et les points forts du projet au regard des piliers du développement durable (environnement, social, économie, gouvernance) et des interfaces (zones de rencontres et interactions entre les piliers : vivables, équitables, viables). La grille sera un outil de questionnement et un premier instrument de la boîte à outil évaluative de l'Agenda 21 creillois. Elle s'inscrit dans cette démarche continue. Chaque porteur de projet devra prendre connaissance de cette grille le plus en amont possible pour que le projet soit le plus durable.

Elle sera confectionnée et utilisera les fonctionnalités du logiciel Excel. Elle sera construite pour apprécier n'importe quel projet. Elle apportera à la fois un regard précis et synthétique pour éclairer la mise en œuvre du projet, faire émerger les problèmes, dessiner le profil développement durable, mettre en exergue les résultats acquis.

L'architecture, les critères de cette grille et les questions reliées aux critères seront précisés ultérieurement. Chaque dimension sera analysée et passée en revue en fonction d'une échelle : mal  $\hat{R}$ non  $\hat{R}$ moyen  $\hat{R}$ assez bien  $\hat{R}$ bien (voir l'exemple de Grille page 196).

Chaque qualificatif sera assorti d'une pondération (de -3 à +3)

Ces notes (moyenne par dimension et moyenne générale) pourront faire l'objet d'une représentation graphique en étoile pour déceler les grandes tendances du projet (graphe parfois appelé « toile d'araignée »).

La grille est fondée sur une approche équilibrée du développement durable.

L'intégration du développement durable, depuis la phase d'étude jusqu'à la phase de réalisation d'un projet, suppose de pouvoir peser sur son rendu et d'infléchir les décisions à prendre afin de permettre l'émergence de solutions durables. La grille est un outil d'aide à la conception.



**Exemple de la grille RST 02**

1	Service :							Date :	
2	Titre du projet :							<input type="button" value="Calculer"/>	
4	© CERTU - Emmanuel BOUTEFEU - Bruno LUQUET - 2006								
5	<b>Grille RST<sub>02</sub> : tableau des performances</b>								
7	Liste des critères à passer en revue	pris en compte							
8		échelle	mal	non	moyen	assez bien	bien		
9		pondération	-3	0	1	2	3	valeur	
10	<b>1. Gouvernance et démocratie participative</b>								
11	1.1. management	bien						3	
12	1.2. concertation et participation	bien						3	
13	1.3. règles du jeu	bien						3	
14	1.4. évaluation, suivi et bilan	bien						3	
15	1.5. respect des valeurs humaines	bien						3	
16	ensemble							<b>3</b>	
17	<b>2. Dimension sociale</b>								
18	2.1. liens sociaux	bien						3	
19	2.2. solidarité	bien						3	
20	2.3. identité culturelle	bien						3	
21	2.4. impact social	bien						3	
22	ensemble							<b>3</b>	
23	<b>3. Interface équitable</b>								
24	3.1. accessibilité	bien						3	
25	3.2. équité entre les générations	bien						3	
26	3.3. partage des richesses	bien						3	
27	3.4. compensation des préjudices	bien						3	
28	ensemble							<b>3</b>	
29	<b>4. Dimension économique</b>								
30	4.1. cohérence économique	bien						3	
31	4.2. dynamique économique	bien						3	
32	4.3. coût global	bien						3	



## PARTIE 7 | Annexes

Les textes fondamentaux.....	198
La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1789 (extrait).....	198
La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1948 (extrait).....	199
La Charte de l'environnement, 2005.....	200
La Déclaration de Rio, 1992, environnement et développement.....	201 à 205
Les engagements d'Aalborg, 1994 (1 <sup>ère</sup> conférence) - 2004 (2 <sup>e</sup> conférence).....	206 et 207
La Charte de Leipzig, 2007(Extrait).....	208
Les lois Grenelle environnement 1 et 2.....	209
La Convention des maires - Pour une énergie locale durable.....	210 à 211
L'éco-glossaire.....	213 à 225
Bibliographie.....	226 à 236



## **Les textes fondamentaux**

### **La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1789 (extrait)**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

*« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »*

#### **Article 4**

*« La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui: ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi. »*

#### **Article 11**

*« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi. »*

#### **Article 12**

*« La garantie des droits de l'Homme et du Citoyen nécessite une force publique: cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée. »*

Pour prendre connaissance du texte intégral, vous pouvez le consulter en préambule de la constitution de la V<sup>e</sup> République sur : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)



## **La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen, 1948 (extrait)**

### **Article 1**

*« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*

### **Article 3**

*« Tout individu a droit de vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »*

### **Article 16.3**

*« La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat. »*

### **Article 23.1**

*« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »*

### **Article 24**

*« Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée de travail et à des congés payés périodiques. »*

### **Article 26.1**

*« Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. »*

Pour prendre connaissance du texte intégral, vous pouvez le consulter en préambule de la constitution de la V<sup>e</sup> République sur : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)



### **La Charte de l'environnement, 2005**

La « Charte de l'environnement » a été adossée à la Constitution de la 5<sup>e</sup> République par la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1<sup>er</sup> mars 2005

« Le peuple français,

#### **Considérant :**

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

#### **Proclame :**

**Article 1<sup>er</sup>** - *Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.*

**Article 2** - *Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.*

**Article 3** - *Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.*

**Article 4** - *Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.*

**Article 5** - *Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.*

**Article 6** - *Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.*

**Article 7** - *Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*

**Article 8** - *L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.*

**Article 9** - *La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.*

**Article 10** - *La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France ».*



## **La Déclaration de Rio, 1992 sur l'environnement et le développement**

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement,  
Réunie à Rio de Janeiro du 3 au 14 juin 1992,

Réaffirmant la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement adoptée à Stockholm le 16 juin 1972, et cherchant à en assurer le prolongement,

Dans le but d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable en créant des niveaux de coopération nouveaux entre les Etats, les secteurs clefs de la société et les peuples,

Œuvrant en vue d'accords internationaux qui respectent les intérêts de tous et protègent l'intégrité du système mondial de l'environnement et du développement,

Reconnaissant que la Terre, foyer de l'humanité, constitue un tout marqué par l'interdépendance,

Proclame ce qui suit :

### **PRINCIPE 1**

*Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.*

### **PRINCIPE 2**

*Conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les Etats ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement, et ils ont le devoir de faire en sorte que les activités exercées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle ne causent pas de dommages à l'environnement dans d'autres Etats ou dans des zones ne relevant d'aucune juridiction nationale.*

### **PRINCIPE 3**

*Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.*

### **PRINCIPE 4**

*Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément.*



#### **PRINCIPE 5**

*Tous les États et tous les peuples doivent coopérer à la tâche essentielle de l'élimination de la pauvreté, qui constitue une condition indispensable du développement durable, afin de réduire les différences de niveaux de vie et de mieux répondre aux besoins de la majorité des peuples du monde.*

#### **PRINCIPE 6**

*La situation et les besoins particuliers des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays les plus vulnérables sur le plan de l'environnement, doivent se voir accorder une priorité spéciale. Les actions internationales entreprises en matière d'environnement et de développement devraient également prendre en considération les intérêts et les besoins de tous les pays.*

#### **PRINCIPE 7**

*Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Etant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent.*

#### **PRINCIPE 8**

*Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées.*

#### **PRINCIPE 9**

*Les Etats devraient coopérer ou intensifier le renforcement des capacités endogènes en matière de développement durable en améliorant la compréhension scientifique par des échanges de connaissances scientifiques et techniques et en facilitant la mise au point, l'adaptation, la diffusion et le transfert de techniques, y compris de techniques nouvelles et novatrices.*

#### **PRINCIPE 10**

*La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autorités publiques, y compris aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public en mettant les informations à la disposition de celui-ci. Un accès effectif à des actions judiciaires et administratives, notamment des réparations et des recours, doit être assuré.*



**PRINCIPE 11**

*Les Etats doivent promulguer des mesures législatives efficaces en matière d'environnement. Les normes écologiques et les objectifs et priorités pour la gestion de l'environnement devraient être adaptés à la situation en matière d'environnement et de développement à laquelle ils s'appliquent. Les normes appliquées par certains pays peuvent ne pas convenir à d'autres pays, en particulier à des pays en développement, et leur imposer un coût économique et social injustifié.*

**PRINCIPE 12**

*Les Etats devraient coopérer pour promouvoir un système économique international ouvert et favorable, propre à engendrer une croissance économique et un développement durable dans tous les pays, qui permettrait de mieux lutter contre les problèmes de dégradation de l'environnement. Les mesures de politique commerciale motivées par des considérations relatives à l'environnement ne devraient pas constituer un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable, ni une restriction déguisée aux échanges internationaux. Toute action unilatérale visant à résoudre les grands problèmes écologiques au-delà de la juridiction du pays importateur devrait être évitée. Les mesures de lutte contre les problèmes écologiques transfrontières ou mondiaux devraient, autant que possible, être fondées sur un consensus international.*

**PRINCIPE 13**

*Les Etats doivent élaborer une législation nationale concernant la responsabilité de la pollution et d'autres dommages à l'environnement et l'indemnisation de leurs victimes. Ils doivent aussi coopérer diligemment et plus résolument pour développer davantage le droit international concernant la responsabilité et l'indemnisation en cas d'effets néfastes de dommages causés à l'environnement dans des zones situées au delà des limites de leur juridiction par des activités menées dans les limites de leur juridiction ou sous leur contrôle.*

**PRINCIPE 14**

*Les Etats devraient concerter efficacement leurs efforts pour décourager ou prévenir les déplacements et les transferts dans d'autres Etats de toutes activités et substances qui provoquent une grave détérioration de l'environnement ou dont on a constaté qu'elles étaient nocives pour la santé de l'homme.*

**PRINCIPE 15**

*Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les Etats selon leurs capacités. En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.*



**PRINCIPE 16**

*Les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement.*

**PRINCIPE 17**

*Une étude d'impact sur l'environnement, en tant qu'instrument national, doit être entreprise dans le cas des activités envisagées qui risquent d'avoir des effets nocifs importants sur l'environnement et dépendent de la décision d'une autorité nationale compétente.*

**PRINCIPE 18**

*Les Etats doivent notifier immédiatement aux autres Etats toute catastrophe naturelle ou toute autre situation d'urgence qui risque d'avoir des effets néfastes soudains sur l'environnement de ces derniers. La communauté internationale doit faire tout son possible pour aider les Etats sinistrés.*

**PRINCIPE 19**

*Les Etats doivent prévenir suffisamment à l'avance les Etats susceptibles d'être affectés et leur communiquer toutes informations pertinentes sur les activités qui peuvent avoir des effets transfrontières sérieusement nocifs sur l'environnement et mener des consultations avec ces Etats rapidement et de bonne foi.*

**PRINCIPE 20**

*Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable.*

**PRINCIPE 21**

*Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier afin de forger un partenariat mondial, de manière à assurer un développement durable et à garantir à chacun un avenir meilleur.*

**PRINCIPE 22**

*Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les Etats devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable.*



**PRINCIPE 23**

*L'environnement et les ressources naturelles des peuples soumis à oppression, domination et occupation doivent être protégés.*

**PRINCIPE 24**

*La guerre exerce une action intrinsèquement destructrice sur le développement durable. Les Etats doivent donc respecter le droit international relatif à la protection de l'environnement en temps de conflit armé et participer à son développement, selon que de besoin.*

**PRINCIPE 25**

*La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables.*

**PRINCIPE 26**

*Les Etats doivent résoudre pacifiquement tous leurs différends en matière d'environnement, en employant des moyens appropriés conformément à la Charte des Nations Unies.*

**PRINCIPE 27**

*Les Etats et les peuples doivent coopérer de bonne foi et dans un esprit de solidarité à l'application des principes consacrés dans la présente Déclaration et au développement du droit international dans le domaine du développement durable.*



## **Les engagements d'Aalborg, 1994 (1<sup>ère</sup> conférence) - 2004 (2<sup>e</sup> conférence)**

Le **11 juin 2004**, les 1 000 participants à la quatrième Conférence européenne des Villes durables, Aalborg+10, ont adopté les 'Engagements d'Aalborg' en tant que déclaration de la conférence et les représentants de 110 collectivités locales ont signé le document lors de l'assemblée plénière de clôture. Cette réaction positive immédiate a renforcé notre espoir de voir les Engagements d'Aalborg susciter une importante force d'action en faveur du développement durable. Nous pensons que les Engagements d'Aalborg vont jouer, au cours des dix prochaines années, un rôle encore plus important que la Charte d'Aalborg au cours des dix années passées !

Les Engagements d'Aalborg ont été établis par la ville d'Aalborg, le CCRE (conseil des communes et régions d'Europe) et l'ICLEI (conseil international pour les initiatives écologiques locales), avec le soutien d'un groupe de rédaction et de nos partenaires dans la Campagne des villes durables. En avril 2004, le document provisoire a été publié en ligne pour consultation, les commentaires ont été analysés et intégrés, puis la version finale a été présentée lors de la conférence. Cette publication est destinée à diffuser les Engagements d'Aalborg auprès d'un plus large public. Elle expose l'idée des Engagements d'Aalborg et présente brièvement à quoi s'engagent les collectivités locales signataires du document. On trouvera plus de détails sur le site internet : [http://www.aalborgplus10.dk/media/pdf2005/aalborg03\\_05\\_franz.pdf](http://www.aalborgplus10.dk/media/pdf2005/aalborg03_05_franz.pdf).

Nous mettons tout notre cœur à promouvoir la signature et l'application des Engagements d'Aalborg par les collectivités locales d'Europe et espérons accueillir prochainement votre collectivité locale dans ce mouvement européen, pionnier en matière d'action de développement durable au plan local!

### **Les engagements : l'essentiel**

#### **Valeur ajoutée**

Les Engagements d'Aalborg sont destinés à renforcer les efforts de durabilité continus au plan local et à revitaliser l'Agenda local 21.

Les Engagements d'Aalborg ont deux principaux objectifs :

↳ Ils visent à favoriser la prise de conscience et à mettre en lumière la nécessité pour les collectivités locales d'Europe d'agir de façon intégrée afin de répondre aux défis croissants de la durabilité. A cet égard, ils peuvent constituer un complément précieux à la Stratégie thématique pour l'environnement urbain à venir de l'UE.

↳ Les Engagements d'Aalborg constituent un outil pratique et souple d'action et de réalisation locale. En signant les Engagements d'Aalborg, les collectivités locales s'engagent dans un processus de détermination d'objectifs, en concertation avec les interlocuteurs locaux, et d'intégration de l'Agenda local 21 existant ou d'autres plans d'actions pour la durabilité. Vous pouvez naturellement utiliser des objectifs ou des systèmes de détermination d'objectifs existants mais on vous demande d'adapter et de relier ceux-ci aux 10 thèmes, donc à la structure, définis dans les Engagements d'Aalborg.

#### **Signature**

Toute collectivité locale européenne peut signer les Engagements d'Aalborg, que son pays soit ou non membre de l'Union Européenne. Le document doit être signé par le Maire ou un autre représentant mandaté par la collectivité locale.



### **Notre vision commune**

Nous, collectivités locales européennes unies dans la Campagne des villes européennes durables, rassemblées lors de la conférence Aalborg+10, confirmons notre vision partagée du futur durable de nos communautés. Notre vision est celle de villes ouvertes et accueillantes, prospères, créatives et durables, qui fournissent une bonne qualité de vie à tous nos concitoyens et permettent leur participation à tous les aspects de la vie urbaine. Depuis le Sommet de Rio en 1992 et l'adoption en 1994 des principes de durabilité exprimés dans la Charte des villes européennes pour la durabilité, la Charte d'Aalborg, notre vision s'est développée à travers le Plan d'action de Lisbonne de 1996 'de la charte à la pratique', 'l'Appel de Hanovre lancé par les maires européens à l'aube du XXIe siècle' en 2000 et 'l'Appel de Johannesburg' en 2002. Nous considérons la conférence 2004 'Inspiring Futures R Aalborg+10' comme une étape importante dans le processus engagé.

### **Nos défis**

Dans notre travail, en assumant nos responsabilités d'administration et de gestion locales, nous ressentons de plus en plus les pressions combinées de la mondialisation économique et du développement technique. Nous sommes confrontés à des modifications économiques fondamentales et à des risques, d'origine humaine et naturelle, qui menacent nos communautés et nos ressources. Nous relevons des défis gigantesques: créer des emplois dans une économie basée sur le savoir, combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, assurer la protection efficace de notre environnement, réduire notre empreinte écologique, répondre aux changements démographiques et gérer la diversité culturelle, éviter les conflits et soutenir la paix entre des communautés autrefois déchirées par la guerre.

### **Nos responsabilités**

Nous jouons un rôle central dans la mise en place du développement durable, tout en relevant les défis cités en coopération avec tous les autres niveaux d'administration et de gouvernement. Ce rôle central exige que nous adoptions une approche plus énergique et plus intégrée de la prise de décision politique locale et harmonisons nos objectifs environnementaux, sociaux, culturels et économiques. En même temps, nous devons nous assurer que les efforts que nous développons pour améliorer notre qualité de vie locale ne compromettent pas celle des habitants d'autres régions du globe ou des générations futures. Nous sommes au jour le jour le niveau d'administration et de gouvernement le plus proche des citoyens européens et nous disposons d'occasions uniques d'influencer les comportements individuels vers plus de durabilité. Nous sommes à même de fournir un soutien local à la mise en application des stratégies et des politiques européennes, telles que la Stratégie de Lisbonne, la Stratégie européenne en faveur du développement durable, le sixième Programme d'action pour l'environnement, la future Stratégie thématique de l'Union européenne sur l'environnement urbain et les initiatives européennes en matière de changements climatiques, de santé, de gouvernance et à la mise en application des objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire et du Plan d'application de Johannesburg.

### **Notre réponse: Les engagements d'Aalborg**

Nous, collectivités locales européennes, relevons ces défis et acceptons nos responsabilités. Nous adoptons 'les Engagements d'Aalborg', qui représentent un pas en avant significatif, de l'Agenda à l'Action stratégique et coordonnée. Nous accélérerons nos efforts vers le développement durable local, utilisant les principes de durabilité regroupés dans la Charte d'Aalborg comme source d'inspiration. Nous visons à traduire notre vision commune d'un futur urbain durable en buts tangibles en matière de durabilité et en action au niveau local. Nous adoptons les Engagements d'Aalborg en tant que ressource à partir de laquelle nous choisirons des priorités adaptées à nos situations particulières et à nos besoins locaux, qui tiennent également compte de l'impact global de nos activités. Nous lancerons un processus participatif local permettant d'identifier des buts spécifiques et des calendriers de contrôle des progrès atteints dans leur réalisation.



### **La Charte de Leipzig, 2007 (Extrait)**

*« Nos villes ont des qualités culturelles et architecturales uniques. Elles possèdent des forces d'intégration sociale considérables et disposent d'options de développement économique extraordinaires. Elles sont à la fois des centres de connaissances et des sources de croissance et d'innovation. Dans nos villes se manifestent toutefois des problèmes démographiques, des signes de déséquilibre social et d'exclusion ainsi que des problèmes d'ordre écologique. [...] Nous avons de plus en plus besoin de stratégies entières et d'une action concertée [...] pour faire évoluer nos villes [...] précieuses et irremplaçables »*

Pour prendre connaissance du texte intégral, vous pouvez le consulter et le télécharger sur :  
[iville.gouv.fr](http://iville.gouv.fr)



### Les lois Grenelle environnement 1 et 2

A consulter sur : <http://www.legrenelle-environnement.fr/-Loi-Grenelle-1-.html>

Texte de loi sur [legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020949548>

+ Hors série **R**Septembre 2009 la première loi du Grenelle à lire et à télécharger sur [http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hors-serie\\_loi\\_grenelle\\_1.pdf](http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/hors-serie_loi_grenelle_1.pdf)

A consulter sur : <http://www.legrenelle-environnement.fr/-Loi-Grenelle-2-.html>

Texte de loi sur [legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr) : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022470434>



## La Convention des maires - Pour une énergie locale durable

À consulter sur le site internet : <http://www.eumayors.eu>

**CONSIDÉRANT** que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé la réalité du changement climatique et le fait que la consommation d'énergie liée à l'activité humaine en est, dans une large mesure, responsable,

**CONSIDÉRANT** l'adoption par l'Union européenne le 9 mars 2007 du Paquet «L'énergie dans un monde en mutation», dans le cadre duquel elle s'engage unilatéralement à réduire ses émissions de CO2 de 20 % d'ici 2020, grâce à une augmentation de 20 % de son efficacité énergétique et à une part de 20 % d'énergie produite à partir de sources renouvelables dans son bouquet énergétique,

**CONSIDÉRANT** que le Plan d'action de l'UE pour l'efficacité énergétique: réaliser le potentiel considère la création d'une «Convention des maires» comme une priorité,

**CONSIDÉRANT** que le Comité des Régions de l'UE met l'accent sur le besoin de joindre les forces locales et régionales, étant donné que la gouvernance à multiples niveaux est un outil efficace pour améliorer la portée des actions contre le changement climatique, et qu'il soutient donc la participation des Régions à la Convention des Maires,

**CONSIDÉRANT** notre volonté de suivre, dans le cadre de l'amélioration nécessaire de notre efficacité énergétique, les recommandations de la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable,

**CONSIDÉRANT** que nous sommes conscients de l'existence des Engagements d'Aalborg qui sont à la base de nombreux efforts actuels de durabilité urbaine et des processus d'Agendas 21 locaux,

**CONSIDÉRANT** que nous reconnaissons la responsabilité que partagent les autorités locales et régionales avec les gouvernements nationaux dans la lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité que leur engagement dans ce domaine soit indépendant des autres parties prenantes,

**CONSIDÉRANT** que les communes et les villes sont responsables directement et indirectement (par le biais des produits et des services utilisés par les citoyens) de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre découlant de la consommation d'énergie liée à l'activité humaine,

**CONSIDÉRANT** que l'engagement de l'UE de réduire ses émissions ne pourra être atteint que si les parties prenantes au niveau local, les citoyens et leurs groupements le partagent,

**CONSIDÉRANT** qu'il revient aux autorités locales et régionales, qui constituent le niveau d'administration le plus proche du citoyen, d'être des pionnières et de montrer l'exemple,

**CONSIDÉRANT** que nombre des actions de lutte contre les dérèglements climatiques qui s'imposent en matière d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables relèvent de la compétence des gouvernements locaux ou ne seraient pas réalisables sans leur soutien politique,

**CONSIDÉRANT** que les États membres de l'UE peuvent tirer profit d'une action décentralisée efficace au niveau local dans leurs efforts visant à remplir leurs engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre,

**CONSIDÉRANT** les efforts que déploient les gouvernements locaux et régionaux à travers l'Europe, afin de réduire la pollution responsable du réchauffement climatique grâce à des programmes d'efficacité énergétique, notamment dans le domaine des transports urbains durables, et à la promotion des sources d'énergie renouvelables,



**Dépasser les objectifs** fixés par l'UE pour 2020 en réduisant d'au moins 20% les émissions de CO2 sur nos territoires respectifs, grâce à la mise en œuvre d'un Plan d'action en faveur de l'énergie durable dans les domaines d'activité relevant de notre compétence. Cet engagement et le Plan d'action seront ratifiés dans le cadre de nos procédures respectives,

**Préparer un bilan des émissions** comme base pour le Plan d'action en faveur de l'énergie durable,

**Soumettre le Plan d'action en faveur de l'énergie durable** au cours de l'année suivant notre adhésion formelle à la Convention des Maires,

**Adapter les structures urbaines**, y compris en prévoyant des ressources humaines suffisantes, afin d'entreprendre les actions nécessaires,

**Mobiliser la société civile dans notre territoire afin qu'elle prenne part au développement du Plan d'action** ainsi qu'à l'identification des politiques et des mesures nécessaires pour mettre en œuvre et réaliser les objectifs du Plan. Le Plan d'action sera produit dans chaque territoire et sera soumis au Secrétariat de la Convention des maires dans l'année suivant la ratification de la Convention,

**Produire un rapport de mise en œuvre** au moins tous les deux ans après proposition du Plan d'action à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification,

**Partager notre expérience** et notre savoir-faire avec d'autres territoires,

**Organiser des Journées de l'énergie ou des Journées de la Convention des maires** en collaboration avec la Commission européenne et d'autres parties prenantes, afin de permettre aux citoyens de bénéficier directement des opportunités et avantages découlant d'une utilisation plus intelligente de l'énergie, et d'informer régulièrement les médias locaux sur les développements du Plan d'action,

**Participer et contribuer à la conférence européenne de la Convention des maires** pour une Europe de l'énergie durable organisée chaque année,

**Diffuser le message de la Convention** dans les forums appropriés et, plus spécifiquement, inviter d'autres maires à rejoindre la Convention,

**Accepter d'être privé de notre statut de membre de la Convention**, à condition d'en avoir été informé au préalable par une lettre envoyée par le Secrétariat, dans les cas suivants :

- 1) incapacité de soumettre le Plan d'action en faveur de l'énergie durable dans l'année suivant la signature formelle de la Convention,
- 2) non-respect de l'objectif global de réduction du CO2 prévu dans le Plan d'action dû à l'absence ou l'insuffisance de la mise en œuvre du Plan d'action,
- 3) incapacité de soumettre un rapport à deux échéances de suite.

**La décision de la Commission européenne de créer et de financer une structure** de soutien technique et promotionnel, y compris la mise en œuvre d'instruments d'évaluation et de suivi, de mécanismes visant à faciliter le partage de savoir-faire entre territoires et d'outils facilitant la reproduction et la multiplication des mesures efficaces, dans les limites du budget prévu,

**Le rôle de coordinateur de la Commission européenne** de la conférence annuelle de la Convention des maires pour une Europe de l'énergie durable,

**L'intention déclarée de la Commission européenne de faciliter l'échange d'expérience** entre les territoires participants, et la proposition de recommandations et d'exemples de référence pour leur éventuelle mise en œuvre, et de faire le lien avec des activités existantes et des réseaux promouvant le rôle des gouvernements locaux dans le domaine de la protection du climat. Ces exemples de référence devraient faire partie intégrante de cette Convention, sous la forme d'annexes,

**L'appui apporté par la Commission européenne à la reconnaissance et à la visibilité**

**publique** des villes et communes participant à la Convention, en utilisant un logo Énergie durable pour l'Europe et en mettant ses outils de communication au service de la promotion de l'initiative, Le soutien appuyé du **Comité des Régions** en faveur de la Convention et de ses objectifs, en tant que représentant des autorités locales et régionales au sein de l'Union européenne,

L'assistance que les Etats membres, Régions, Départements, villes tutrices et autres **structures institutionnelles** soutenant la Convention apportent aux municipalités plus petites afin de permettre à ces dernières de remplir les conditions posées par la Convention,



**La Commission européenne et les administrations nationales** mettent en place des programmes de coopération et des structures de soutien cohérentes qui aident les signataires à mettre en œuvre leurs Plans d'action en faveur de l'énergie durable,

**La Commission européenne et les administrations nationales** considèrent les activités au sein de la Convention comme des priorités dans leurs programmes d'aide respectifs, informent les villes quant à la préparation des politiques et des programmes de financement pour le niveau local, et impliquent celles-ci dans ce même processus,

**La Commission européenne négocie avec les acteurs financiers** la création de dispositifs financiers visant à faciliter la réalisation des tâches prévues par les Plans d'action,

**Les administrations nationales** impliquent les autorités locales et régionales dans la préparation et la mise en œuvre des Plans d'action nationaux en matière d'efficacité énergétique et des Plans d'action nationaux pour la promotion des sources d'énergie renouvelables,

**La Commission européenne et les administrations nationales** soutiennent la mise en œuvre de nos Plans d'action en faveur de l'énergie durable qui soit en accord avec les principes, règles et modalités déjà convenus et ceux qui pourront l'être dans le futur à un niveau mondial par les parties prenantes, en particulier au sein de la Convention- Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC). Notre engagement actif dans la réduction des émissions de CO2 pourrait aussi se traduire par un objectif global plus ambitieux.

**NOUS, LES MAIRES, ENCOURAGEONS D'AUTRES COLLECTIVITES TERRITORIALES À SE JOINDRE À L'INITIATIVE DE LA CONVENTION DES MAIRES, AINSI QUE D'AUTRES ACTEURS MAJEURS CONCERNÉS À OFFICIALISER LEUR CONTRIBUTION A LA CONVENTION.**

## **L'éco-glossaire**

### **Achat vert, éco responsable**

Achat de matériaux et fournitures respectueux de l'environnement. Les achats prennent en compte la politique du fabricant et du distributeur en matière d'environnement comme la recyclabilité des produits, la reprise de produits en fin de vie...

### **Adaptation**

Adoption de politiques et de pratiques ayant pour objectif de se préparer aux effets du changement climatique puisqu'il est désormais admis que le changement climatique est inévitable en raison de l'inertie des systèmes atmosphériques et océaniques.

### **Agenda 21**

De la forme latine verbale « *agere* » qui signifie agir, ou encore faire. Il formalise « ce qu'il faut faire pour le 21<sup>e</sup> siècle » dans un document inscrit dans la démarche adoptée par les signataires de la Déclaration de Rio en 1992. C'est un véritable carnet de route, un programme d'actions ambitieux mais réalisables pour préserver les écosystèmes et sauvegarder les ressources naturelles en privilégiant un modèle de société solidaire et un modèle économique équitable.

### **Agenda 22**

Programme de 22 principes définis par l'assemblée générale des Nations Unies en 1993, visant à assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.

### **Alignement**

Limites du domaine public et des espaces privés. Pour le centre-ville, l'alignement est lisible. Il est constitué par l'alignement des façades.

### **Anthropique**

D'origine humaine : adjectif notamment utilisé pour décrire les gaz à effet de serre émis par les activités humaines.

### **Anthropocentrisme**

Conception ou attitude considérant l'homme au centre du monde et à la fin de tout le reste de l'univers.

**APPB** Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope. C'est une mesure de protection. Préservation de biotopes nécessaires à la survie d'espèces protégées sans limitation de durée.



### **Biodiversité**

Expression «*biodiversity*» inventée par Edward O. Wilson en 1980. Il propose cette définition : « la totalité de toutes les variations de tout le vivant ». La biodiversité est la dynamique des interactions dans des milieux en changement. Elle se décline en diversité écologique (les milieux), diversité spécifique (les espèces), et diversité génétique. Son maintien est une composante essentielle du développement durable selon le journal officiel du 12 Avril 2009.

### **CAC**

Communauté de l'Agglomération Creilloise regroupant les 4 communes : Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul.

### **CCNUCC**

La convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique est le premier traité international sur le climat. Elle est entrée en vigueur en 1994 et a été ratifiée, par 189 pays, dont les Etats-Unis. Plus récemment, un certain nombre de nations ont également adhéré au protocole de Kyoto qui propose des mesures plus poussées dans un cadre légalement contraignant.

### **CDDO**

Conseil de Développement Durable de l'Oise. Une assemblée de 80 membres impliquée dans la démarche développement durable auprès du Conseil Général.

### **CISPD**

Conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance coordonné par la CAC et réunit tous les acteurs de ces politiques particulières (éducation, social, police, Etat, collectivités...).

### **CGO**

Conseil Général de l'Oise.

### **Concertation**

Se réunir, discuter ensemble de projets qui nous lient pour l'avenir. Se distinguant de l'information ou de la consultation (étapes essentielles pour aboutir à une vraie concertation), la concertation ne se résume pas à une demande d'avis. Elle suppose une confrontation des idées, l'échange d'arguments...

### **Contrat de ville et d'agglomération**

Dispositif qui regroupe, au sein de la CAC, les communes de l'agglomération pour développer les solidarités en faveur du logement, du développement économique et de l'emploi, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé publique et des pratiques culturelles.

### **Comité 21**

Comité français. Réseau des acteurs du développement durable engagé dans la mise en œuvre opérationnelle du développement durable.

Il crée les conditions d'échange et de partenariat entre ses adhérents issus de tous les secteurs. Il est composé de 4 collèges (entreprises, collectivités locales, associations et institutions). Ce réseau compte près de 400 adhérents, dont la ville de Creil.



### **Commerce équitable**

Filière qui garantit au producteur un tarif de vente minimal en contre-partie du prix d'un surcoût accepté par le consommateur. Ce « mouvement social » vise à améliorer le droit et les conditions de commerce de travailleurs marginalisés, en particulier dans le cadre d'échanges Nord/Sud. Ces nouveaux chemins de production et de distribution sont basés sur des normes sociales, économiques et environnementales. Les tenants du commerce équitable font la promotion de la Démocratie de la transparence et du respect des droits de l'Homme.

### **Compostage**

Procédé biologique de dégradation contrôlée et de revalorisation des déchets organiques en présence d'air, transformé en un produit naturel, semblable à un engrais, riche en composés humiques.

### **Corridor biologique**

(biogéographique) Milieux naturels reliés fonctionnellement par différents habitats sociaux (habitat, nourriture, site de reproduction...). Ils sont vitaux pour le maintien de la biodiversité. Chaque espèce doit pouvoir vivre, se déplacer, se perpétuer. Elle est à la croisée de disciplines « naturelles » : la géographie, l'écologie, la science, l'étude de l'évolution de la vie car des êtres vivants s'organisent pour former des paysages différents.

### **Covoiturage**

Fait de partager sa voiture avec d'autres personnes pour se déplacer régulièrement ou occasionnellement.

### **CRP**

Conseil Régional de Picardie.

### **CUCS**

Le Contrats Urbains de Cohésion Sociale signé le 19 juin 2007 par la CAC, l'État, le CG60, la CAF et les villes de Creil, Nogent-sur-Oise, Montataire et Villers-Saint-Paul, vise à donner une meilleure cohésion sociale et urbaine, mais aussi économique au territoire.

### **D3E ou DEEE**

Équipements électriques, électroniques comportent des composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électromagnétiques. Ils sont présents dans les habitations (télévision, robot de cuisine, ordinateur...). Ces déchets peuvent être classés car ils contiennent des produits polluants (plomb, mercure, cadmium...). Les Français produisent 1,7 million de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Plus de 50 % de ces déchets sont issus des ménages, ce qui représente 14 kg/hab/an et d'ici 10 ans, leur volume devrait avoir doublé.

### **Déchets verts**

Déchets de tonte des gazons ou de taille de végétaux issus de l'entretien des espaces verts.



### **Démocratie**

Régime politique ou, plus largement, corpus de principes philosophiques et politiques dans lequel le peuple est souverain et détient le pouvoir collectivement. Selon la Constitution de la Ve république, c'est « le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ».

Plusieurs critères servent à reconnaître une Démocratie :

- L'égalité devant la loi,
- La garantie de libertés fondamentales (association, expression, presse...),
- Le système judiciaire basé sur des lois librement établies par le peuple ou ses représentants.

### **Développement durable**

C'est « agir maintenant pour le bien-être des générations actuelles et à venir ».

### **Dioxyde de carbone**

Principal gaz à effet de serre émis par les activités humaines mais aussi par le biais de phénomènes naturels comme l'activité volcanique.

### **DSU**

Le Développement Social Urbain est un projet global de territoire qui vise à remettre à niveau les quartiers fragilisés.

### **Éco-citoyen**

Associant deux mots « écologie » et « citoyenneté », l'éco-citoyen a conscience d'appartenir à un monde fragile qui garantit son existence. Il estime donc avoir des droits et des devoirs par rapport à l'environnement. L'éco-citoyen adopte des gestes simples au quotidien, responsables, durables, réfléchis, respectueux de l'environnement et bien souvent économiques. Mettre « citoyen » en suffixe renvoie à plusieurs interprétations : Il est caractéristique d'un groupe de personnes qui se reconnaissent autour de valeurs. Chaque citoyen a les moyens d'assurer un développement durable par ses actions, ne compromettant pas les besoins des générations futures.

### **Écoconduite**

L'écoconduite est un style de conduite automobile qui réduit la consommation en carburant, les émissions de gaz à effet de serre et le nombre d'accidents.

### **Éco-système**

Communauté ou ensemble d'êtres vivants. Les éléments constituant l'éco-système permettent le maintien de la vie. Terme utilisé pour la première fois par Arthur George Tansley, en 1935, pour désigner l'unité de base de la nature. « C'est un complexe dynamique composé de plantes, d'animaux, de micro organismes et de la nature morte environnante agissant en interaction en tant qu'unité fonctionnelle ».

### **Énergies alternatives**

Energies obtenues à partir de sources non fossiles comme le vent, l'eau, le soleil ...



### **Énergies renouvelables**

Energies exploitables par l'Homme de telle manière que ses réserves ne s'épuisent pas. Le soleil est une source d'énergie tout comme le cycle de l'eau qui permet de créer de l'hydroélectricité. Le caractère « renouvelable » d'une énergie dépend essentiellement de sa quantité et de la vitesse à laquelle elle se régénère.

### **ENS**

Espace Naturel Sensible. Localisation et description des sites naturels ayant *a minima* un intérêt départemental.

### **Empreinte écologique**

Mesure en hectares de la superficie biologiquement productive qui est nécessaire pour pourvoir aux besoins d'une population humaine. Plus précisément, elle mesure les surfaces biologiquement productives de terre et d'eau nécessaires pour produire les ressources qu'un individu, une population ou une activité consomment et pour absorber les déchets générés, compte tenu des technologies et de la gestion des ressources en vigueur. Elle se mesure en **hag** (= hectares globaux). Cette surface métaphorique est virtuelle mais traduit une réalité concrète :

Empreinte écologique = *population x consommation par personne x intensité en ressources et en déchets*.

### **Environnement**

On trouve le mot « *environemenz* » en français dès 1265 dans le sens de « circuit, contour », puis à partir de 1487 « action d'environner ». C'est l'ensemble des éléments (biotiques ou abiotiques) qui entourent un individu ou une espèce et dont certains contribuent directement à subvenir à ses besoins, ou encore comme l'ensemble des conditions naturelles (physiques, chimiques, biologiques) et culturelles (sociologiques) susceptibles d'agir sur les organismes vivant et les activités humaines. On peut aujourd'hui définir l'environnement comme l'ensemble des composants naturels de la planète Terre, comme l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux, et l'ensemble des phénomènes et interactions s'y déroulant, c'est-à-dire, comme tout ce qui entoure l'Homme et ses activités.

### **Equivalence CO2**

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les chlorofluorocarbures (CFC) ont des pouvoirs divers d'accentuation de l'effet de serre selon leur composition chimique et leur durée de persistance dans l'atmosphère. On mesure leurs effets néfastes sur le climat par le biais d'une unité commune : le CO<sub>2</sub> équivalent.

### **Espace public**

Les rues, les squares, les parcs constituent l'espace public de la ville.

### **Faune et flore**

Ensemble des espèces animales vivant dans un même milieu.

Ensemble des espèces végétales présentes dans un espace géographique.



### **FPH**

Le Fonds de Participation des Habitants permet aux collectivités, dont la CAC, de subventionner des actions dont les habitants des quartiers sont les porteurs. Ces dernières favorisent ainsi la cohésion sociale au sein des quartiers, accompagnement nécessaire aux aménagements urbains notamment.

### **Gare multimodale**

Gare qui conjugue différents modes de transports: train, tram, bus, pistes cyclables, voies piétonnières.

### **Génération futures**

Descendants d'une personne, d'un groupe ou d'une société. Ces générations futures doivent nous succéder.

### **GES**

Gaz à effet de serre.

### **Grenelle Environnement**

Le Grenelle Environnement est un ensemble de rencontres politiques organisées en France en octobre 2007, visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable. Le mot « Grenelle » renvoie aux accords de Grenelle de mai 68, et désigne par analogie un débat multipartite réunissant des représentants du gouvernement, d'associations professionnelles et d'ONG. Le Grenelle Environnement a été annoncé le 18 mai 2007 par Alain Juppé, alors ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables, un mois avant sa démission du premier gouvernement Fillon après sa défaite au second tour des élections législatives. Il fait suite au Pacte écologique précédemment proposé par Nicolas Hulot et a donné lieu à un projet de loi (dit « Grenelle I ») adopté à la quasi-unanimité à l'Assemblée en octobre 2008, examiné à partir de janvier 2009 et validé le 11 février 2009 par le Sénat en première lecture ; la deuxième lecture a eu lieu en juin 2009 à l'Assemblée, avant que la loi ne soit définitivement adoptée par le parlement lors de sa deuxième lecture au Sénat le 23 juillet 2009.

### **Haute Qualité Environnementale (HQE)**

Ensemble d'objectifs. Certification inspirée du label haute performance énergétique. La démarche qualité pour l'obtention de cette certification peut être effectuée par l'association HQE. Elle se base sur un référentiel de 14 cibles à atteindre. Elle vise à améliorer la construction ou la rénovation des bâtiments et des villes. C'est donc une démarche volontaire, fondée sur la responsabilité des acteurs. Elle offre un langage commun.

### **Héritage**

Transmission d'un patrimoine d'une personne à sa mort vers une autre personne ou vers des générations futures.

### **Homme**

Individu de l'espèce humaine (homo sapiens, homme moderne).

Il est basé comme chaque espèce sur un tronc commun (organes, peau, muscles, hormones) auquel s'ajoute sa spécificité sexuelle.



### **Humain**

Sensibilité ressentie face au monde et à la société. Caractère de l'homme qui transcende les comportements égoïstes et irresponsables.

### **Îlot urbain**

C'est un carré de terrain entouré de rues. Il est très souvent découpé en parcelles sur lesquelles on construit des bâtiments, des places ou des espaces verts.

### **Intermodalité**

Utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un déplacement. Il se traduit à travers 4 éléments généraux : la chaîne de transport, l'offre et son environnement, l'interface, le marketing, la logistique. Elle vise à réduire l'usage de la voiture particulière et les nuisances qu'elle génère au profit d'un usage combiné de différents modes moins polluants : transports collectifs, marche, covoiturage, vélos, rollers, auto-partage. Dans ce contexte, le couple vélo - transports collectifs (TC) constitue une des voies tangibles recommandées par le Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour atteindre une mobilité durable.

### **ISO 14 000**

Série de normes environnementales conçues pour favoriser les progrès vers un développement durable. Elles sont développées par l'organisation internationale de normalisation.

### **ISO 26000**

C'est une norme qui vise à donner aux organisations (entreprises, ONG, associations, administrations...) des lignes de conduite pour améliorer leur responsabilité sociétale.

### **Jardiner bio**

Éco-pratique orientée vers une culture biologique. Un jardin bio se travaille, demande de nombreux efforts d'entretien pour respecter la production naturelle et les équilibres existant dans un jardin. Au-delà même des techniques respectueuses de l'environnement, le non-recours aux pesticides et autres produits extrêmement toxiques, le jardinage bio suppose une bonne connaissance des graines, des espèces.

C'est une méthode favorable à la santé et préservant les sols et les nappes phréatiques.

### **Lien social**

Relations qui unissent des individus faisant partie d'un même groupe.

### **Lutte intégrée**

Méthodes de protection des cultures, faisant intervenir des exigences écologiques, économiques, et toxicologiques. C'est une lutte biologique contre les ennemis du jardin.

### **Loi SRU**

Dans la continuité de la loi du 25 juin 1999 pour l'aménagement et le développement durable du territoire, et la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, la loi SRU cherche à lutter contre le gaspillage de l'espace en favorisant le renouvellement urbain, à inciter à la mixité urbaine et sociale et à mettre en œuvre une politique de déplacements au service du développement durable.

### **Maîtrise foncière et maîtrise d'usage**

Préservation des espaces naturels par acquisition, location, baux emphytéotiques, conventions d'usage.

### **Mixité**

Volonté d'équilibrer les éléments composant la ville. La mixité urbaine désigne la combinaison de logements, de commerces, de services et d'équipements. La mixité sociale se préoccupe de répartir les logements sociaux et les copropriétés.

### **Mondialisation**

Processus accéléré d'interdépendances entre les nations, les activités humaines, à l'échelle humaine. Ses principales caractéristiques : l'abolition du temps et de l'espace, transports de plus en plus rapides, diffusion de l'information immédiate par les médias, réseau internet, échanges de biens et de services, culturels, interconnexion, globalisations financières...

### **NATURA 2000 (charte)**

Elle permet l'adhésion individuelle, aux objectifs de gestion décrits dans le DOCOB (DOCument d'OBjectifs). C'est un réseau à l'échelle européenne pour préserver les sites naturels ou semi-naturels. Sur la base unique du volontariat, l'adhérent marque ainsi son engagement en faveur de NATURA 2000. Elle permet de participer à la protection des milieux naturels et des espèces animales et végétales par des actions concrètes et le développement de bonnes pratiques.

### **Nuisance**

Élément du milieu physique ou de l'environnement susceptible de porter atteinte ou d'altérer plus ou moins brutalement et profondément l'équilibre biologique et paysager d'un milieu et de modifier les conditions de vie des populations exposées.

### **OGM**

Organisme dont le patrimoine génétique a été modifié par l'homme. Ils contiennent dans leur génome des gènes étrangers.



### **OHSAS 18001**

C'est une norme qui porte sur les critères d'évaluation de la santé-sécurité au travail et la norme **OHSAS 18002** (2000) sur la démarche de mise en œuvre et de certification d'un système de management de la santé-sécurité au travail.

### **Patrimoine**

« Ensemble des biens hérités du père ». *Patrimonium* signifie en latin « père ». Le patrimoine peut se définir comme l'ensemble des biens matériels (patrimoine construit), ou immatériels (coutumes, chants, costumes), ayant une importance artistique, historique, architecturale, industrielle qui doit être préservée. Le patrimoine fait appel à l'idée d'héritage légué par les générations qui nous ont précédées et que nous devons transmettre intact aux générations futures.

### **Patrimoine naturel**

Notion de valeur suggérée par le terme de « patrimoine ». Il sous-entend la protection, la restauration, la protection, la vigilance. Il doit être considéré comme un bien commun à transmettre intact aux générations futures. Il est de plus en plus pris en compte par l'UNESCO pour le classement de sites « patrimoine mondial ». Ce patrimoine est désormais approché par le système de comptabilité national. Il est exploré, évalué, cartographié par l'inventaire national du patrimoine naturel. Un arsenal réglementaire et incitatif permet aujourd'hui de préserver certaines espèces et espaces naturels (cf ZNIEFF, NATURA 2000).

### **Phytoprotecteur**

Substance chimique pour soigner ou prévenir les maladies des organismes végétaux. Ils font partie de la famille des pesticides elle-même englobée dans la famille des biocides.

### **Plan de Déplacements Urbains**

Le PDU définit à l'échelle de l'agglomération les principes d'organisation des transports. Il vise à assurer un équilibre durable entre mobilité et protection de la santé.

### **Plan Local de Déplacements**

Le PLD définit à l'échelle de la commune l'organisation des déplacements sur le territoire communal.

### **Plan de Déplacements des Entreprises**

Le PDE organise et finance les déplacements des salariés d'une entreprise ou d'une collectivité pour réduire l'utilisation de la voiture individuelle.

### **PLU**

Introduit par la loi SRU, le Plan Local d'Urbanisme se substitue au Plan d'occupation des sols (POS). A l'instar de ce dernier, le PLU fixe les règles d'utilisation des sols : localisation des voiries, ouvrages publics, espaces verts... Mais il doit intégrer deux objectifs supplémentaires : exposition d'un diagnostic préalable et présentation d'un projet d'aménagement et de développement durable.



### **PME**

Petites et moyennes entreprises.

### **ppm**

" Parties par million " . Généralement utilisé pour mesurer les gaz à effet de serre car les quantités sont relativement faibles dans l'atmosphère. 0,0001 pour cent équivaut à 1 ppm.

### **Principe d'information et de participation**

Chacun doit veiller à la sauvegarde de l'environnement. Les citoyens doivent être informés de l'état de l'environnement et des projets en cours. Ce principe énoncé pour la première fois à Rio en 1992 a été intégré par l'Union Européenne. Information et participation sont deux phases d'un même principe. La loi de février 2002 sur la Démocratie de proximité permet aux citoyens d'être associés aux projets ayant une incidence sur l'environnement.

### **Projet de ville d'agglomération**

Démarche de politique urbaine qui consiste à coordonner et articuler entre eux les projets développés sur les différents territoires de la commune, à gérer leur cohésion avec le reste de l'agglomération.

### **Projet urbain**

Concerne la partie aménagement du Projet de ville : équipements, espaces verts, circulation.

### **Protocole de Kyoto**

Protocole de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique dans lequel, les pays développés s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre jusqu'à des niveaux précisés pour chacun d'entre eux. Ces objectifs doivent être atteints entre 2008 et 2012 et permettre d'afficher une baisse totale des émissions de gaz à effet de serre d'au moins 5 % par rapport à 1990.

### **PRU**

Projet de Rénovation Urbaine.

### **Puits de carbone**

Ensemble naturel (forêt, tourbière, océan, etc.) stockant des quantités importantes de CO2.



### **Qualité de vie**

Notion assez proche du bien-être. Elle est mesurée par des indicateurs du type IDH (Indicateur de Développement Humain). Elle dépend d'une large partie de la capacité à acheter des biens et services, mais aussi des situations dans les domaines de liberté, de respect de droits de l'Homme, de bonheur, de santé. Les analyses Qv (qualité de vie) ont commencé à la fin des années 1970 pour décrire et mesurer l'impact d'états sur la vie quotidienne. L'OMS la définit officiellement en 1994 : « *la perception qu'a un individu de sa place dans l'existence, dans le contexte de la culture et du système de valeurs dans lesquels il vit, en relation avec ses objectifs, ses attentes, ses normes et ses inquiétudes. Il s'agit d'un large champ conceptuel, englobant de manière complexe la santé physique de la personne, son état psychologique, son niveau d'indépendance, ses relations sociales, ses croyances personnelles et sa relation avec les spécificités de son environnement* ».

### **Rapport Stern**

Le rapport Stern sur les coûts du changement climatique est un rapport de 700 pages écrit par l'économiste britannique Nicholas Stern pour le gouvernement de Grande-Bretagne. Il évoque les effets du changement climatique et du réchauffement mondial.

### **Recyclage**

Procédé de traitement des déchets qui permet de réintroduire dans le cycle de production d'un produit des matériaux qui composaient un produit similaire arrivé en fin de vie. Exemple avec la fabrication de bouteilles neuves avec le verre de bouteilles usagées.

### **Réduction**

Politiques et mesures mises en place pour réduire les émissions des gaz à effet de serre et diminuer les effets du changement climatique.

### **Référent (iel)**

Le concept de développement durable fait appel à des « référents », autrement dit un socle de valeurs autour desquelles s'organisent et se construisent les sociétés occidentales selon les visions, les préférences, les positions et les stratégies des leaders politiques, des mouvements d'opinions.

### **Requalification**

Consiste à restructurer et à réaménager des bâtiments, des rues ou des quartiers.

### **Renouvellement urbain**

Consiste à intervenir sur le cadre du bâti pour permettre l'amélioration de la vie quotidienne, de prévoir l'évolution d'un quartier et de valoriser son image.

**RNN** Réserve Naturelle Nationale. Préservation d'espèces animales ou végétales et d'habitats en voie de disparition sur tout ou partie du territoire national et présentant des qualités remarquables sans limitation de durée.

**RNR** Réserve Naturelle Régionale. Préservation des espaces naturels remarquables et des espèces pour une durée au libre choix du Conseil Régional.



### **Schéma de développement culturel**

Définit les orientations de la politique culturelle de la Ville : aide aux créateurs, art et création à la portée de tous, redéfinition de la place de l'artiste dans la société...

### **SCOT**

Le Schéma de Cohérence Territoriale, en cours de réalisation, est diligenté par le Syndicat Mixte du Grand Creillois qui œuvre sur un périmètre regroupant en plus de la CAC, la Communauté de Communes Pierre-Sud-Oise et trois autres communes, appartenant à la Communauté de Communes de la Vallée Dorée, : (Laigneville, Mogneville et Monchy-St-Eloi). Cet outil a pour but de croiser toutes les politiques sectorielles que sont l'habitat, les transports, le développement durable, l'économie, le tourisme, etc. pour aboutir à un projet partagé de développement du territoire dans les 10 ans à venir.

### **Séquestration et stockage du carbone**

Technologie expérimentale conçue pour limiter les émissions de dioxyde de carbone issues, par exemple, des centrales électriques : le gaz est liquéfié puis injecté dans des systèmes souterrains ou sous le lit marin. Les partisans de cette technologie la présentent comme une réelle opportunité pour faire face au changement climatique mais elle n'est pas encore commercialisée.

### **Solidarité**

Moralité ressentie, lien d'engagement ou de dépendance réciproques entre des personnes. La solidarité au sein d'une société s'exprime en particulier envers les plus pauvres. Elle peut prendre la forme d'une aide pécuniaire, d'un soutien moral, ou d'une aide en nature.

### **Terre**

Habitat de plusieurs millions d'espèces faisant partie du système solaire. Terre ou encore « planète bleue », ou encore « le monde » sont synonymes. La terre est le seul endroit connu de l'Univers abritant la vie. Formée il y a 4,54 milliards d'années, elle continue de tourner autour du soleil. Le jour de la terre a lieu le 22 avril !

### **Transversalité**

Passerelle entre les thématiques, entre les services, entre les acteurs pour un objectif commun : la prise en compte globale de l'individu en tant que citoyen. En effet, le développement durable n'est pas constitué de secteurs cloisonnés juxtaposés. Toutes les causes, conséquences et paramètres s'interpénètrent et se croisent.

### **Valeur**

Ce qu'un groupe d'individus, une communauté ou une société, posent objectivement comme juste, et qui sert de référence et de principe. Les valeurs sociales donnent donc du sens aux sociétés, c'est-à-dire des finalités pour atteindre un meilleur bonheur collectif.



### **Ville durable**

Ville engagée pour un développement durable. Elle concilie développement durable et urbanisme écologique (énergie, transport, déchet, milieux, biodiversité...). Ce sont souvent ces éco-quartiers qui montrent les limites du modèle urbain classique.

### **Ville neutre**

Ville neutre au regard de l'empreinte carbone net du territoire (proche de zéro). Ville qui s'intéresse à la lutte contre le changement climatique sans prétendre avoir toutes les solutions. Les crises auxquelles nous faisons face demandent une vision différente d'une prospérité soutenable et la recherche d'un modèle de vie urbaine « vert ».

### **Vivable**

Qui permet d'entretenir la vie, que l'on peut supporter.

### **ZNIEFF**

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique. Ce territoire intéressant sur le plan écologique doit être maintenu sur le plan de l'équilibre naturel. Cet outil prend la forme d'un inventaire qui identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. Il est établi pour le compte du ministère du développement durable. Il sert de base à la définition d'une politique de protection de la nature.



## **Bibliographie**

### Ouvrages

Patrick Viveret, Comité 21, *L'avenir en vert : Environnement, Santé, Emploi. Pour une France du XXI<sup>e</sup> siècle*, Editions du seuil, paris 2007

F. Rudolf, *L'environnement, une construction sociale : étude comparative des discours et des pratiques sur l'environnement en Allemagne et en France*, PU Strasbourg, 1998

Pierre Chassande, *Développement Durable, Pourquoi, Comment?*, Editions Edisud, 2004

Sylvie Brunel, *Qu'est-ce-que « le Développement Durable »*, Que sais je, PUF, 2009

R. Romi, *Droit et administration de l'environnement*, Domat LGDJ, 6<sup>ème</sup> édition, septembre 2007

R.Romi, *Les Agendas 21, une autre façon de faire du droit*, mélanges Manin, 2009

Christian Brodhag, *Les quatre vérités de la planète, pour une autre civilisation*, Éditions du Félin, février 1994

Bruno Carlier, *Les agendas 21, outils de développement Durable*, dossier d'experts, éditions Techni.cités, 2004

Jean-Marc Jancovici et Alain Granjean, « c'est maintenant ! 3 ans pour sauver le monde », Seuil, 2010

Bruno Jobert, *Le tournant néolibéral en Europe*, L'harmattan, 1994

Jean-Yves Martin, *Le Développement Durable, doctrines, pratiques et évaluation*

Jean-Guy Vaillancourt et Corinne Gendron, *Développement durable et participation publique : De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, PU Montreal, juin 2003

Corinne Lepage et Jean-Louis Debré, *Le Développement à l'usage des collectivités locales*, Victoires, 2005

Catherine Aubertin et Franck Dominique Vivien, *Le Développement Durable : enjeux politiques, économiques et sociaux*, La documentation française, 2006

Eric Deschavanne et Pierre-Henri Tavoillot, « *Philosophie des âges de la vie* », Paris, Hachette Pluriel, 2008



### Entretiens

Entretiens avec les directeurs de service de la Ville de Creil

Ateliers Agenda 21

Entretiens avec des habitants

Comptes-rendus des ateliers Agenda 21

Echanges avec des personnes ressources en matière de développement durables (CDDO, Comité 21)

### Articles, revues

L. Charles et B. Kalaora, « Sociologie et environnement en France : l'environnement introuvable? » *Ecologie et Politique*, volume 27, pages 31 à 58

J Theys, « L'environnement à la recherche d'une définition », IFEN, Notes de méthode, 1933, numéro 1

B.Latour, C. Schwartz, F.Charvolin, « Crises des environnements : défis aux sciences humaines », *Revue trimestrielle Futur antérieur*, n°6, 1991, page 29

L. Comélieu, N. Holec, JP Piéchaud, « Repères pour l'agenda 21 local »,

J.P Bozonnet, Interview radiophonique à Toulous'Ethic, mardi 31 juillet 2007, réalisé par Anne-Marie Fontaine.

Cycria Emelianoff, « *le bilan des agendas 21 en Europe* », *Alternatives Economiques*, pratique numéro 29, Mai 2007. propos recueillis par Nairi nahapétian

### Rapports, guides

« Livret de sensibilisation pour les collectivités territoriales », coordonné par l'ARPE Midi Pyrénées 2007

Guide de l'éco-agent, DIREN 2007

« Projet de ville Echirolles », 2004

« Rapport de développement durable région Aquitaine », 2008

« Les dynamiques des Agenda 21 en Essonne », Centre de ressource en Essonne 2008



La démarche « Code de la rue » en France, CERTU octobre 2008

Le guide des bonnes pratiques du développement durable, Conseil général du Val de Marne, mai 2007

Les collectivités et l'éco-responsabilité, Les maires de France, octobre 2008

Favoriser la nature en ville, Naturparif mars 2009

Guide de l'ONU pour la neutralité climatique, 2009

Panorama des Agenda 21 locaux et des pratiques territoriales, Observatoire nationales des Agendas 21 locaux, septembre 2008

**Du côté des autres collectivités**

Agenda 21 de Nantes

Agenda 21 de Clichy

Agenda 21 Seine Saint Denis

Agenda 21 de l'Oise

Agenda 21 du Grand Lyon

Agenda 21 Toulouse Planète

Agenda 21 d'Angers

Agenda 21 Clermont-Ferrand



### Liens internet par thème

#### **Achats éco-responsables**

<http://www.commerceequitable.org/>

Portail d'échanges des collectivités sur la commande publique et développement durable

<http://www.achatsresponsables.com>

Site belge des achats éco-responsables

<http://www.guidedesachatsdurables.be>

Conseils pour les achats publics éthiques (en anglais)

<http://www.buyfair.org>

Guide pratique pour l'achat de produits bio, locaux, équitables en restauration collective & guide de l'achat équitable, Equisol RRAEE

[www.raee.org](http://www.raee.org)

Le guide d'achat durable « le bois de la forêt... au meuble et à la fenêtre »

<http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr/IMG/Bois3.pdf>

Le guide « Achats et développement durable », Comité 21

[http://www.comite21.org/guides/achat\\_dd.htm](http://www.comite21.org/guides/achat_dd.htm)

Le « Passeport éco-produit » réalisé par l'ADEME

[www.ademe.fr/eco-achats](http://www.ademe.fr/eco-achats)

Site sur la nouvelle consommation

<http://www.consoglobe.com>

[www.repasbiologiques.org](http://www.repasbiologiques.org)

Association de la restauration collective en gestion directe (CCC)

[www.ccc-france.fr](http://www.ccc-france.fr)

Guide sur la restauration scolaire

[www.conso.net/images\\_publications/tout-s.pdf](http://www.conso.net/images_publications/tout-s.pdf)

L'association « Un Plus Bio » accompagne les initiatives pour intégrer des repas biologiques en restauration collective en France

[www.unplusbiologiques.org](http://www.unplusbiologiques.org)

#### **Biodiversité / Environnement**

Site contre les animaux nuisibles en Bretagne

<http://www.feredec-bretagne.com/>

<http://www.natura2000.fr/>

<http://www.inra.fr>

<http://www.gestiondifferentiee.org>

La nature en ville

<http://www.plante-et-cite.fr>

Fédération nationale de l'agriculture biologique

[www.fnab.org](http://www.fnab.org)

Site de l'agence de l'ONU pour l'environnement (PNUE)

[www.unep.org](http://www.unep.org)



Parcs naturels régionaux

[www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/)

Conseil national des villes et villages fleuris

[www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)

Association des directeurs de jardins et espaces verts publics

[www.jardins-publics.fr](http://www.jardins-publics.fr)

Fédération française du paysage (regroupant des architectes paysagistes)

<http://f-f-p.org>

Action citoyenne pour une alternative aux pesticides

[www.collectif-acap.fr](http://www.collectif-acap.fr)

Comité des parcs et jardins de France

[www.parcsetjardins.fr](http://www.parcsetjardins.fr)

Fondation des parcs et jardins de France

[www.parcsefrance.org](http://www.parcsefrance.org)

Réseau IDEAL dédié aux professionnels des espaces verts

[www.reseau-espacesverts.net](http://www.reseau-espacesverts.net)

[www.biodiversite2007.org/](http://www.biodiversite2007.org/)

[www.gestiondifferentiee.org](http://www.gestiondifferentiee.org)

[www.jeconomiseleau.org](http://www.jeconomiseleau.org)

Agences de l'eau

[www.lesagencesdeleau.fr](http://www.lesagencesdeleau.fr)

<http://www.eaufrance.fr>

Site de l'institut français de l'environnement

[www.ifen.fr](http://www.ifen.fr)

Site du service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau

<http://sandre.eaufrance.fr>

### **Déplacements / Transports / Handicap**

Association généraliste sur les déplacements urbains

<http://www.ruedelavenir.com/>

Club des villes cyclables

<http://www.villes-cyclables.org/>

Site sur le handicap

<http://www.mobilitereduite.fr>

Covoiturage

<http://www.caisse-commune.com>

<http://www.covoiturage.com>

<http://www.ecotrajet.com>



Plans de déplacements

<http://www.plan-deplacements.fr>

Urbanisme, aménagement et transports

<http://www.certu.fr>

Covoiturage scolaire

<http://www.carecole.com>

### **Développement durable / Agenda 21**

Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Observatoire des agendas 21

<http://observatoire-territoires-durables.org>

Économie solidaire

<http://www.crespicardie.com/>

<http://www.legrenelle-environnement.fr>

Site de la mission interministérielle de lutte contre l'effet de serre

<http://www.effet-de-serre.gouv.fr>

<http://www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr>

<http://www.agora21.org/dd.html>

Médiathèque virtuelle du développement durable

<http://www.ecotheque.org>

<http://developpementdurable.revues.org>

<http://www.ddmagazine.com>

Association 4D

<http://association4d.org>

[www.ledeveloppementdurable.fr](http://www.ledeveloppementdurable.fr)

[http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement\\_durable](http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_durable)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/developpement-durable/index.shtml>

Indicateurs

<http://www.globalreporting.org/Home/LanguageBar/FrenchLanguagePage.htm>

Web série sur le Développement Durable (traitée sur font humoristique)

<http://www.planete-bureau.fr>

Protection climatique

<http://www.myclimate.org/fr.html>



Calculateur d'émissions de carbone (en anglais)

<http://www.safeclimate.net/calculator/>

Site des normes Iso

<http://www.iso.org/iso/fr/home.htm>

### **Éducation / Jeunesse / Sport**

Outils pédagogiques d'Orée

[www.oree.org](http://www.oree.org)

Conseils de la jeunesse

<http://www.jeunesse-vie-associative.gouv.fr>

Programme éco-école

<http://www.eco-ecole.org>

Réseau École et Nature

<http://www.ecole-et-nature.org>

Centre national de documentation pédagogique

<http://www.cndp.fr>

Pôle ressource sur les sports de nature

<http://www.sportsdenature.gouv.fr>

Comité national Olympique

[www.franceolympique.com](http://www.franceolympique.com)

### **Énergies nouvelles et renouvelables**

Espaces Info Énergie (EIE)

<http://www.energie-cites.org>

Capteurs de lumières pour bâtiment

<http://www.solarspot-lfr.com>

Produits solaires et thermiques

<http://www.consolar.de/fr/>

Installations solaires

<http://www.sonnenkraft.fr/Pages/default.aspx>

### **Actualité sur l'énergie**

<http://www.enerzine.com>

Actualité sur les procédés de méthanisation

<http://www.methanisation.info/>

<http://www.photovoltaique.info>

Réseau régional énergie et environnement

<http://www.rare.fr/>

Comité de liaison énergies renouvelables

<http://www.cler.org>



GNV (Gaz Naturel pour Véhicules)

<http://www.villespilotes-gnv.com>

[http://www.afgnv.info/Sites-Pilotes-GNV\\_a12.html](http://www.afgnv.info/Sites-Pilotes-GNV_a12.html)

Agence internationale de l'énergie (en anglais)

<http://www.iea.org>

### **Europe / Monde**

Site commission européenne

<http://ec.europa.eu/>

Un glossaire sur le net fort intéressant

[http://europa.eu/legislation\\_summaries/glossary/index\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/glossary/index_fr.htm)

Site de la Commission européenne sur l'environnement

<http://europa.eu.int/comm/environment/noise>

The green office Guide for communication agencies, rédigé par l'EACA (European Association of Communication Agencies). *En anglais*

<http://www.eaca.be>

Programme de l'UNESCO MAB (Man and Biosphere) :

[www.mab-france.org](http://www.mab-france.org)

<http://www.unesco.org/new/fr/unesco/>

Association des municipalités européennes pour une politique énergétique

<http://www.energie-cites.org>

### **Industrie / Risques / Bâtiment / Urbanisme**

Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

<http://www.minefe.gouv.fr>

Institut de l'Environnement Industriel et des Risques

<http://www.ineris.fr/>

Mesure de l'air en Picardie

<http://www.atmo-picardie.com/mesures-cartographie/chiffres.php>

Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)

<http://www.inrs.fr/>

Association de surveillance de la qualité de l'air

<http://www.buldair.org>

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment

[www.cstb.fr/](http://www.cstb.fr/)

<http://www.eco-logis.com>



Aménagement de ZAE, urbanisme commercial

[www.arenidf.org](http://www.arenidf.org)

[www.certu.fr](http://www.certu.fr)

Association HQE

<http://www.asso.hqe.fr>

<http://www.assohqe.org>

Centres culturels, scientifiques, techniques et industriels (statut associatif ou public) pour la valorisation du patrimoine local. Fédération des CCSTI

[www.ccsti.fr/](http://www.ccsti.fr/)

Fédération Nationale des Travaux Publics

[www.fntp.fr](http://www.fntp.fr)

Direction de la prévention des pollutions et des risques

<http://aida.ineris.fr/>

Centre technologique en environnement et maîtrise des risques

<http://www.apesa.fr/>

<http://rp.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca>

<http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>

<http://www.archi.fr/MIQCP>

### Information générale et planétaire

Magazine sur l'innovation, la découverte

<http://www.futura-sciences.com/>

Info sur la planète

<http://www.notre-planete.info/>

<http://www.syti.net/EtatPlanete.html>

<http://www.preservonslaplanete.com>

Actions vers l'avenir

<http://www.actionvertlavenir.com/index.php>

<http://www.actu-environnement.com>

<http://developpementdurable.revues.org/>

<http://www.agirpourenvironnement.org/>

Défi pour la terre

<http://www.defipourlaterre.org>

Statistique écologique

<http://www.planetoscope.com>

<http://www.cr-picardie.fr/>

<http://www.oise.fr>

Union Nationale des Associations Familiales

[www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)



### **Recyclage / Déchets**

<http://www.cercle-recyclage.asso.fr/>

Différentes formes de recyclage du papier

<http://www.ecofolio.fr>

[www.emmaus.asso.fr/](http://www.emmaus.asso.fr/)

[www.handiterre.fr/](http://www.handiterre.fr/)

[www.abcartouches.com](http://www.abcartouches.com)

[www.amomp.com/recyclage-cartouche-encre.php/](http://www.amomp.com/recyclage-cartouche-encre.php/)

Lampes usagées

[www.recyllum.com](http://www.recyllum.com)

Pneumatiques

[www.aliapur.fr](http://www.aliapur.fr)

Piles et accumulateurs

[www.corepile.fr](http://www.corepile.fr)

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

[www.ecologic-france.com](http://www.ecologic-france.com)

[www.erp-recycling.org](http://www.erp-recycling.org)

[www.eco-systemes.com](http://www.eco-systemes.com)

<http://www.cercle-recyclage.asso.fr>

Base de données sur les déchets

[www.sinoe.org/](http://www.sinoe.org/)

[www.amorce.asso.fr/](http://www.amorce.asso.fr/)

Fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE)

[www.fnade.com](http://www.fnade.com)

### **Ressources humaines**

Ministère du Travail

<http://www.travail.gouv.fr>

Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)

<http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/>

Caisses Régionales d'Assurance-Maladie (CRAM)

<http://www.retraite.net/cram-picardie.html>

Le Fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) peut apporter un appui financier aux collectivités locales qui conduisent une démarche de promotion de la santé et de la sécurité au travail :

<http://fnp.cnacl.fr>



Formation : Centre National de la Fonction Publique Territoriale :

<http://www.cnfpt.fr>

Portail des professionnels territoriaux

<http://www.territorial.fr>

### Tourisme

Association française d'écotourisme

[www.ecotourisme.info/](http://www.ecotourisme.info/)

Société internationale d'écotourisme

[www.ecotourismglobalconference.org/](http://www.ecotourismglobalconference.org/)

### Villes et territoires

Association des Maires de France :

<http://www.amf.asso.fr>

[www.ecomaires.com](http://www.ecomaires.com)

Plateforme de dynamisation des centres villes

<http://www.centre-ville.org/>

Portail sur le développement territorial

<http://www.etd.asso.fr>

Formation et assistance aux projets : agences régionales de

l'Environnement : liste des coordonnées sur [www.rare.asso.fr](http://www.rare.asso.fr)

Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

[www.diact.gouv.fr](http://www.diact.gouv.fr)

Acheter Vert ! Un manuel sur les marchés publics écologiques

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/publicprocurement/key-docs\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/key-docs_fr.htm)

Réseaux d'associations et de collectivités

<http://www.amorce.asso.fr/>

Outil pour les collectivités

<http://www.agendasolaire.fr>

Réseaux d'associations et de collectivités

<http://www.energie-cites.org>

Rubrique marchés publics et documents du Groupement permanent d'étude des marchés sur l'environnement et le développement durable (GPEM ENDD)

<http://www.minefe.gouv.fr>

Programme d'initiatives des villes pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre

[www.programme-privileges.org](http://www.programme-privileges.org)



## **PARTIE 7 | Annexes**



Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (nombreux modèles de contrats de délégations et prestations de service)

[www.fnccr-asso.fr](http://www.fnccr-asso.fr)

L'« Éco-Guide - carnet de route vers un événement éco-responsable », ANAE : association des agences de communication événementielle

<http://www.eco-evenement.org>.

Solutions en matière d'environnement

[www.oree.org](http://www.oree.org)

Sites généralistes sur le développement environnemental des entreprises

[www.entreprises21.org](http://www.entreprises21.org)

Réglementation environnementale des entreprises

[www.legisfrance.gouv.fr](http://www.legisfrance.gouv.fr)

Site des comités d'expansion et agences de développement économique

[www.cner-france.com](http://www.cner-france.com)

Subventions aux investissements écologiques des entreprises

[www.enviropea.com](http://www.enviropea.com)

Comité national français de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable

<http://www.decennie-france.org>

Union Nationale des Centres Permanents d'Initiative pour l'Environnement (UNCPIE)

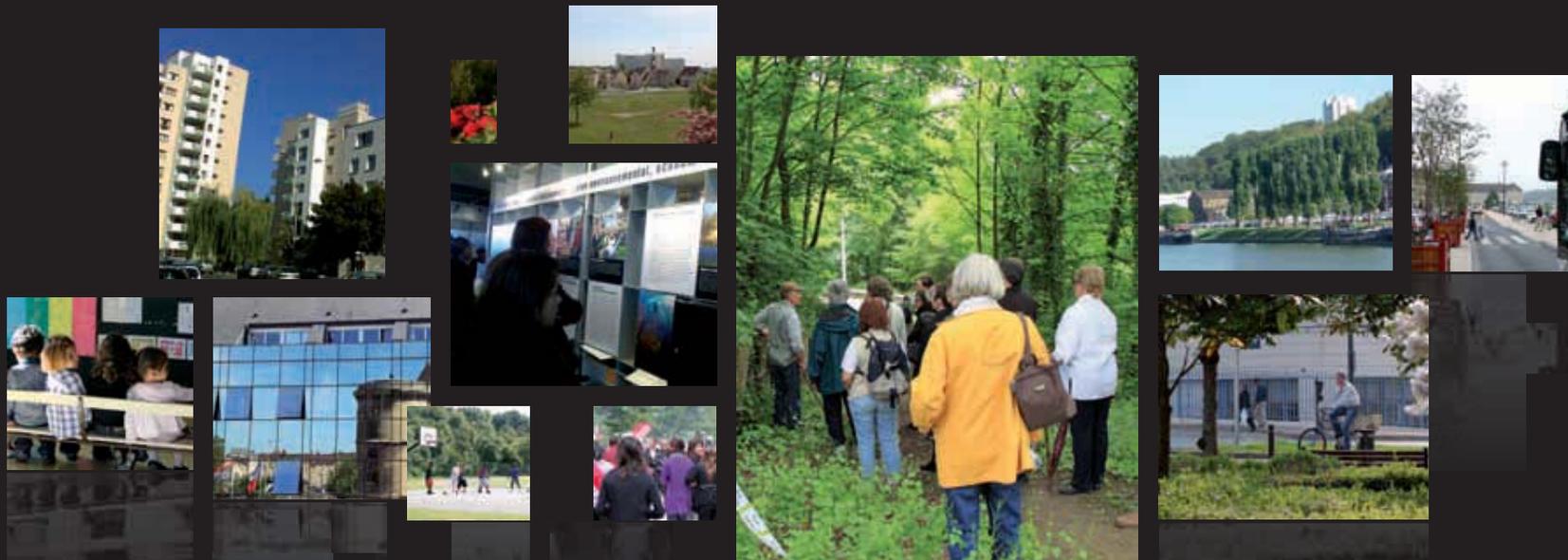
<http://www.uncpie.org>



# AGENDA 21<sup>DE</sup> CREIL



## À Creil, **2011** rime avec **Agenda 21**



**C'est maintenant !**  
[www.mairie-creil.fr](http://www.mairie-creil.fr)

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE